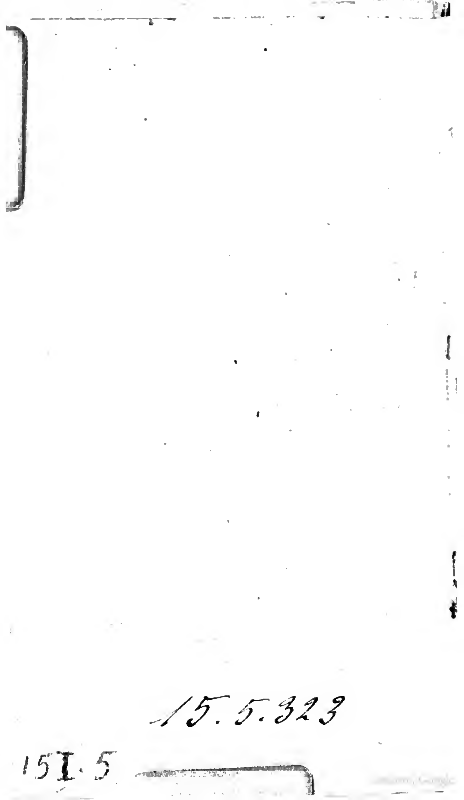




MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,
PUBLIEZ PAR LUI-MEME.

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME QUATRIEME,

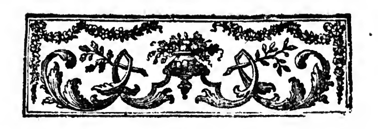
Année 1727.

Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundia sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.



MDCCXLIX.



MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,

Publiez par lui-même.

LEs traits d'inquietude, de méfiance ou d'indifference, qui avoient échappé au Cardinal ſur mon ſujet, comme je l'ai rapporté, ne m'avoient point ſurpris : j'étois au fait de ſes ſentimens depuis longtems; & ſans faire ſemblant de les appercevoir, ma façon d'agir avec lui étoit toujours la même. Il avoit beſoin de moi : mais comme j'en avois un bien plus grand de le ménager, je cachois avec tout le ſoin poſſible, ma vigilance à l'obſerver, & à ne lui fournir aucune occaſion d'exercer

ſa mauvaiſe volonté contre moi, ou de la faire connoître.

Cette précaution n'alteroit point la déference, & même l'eſpece de cordialité que je montrois à ce Miniſtre; & ſans trop m'embarraſſer qu'il crût cette conduite ſincere, pourvu qu'elle me devînt utile, je ne ſongeois qu'à rendre les engagemens que j'avois déja fait prendre au Cardinal, encore plus étendus & plus forts. C'eſt dans cette vue, que ſous le prétexte ſpécieux de vouloir éviter de l'interrompre par des conferences trop fréquentes, je lui demandois de tems en tems des éclairciſſemens par lettres, ſur certains articles délicats & déciſifs. Il me les donnoit aſſez facilement, & à coup ſûr, ſans aucun ſoupçon du deſſein que j'avois, que ſes réponſes me miſſent à l'abri de ſes artifices, & lui impoſaſſent la néceſſité de me ménager. Je n'avois au reſte aucune violence à me faire, pour lui marquer l'intérêt que je prenois alors à la conſervation de ſa puiſſance: je ne faiſois au contraire que ſuivre tout naturellement le deſir qui m'animoit, qu'il la poſſedât en ſon entier, au moins juſqu'au tems qu'ayant exécuté les ordres de Leurs Maj. Cath., je n'euſſe plus be-
ſoin

ſoin du ſecours ou de la tolerance qu'il m'accordoit, pour agir avec ſureté : le changement de Miniſtere m'auroit fait perdre cet avantage ; c'eſt pourquoi je veillois preſque avec autant d'attention ſur les intrigues qui ſe faiſoient pour ébranler l'aurorité du Cardinal, que ſi j'y avois été engagé par attachement ou par reconnoiſſance.

Mes anciennes liaiſons avec differentes perſonnes de la Cour ou de la Ville, que j'avois renouvellées à mon retour d'Eſpagne, s'étoient conſiderablement étendues depuis mon petit voyage à *Eſcouan.* La ſimplicité du perſonnage que je repréſentois, donnoit à ceux qui commençoient inſenſiblement à s'ouvrir à moi, plus de liberté de me voir & de me parler, que ſi j'avois été revêtu d'un caractere public. La confiance qu'on me marquoit, renfermée d'abord dans des bornes aſſez étroites, ſe développoit peu à peu : elle ſe regloit ſur l'experience qu'on faiſoit de ma diſcrétion ; & comme je la rendois également exacte & conſtante, la reſerve devenoit moins grande, & les avis ſe multiplioient. Le diſcernement entre ceux qui paroiſſoient utiles, ou qui pouvoient être artificieux,

ſuivant les bonnes ou les mauvaiſes intentions des perſonnes qui me les donnoient, avoit certainement ſes difficultés : auſſi prenois-je autant de précautions pour faire cette anatomie, que j'avois d'attention à ne point refroidir la bonne volonté des uns, & à n'être point la dupe de la feinte ſincerité, ou de la légereté des autres.

Quelque ſcrupuleuſes que fuſſent à cet égard mes recherches, mon travail auroit été bien infructueux, ſans le ſecours du Duc de Bourbon : c'eſt pourquoi je conſultois ſouvent ce Prince ſur les caracteres ou les ſentimens des gens qui me venoient voir ; afin que dans l'obſcurité où je marchois, je puſſe, aidé de cette lumiere, éviter de faire quelque faux pas. Je ne craignois point que celle qui me viendroit de ſa part fût ſemblable aux feux follets, qui ne ſervent qu'à égarer : nos intérêts dans la circonſtance préſente étoient les mêmes ; c'étoit, indépendamment de la probité du Duc de Bourbon, une réflexion qui me mettoit fort à mon aiſe, & qui me donnoit autant d'aſſurance que de tranquillité.

Entre les avis qu'on me donna, il y

en eut plusieurs par lesquels je fus averti, que pendant le sejour que la Cour avoit fait à *Marli*, il s'étoit formé quelques projets, & tout de suite certaines intrigues, pour que le Duc du MAINE fût associé au Cardinal dans le soin du Gouvernement : & c'est ce qui me fut confirmé par le Duc de Bourbon. J'étois fort en repos sur la repugnance de S. Em.' pour une semblable societé : mais je ne l'étois pas tout-à-fait tant sur l'effet des moyens que le parti du Duc du Maine, composé de gens d'un rang considerable, pouvoit prendre, pour mettre le Cardinal dans la nécessité de souscrire à la proposition. Quelque honoré que parût ce Ministre de la confiance du Roi, le mérite, la pieté & l'estime générale que possedoit le Duc du Maine, joint à l'honneur d'appartenir au Roi de si près, étoient des motifs bien capables de déterminer ce Monarque, à vouloir faire usage du zele de ce Prince pour son service & le bien de l'Etat : & plus je trouvois à cela de vraisemblance, plus je me confirmois (quoique mal à propos) dans l'idée, que le Cardinal ne pourroit se défendre d'admetrre un projet, que

tant de raisons concouroient à faire approuver du Roi & du public.

Dans toute autre circonstance où j'aurois été, le partage de l'autorité & des fonctions de premier Ministre, selon qu'on le proposoit, m'auroit causé une joye sensible. Le Duc du Maine avoit toujours honoré feue ma mere de son amitié : elle s'étoit formée dans leur jeunesse, à l'occasion d'un voyage que ce Prince & la Duchesse de Bourbon firent, je crois, aux bains de *Barege*, avant que LOUIS le Grand les eût légitimés. Madame de MAINTENON, ancienne amie * de ma Grand-mere, & Gouvernante alors des enfans naturels du feu Roi, les y conduisit ; & y mena ma mere

* Cette liaison s'étoit formée depuis le tems que Mad. de *Maintenon* étant Madle. d'*Aubigné* ; & Madle. de *Pons*, mariée ensuite au Marquis d'*Hudicourt*, grand Louvetier de France mon Grand-pere, s'étoient connues chez la Marechale d'*Albret*, proche parente de ma Grand-mere, & qui l'avoit gardée pendant quelque tems chez elle. La même liaison s'est soutenue jusqu'à la fin de la vie de ma Grand-mere, sans que la haute consideration où Made. de *Maintenon* étoit parvenue à la Cour, l'ait altetée. Ce trait du bon cœur de cette Dame n'est pas

mere avec eux, ſous le nom de leur ſœur †.

J'avois donc lieu de compter ſur la protection du Duc du Maine : & ſi ce Prince eût rempli la premiere place, mon ſort eût été vraiſemblablement different ; puiſqu'au lieu d'être reduit à ménager un homme tel que le Cardinal, rempli de prévention, de méfiance & de mauvaiſe volonté contre moi, j'aurois dépendu du Duc du Maine, de qui je n'avois rien de ſemblable à craindre. Cette réflexion me faiſoit ſouvent gémir en ſecret, de voir que le ſuccès de la commiſſion que le Roi d'Eſpagne m'avoit donnée, ne pouvoit ſe concilier avec l'exécution des projets qu'on formoit en

pas le ſeul que je ſerois en état de rapporter : elle en a fait éprouver d'autres, ſoit à ma mere, comme on verra dans les *Pieces Juſtificatives* à la fin de ce Volume N°. *I.* & *II.*, ſoit à toute ma maiſon, ſoit à moi en particulier, qui me rendent ſa mémoire infiniment reſpectable. Elle doit l'être également à tous ceux qui ont connu la ſolide vertu, le caractere bienfaiſant, & la ſinguliere modeſtie de Made. de Maintenon, qui lui avoient mérité avec tant de juſtice l'eſtime & la confiance du feu Roi.

† Une lettre du Duc du MAINE, *Pieces Juſtificatives* N°. *III.* en fera foi.

faveur du Duc du Maine : mais tous mes souhaits à cet égard étoient vains ; & depuis les engagemens que j'avois fait prendre au Cardinal, il falloit que l'autorité residant seule en lui, me conservât l'avantage de travailler avec sureté.

Pour éclaircir ce qu'on pourroit peut-être trouver d'obscur dans ce que je dis, il est à propos de reprendre les choses d'un peu plus haut.

La tendresse que LOUIS XIV. avoit pour ses enfans naturels, & qu'ils méritoient sans doute ; le détermina, un an avant sa mort, d'accorder au Duc du Maine & au Comte de-Toulouse, le droit de pouvoir succeder à la Couronne, après les Princes du Sang ; & peu de mois avant sa mort, il leur permit encore de prendre le même titre. Ces deux graces, qui tiroient cependant à de grandes conséquences, ne trouverent aucune contradiction pendant le reste de la vie de ce Monarque ; & son regne, aussi absolu que long & glorieux, avoit tellement accoutumé tous les Ordres de l'Etat à lui rendre l'obéissance la plus soumise, que personne n'osa entreprendre de faire la moindre représentation sur ce qu'il venoit de régler.

La volonté des Rois trouve rarement quelque résistance pendant leur vie ; mais ce n'est plus la même chose après leur mort : au contraire, il arrive souvent, que ce qu'ils ont eu le plus à cœur de faire observer, est ce qui a le moins de durée. La disposition que Louis XIV. avoit faite en faveur du Duc du Maine & du Comte de Thoulouse, éprouva le même sort ; & dès le commencement de la Régence, les Princes du sang, que leur grande jeunesse, jointe à leur respect pour Louis XIV., avoient tenus dans le silence sur ce qui s'étoit passé, présenterent une requête au Roi, pour se plaindre du tort que la déclaration de son prédécesseur leur faisoit, & pour en obtenir la revocation.

Cette grace, que les Ducs & Pairs demanderent également, ayant été accordée ; le Duc de Bourbon, qui, pendant que chaque parti défendoit ses droits, avoit paru le plus animé contre les Princes légitimés, attira encore une nouvelle mortification au Duc du Maine : car non content de lui avoir suscité de si sensibles peines, il contribua de plus à lui faire ôter la Charge de Surintendant de l'éducation du Roi, que Louis XIV.

lui avoit destinée par son Testament ; après quoi il la demanda pour lui, & l'obtint. Ce dernier trait ayant achevé de brouiller ces deux Princes, ils passerent un tems considerable sans se voir: & quoiqu'ensuite on les eût portés à se rendre reciproquement quelques visites de bienséance ; ce qui s'étoit passé avoit fait une si forte impression, & donné lieu à tant de froideur & de méfiance entr'eux, qu'on ne pouvoit guere se flatter de les voir cesser.

Les sentimens & les intérêts du Duc de Bourbon, étant en quelque façon devenus inalliables avec ceux du Duc du Maine ; il est aisé de voir à présent, que ce dernier prenant le timon du Gouvernement, il ne m'étoit plus possible de continuer avec l'autre, ni avec le Cardinal, l'ouvrage que j'avois ébauché. Le Duc de Bourbon n'y auroit jamais consenti ; & le Cardinal, pour prévenir quelque indiscretion de ma part, étoit très-capable de la commettre, & de me sacrifier ainsi à sa fureté : le seul parti qui me restoit à prendre dans cette circonstance, étoit d'ensevelir sous un profond silence tout ce qui s'étoit déja passé à Versailles ou à Escouan ; & mon voya-

ge en France, aussi bien que l'objet qu'il avoit eu, devenoient absolument inutiles.

Je pouvois, il est vrai, tenter de faire entrer le Duc du Maine dans les intérêts du Roi d'Espagne : mais outre le péril où m'exposoit une pareille entreprise, elle paroissoit encore inutile, par bien des raisons. Le Duc du Maine devoit à la Duchesse Douairiere d'Orleans sa sœur, une juste reconnoissance de l'attachement qu'elle lui avoit constamment marqué, dans toutes les circonstances fâcheuses où il s'étoit trouvé. C'étoient d'ailleurs les amis & les serviteurs de cette Princesse & du Duc d'Orleans son fils, qui cherchoient principalement à mettre le Duc du Maine en place. Quelle apparence pouvoit-il y avoir, qu'un Prince aussi vertueux que lui, fût capable de les abandonner, après avoir profité de leur bonne volonté ?

Indépendamment de cela, les engagemens que le Duc de Bourbon avoit pris avec Leurs Maj. Cath., & le rang qu'il avoit au-dessus du Duc du Maine, ne permettoient plus à celui-ci de paroître qu'en second, dans les projets dont il s'agissoit, & dans la confiance du Roi d'Espagne : ce partage devoit être aussi

embarrassant à faire de la part de ce Monarque, que difficile à soutenir entre les deux rivaux.

Enfin, l'indifference avec laquelle la Cour d'Espagne avoit vu l'exil du Duc & de la Duchesse du Maine, aussi bien que la perte des droits & des privileges accordés à leur Maison ; perte qu'ils n'avoient essuyée, que par rapport au zele que le Regent soupçonnoit qu'ils conservoient pour Leurs Majestés Catholiq. : cette indifference, dis-je, exigeoit-elle du Duc du Maine quelque nouveau sacrifice ?

Ces réflexions justes & bien fondées, ne me laissant entrevoir aucune facilité de faire réussir la commission délicate dont j'étois chargé, dès lors que le Duc du Maine partageroit l'autorité avec le Cardinal ; je crus devoir communiquer à ce Ministre les bruits qui se répandoient, & mon inquietude à cet égard, afin d'examiner, par la maniere dont il me répondroit, s'ils avoient quelque fondement. L'occasion de faire tomber la conversation sur cet article rencontroit peu de difficulté : je voyois le Cardinal regulierement presque tous les Lundis au soir ; & je profitai de cette facilité le 10. de Mars,

Mars, pour mettre sur le tapis les projets des partisans du Duc du Maine, & les intrigues de ceux qui desiroient la guerre.

La lettre que j'écrivois ce jour-là à l'Archevêque d'Amida, servit d'introduction à ce que je voulois dire; car l'ayant présentée à mon ordinaire au Cardinal: „ Y a-t-il, me dit ce Ministre, quelque „ chose d'interessant dans cette lettre? „ Sa brieveté me fait croire le contraire: „ & si c'est un simple gazetin que vous „ faites, je n'ai en vérité nulle curiosité „ de le voir. "

Ce que je mande par cet ordinaire, répondis-je, peut véritablement passer pour tel. J'ai épuisé avec Mr. l'Archevêque d'Amida, dans mes précédentes lettres que V. E. a vues, tout ce qui concernoit les articles du Mémoire de la Reine d'Espagne, & le détail de mon voyage à Escouan: il faut attendre à présent d'être instruit de l'effet que cela aura produit, pour entamer d'autres questions; & dans cet intervalle, je suis presque reduit, je l'avoue, pour mander des nouvelles, à la seule ressource des chansons du Pont-neuf. Il a couru néanmoins, ajoutai-je, pendant le voyage de Marly, certains

certains bruits à Paris que j'ai retrouvés ici, qui tiendroient bien leur place dans mon gazetin, & qui le rendroient même interessant : mais j'ai cru, avant de les y placer, devoir consulter à leur égard V. E.

„ Dequoi s'agit-il donc, me dit le Car„ dinal? N'est-ce pas des propositions qui „ sont venues de Vienne depuis peu par „ le Nonce, dont vous voulez parler; „ ou de quelque mouvement qu'on fait „ faire aux troupes? On déclare la guer„ re, & on fait la paix toutes les 24. „ heures à Paris : tout cela ne signifie „ rien, comme vous savez. J'ai expliqué „ nettement au Baron de Fonseca, l'in„ tention où nous sommes ici, de n'ad„ mettre aucune proposition séparément „ de nos Alliés: & quant aux mouve„ mens des troupes, leur changement de „ position n'influe point sur les résolu„ tions qu'on peut prendre. Répondez„ moi que le siege de Gibraltar ne s'en„ treprendra point : & je vous promets „ que de notre part, ni de celle de l'An„ gleterre, on n'a rien à craindre."

Ce n'est point, repris-je, de tout ce que V. E. me fait l'honneur de me dire, dont il est question : les bruits qui courent ne regardent ni la guerre ni la paix;

ils

ils ont rapport à une autre matiere. Paris vous donne un Associé ; on assure même que vous le souhaittez, & qu'il sera déclaré dans peu. Cette Societé a-t-elle quelque vraisemblance ; & verra-t-on en conséquence, vos lettres desormais signées *le Cardinal de Fleury & Compagnie?*

La plaisanterie que je faisois, ne servant qu'à égayer la conversation, ne déplut point au Cardinal : il la soutint au contraire avec enjouement. „ Je vois où „ vous voulez venir, me dit-il : n'est-ce „ pas sur Mr. le Duc du Maine que rou„ lent les bruits qui courent ? " Justement, repartis-je. Le Public débite, que V. E. va faire entrer ce Prince au Conseil, & que dans la suite rien ne se fera que de concert entre vous deux. „ Fort bien, continua le Cardinal ; l'ar„ rangement est admirable. Le bon de „ l'affaire est (peut-être ne vous a-t-on „ pas informé de cette circonstance) que „ c'est Mr. le Duc du Maine qui m'a ap„ pris, je crois, le premier cette nou„ velle. Vous voyez, après une pareil„ le confidence, que je dois être tran„ quille sur les mesures qu'il doit pren„ dre. " Je le deviens beaucoup, répondis-je, par la maniere dont je remarque

que

que V. E. reçoit l'avis que je lui donnois ; & je ne dissimule pas, que les discours de Paris m'avoient causé quelque allarme : la moderation, le desintéressement de V. E., & le mérite de Mr. le Duc du Maine, donnoient je ne sai quelle vraisemblance à ces differens bruits, qui m'inquiettoient par bien des raisons, que vous n'aurez pas, je crois, beaucoup de peine à imaginer.

Le Cardinal ne repliqua rien à ce dernier article : il fit simplement un signe de tête, qui donnoit à entendre, qu'il comprenoit parfaitement ce que je voulois dire ; & sans entrer dans un plus grand détail, il se mit à faire l'éloge des sentimens de pieté & de retraite, dont il assura que le Duc du Maine étoit uniquement occupé : il me parut que je ne devois point craindre qu'il eût aucune envie de l'en détourner. Je trouvai, au surplus, le Cardinal bien instruit des cabales que certains Courtisans faisoient contre lui, & fort exempt d'inquietude, sur les suites qu'elles pouvoient avoir.

Notre entretien sur ces tracasseries, me conduisit insensiblement, à parler des mouvemens que se donnoient à la Cour, ceux qui desiroient la guerre ; & je rapportai

portai au Cardinal, ce qui m'étoit revenu des vues qu'ils avoient de la rendre inévitable, que le Comte de BROGLIO & le Marquis de FENELON favorisoient, disoit-on, secrettement. Cette Eminence, pour découvrir apparemment si ce que je disois avoit quelque fondement, me fit à ce sujet quelques questions, auxquelles je répondis d'une maniere satisfaisante.

Le Cardinal, surpris de me voir si bien informé, me dit alors : ,, D'où savez-,, vous toutes ces particularités ? Car ,, elles supposent des relations de votre ,, part, qu'il est difficile que vous ayez ,, formées sitôt. " Dispensez-moi, repliquai-je, de satisfaire à cet égard votre curiosité : on a exigé de moi le secret. D'ailleurs, si ce que j'ai l'honneur de vous dire, peut servir à connoître & à prévenir les intrigues, ou la mauvaise volonté des personnes qui cherchent à brouiller les cartes ; qu'importe à V. E. de connoître celles de qui je tiens ces particularités ? De plus, je ne les donne pas comme assurées. ,, Aussi ne le sont-elles point tou-,, tes, me répondit le Cardinal : cepen-,, dant je ne disconviens pas qu'il n'y en ,, ait quelques-unes de véritables. Il est

,, cer-

„ certain qu'il y a ici des gens, qui souhaitteroient de trouver en moi plus „ de complaisance pour leurs projets & „ pour l'ambition qui les agite ; & je „ ne suis pas éloigné de croire, que Mr. „ Le Blanc favorise leur sentiment. Je „ connois à peu près tous les ressorts „ qu'ils font jouer ; & il ne me sera pas „ difficile d'en arrêter les mouvemens. „ A l'égard de ce qu'on vous a dit, que „ Mr. de Fenelon en Hollande, & le „ Comte de Broglio en Angleterre, ont „ les mêmes vues, je ne le crois point : „ j'ai une relation directe avec le premier, qui me sert de preuve de sa „ bonne foi * ; & quant à l'autre, il „ n'est que médiocrement informé de ce „ qui se passe entre Mr. WALPOLE „ & moi. D'ailleurs, ni l'Angleterre, „ ni la Hollande ne sont nullement portées à vouloir la guerre ; & ces deux „ Puissances pensent entierement comme moi,

* Elle ne laissa pas de devenir un peu suspecte au Cardinal : car pendant quelque tems il cacha au Marquis de *Fenelon*, ce qu'il ménageoit seul avec l'Ambassadeur d'Hollande. J'appris cette anecdote à Madrid par Mr. l'Abbé de *Mendoça*, qui étoit alors Ambassadeur de Portugal à la Haye.

„ moi, ſur la néceſſité qu'il y a de la
„ prévenir : c'eſt l'Eſpagne ſeule, qui,
„ ſans ſavoir pourquoi ni comment,
„ nous jette tous dans l'embarras ; &
„ Dieu veuille, qu'en ſe livrant comme
„ elle fait, à tous ſes projets de guerre
„ & de conquêtes, elle ne nous entraine
„ point malgré nous avec elle, dans le
„ précipice où elle eſt prête à ſe jetter. "

Les differentes matieres qui avoient fait le ſujet de notre converſation, donnant lieu apparemment au Cardinal, de penſer que j'avois quelque liaiſon avec pluſieurs perſonnes de la Cour, il eſſaya adroitement de la découvrir : & il me demanda, ſi je voyois quelquefois les Maréchaux de VILLARS & d'HUXELLES, le Duc de NOAILLES ou le Maréchal de BERWICK ; & ſi depuis mon retour, ſoit à Paris, ſoit à Verſailles, je n'avois pas eu occaſion de les entretenir ?

Ma réponſe à cette queſtion s'étant bornée à dire, que je n'avois été chez ces Seigneurs, que pour leur rendre ſimplement mes devoirs, & à des heures où ſe trouvant beaucoup de monde chez eux, il ne s'étoit rien paſſé de particulier entr'eux & moi ; il me repartit que je fai-

ſois

ſois bien d'en uſer de la ſorte ; & je m'apperçus qu'il ſe méfioit ſur tout du Maréchal d'Huxelles. Il me le dépeignit même, comme un homme entêté de ſon opinion, & qui vouloit impérieuſement y conformer toujours celle des autres.

„ *Marſillac*, ajouta le Cardinal, qui „ eſt revenu d'Eſpagne, eſt un Courtiſan „ aſſidu de ce Maréchal, & ſans doute il „ vous voit ſouvent auſſi : je ne vous „ conſeille cependant point de vous ou- „ vrir à lui. Il parle très légerement ; „ & il n'auroit tenu qu'à moi, ſi je l'a- „ vois voulu croire, d'avoir de grandes „ communications avec lui ſur ce qui „ concernoit la Cour d'Eſpagne : mais je „ n'ai pas jugé à propos de faire uſage „ de ſa bonne volonté ; & je ne ſuis „ point piqué (dit-il encore en riant) „ de la préference qu'il donne à préſent „ ſur cet article au Maréchal d'Huxelles „ ſur moi. "

A la fin de la converſation, dont je rapporte ici la ſubſtance, je lus au Cardinal la lettre que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida : elle ne contenoit que ce qui étoit devenu le ſujet de notre conference. Comme je la terminois par conſeiller à ce Prélat, & par conſéquent à

Leurs

Leurs Maj. Cath., de ne compter ſolidement que ſur le zele & la bonne volonté du Cardinal; il me remercia du témoignage avantageux que je rendois de l'un & de l'autre, en m'aſſurant en même tems, que le Roi & la Reine d'Eſpagne devoient être certains, qu'il conſerveroit toute ſa vie les mêmes ſentimens pour eux.

Malgré ces proteſtations, je ne laiſſois pas de craindre, que l'arrivée * de Mr. Walpole, & la longue conference que je ſavois qu'il avoit eue avec le Cardinal l'avant-veille de la nôtre, n'eût un peu refroidi les bonnes diſpoſitions qu'il témoignoit. Pour découvrir ſi mes ſoupçons étoient bien fondés, je dis comme en paſſant au Cardinal, qu'on répandoit dans Paris, que le Miniſtre Anglois l'avoit fortement ſollicité de remplir les engagemens qu'on avoit pris avec le Roi ſon Maître, en attaquant l'Eſpagne auſſitôt qu'elle commenceroit le ſiege de *Gibraltar*; & que les augmentations que l'on faiſoit dans la Maiſon du Roi & dans la Cavalerie, jointes aux autres préparatifs de guerre, ſembloient autoriſer cette opinion:

* Il étoit arrivé le 6. Mars d'Angleterre, & le 8. il avoit eu une longue conference à *Verſailles* avec le Cardinal de *Fleury*,

opinion : Que cependant, ajoutai-je, je comptois toujours que S. Em. ſauroit bien trouver les moyens, d'empêcher que ces étincelles ne cauſaſſent quelque embraſement ; & que je la ſuppliois de ſe ſouvenir, qu'Elle m'avoit permis d'écrire à Leurs Maj. Cath., qu'on ne traverſeroit le ſiege de Gibraltar par aucune diverſion, qu'à la derniere extrêmité, & quand il n'y auroit plus moyen de ſauver ſans cela la bonne foi qu'on vouloit montrer aux Alliés du Roi.

Le Cardinal, que les ſollicitations, les repréſentations, & peut-être les reproches de l'Ambaſſadeur d'Angleterre avoient intimidé, & qui ne vouloit point cependant paroître rejetter mes inſtances, repliqua : que ſon deſſein étoit toujours, d'avoir toute la déference poſſible pour la Cour d'Eſpagne dans ce qui n'intéreſſeroit point la gloire du Roi ; mais qu'il eſperoit de ſon côté, qu'elle ne prétendroit point donner à cette bonne volonté une étendue, qui l'aſſujettît à ſuivre aveuglément ſes deſirs.

„ L'Angleterre, continua-t-il, n'eſt
„ pas plus diſpoſée à la guerre que nous ;
„ je ſuis aſſuré que la Hollande, & je
„ pourrois preſque auſſi vous dire l'Em-

„ pereur,

„ pereur, penſent de même : mais on „ ne croit point cela en Eſpagne ; on „ va toujours ſon train, comme ſi on „ étoit également aſſuré de notre con- „ deſcendance, & des intentions de l'Em- „ pereur. J'ai bien peur qu'il ne reſulte „ d'une prévention ſi mal fondée, des „ entrepriſes qui nous forceront tous à „ recourir aux armes, & à faire enfin „ la guerre malgré nous. Voila ce que „ vous ne ſauriez trop repeter à l'Arche- „ vêque d'Amida : mais je doute fort „ qu'il veuille, ni qu'il puiſſe le perſua- „ der à la Reine d'Eſpagne. "

Ce que me diſoit le Cardinal, étoit très conforme à ce que je penſois : je l'aſſurai cependant, qu'il devoit avoir meilleure opinion des reſolutions que prendroient Leurs Majeſtés Cath., & de leurs diſpoſitions pour la paix. Laiſſez les Eſpagnols, ajoutai-je, chaſſer les Anglois de leur Monarchie en prenant Gibraltar : & je ſerai caution, que Leurs Maj. Cath. ſe prêteront enſuite volontiers à tout ce que vous pourrez deſirer. Le Cardinal reçut cette aſſurance avec un mouvement de tête, qui donnoit aiſément à entendre qu'il n'en faiſoit pas grand cas.

N'ayant

Ce qui faisoit le sujet de notre entretien étant épuisé, je me levai pour me retirer. Le Cardinal me dit alors, que Mr. Walpole lui avoit paru desirer de me voir, & fort curieux de connoître le sujet de mon voyage en France. Je lui répondis, que je ne l'étois pas moins de mon côté, de former entre ce Ministre & moi quelque liaison, & que j'en chercherois l'occasion, si S. E. l'agréoit. Le Cardinal repartit, qu'il ne voyoit aucun inconvénient à ce que je proposois; & que j'étois assurément le maître de voir Mr. Walpole, quand je le jugerois à propos. „ Vous en serez „ content, ajouta-t-il; & vous le trou„ verez aussi rempli de droiture, qu'é„ loigné de vouloir aigrir les choses: „ toute l'amertume, je ne me lasse point „ point de vous le dire, vient de votre „ côté."

L'empressement que l'Ambassadeur d'Angleterre marquoit de me connoître, joint à la liberté que le Cardinal me donnoit de le voir, me paroissant très favorable à mes desseins; je ne manquai point, dès que je fus retourné à Paris, d'aller rendre une visite à Mr. Walpole. Ce Ministre me reçut avec toute la politesse possible; & je m'apperçus bien-tôt, par

la

la converſation que nous eumes enſemble, qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'idée avantageuſe que le Lord Harrington lui avoit donnée de moi. Je tâchai de la fortifier par un air de cordialité & de liberté dans mes diſcours, qui ſervît à bannir de ſon eſprit toute la méfiance, que les affaires dont il pouvoit me ſoupçonner d'ètre chargé, étoient capables de lui ſuggerer : & ma franchiſe produiſit l'effet que je deſirois.

Notre entretien, dans cette premiere entrevue, roula principalement ſur le ſiege de Gibraltar, dont on attendoit à tout moment d'apprendre l'ouverture ; ſur les ſuites funeſtes de cette entrepriſe pour toute l'Europe ; & ſur les obſtacles inſurmontables qu'elle mettoit aux deſſeins, que le Roi ſon Maître & ſes Alliés avoient, de procurer à l'Eſpagne des avantages plus réels & plus ſolides, que ceux qu'elle ſe flattoit de recueillir de ſon alliance avec l'Empereur. „ Mais, „ ajouta-t-il, Mr. le Cardinal vous a „ ſurement expliqué tout cela mieux que „ moi ; & il pourroit être garant auprès „ de la Reine d'Eſpagne, des bonnes in- „ tentions du Roi mon maître, auſſi bien „ que de celles du Roi de France : mal-

„ heureusement cette Princesse ne peut
„ gagner sur elle de l'écouter, & de reve-
„ nir de ses préventions."

Ce discours, & l'étroite liaison que je savois qui regnoit entre Mr. Walpole & le Cardinal, me laissant dans l'incertitude s'il ne seroit point concerté entr'eux, je répondis d'une maniere si générale à l'Ambassadeur d'Angleterre, qu'il ne pût tirer aucun avantage de mes paroles, ni s'en servir pour me compromettre avec le Cardinal, en donnant lieu à celui-ci, de me soupçonner de quelque indiscretion. Une telle reserve, que j'eus néanmoins grande attention de dépouiller de tout air de mistere, ne parut point alterer l'amitié que le Ministre Anglois m'avoit d'abord témoignée; & j'eus lieu de me flatter, en prenant congé de lui, que nous étions contens l'un & l'autre de cette premiere entrevue.

Les difficultés presque insurmontables, qu'on étoit persuadé que les Espagnols trouveroient, à s'emparer de Gibraltar, jointes aux autres inconvéniens qui resultoient de cette entreprise, avoient laissé le public dans l'opinion, que la Cour de Madrid se desisteroit peut-être d'un pareil dessein: mais on ne tarda point à apprendre qu'elle étoit mal fondée, &

que ce fameux siege, dont on ne cessoit par tout de s'entretenir, avoit été commencé la nuit du 22. de Fevrier. Le premier avis qu'on en reçut à Londres, y fut porté par le Capitaine *Hancok*, qui arriva aux *Dunes* le 12. de Mars, étant parti de *Seville* avec sa Fregate le 28. Fevrier: & l'on en reçut encore le jour suivant la confirmation par la voye de *Lisbonne*, où Mr. *Purvis*, Capitaine du *Dursley Galley* étoit arrivé de Gibraltar le 1. Mars, après un trajet de quarante huit heures.

Les lettres que ces deux Officiers porterent, apprirent à Sa Maj. Brit. l'ouverture de la tranchée, & en même tems l'arrivée de l'Amiral WAGGER, avec les Regimens qu'il avoit sur son Escadre, & qui étoient entrés dès le 13. de Fevrier dans Gibraltar, ainsi que le Colonel CLAYTON, & les troupes qui avoient été transportées sur les Vaisseaux du Contre-Amiral HOPSON. Enfin on ajoutoit, qu'il ne paroissoit point qu'on dût être fort allarmé des projets des Espagnols, ni craindre aucune suite facheuse des rodomontades † de leur Général LAS TORRES.

† Le 21. Fevrier ce Général Espagnol ayant fait

Quelque vraiſemblables, quelque fondées même que paruſſent ces aſſurances, la conſervation de Gibraltar intereſſoit ſi vivement toute la Nation Angloiſe, qu'on ſe prépara auſſitôt d'envoyer de nouveaux ſecours. Ils partirent en effet ſucceſſivement, ſous l'eſcorte d'abord d'un Vaiſſeau de guerre, qui ramenoit un Ambaſſadeur de *Maroc*, qui ſe trouvoit alors à Londres ; & enſuite avec le Comte de PORTMORE, Gouverneur de Gibraltar, qui, comme je l'ai rapporté, voulut aller défendre cette Place, quoiqu'âgé alors de 70. ans.

Les meſures que la Cour de Londres prenoit, pour empêcher les Eſpagnols de réuſſir dans leurs entrepriſes, étoient dans le fond bien ſuperflues. Le Général Las

fait commencer, après beaucoup d'autres travaux, une batterie à la demi-portée du canon de la Ville ; le Colonel *Clayton*, Lieutenant Gouverneur de Gibraltar, & qui y commandoit en l'abſence du Lord *Portmore*, lui écrivit : Que s'étant apperçu de ce travail, contraire, diſoit-il, aux Traités qui ſubſiſtoient entre l'Angleterre & l'Eſpagne, il croyoit devoir l'avertir, que s'il ne le faiſoit ceſſer, il ſeroit obligé de prendre des meſures differentes. Sur quoi le Comte de *Las Torres* lui fit la réponſe qu'on trouvera à la fin de ce Volume *Pieces Juſtificatives* N°. *IV*.

Las Torres rencontroit à chaque inſtant de nouvelles difficultés, par la ſituation du terrain, qui ne lui laiſſoit qu'un très petit eſpace pour conduire les boyeaux de la tranchée. Les Anglois, dans differentes coupures, ou petites places d'armes, qu'ils avoient ménagées en eſpece d'amphithéatre ſur la montagne, & qui dominoient ſur les travaux des Eſpagnols, faiſoient en toute ſureté eſſuyer à ceux-ci un feu d'autant plus meurtrier, qu'ils ne pouvoient l'éviter.

Les Officiers & les troupes, qui ſe voyoient ſacrifiés ſans aucune eſperance de ſuccès, murmuroient ouvertement contre les viſions de leur Général, & contre les fortes aſſurances qu'il donnoit ſans ceſſe à Leurs Maj. Cath., de les mettre bientôt en poſſeſſion de cette Place. Celui-ci, de ſon côté, autant embarraſſé d'exécuter de ſemblables promeſſes, que d'éviter la confuſion de ne les avoir pu tenir, & d'avoir par conſéquent abuſé de la confiance du Roi & de la Reine d'Eſpagne; fit tout-à-coup défendre dans ſon Camp, ſous peine de la vie, d'écrire qu'il étoit impoſſible de s'emparer de Gibraltar : & pour faire voir le contraire, il ſuivoit conſtamment le

 projet

projet romanesque, de parvenir par le moyen d'une mine, à faire sauter la haute montagne toute de roc, qui commande Gibraltar, afin d'ensevelir cette Ville sous le cahos de tant de roches.

Les Anglois, peu allarmés d'un semblable dessein, dont ils connoissoient l'entiere impossibilité, le lui laissoient suivre tranquillement; & ils ne s'attachoient qu'à détruire peu à peu l'Armée Espagnole dans la tranchée: ils y réussissoient à merveille. La division & le mécontentement, les murmures & les maladies, qui regnoient dans cette Armée, secondoient parfaitement leurs desirs; & la Mine du Général las Torres, cette derniere ressource de son imagination guerriere, ne servit, comme elle fait encore, qu'à retracer le souvenir de la Caverne de *Montesinos*.

Peu de jours après que l'on eut appris à Madrid l'ouverture de la tranchée, Milord HARRINGTON partit * de cette Capitale pour retourner en Angleterre. Il prévint avant son départ les suites de la résolution qu'il se doutoit bien que l'on prendroit à Madrid, de faire arrêter les Vaisseaux Anglois qui se trouveroient alors

* Ce fut le 11. de Mars.

alors dans les Ports de la Monarchie Espagnole, par l'avis qu'il donna à ceux qui les commandoient, de mettre promptement à la voile. Ils en profiterent si bien, qu'à peine en restoit-il quelqu'un, quand l'ordre de s'en saisir y arriva.

Soit que le Ministere Espagnol fût piqué, de voir à cet égard ses projets rendus inutiles; soit que la Cour de Madrid cherchât à donner quelque mortification à Milord Harrington; on arrêta à *Pampelune* le Sr. *Strafford*, Agent de la Compagnie du Sud à Madrid, qui se retiroit avec ce Ministre, sur un ordre de *Dom Joseph Patiño*, & contre l'assurance formelle, que le Marquis DE LA PAZ avoit donnée à Milord Harrington, qu'on laisseroit cet Agent le suivre, & sortir d'Espagne en toute liberté.

A la suite de Milord Harrington se trouvoit aussi un Abbé Italien, nommé *Tito-Livio*, dont les saillies, la gayeté, & peut-être aussi les intrigues, avoient paru à ce Ministre, les premieres propres à l'amuser, & les autres à lui devenir utiles. Cet Abbé, qui s'étoit entierement livré à lui à Madrid, craignit qu'après le départ de son protecteur, la réputation qu'il avoit de parler fort libre-

ment, & de plaisanter de même sur toutes sortes de matieres, ne l'exposàt à recevoir quelque correction de la part de l'Inquisition. Pour éviter donc qu'elle n'eût envie d'exercer sur lui cette œuvre de charité, il jugea prudemment, qu'il convenoit de suivre l'Ambassadeur d'Angleterre, dans un pays où il seroit à l'abri des observations scrupuleuses des *Familiares del santo Officio.* L'allarme qu'il en avoit, le rendoit fort assidu auprès de Milord Harrington: & comme il se trouva à *Pampelune* avec lui, lorsque le Sr. *Strafford* y fut arrèté, la peur d'éprouver le même sort, lui faisoit desirer ardemment de sortir au plutôt des Etats de la domination Espagnole. Le Gouverneur de Pampelune, qui étoit venu rendre visite à l'Ambassadeur d'Angleterre, & devant lequel on avoit plaisanté de l'inquietude de l'Abbé Tito-Livio, l'invita en badinant, de profiter du sejour qu'il faisoit dans cette Ville, pour voir la Citadelle & la régularité de ses fortifications. L'Abbé qui crut qu'une pareille proposition tendoit à le faire sortir de chez l'Ambassadeur, pour l'arrèter ensuite plus librement, répondit au Gouverneur, *que ne voulant ni attaquer, & encore moins défendre sa Citadelle, il se passeroit à merveille d'aller*

en considerer les dedans & les dehors; & en me racontant cela à Paris, il ajouta, que jusqu'à-ce qu'il se vît à *Saint Jean Pied de Port*, qui est le premier endroit du Royaume de France qu'on trouve en sortant d'Espagne, il n'avoit cessé de craindre, comme *Sancho Pança*, de voir à ses trousses quelque *Escouade* de la *Ste. Hermandad.*

La Cour d'Espagne ayant dès le 4. de Mars donné ordre de sequestrer dans tous les Royaumes de sa domination, les effets des Anglois, & de les regarder par conséquent comme ennemis; celle d'Angleterre se crut en droit d'user de représailles: & par une déclaration qui fut publiée à Londres le 8. Avril, il y étoit dit, que S. Maj. Brit., de l'avis de son Conseil privé, avoit jugé à propos d'ordonner, qu'il fût accordé des représailles générales contre les Vaisseaux, les effets & les Sujets du Roi d'Espagne; en sorte que tant la Flotte & les Vaisseaux de Sa Maj., que tout autre Vaisseau & bâtiment, qui auroit commission, & qui seroit pourvu de lettres de représailles générales ou particulieres, de la part des Commissaires qui exerçoient l'office de Grand-Amiral de la Grande

Bretagne, puſſent ſaiſir légitimément tous les vaiſſeaux, bâtimens & effets, appartenans au Roi d'Eſpagne, à ſes Sujets ou autres, établis & domiciliés dans les Etats de ce Prince, & les amener à jugement devant l'une des Cours de l'Amirauté, dans les Domaines de Sa Majeſté.

Après de ſemblables démarches, & l'avis qu'on avoit envoyé aux Indes à l'Amiral HOSIER, de regarder les Eſpagnols comme ennemis; la guerre paroiſſoit entierement déclarée entre l'Angleterre & l'Eſpagne: & comme, d'un autre côté, l'aigreur entre l'Empereur & le Roi d'Angleterre, depuis le Mémoire qu'avoit préſenté le Sr. PALM, étoit extrême; on regardoit les hoſtilités commencées à Gibraltar, comme le prélude d'une guerre générale.

La réſolution qu'avoit pris la Cour d'Eſpagne, d'en commencer le premier acte, ſans que celle de Vienne s'empreſſât beaucoup de le ſoutenir; paroiſſoit ſi extraordinaire, qu'on la regardoit dans le public comme une imprudence que rien ne pouvoit juſtifier. On ignoroit alors le principe ſecret qui la faiſoit agir, & les myſteres qui ſe paſſoient ſur ce ſujet entr'elle

entr'elle & la Cour Imperiale. Je ne les ai découverts que long-tems après ; & voici ce qui m'en a été rapporté : j'y trouve assez de vraisemblance pour n'en pas priver le Lecteur.

Le Duc d'ORMOND, aussi illustre par sa naissance, & par les emplois considerables qu'il avoit eus sous le regne de la Reine ANNE, que par ses malheurs depuis la mort de cette Princesse ; conservant beaucoup d'amis en Angleterre, avoit informé secrettement la Cour d'Espagne où il residoit depuis quelques années, que l'on paroissoit dans ce pays-là très mécontent du Gouvernement ; que le Parti du Prétendant s'y fortifioit tous les jours ; qu'il ne cherchoit que l'occasion de causer une révolution, qui pût faire monter ce Prince sur le trône de ses peres ; & qu'enfin, pour peu qu'on fournît aux Jacobites les moyens de faire réussir un tel projet, il étoit très vraisemblable qu'il auroit tout le succès qu'on pouvoit desirer.

Dans les expediens que les amis du Duc d'Ormond proposoient pour aigrir les esprits, & pour achever de décrier dans la Nation Angloise le Roi GEORGE I. & ses Ministres, celui d'attaquer

& de s'emparer de *Gibraltar* étoit indiqué comme un des plus propres à produire cet effet: attendu, disoit-on, que toute la Nation Angloise regardant la conservation de cette Forteresse comme de la derniere importance, ne verroit sa perte qu'avec le plus vif ressentiment contre tous ceux à qui elle l'attribueroit.

Pour préparer donc, ajoutoient encore les mèmes personnes, un mécontentement si nécessaire, & faire décrier en même tems les maximes de Politique que suivoient les Ministres d'Angleterre, & surtout leur confiance dans la fidélité de la France; il étoit à propos que l'Espagne ménageât si adroitement cette derniere Puissance, qu'elle lui fît suspendre toute resolution de soutenir l'Angleterre; & qu'une pareille condescendance fournît un prétexte aux Anglois, de croire que le Roi Très-Chrêtien sacrifioit leurs intérêts, au desir qu'il avoit d'achetter à ce prix sa reconciliation avec l'Espagne.

Tels étoient à peu près les conseils, que les personnes qui écrivoient d'Angleterre au Duc d'Ormond, le pressoient de donner, & de faire goûter à Leurs Maj. Cath.: à les entendre, ils devoient être aussi avantageux qu'ils les croyoient

bien

bien fondés. La Cour d'Efpagne accoutumée alors à donner dans des entreprifes délicates & importantes, fans s'embarraffer beaucoup, ni des fuites qu'elles pouvoient avoir, ni de la jaloufie ou de l'inquietude qu'elles étoient capables de réveiller parmi les autres Puiffances, faifit avec empreffement des confeils & des efperances fi conformes à fes defirs. Les avis du Duc d'Ormond & de fes adherans furent bien reçus; le fiege de Gibraltar, que l'on faifoit envifager à Leurs Maj. Cath. comme très facile, fut réfolu: & comme la fermentation * qui effectivement regnoit alors dans les efprits en Angleterre, donnoit une grande vraifemblance à la réuffite de tous les projets fecrets du Duc d'Ormond; on lui promit d'affifter le Prétendant, & on informa en même tems la Cour Imperiale de

* Elle fut pouffée jufqu'à mutiler, la nuit du 22 au 23 de Mars, une Statue équeftre du Roi, que l'on avoit élevée dans le quarré de *Gros-venor* près d'*Hyde-parc*. On trouva la jambe gauche arrachée, & pofée fur le piédeftal, une des rênes de la bride prefque coupée; l'épée & le bâton de commandement emportés; & le cou haché comme fi l'on avoit voulu trancher la tête. On avoit auffi affiché une pafquinade au piédeftal.

de ce qui se passoit, & des mesures qu'on se proposoit de prendre.

Cette Cour trouvant dans toutes ces idées, au moins quelque possibilité de jetter de la division entre la France & l'Angleterre : de semer du trouble dans ce dernier Royaume, & d'y donner assez d'occupation au Prince qui le possedoit, pour lui faire perdre l'envie & les moyens de brouiller les cartes en Allemagne ; adopta non seulement le projet, mais même en pressa l'exécution. On chargea de ce soin le Chevalier de ZINZENDORF, qui passa à Madrid, sous le prétexte d'aller servir en qualité de volontaite dans l'Armée Espagnole devant Gibraltar. Mais afin de cacher entierement la démarche qu'on faisoit, & de ne point démentir ce que le Mémoire de Mr. *Palm* avoit exposé, la Cour Imperiale affecta, non seulement de n'avoir aucune part à la résolution que l'Espagne prenoit d'assieger Gibraltar, mais même de la condamner publiquement.

Si tout ce que je viens de rapporter est aussi exactement vrai que le prétendoit le Duc d'Ormond, de qui je le tiens en partie : il est facile à présent de découvrir le secret motif, qui avoit tout-à

à-coup déterminé la Reine d'Eſpagne à me charger du Mémoire que je préſentai de ſa part au Cardinal, & du changement ſubit qui étoit ſurvenu dans l'eſprit de cette Princeſſe en faveur de la France. Elle agiſſoit conſéquemment à ſes vues ſecrettes, & le moyen dont elle ſe ſervoit pour les faire réuſſir, étoit dans un ſens aſſez bon : je dis dans un ſens, car on ne peut approuver la facilité, pour ne rien dire de plus, avec laquelle, ſans être aſſurée de la bonne volonté de la France, ni de la ſolidité des promeſſes des partiſans du Prétendant, ni du concours de la Cour Imperiale ; elle ſe déterminoit cependant d'attaquer l'Angleterre, dans le tems préciſément, que les Eſcadres de cette Couronne pouvoient ſi facilement lui enlever avec les Gallions, les moyens de ſoutenir la guerre qu'elle entreprenoit.

Quoiqu'il en ſoit, au reſte, de tout ce que je viens de dire (car il eſt bien difficile de découvrir parfaitement des intrigues auſſi cachées que celles dont il eſt ici queſtion), il paroit toujours très vraiſemblable, que dans le tems dont je parle, il ſe tramoit beaucoup de projets entre le Prétendant & la Cour d'Eſpagne, par l'entremiſe du Duç d'Ormond : que

c'eſt ce qui avoit donné lieu à la réſolution que ce Prince prit, de quitter *Rome* pour venir à *Bologne ;* quoiqu'on eût répandu le bruit, que la meſintelligence qui avoit éclatté alors entre lui & la Princeſſe ſon Epouſe en étoit l'unique motif : & enfin, (comme je m'en apperçus pluſieurs fois, dans les converſations que j'eus avec l'Ambaſſadeur WALPOLE) que le Roi GEORGE étoit perſuadé, que l'Eſpagne ſouffloit, autant qu'il lui étoit poſſible, le feu de la diſcorde dans ſes Etats.

L'Archevêque d'Amida qui ſe flattoit, comme tous ceux qui environnoient Leurs Maj. Cath., que le ſiege de Gibraltar ſeroit de courte durée, & que l'on feroit facilement cette conquête, ne manqua point de m'informer de l'ouverture de la tranchée, & de tous les progrès, ſelon lui, qui s'en étoient ſuivis. Il avoit déja reçu pluſieurs de mes lettres, dans leſquelles il avoit vû, que j'avois obtenu du Cardinal qu'il ne traverſeroit point les deſſeins de Leurs Majeſtés Cath. La circonſtance préſente où elles s'étoient déterminées d'attaquer l'Angleterre, engageoit encore plus fortement le Prélat Eſpagnol, à me preſſer de ne rien négli-

ger, pour entretenir ce Premier Miniſtre dans la bonne volonté qu'il témoignoit : de l'aſſurer que le Roi & la Reine d'Eſpagne lui en ſavoient tout le gré poſſible ; & que pourvu qu'il voulût gagner du tems avant de ſe rendre aux ſollicitations de l'Angleterre, Gibraltar ſeroit infailliblement pris.

Cette Lettre *, datée du *Pardo* le 3. Mars, ne contenant que des aſſurances des ſentimens de bienveuillance & de confiance de leurs Maj. Cath. pour le Cardinal ; ne pouvoit que lui être agréable, & l'entretenir dans le deſſein de ne point traverſer le ſiege de Gibraltar : auſſi je ne manquai point de la lui porter. Il me parut, dans la conference que nous eumes à ce ſujet, toujours réſolu de ne rien précipiter : & il me dit, que quoiqu'il ne pût ſe diſpenſer de paroître au moins ſe diſpoſer à remplir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec l'Angleterre, le Roi & la Reine pouvoient cependant compter, qu'il traîneroit les choſes en longueur autant qu'il lui ſeroit poſſible.

,, Mais,

* Elle a eu le ſort de toutes les autres qui m'ont été enlevées.

„ Mais, ajouta-t-il, la ſaiſon avance,
„ nous voici à la moitié du mois de Mars ;
„ & ſi, avant que celui d'Avril ſoit auſſi
„ avancé, les choſes ne ſont point finies
„ à Gibraltar, il n'y aura plus moyen
„ de reculer. J'avoue que les augmen-
„ tations de troupes qu'on a déja déter-
„ minées ; les autres préparatifs que nous
„ faiſons pour entrer en campagne, &
„ les bruits que je laiſſe & fais même ré-
„ pandre, d'une guerre prochaine, ſau-
„ vent un peu les apparences, & met-
„ tent en quelque façon notre bonne foi
„ à l'abri de tout ſoupçon : mais tout ce
„ jeu ne peut durer longtems ; & ſi on
„ en fixoit la fin à celle du ſiege de Gi-
„ braltar, j'ai grand peur qu'il n'y eût
„ plus moyen de juſtifier notre conduite.
„ Tous les avis de bonne part qui nous
„ viennent d'Angleterre & même d'Eſ-
„ pagne, repréſentent cette entrepriſe
„ comme de longue durée, & ne s'ac-
„ cordent point du tout avec ceux de Mr.
„ l'Archevêque d'Amida. "

Je repliquai au Cardinal, que quoique je ne doutaſſe point, que les nouvelles dont il me parloit ne lui vinſſent par des gens bien inſtruits ; j'avois cependant de la peine à me perſuader, qu'elles fuſ-

ſent

ſent plus certaines que celles que Leurs Maj. Cath. recevoient de leurs Généraux; qui n'avoient d'ailleurs nul intérêt à faire paroître facile une conquête confiée à leur conduite, puiſqu'il étoit évident, que plus il y avoit de difficulté à la faire, plus ils feroient connoître leur habileté en les ſurmontant.

„ Vous tirez, me repartit le Cardinal „ en ſouriant, le meilleur parti que vous „ pouvez des avis que vous donne l'Ar„ chevêque d'Amida; & vous ſoutenez „ à merveille une mauvaiſe cauſe: mais „ quoique vous puiſſiez me dire, pour „ me perſuader que Gibraltar ſera bien„ tôt pris, vous ne diſſiperez point mon „ incrédulité. Cela étant, rappellez-„ vous ce que je vous ai déja dit, que „ dans peu il n'y aura plus moyen de ſe „ défendre de prendre une réſolution; „ & que je ſerai le premier, quoiqu'a„ vec une ſenſible peine, à conſeiller „ au Roi d'être fidele à ſes Alliés. Vous „ avez vu Mr. Walpole: que vous a„ t-il dit ſur tout ceci? Il n'eſt point „ diſpoſé, je vous le repete, à aigrir „ les choſes: on peut compter au con„ traire, qu'il ſouhaitte autant que moi, „ d'empêcher qu'elles ne ſoient pouſſées „ à l'extremité. "

Ce que me rapportoit le Cardinal des ſentimens de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ſe trouvant effectivement très conforme à ce que j'avois cru remarquer dans la converſation que nous avions eue; je répondis au Cardinal : que quoique je ne fuſſe entré que très ſuperficiellement en matiere avec Mr. Walpole ſur la conjoncture préſente, dans une premiere viſite, j'étois cependant ſorti très content de lui; que je croyois appercevoir la même droiture dans cet Ambaſſadeur, que j'avois trouvée en Eſpagne dans Mylord Harrington; & que je me ſentois auſſi très porté, à profiter des témoignages d'eſtime qu'il m'avoit donnés, en le voyant de tems en tems, ſi Son Eminence n'y trouvoit point d'inconvénient.

Le Cardinal, intimément lié avec Mr. Walpole, n'étant peut-être pas faché de ſe ſervir de ce Miniſtre, pour éclairer de plus près toutes mes démarches, & pour découvrir s'il ne m'échapperoit aucune indiſcrétion qui lui donnât priſe ſur moi, m'aſſura de nouveau, qu'il approuvoit fort que je viſſe Mr. Walpole toutes les fois que je le voudrois; & il me dit tout de ſuite : „ Je crois qu'il „ eſt bon de lui laiſſer entrevoir, que

„ vous

„ vous craignez qu'on ne ſe détermine
„ promptement ici, à faire marcher des
„ troupes ſur les frontieres d'Eſpagne.
„ L'inquiétude que vous montrerez à cet
„ égard, contribuera à lui ôter tout
„ ſoupçon, qu'il y ait une ſecrette intel-
„ ligence entre la Cour d'Eſpagne &
„ moi par votre moyen, & trop de
„ complaiſance de ma part pour elle."

Les mouvemens que ſe donnoient à la Cour ceux qui deſiroient la guerre, & toutes les intrigues qu'on employoit pour empêcher le Cardinal de prévenir cet événement, qu'on croyoit ſeul capable d'ébranler ſa puiſſance, me parurent meriter une attention particuliere: & pour les obſerver de près, je paſſai quelques jours de plus à Verſailles. J'y vis diverſes fois le Comte de MORVILLE; & toujours la même confiance regnoit dans nos entretiens.

L'Ambaſſadeur d'Angleterre, depuis qu'on ſavoit le ſiege de Gibraltar commencé, paſſoit peu de jours ſans voir le Cardinal & le Comte de Morville. Il avoit informé celui-ci de la viſite que je lui avois faite; & à cette occaſion il l'avoit fort queſtionné ſur le motif de mon voyage en France, que Milord Harrington,

rington, selon lui, n'avoit pû démêler que très imparfaitement.

Le Comte de Morville, tout mon ami qu'il étoit, ne savoit cependant pas un mot de ce que contenoit l'instruction du Roi d'Espagne; & persuadé que je ne travaillois qu'à la reconciliation des deux Couronnes, il s'en étoit expliqué de même à Mr. Walpole; & l'avoit, à ce qu'il me dit, fort assuré, que les soupçons que ce Ministre Anglois sembloit concevoir, que j'entretenois peut-être des liaisons fort étroites avec les partisans du Prétendant en Espagne, & que je tramois quelque chose en France en faveur de ce Prince, étoient mal fondés. Soit cependant que cette idée de Mr. Walpole eût rappellé au Compte de Morville le souvenir de tout ce qu'on débitoit alors, sur ce qui se passoit à ce sujet entre les deux Cours de Vienne & de Madrid; soit que tout naturellement notre conversation le conduisît à mettre cette matiere sur le tapis: il me dit, que l'opinion de Mr. Walpole sur mon sujet n'étoit peut-être pas aussi mal fondée qu'elle lui avoit d'abord paru; & il me demanda même en riant, s'il ne s'étoit point trop avancé en travail-
lant

lant à la détruire, comme je voyois qu'il avoit fait; & si de bonne foi, quelque projet en faveur du Roi Jâques, n'entroit point un peu dans le sujet de ma mission?

Cette question, qui, de la part de tout autre, m'auroit paru artificieuse, cessant d'avoir ce caractere dans la bouche du Comte de Morville; je répondis, que j'étois persuadé que le Roi & la Reine d'Espagne, conservoient de l'amitié pour un Prince aussi digne de la leur que le Prétendant: que considerant qu'il avoit été non seulement abandonné, mais en quelque façon joué & trompé par presque toutes les Puissances sur lesquelles il devoit compter: ils ne pouvoient peut-être pas se défendre d'être touchés de ses malheurs: que cependant Leurs Maj. ne m'avoient point donné d'ordres qui eussent rapport à ce Prince: que malgré cela je panchois assez à croire, que si la divine providence leur présentoit une occasion favorable de contribuer à le placer sur le trône de la Grande-Bretagne, elles ne pourroient qu'être flattées de donner lieu à un semblable événement: qu'au surplus j'ignorois entierement, si l'Empereur & l'Imperatri-

peratrice de Ruffie étoient dans les mêmes idées, comme on le débitoit; & fi le Duc de WARTHON qui avoit été à Vienne, ou le Duc d'ORMOND qui refidoit à Madrid, travailloient avec fuccès à unir ces Puiffances en faveur du Maître qu'ils fervoient: que feulement je trouvois à tout cela trop de vraifemblance, pour n'en pas croire quelque chofe.

Au refte, ajoutai-je, quelqu'avantageux qu'un tel concert fût pour le Prétendant, il y a peu d'apparence qu'il procure fon rétabliffement, fi la France perfifte à foutenir les intérêts du Roi GEORGE. Ce Monarque avec un tel Allié, n'a tout au plus à craindre que les ennemis du dedans: or ceux-ci ayant éprouvé trop clairement en dernier lieu, qu'ils ont befoin de puiffans fecours pour réuffir à changer le Gouvernement en Angleterre, n'ont garde, je crois, de former un femblable projet. C'eft à eux à commencer, il eft vrai; mais il faut qu'une Puiffance auffi voifine & auffi formidable que celle de la France, leur donne le moyen de confommer la revolution.

„ Vous

„ Vous parlez en homme, qui à coup
„ sûr ne feroit point fâché de la voir
„ arriver, me repartit en riant le Comte
„ de Morville; & Mr. Walpole n'a pas
„ autant de tort que je le penfois, de
„ vous foupçonner de quelque partiali-
„ té pour le Prétendant. Je ne con-
„ damne pas en vous ces fentimens:
„ mais je vous confeille en ami de les
„ tenir cachés; ils gâteroient tout à
„ préfent, fi vous paroiffiez les avoir.
„ Mr. Walpole feroit fur votre fujet
„ dans une méfiance extrême: le Car-
„ dinal, de fon côté, s'il ne goûtoit
„ point vos vues, vous regardant ici
„ comme un homme dangereux, & ca-
„ pable de le compromettre avec l'An-
„ gleterre, reprendroit promptement fes
„ premieres préventions contre vous;
„ & vous verriez bientôt les fuites fu-
„ neftes qui refulteroient de tout cela,
„ tant pour la reconciliation, que pour
„ vos intérêts particuliers."

Je ne crains point, répondis-je au Comte de Morville, de tomber dans cet inconvénient: car je vous protefte encore, que ce que je fuis venu faire en France, n'a pas le moindre rapport au Prétendant. Mais duffiez-vous, ajoutai-

je, me croire auſſi zélé pour lui que le plus déterminé Jacobite d'Angleterre ; je ne ſaurois m'empècher de vous dire, qu'en parlant comme François, je croirois auſſi glorieux au Roi, qu'avantageux à ſes interèts, de contribuer efficaćement à rétablir le Roi Jaques ſur le trône d'Angleterre ; d'enlever ainſi, au moins pour longtems, une ſi grande puiſſance, tant au parti Proteſtant qu'à la Maiſon d'Autriche ; & de l'avoir par conſéquent de moins à craindre, dans les Ligues qui peuvent ſe former dans la ſuite pour traverſer les deſſeins de ſa Majeſté. Je pourrois bien (continuai-je en ſouriant) ajouter quelques reflexions, ſur l'avantage que la Religion Catholique retireroit d'un pareil événement : mais ſes interèts n'entrent que bien foiblement dans les projets des politiques ; & depuis que j'y ſuis un peu initié, il me ſemble que leur zele pour elle s'échauffe ou ſe refroidit, ſelon que l'un ou l'autre paroit utile à leurs deſſeins. Bien lui en prend, en vérité, qu'ayant un Auteur tout-puiſſant, elle n'ait rien à craindre d'une ſi grande indifference.

Le Comte de Morville ne pouvant pas diſconvenir de ce que je lui diſois, m'avoua

m'avoua qu'à plusieurs égards mon raisonnement étoit juste ; mais que depuis la Regence du Duc d'Orleans, le sistême avoit bien changé sur ce qui concernoit l'Angleterre. Je lui repartis qu'il n'étoit pas fort difficile d'en deviner la raison. Il en convint de bonne foi ; & il me raconta à ce sujet quelques faits, qui dévoiloient certains misteres dans lesquels il avoit été mêlé, soit pendant son Ambassade en Hollande, soit à *Cambray* où il avoit été Plenipotentiaire. Au reste je dois rendre à sa mémoire la justice de dire, qu'il paroissoit s'être prêté alors à regret, à servir & à suivre la politique du Cardinal du Bois.

Je pourrois prouver tout ceci aisément, si la délicatesse de la matiere me le permettoit : mais je laisse à la traiter à ceux qui dans la suite écriront l'histoire. Il me suffit de dire, qu'après avoir remarqué clairement dans la conversation dont je fais le détail, que nul goût, & encore moins aucune reconnoissance pour l'Angleterre, n'entroient dans la conduite que le Comte de Morville observoit avec cette Puissance. J'en rendis un compte exact à l'Archevêque d'Amida : on peut voir ma lettre sur

cet article, qui eſt dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées, auſſi bien que d'autres anecdotes qu'elle renferme. Peut-il y avoir (qu'il me ſoit permis de le dire en paſſant) une bonne foi plus entiere que celle que je manifeſte; puiſque c'eſt de la part de ceux-mêmes qui m'ont ôté les pieces dont je parle, que je mets le Lecteur en état de l'approfondir?

Quoique mes operations ſe paſſaſſent à Verſailles dans un grand ſecret, & que le public ne vît rien en moi qui pût exciter ſon attention; il ne laiſſoit pas d'en faire de tems en tems ſur mes démarches. MARCILLAC, les Marquis de POMPADOUR & de MAGNI, avoient ſoin de m'en avertir; & ils me rendoient ce bon office avec d'autant plus de fidelité, qu'ils vouloient tous trois ſe faire un merite auprès de moi de leur zele pour les interêts de leurs Maj. Cath.

Le premier, qui deſiroit ardemment de retourner en Eſpagne reprendre le poſte qu'il avoit abandonné ſi légerement, voyoit ſouvent le Marechal d'HUXELLES, comme je l'ai dit. Cette relation, dont il m'avoit inſtruit, m'engagea

gea à le prier de ſonder un peu les ſentimens de ce Marechal pour l'Eſpagne ; & il s'étoit aquitté exactement de ſa commiſſion. En me rapportant donc un jour le précis de pluſieurs converſations qu'ils avoient eu enſemble ſur cette matiere, il me dit, que le Marechal d'Huxelles lui avoit paru ſurpris de n'entendre plus parler de moi, depuis la premiere viſite que je lui avois faite ; & qu'il me conſeilloit, en ami, de ne point pouſſer trop loin cette diſcretion : attendu que je pouvois être certain, de trouver dans ce Marechal, un homme bien intentionné pour le Roi d'Eſpagne, & très capable d'ailleurs, ſi je pouvois m'attirer quelque part dans ſa confiance, de me donner d'utiles conſeils.

Je repliquai à cela, qu'en convenant de tout ce qu'il me diſoit, le caractere ſec, & aſſez mal prévenu (ce me ſembloit) pour le genre humain, du Marechal d'Huxelles, m'effarouchoit un peu ; & que je lui avouois franchement, que j'aimois à trouver quelqu'onction dans ceux avec qui j'étois en relation. Marcillac me repeta alors, que les lumieres que je pouvois tirer de ce Marechal, devoient me faire paſſer par deſſus ma

repugnance ; & qu'à coup sûr, quand je l'aurois connu & traité plus familierement, je changerois bien d'opinion.

Je suivis cet avis, & dès le lendemain je fus rendre une seconde visite au Marechal d'Huxelles. Il me reçut aussi poliment qu'il avoit fait la premiere fois. Le siege de Gibraltar devint bientôt le sujet de notre conversation. Les reflexions de ce Ministre sur ce qui pouvoit avoir déterminé la Cour d'Espagne à l'entreprendre, m'engagerent insensiblement à entrer avec lui dans plusieurs petits détails, pour justifier cette entreprise, & rejetter le principe de l'étroite union de Leurs Majestés Catholiques avec l'Empereur, sur le peu de zele que l'on avoit montré en France pour leurs interêts depuis la mort de LOUIS XIV., & sur la précipitation avec laquelle, en dernier lieu, on s'étoit déterminé à renvoyer l'Infante.

Le Marechal répondit, qu'à certains égards les griefs de la Cour d'Espagne, sur ces differens articles, étoient bien fondés : mais qu'il falloit pourtant convenir, que cette Cour n'avoit cessé depuis la paix d'Ultrecht, par plusieurs entrepri-

entrepriſes aſſez mal concertées, d'être en mouvement; d'y mettre les autres Puiſſances; & d'obliger la France à prendre des meſures, pour conſerver la paix, qui avoient déplu mal à propos à Madrid.

„ C'eſt depuis longtems, continua le „ Marechal, que l'Eſpagne eſt en poſ„ ſeſſion de changer de ſiſtème auſſi „ ſouvent que de Miniſtres; & heu„ reuſement pour ceux qui en ce pays„ là parviennent à remplir cette place, „ ils peuvent, ce me ſemble, conſul„ ter ouvertement leurs interêts aux „ dépens même de ceux de la Monar„ chie, ſans qu'on en paroiſſe offenſé. „ C'eſt au moins ce que j'ai vu prati„ quer, étant à *Utrecht* *, à la Prin„ ceſſe des URSINS: car pour avoir „ une Souveraineté, elle accrocha pen„ dant plus d'un an la conclusion de la „ paix avec l'Eſpagne. Il n'a pas tenu „ dans la ſuite au Cardinal ALBERO„ NI, pour s'aquerir la réputation „ d'homme habile, de mettre, à force „ de viſions & de chimeres, toute l'Eu-

* Le Marechal d'HUXELLES avoit été Ambaſſadeur extraordinaire & premier Plenipotentiaire de France au Congrès d'*Utrecht*.

„ rope en combuſtion: & j'ai bien peur
„ que les Miniſtres Eſpagnols ne ſuivent
„ un ſi mauvais exemple, en conſeil-
„ lant au Roi d'Eſpagne, d'entrepren-
„ dre le ſiege de Gibraltar dans la con-
„ jonćture préſente. "

Ce ſeroit, dis-je au Marechal d'Huxelles, une longue & bien inutile diſcuſſion à faire, que celle d'examiner, ſi ce n'eſt point ſur l'interêt particulier des Miniſtres, que ſe reglent ordinairement les conſeils qu'ils donnent, ou les projets qu'ils propoſent; & je crois franchement, que dans toutes les Cours une pareille recherche, ſi elle étoit praticable, feroit découvrir autant de coupables de ce retour ſur eux-mêmes, que vous paroit en avoir celle d'Eſpagne. C'eſt préciſément le cas du petit vaudeville * qui court à préſent:

Tel qui de l'interêt ſe raille,
S'il ſonde ſon cœur, ſe dira:
C'eſt ici tout comme là.

Auſſi je n'entreprendrai point d'être l'apologiſte des intentions des Miniſtres Eſpagnols: mais pour ce qui regarde le ſiege

* Il étoit dans le IV. Acte de la Comedie du *Fils indocile*, qui fut repreſentée au College de LOUIS le Grand; & il courut tout Paris.

ſiege de Gibraltar, je crois pouvoir vous aſſurer, que ces Miniſtres ont eu peu de part à la reſolution que leurs Maj. Cath. ont priſe de le faire entreprendre. Les hoſtilités commencées aux Indes de la part des Anglois ; le commerce illicite & frauduleux qu'ils y font, au préjudice, non ſeulement des Eſpagnols, mais de toutes les Nations ; enfin toutes les raiſons & les juſtes ſujets de plainte que contiennent les Memoires & les Lettres des Marquis de la Paz & Pozzo-Bueno, ont paru au Roi d'Eſpagne des motifs ſuffiſans, pour ſe venger des injuſtes procedés de l'Angleterre, & pour reprendre une place, dont ce Prince a ſi ſouvent & ſi vainement demandé ou eſperé la reſtitution.

„ A la bonne heure, repartit le Ma-
„ rechal, s'il peut réuſſir promptement
„ à faire cette conquête : mais c'eſt de-
„ quoi je doute fort ; & même je vous
„ le dis nettement, c'eſt ce que je ne
„ crois point du tout. Cette nouvelle
„ levée de boucliers me paroit dans le
„ goût de toutes celles qu'on a vu faire
„ depuis un certain tems à la Cour
„ d'Eſpagne, qui n'ont ſervi qu'à faire
„ perir beaucoup de monde, qu'à con-

„ sommer des sommes immenses, &
„ qu'à embarrasser, par dessus le mar-
„ ché, ceux qui s'interessant pour l'Es-
„ pagne, sont obligés de racommoder
„ perpétuellement ce qu'elle brouille
„ avec trop de légereté."

Oublions le passé, dis-je alors au Marechal : peut-être de part & d'autre a-t-on besoin de cette indulgence. Venons au présent, à ce qui se passe aujourd'hui. La Cour d'Espagne ne demande à celle-ci, qu'un peu de complaisance pour une entreprise, qui ne tend point à dépouiller personne de ce qui lui appartient ; mais seulement, à reprendre ce qu'on lui retient par pure animosité. Il ne s'agit que de rentrer en possession d'une Place, que Leurs Maj. Cath. ont été obligées de ceder dans des circonstances dures & facheuses ; qui, restant aux Anglois, introduit une contrebande continuelle & irremediable dans une partie considerable de la Monarchie ; & qui sera, en un mot, une pomme éternelle de discorde entre les deux Nations, tant que l'Angleterre la possedera. Des considerations si importantes ne méritent-elles pas, que l'on tarde pour quelque tems à soutenir

la

la querelle de cette Puissance ? Refusera-t-on au Roi d'Espagne une si légere condescendance ; & seriez-vous fachés, dans le fond, quelle valût Gibraltar à l'Espagne ? C'est, en vérité, ce que je ne saurois croire.

„ D'accord, me dit le Marechal, sur „ les sentimens que la prise de Gibral- „ tar produiroient ici : mais c'est de „ cette prise dont je vous repete que „ je ne conviens point ; & dès qu'elle „ traînera en longueur, nous voila en- „ core, ou dans la nécessité de décla- „ rer la guerre à l'Espagne ; ou obli- „ gés de chercher des moyens de dé- „ tourner l'orage : moyens difficiles à „ trouver, & qui ne seront à coup sûr „ ni du goût de l'Espagne ni de celui de „ nos Alliés. "

Vous me pressez trop, répondis-je au Marechal : je vois que pour me tirer d'affaire, j'ai besoin d'avoir recours à l'habileté du Général LAS TORRES, & aux promesses qu'il fait de se rendre bientôt maître de la Place. Mais, Monsieur le Marechal, ajoutai-je, n'allez-vous point encore douter sur cela de ce que j'aurai l'honneur de vous dire ? Comment me tirer en ce cas-là de vos

objections ? Je ſuccombe, en vérité ſous leur poids ; & je crois qu'il faut me borner, comme les mauvais payeurs, à vous demander toujours un peu de tems : avec promeſſe cependant, au nom du Général Las Torres, qu'avant qu'il ſoit écoulé vous ſerez content, & qu'il n'abuſera point de votre patience. Ne voulez-vous point accorder ici ce délai ?

„ Vous êtes jeune, vif, & curieux, „ me repartit le Marechal en ſouriant ; „ tout cela s'accorde à merveille : mais „ vous trouverez bon que j'agiſſe avec „ plus de phlegme, & que je ne ré„ ponde point à la queſtion. J'ai be„ ſoin de quelque tems pour y ſatis„ faire."

La converſation dont je fais ici le détail, ſe paſſoit avec une liberté de la part du Marechal d'Huxelles, à laquelle je ne m'étois gueres attendu : & comme de mon côté, j'avois grand ſoin d'éviter l'air de ſuffiſance, ou la pédanteſque prudence dont ſe décorent certains Négociateurs ; notre conference ſe feroit vraiſemblablement prolongée, ſans une viſite que le Duc du MAINE vint faire au Marechal.

L'arri-

L'arrivée de ce Prince mayant obligé de me retirer, le Marechal d'Huxelles me demanda ſi je ferois quelque ſejour à Verſailles ; & ſur ce que je lui répondis que j'y paſſerois le reſte de la ſemaine : „ Venez donc me voir, ajou-„ ta-t-il, avant d'aller à Paris. J'ai „ dit à Marcillac, qu'étant ami & ſer-„ viteur de votre pere depuis longues „ années ; je voulois me plaindre à lui „ de ce que je n'entendois point par-„ ler de vous : ne vous attirez point „ ce reproche de ma part, ni ceux „ qu'il vous feroit à coup ſûr ; & „ ſoyez perſuadé de l'eſtime dont j'é-„ tois déja prévenu pour vous, & que „ la converſation que nous venons d'a-„ voir a augmenté, je vous aſſure, „ infiniment. " Je remerciai ce Seigneur d'une aſſurance ſi obligeante, & je pris congé de lui.

Si les avis qu'on recevoit à Madrid du mauvais ſuccès du ſiege de Gibraltar, donnoient une juſte inquietude ; la nouvelle qui y vint dans le commencement de Mars, que l'Amiral CASTAGNETTA & le Chef d'Eſcadre *Dom Antonio* SERRANO étoient heureuſement arrivés à Cadix,

Cadix, avec une partie des trefors de la Flotille *, caufa dans cette Capitale, & dans toute la Monarchie, une joye fenfible : & elle fut encore augmentée par l'avis qu'on reçut, que *Dom Rodrigue de* TORRES avoit abordé avec prefque tous les bâtimens marchands dans les Ports de Galice. Ce fecours defiré depuis fi longtems venoit d'autant plus à propos, que les finances étoient prefque épuifées; qu'il ne fe préfentoit aucune reffource pour les rétablir; & qu'à Vienne on attendoit avec ardeur, que les liberalités de la Cour d'Efpagne donnaffent un peu d'activité à la bonne volonté des Princes, qui, dans l'Empire ou dans le Nord, n'entroient dans la Ligue de Vienne, que dans le deffein de profiter des largeffes de cette Couronne.

Dès qu'on fut à Madrid, que cette Flotte étoit en lieu de fureté, & qu'elle avoit heureufement échapé aux Efcadres Angloifes, qui croifoient aux environs du

* On la difoit chargée de 9043753. *pezos* d'argent monnoyé; de 2949138. *pezos* d'argent en barre; de 1939603. *pezos* d'or monnoyé; & de 21427. *pezos* d'or en poudre, ou en lingots.

du Cap de *St. Vincent* & du Port de *Ste. Marie* pour s'en emparer, on dépêcha des Couriers à Vienne, & dans les autres Cours avec lesquelles on étoit en bonne intelligence, pour leur faire part de cet événement : & comme on étoit déja informé en Espagne, par mes lettres, des bonnes intentions du Cardinal ; & qu'indépendamment de ce qui passoit par mon canal, on se servoit aussi, pour ce qui étoit moins secret, de celui du Nonce ALDOBRANDINI ; le Marquis DE LA PAZ, en faisant part de l'arrivée de la Flotille à ce Ministre de Sa Sainteté, lui disoit dans sa lettre : *Voila une nouvelle qui intéresse bien la France, qui ne peut disconvenir, que le Roi est en droit de sequestrer les effets des François, jusqu'à-ce que l'on soit éclairci des intentions de Sa Majesté Très-Chrét. ; & de les saisir, au cas qu'il en soit attaqué. Vous pouvez cependant assurer en France, que malgré un si heureux succès, Sa Maj. Cath. n'a rien changé de ses sentimens pour la paix ; & qu'ainsi cela ne donnera aucun embarras ni nouveauté dans vos négociations, si la France veut y entrer de bonne foi : & la restitution des effets déja sequestrés dans toute l'Espagne aux Anglois, &*
de

de ceux qu'on pourra encore sequestrer aux François & aux Hollandois, sera toujours comprise dans les préliminaires projettés.

A ces assurances générales, données par le Marquis de la Paz, l'Archevèque d'Amida en joignit pour moi de plus particulieres, par une lettre qu'il m'écrivit, & qui me fut rendue par le Courier ordinaire de la Poste de *Bayonne*, nommé *du Viala*, à qui un Courier Espagnol, dépèché par le Nonce Aldobrandini, mais qui étoit tombé malade à Bordeaux, avoit remis ses paquets.

Le Prélat, en m'apprenant l'arrivée de la Flotille, & la joye sensible qu'en avoient Leurs Maj. Cath., me disoit ensuite: que comme Elles conservoient toujours les mêmes sentimens de bienveuillance pour la Nation Françoise qu'Elles avoient marqués en toute occasion, Elles me chargeoient d'assurer encore Mr. le Cardinal de Fleury, que quoiqu'Elles eussent ordonné de sequestrer les effets de la Flotte, Elles consentiroient cependant, qu'on distribuât aux François ceux qui pouvoient leur appartenir, dès lors qu'ils les feroient connoitre d'une maniere claire & certaine. L'Archevèque me recommandoit beaucoup, de faire valoir

valoir ce trait de leur bonne volonté auprès du Cardinal; & de lui apprendre en même tems, que la Reine avoit paru très satisfaite de la lettre que Son Eminence lui avoit écrite, à laquelle elle répondroit incessamment.

Aussitôt que j'eus reçu ces nouvelles, j'allai les communiquer au Cardinal. Il parut fort sensible à la bonté qu'avoient Leurs Majestés, de ne vouloir point confondre les effets des François avec ceux des autres Nations; & témoigna beaucoup de joye d'apprendre, que la Reine lui feroit réponse. Comme il ne pouvoit s'empêcher de convenir, que c'étoit par mes soins que Leurs Majestés Cath. alloient enfin rompre le silence, qu'Elles avoient jusqu'alors observé si constamment avec lui; il me témoigna sa reconnoissance par beaucoup de discours obligeans, sur l'utilité qu'on retiroit de mon voyage en France, & sur la sagesse & le zele avec lequel je travaillois à la reconciliation des deux Couronnes. „ C'est ainsi que je m'en suis „ expliqué, me dit-il encore, dans plu„ sieurs lettres que j'ai écrites en Espa„ gne; & certainement Leurs Maj. Cath. „ ne pouvoient rien faire de mieux que „ de vous envoyer ici. "

L'occaſion me ſemblant des plus favorables, pour engager de nouveau le Cardinal à ſe prèter aux vues que la Cour d'Eſpagne avoit, de s'emparer de Gibraltar ſans être expoſée à aucune diverſion de la part de la France; je ne manquai point d'inſiſter encore ſur ce dernier point. Le Cardinal me répondit, qu'il tâcheroit de gagner le plus de tems qu'il pourroit; & que l'on paroîtroit ſeulement faire beaucoup de préparatifs pour entrer en campagne, & pour remplir les engagemens que le Roi avoit pris avec l'Angleterre, ſans en venir à aucune rupture.

„ Cependant, ajouta-t-il, malgré ces „ aſſurances, & la bonne diſpoſition où „ vous nous voyez, il faudra bien, „ quand on ne pourra plus recu- „ ler, tenir les promeſſes que nous „ avons faites & réïterées tout nou- „ vellement à l'Angleterre & à la Hol- „ lande, de ſoutenir efficacément leurs „ intérêts. C'eſt pourquoi je vous prie „ inſtamment, de repréſenter à l'Ar- „ chevêque d'Amida, avec le plus de „ force qu'il vous ſera poſſible, la fa- „ cheuſe ſituation où je vais me trou- „ ver inceſſamment, ſi Leurs Maj. Cath.

„ perſiſ-

„ persistent toujours dans le dessein d'at-
„ taquer l'Angleterre. Enfin, tâchez
„ de faire appercevoir à ce Prélat, qu'on
„ ne peut éviter les malheurs que la
„ guerre entraînera dans toute l'Euro-
„ pe, qu'en terminant promptement la
„ reconciliation des deux Couronnes,
„ & qu'en suspendant le siege de Gi-
„ braltar. Si l'on prend en Espagne
„ une resolution si sage & si convena-
„ ble, on donnera au Roi le moyen
„ de se rendre mediateur eutre les deux
„ Ligues de Vienne & d'Hanover; &
„ sa Maj. pourra l'être avec d'autant
„ plus de facilité, que ne demandant
„ rien à personne, elle est en état d'e-
„ xercer cette médiation avec une en-
„ tiere impartialité. C'est une pure illu-
„ sion de croire, qu'on prendra Gibral-
„ tar à force ouverte: il n'y a pas un
„ seul homme ici, capable de raison-
„ ner sur semblable matiere, qui ne
„ vous parle comme moi; puisque la
„ chose passe pour certaine à ceux-mê-
„ mes qui font ce siege, si l'on en
„ excepte le visionnaire Comte de Las
„ Torres. Ne vaudroit-il pas mieux
„ que l'Espagne se désistât d'une sem-
„ blable entreprise? Il paroîtra dans la
„ circonstan-

„ circonſtance préſente, que c'eſt pour
„ l'amour de la paix qu'elle fait ce ſa-
„ crifice; & on lui ſaura gré d'une dé-
„ marche qu'elle ſera vraiſemblablement
„ forcée de faire, & qui ne lui procu-
„ rera alors que de la confuſion. Mais
„ le Roi & la Reine d'Eſpagne ſe ſont
„ tellement laiſſés aſſujettir par l'Empe-
„ reur, qu'ils ne pourront jamais ſe
„ déterminer à franchir le pas, par la
„ crainte qu'ils auront de refroidir les
„ bonnes intentions qu'ils ſe perſuadent
„ que ce Prince a pour eux; & ils croyent
„ fermement, qu'il n'eſt occupé que de
„ leurs intérêts. Ils ſe trompent, je
„ vous le proteſte très-fort; & vous en
„ pourrez juger par les lettres que le
„ Nonce qui eſt à Vienne a écrites à ce-
„ lui qui eſt ici, qui tendent à lier avec
„ nous une négociation pour la paix, in-
„ dépendante de l'Eſpagne. Que ne ſuit-
„ on cet exemple à Madrid? On abre-
„ geroit par là bien des difficultés. La
„ Reine d'Eſpagne doit être perſuadée,
„ qu'on l'amuſera tant qu'on pourra,
„ par l'eſperance du mariage de Dom
„ CARLOS avec l'Archiducheſſe, qui
„ ſurement ne s'exécutera jamais. Pour-
„ quoi fuir comme elle fait, la lumiere
„ qu'on

„ qu'on lui présente ; & même fermer
„ les yeux pour ne la point apperce-
„ voir ? "

Le raisonnement du Cardinal étant très-juste, & les lettres du Nonce de Vienne, dont il venoit de me parler, & qu'il me fit lire, ne pouvant que contribuer considerablement à faire remarquer à la Reine d'Espagne la politique de la Cour de Vienne ; je priai ce Ministre de me les remettre, afin d'en envoyer une copie à Sa Majesté : & puis retombant encore l'un & l'autre, à parler des moyens qu'on pouvoit prendre pour terminer promptement la reconciliation ; je proposai celui de trouver bon, que je conseillasse à l'Archevèque d'Amida, comme de moi même, d'engager la Reine d'Espagne à prier le Roi son mari, de consentir à recevoir une lettre d'amitié du Roi son neveu, & d'y répondre dans les mêmes termes. Cette démarche une fois faite, dis-je au Cardinal, le reste suivra facilement. L'intelligence & la correspondance renouvellée entre les deux Rois, admettront ensuite bien des éclaircissemens capables de les cimenter. Votre Eminence sera la seule dépositaire de ce secret ; & Leurs Majestés Cath. ne

crain-

craindront point qu'elle en abuse, en le découvrant trop tôt à la Cour de Vienne. Celle-ci de son côté, qui ignorera le mystere, & qui continue, à ce que je vois, à vouloir s'attribuer seule le mérite de procurer la paix, sans s'embarrasser de l'Espagne, continuant vraisemblablement le manege qu'elle fait pour ses fins particulieres, & se dévoilant de plus en plus, vous mettra en situation d'achever de la faire connoître à la Reine d'Espagne; de tirer par conséquent cette Princesse de l'erreur où elle est; & de vous attirer enfin la confiance entiere de Sa Maj., comme le prix de l'utilité qu'elle aura retirée de vos avis, & des lumieres que vous lui aurez communiquées.

Le Cardinal repartit, que le conseil que je donnois lui paroissoit fort bon; mais qu'il ne croyoit cependant point devoir le suivre, avant de voir comment la Reine s'expliqueroit dans la lettre que je lui annonçois de la part de cette Princesse. „ Le Comte de Königseg, ajouta-t-il en souriant, n'avoit pas tort „ de se méfier de vous, & de vous observer de près. Les moyens que vous „ me proposez pour dévoiler la Cour „ de

,, de Vienne à celle d'Eſpagne, & dont
,, elle ne pourra ſe méfier, me prouvent
,, la vérité de ce que Milord Harring-
,, ton a écrit ici ſur votre ſujet: qu'il
,, eſt auſſi difficile d'approfondir vos vues
,, que de s'en garantir. Je vous repete
,, que je les trouve bonnes, & propres
,, à produire l'effet dont vous venez de
,, me parler: mais, encore une fois,
,, attendons la Lettre de la Reine d'Eſ-
,, pagne; & au ſurplus, dans celle que
,, vous écrirez à l'Archevêque d'Amida,
,, ne manquez point de toucher les ar-
,, ticles dont nous venons de parler.
,, Quant à ce que ce Prélat vous mande,
,, que Leurs Maj. Cath. veulent bien
,, avoir la bonté de ne point compren-
,, dre les effets des François dans le ſe-
,, queſtre qui a été mis ſur ceux de la
,, Flotte; il eſt impratiquable à préſent,
,, comme je vous l'ai déja dit, de pro-
,, fiter de cette exception. Ces effets
,, viennent tous ſous le nom des Eſpa-
,, gnols, & paroiſſent leur apartenir,
,, puiſqu'il n'y a qu'eux ſeuls qui puiſ-
,, ſent trafiquer licitement aux Indes. Le
,, ſecret ſur cet article eſt inviolablement
,, obſervé parmi les Commerçans. Quel
,, moyen y a-t-il, de les porter à y être
,, infideles

„ infideles dans cette occaſion-ci ? Ils „ connoiſſent trop leurs interèts, pour „ faire une pareille découverte, & les „ ſuites facheuſes pour la bonne-foi qui „ en reſulteroient. D'ailleurs l'Angleterre „ & la Hollande, auſſi intereſſées que „ la France dans ce qui ſe paſſeroit, „ reſſentiroient vivement une préference, „ qui leur ſeroit un ſigne certain de „ notre intelligence avec l'Eſpagne. Enfin, „ on ne peut entamer cette affaire-„ là, que quand la reconciliation ſera „ faite. Tout dépend donc de la con-„ cluſion de cette réünion des deux Cou-„ ronnes, qui nous mettra en liberté „ de profiter de la bonne volonté de „ Leurs Maj. Cath., & d'agir de con-„ cert avec Elles, ſans craindre d'exci-„ ter par-là aucun ſoupçon ni méfiance „ à perſonne."

A la ſuite de tout ce que je viens de rapporter, le Cardinal me demanda, ſi je croyois que Made. la Ducheſſe de Bourbon ne ſût rien encore de ce qui s'étoit paſſé à Eſcouan, entre le Prince ſon fils & moi ? Et ſur ce que je lui repliquai, qu'à moins que ce Prince ne l'en eût inſtruite, il me paroiſſoit impoſſible qu'elle en eût rien découvert: il

il me repeta encore, qu'il étoit important que je gardasse là-dessus un secret très exact, & que ce seroit la chose du monde la plus imprudente & la plus dangereuse, que de laisser rien transpirer sur cet article. Comme j'en étois aussi persuadé que le Cardinal, je repliquai qu'il pouvoit être certain de ma fidélité à suivre son conseil : mais qu'au surplus, je ne pouvois répondre des sentimens de Mr. le Duc ; ni de ce que sa déference pour Made. sa mere, ou sa confiance en elle, pourroient l'engager à dire à cette Princesse. Et sur cela nous nous séparames.

Le Cardinal m'ayant suffisamment instruit de ses vues, comme on vient de voir, je les suivis exactement, dans le compte que j'en rendis à l'Archevêque d'Amida : & pour ne point abuser du loisir du Cardinal, & n'avoir qu'à retirer ma lettre de ses mains, quand il l'auroit examinée, je la lui envoyai, en lui rappellant en même tems le souvenir de la promesse qu'il m'avoit faite, de me donner une copie des lettres que le Nonce qui residoit à Vienne avoit écrites à celui qui étoit à Paris. Il me fit sur le champ la réponse suivante.

Samedi. . . . .

JE *vous renvoye*, Monſieur, *la lettre de Mr. le Maréchal de* VILLEROI; *& vous avez très bien fait, de prendre le parti de ne le plus voir: car, outre qu'il n'eſt point ſecret, il vous auroit embarraſſé par des queſtions infinies.*

Je vous envoyerai, peut-être dès ce matin, une copie des deux lettres du Nonce de Vienne à celui de France, afin que vous les envoyiez à l'Archevêque d'Amida, & que vous le priiez en même tems, de ne dire qu'à Leurs Maj. Cath. de qui vous les avez eues. Je ſuis perſuadé que le Comte de KÖNIGSEK *les leur déguiſera; & il eſt bon qu'Elles ſoyent informées de tout. Si Madame la Ducheſſe vous fait prier d'aller chez elle, vous pouvez vous excuſer ſur quelque prétexte; & je doute que Monſieur le Duc conſentît qu'elle entrât dans ſes affaires ſecrettes.*

Perſonne, Monſieur, *ne vous honore plus parfaitement que moi.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Le

Le Cardinal me tint exactement parole ; & peu de tems après cette lettre, je reçus un paquet de sa part, où je trouvai les copies de celles du Nonce †.

Ce Ministre de Sa Sainteté, en rendant compte des nouvelles ouvertures qu'on lui avoit faites à Vienne pour prévenir la guerre, faisoit à ce sujet différentes propositions, qui, cadrant assez mal avec les projets de l'Espagne, ne pouvoient que servir infiniment, à faire connoître à Leurs Maj. Cath., que l'Empereur songeoit uniquement à ses intérêts, & ne s'embarrassoit des leurs, qu'autant qu'une certaine bienséance l'exigeoit.

Ces deux lettres étoient assez étendues; & l'on y verroit sans doute avec plaisir le détail des conversations que le Nonce avoit eues avec les Ministres de l'Empereur, si on ne me les avoit pas enlevées * : mais elles ont eu le sort de presque tous les papiers qui servoient de preuves de mes services ; & j'ai le déplaisir, par conséquent, d'être souvent hors d'état de placer des pieces très-intéressantes dans ces Mémoires.

 L'exacte

† GRIMALDI.

* Le Procès verbal de mes papiers en fait foi.

L'exacte bonne foi, au reste, que je tâche d'obſerver en les écrivant, m'engage à dire ici un petit mot, de ce qui m'avoit déterminé à communiquer au Cardinal une lettre du Maréchal de VILLEROI, au ſujet de laquelle on vient de voir ce que ce Miniſtre me marquoit dans ſa réponſe.

Le Maréchal de Villeroi avoit, dans tous les tems, marqué beaucoup d'amitié à feu mon pere & à toute ma famille: elle s'étoit auſſi étendue juſques ſur moi, & même au point de vouloir me faire nommer à l'Evêché de *Grenoble* dans le tems de la Régence, lorſque j'étois encore au Seminaire de *St. Sulpice* à *Iſſy*. En un mot, moi & les miens avions trouvé, dans toutes ſortes de circonſtances, une bonne volonté dans ce Seigneur, qui méritoit de notre part une juſte & fidele reconnoiſſance. Je n'avois donc pas manqué, à mon arrivée d'Eſpagne, d'aller aſſez ſouvent chez lui; & il étoit venu, de ſon côté, deux ou trois fois à l'Hôtel de *Tours* me chercher.

De ſemblables viſites de la part de ce Marêchal, & ſurtout de la mienne, étoient plus que ſuffiſantes pour déplaire au Cardinal, brouillé alors ouvertement

avec

avec lui, dès qu'il en auroit été informé. Il étoit par conséquent très important pour moi, de ne point réveiller ou fortifier la méfiance où ce Ministre étoit sur mes sentimens : & je priai le Maréchal de Villeroi, à qui je m'étois déja ouvert confidemment sur plusieurs des particularités qui s'étoient passées entre cette Eminence & moi, d'agréer que je n'allasse chez lui que rarement, & seulement par pure bienséance. Il connoissoit trop bien, & depuis trop longtems, le caractere de celui dont il s'agissoit, pour désaprouver des ménagemens si nécessaires : &, entrant parfaitement dans mes raisons, il convint avec moi, que quand il voudroit me voir, ou qu'il auroit quelque chose à me communiquer, il me feroit avertir de venir dans un bâtiment, qui étoit, autant que je puis m'en souvenir, au bout du Jardin de l'Hôtel de *Lesdiguieres*, où le Maréchal logeoit alors, & qui servoit de reservoir, pour fournir de l'eau aux jets d'eau du jardin.

Cet arrangement pris entre nous, j'envoyai quelques jours après une Lettre du Maréchal de Villeroi au Cardinal, qui ne signifioit rien; & je lui écrivis dans la mienne, que j'en usois ainsi,

pour qu'il ne me ſoupçonnât point d'avoir des relations particulieres avec perſonne, que je vouluſſe lui cacher : qu'au reſte j'allois ſi rarement à l'Hôtel de Leſdiguieres, que les viſites que j'y faiſois ne pouvoient ni exciter l'attention de perſonne, ni, ce me ſembloit, tirer à aucune conſéquence.

Je n'en vis pas moins pour cela le Marèchal de Villeroi : ſes avis & ſes conſeils me furent même ſouvent très utiles. C'étoit un vieux Seigneur, d'un caractere ſingulier, mais venerable par ſon âge, par ſa probité, & par la confiance dont le feu Roi l'avoit honoré, ſur tout dans les dernieres années de ſa vie. Si un certain valet de Chambre, qui me portoit ſes lettres, & qui ſeul étoit chargé de m'introduire dans le bâtiment dont je viens de parler, & où ſe paſſoient les conferences que nous avions aſſez ſouvent enſemble, vit encore, il pourra certifier la vérité de ce que je viens de dire. D'ailleurs, j'ai des lettres de ce Marèchal, que j'aurai peut-être lieu de citer dans la ſuite, qui ſervent de preuves de l'amitié dont il m'honoroit. J'en conſerverai toujours un précieux ſouvenir, auſſi bien que de ſa mémoire.

Je

Je m'étois trop bien trouvé de la conversation que j'avois eue avec le Marêchal d'Huxelles pendant mon sejour à Versailles, pour ne point profiter de l'invitation qu'il m'avoit faite de la renouveller : ainsi je ne manquai point de retourner un matin chez lui, comme nous en étions convenus. L'arrivée des Gallions & de Mylord HARRINGTON, & le peu de succès du siege de Gibraltar, servirent d'abord de matiere à notre entretien : & insensiblement nous l'étendimes sur d'autres matieres. Le Marêchal d'Huxelles me pressa fort de représenter au Roi & à la Reine d'Espagne, la nécessité qu'il y avoit de hâter la conclusion de la reconciliation ; & de paroître sacrifier à la conservation de la paix, le projet de s'emparer de Gibraltar, dont le siege ne pouvoit avoir, selon lui, qu'une fin desagréable.

Je représentai alors au Marêchal, que quoi que je fusse de son opinion, je ne me flattois cependant point, de pouvoir porter la Cour d'Espagne à se désister de cette entreprise. ,, Tant pis pour elle, ,, me repartit-il : car je vous proteste ,, qu'elle est parfaitement chimerique. ,, Je trouverois pourtant, ajouta-t-il,

„ encore un expédient, qui pourroit peut-
„ être vaincre sa resistance; ce seroit de
„ montrer ici plus de résolution pour
„ la guerre: car il arriveroit infailliblement
„ que la Cour de Vienne, qui
„ la craint, seroit la premiere à solliciter
„ & à presser la Reine d'Espagne,
„ de faire cesser ce siege. Mais nous
„ sommes bonnes gens : nous voulons
„ tout pacifier : nous voulons contenter
„ tout le monde. L'idée est bonne
„ & chrêtienne ; mais je ne sai si
„ elle est bien juste, & si l'on peut se
„ flatter de la faire réussir. Ce qui m'en
„ feroit un peu douter, est que les
„ Puissances de l'Europe, se prévalant
„ de cette disposition, en abusent ou
„ s'en méfient. Je ne sais pas trop non
„ plus, ce qu'elles doivent penser de la
„ hauteur avec laquelle nous nous expliquons
„ dans certaines circonstances,
„ & de la foiblesse que nous montrons
„ en d'autres. Ne vous en auroit-on pas
„ dit quelque chose en Espagne (ajouta
„ le Marêchal en souriant); & ne seriez-
„ vous point par hazard venu ici examiner
„ cette variation, & tâcher d'en
„ profiter ? Vous en avez bien la mine."

Ce

Ce trait de la converſation du Marêchal d'Huxelles, tendant à cenſurer indirectement la molleſſe & l'incertitude qu'on reprochoit au Cardinal, je n'oſai le relever que ſuperficiellement. Je me contentai de repliquer à ce Miniſtre, qu'il ne jugeoit point, à ce qu'il me paroiſſoit, aſſez charitablement des intentions de la Cour d'Eſpagne, & des motifs qu'elle avoit eus en m'envoyant en France; & qu'il devoit être perſuadé, que les unes & les autres, auſſi bien que mon voyage, tendoient uniquement à renouveller une ſincere intelligence entre les deux Couronnes. J'eſpere, ajoutai-je, qu'elle ſera le fruit du zele dont Mr. le Cardinal eſt animé pour les intérêts de Leurs Maj. Cath.; au moins s'il en faut croire toutes les lettres qu'Elles ont reçues ſur ce ſujet; auſſi bien que de cette bonne & chrêtienne intention, où vous venez de me dire que l'on ſe trouve en France, de contenter tout le monde.

La matiere que nous traitions me conduiſant aſſez naturellement à mettre ſur le tapis les lettres dont j'ai parlé ci-devant *, compoſées par le Cardinal, &

 que

* *Tome II. pag. 474. & ſuiv.*

que la Cour d'Eſpagne attribuoit mal à propos au Comte de Morville, parce qu'elles étoient effectivement ſignées de lui; j'engageai inſenſiblement le Maréchal d'Huxelles, à me raconter comment la choſe s'étoit paſſée. Il me confirma tout ce que le Comte de Morville m'avoit déja dit; & je demeurai par conſéquent parfaitement convaincu de la bonne foi de ce Miniſtre. Pour découvrir au reſte les ſentimens du Marêchal à ſon égard; je lui fis quelques queſtions ſur ſon caractere. Ses réponſes ne contenoient aſſurément aucun éloge: il traita au contraire le Comte de Morville d'homme borné; & il me le dépeignit comme un eſpece de *Virtuoſo*, bien plus propre à éplucher quelques Diſcours Academiques, & à raiſonner ſur un arrangement de meubles ou de tableaux, que ſur ce qui concernoit la politique ou les intérêts des Princes: en un mot, je m'apperçus clairement, qu'il n'étoit pas de ſes amis, & qu'il ne feroit même point faché de le voir éloigné du Miniſtere.

„ Nous avons, continua le Marêchal, „ peu de Sujets propres à remplir une „ telle place: auſſi faut-il avouer qu'elle

„ deman-

„ demande bien des talens, qu'il n'eſt „ pas facile de trouver réünis dans un „ même homme. J'en connois pourtant „ un qui y ſeroit propre ; mais je ne „ ſai s'il plairoit au Cardinal. "

Je lui demandai alors, s'il eſtimoit donc que Mr. de Morville lui fût plus agréable ? Il me repliqua qu'il n'en ſavoit rien : mais que vraiſemblablement le Cardinal le connoiſſant d'un caractere timide & fort dépendant, cette docilité ſuppléoit peut-être auprès de lui aux défauts qu'il avoit, & que le Cardinal connoiſſoit auſſi bien que perſonne.

La liberté avec laquelle le Marèchal me parloit, m'encouragea d'en profiter, pour tâcher de découvrir par ſon moyen, ce qui avoit ſi fort uni la France avec l'Angleterre, & détaché la premiere de l'Eſpagne. Il ne fit aucune difficulté de m'avouer, que depuis la mort du Roi LOUIS XIV., on s'étoit totalement écarté, par bien des raiſons particulieres, des maximes de ce Prince ; & que comme celles du Duc d'Orleans varioient ſouvent, auſſi bien que ſes projets, on avoit formé, d'année en année, tant de ſyſtêmes bizarres de politique, & ſi ſouvent contraires les uns aux autres, que

l'idée & la connoiſſance des principes qu'on auroit dû ſuivre, s'étoit peu à peu éfacée : & que de là étoient venus une infinité de Traités, qui ſe détruiſoient les uns par les autres, & qui, au lieu d'établir l'ordre & la confiance, avoient cauſé beaucoup de confuſion, & encore plus de méfiance entre toutes les Puiſſances de l'Europe.

Je repliquai, qu'il falloit faire en ſorte à préſent, que de ce cahos de Traités, il en ſortît enfin un, qui cimentât au moins entre les deux Côuronnes, une union ſtable & ſolide. Le Marèchal me répondit, qu'il le ſouhaittoit de tout ſon cœur ; mais que la mode de faire des Traités comme des habits, chaque année, avoit tellement prévalu, qu'il paroiſſoit difficile de contrarier ce goût, quoiqu'il lui parût fort dépravé.

Bien que le Marèchal d'Huxelles ne cenſurât qu'à demi, & comme furtivement, la conduite & la politique du Cardinal ; & qu'il eût même attention, quand il ne faiſoit pas l'éloge de l'une & de l'autre, de s'expliquer d'une maniere générale, & qui excluoit toute application particuliere ; je m'apperçus ſans peine, que dans le fond du cœur il ſouffroit de dé-

pendre

pendre en quelque façon de ce premier Ministre ; & que l'idée qu'il avoit de ses lumieres étoit fort médiocre. Je remarquai aussi, que le Cardinal ne fatiguoit pas beaucoup ceux qui composoient le Conseil, par les avis qu'il leur demandoit, ni par la participation qu'il leur donnoit de certaines affaires.

Le Marèchal d'Huxelles ne savoit pas un mot du Mémoire que la Reine d'Espagne m'avoit donné ; ni de la démarche que le Cardinal avoit faite de lui écrire ; ni de plusieurs autres particularités qui s'étoient passées entre le Cardinal & moi, & qu'on a déja vues dans ces Mémoires : il croyoit simplement, que j'étois venu d'Espagne, plutôt pour amuser le Cardinal par des propositions générales, & qui servissent à le tenir dans l'inaction, que pour rien terminer avec lui. Je ne le desabusai point de cette opinion, quoiqu'assurément je fusse très sensible aux marques d'estime qu'il me donnoit, & très porté à lui parler avec confiance : mais il ne me parut pas qu'il fût tems de lui en marquer une si étendue ; & ce ne fut que quand les préliminaires de la paix furent signés, que je m'expliquai plus clairement avec lui, & qu'il recon-

nut

nut l'utilité qu'on avoit retirée de mon voyage & de mes operations ſecrettes. Il ſe douta bien alors du principe de la diſcrétion dont j'avois uſé à ſon égard ; & connoiſſant auſſi bien que moi le caractere méfiant & vain du Cardinal, il ne me parut point en être ſurpris, & encore moins la condamner.

J'avois envoyé au Cardinal, comme je l'ai rapporté plus haut, la réponſe que je voulois faire à l'Archevèque d'Amida, afin qu'ayant le tems de l'examiner, il pût plus aiſément me dire ce qu'il faudroit y changer ou y ajouter. M'étant donc rendu à ſon appartement pour reprendre cette lettre, & pour être inſtruit de ſes intentions ; il me dit que je les avois ſuivies exactement dans ce qu'il avoit lu, & que je pourrois par conſéquent faire partir ma lettre quand je voudrois. Comme après cette aſſurance je n'avois plus rien à lui dire, je pris congé de lui pour quelques jours, dans l'intention de retourner le lendemain à Paris.

Ce jour-là, qui étoit un Dimanche, un de mes gens vint de Paris le matin m'apporter des lettres de la poſte ; & dans celle que l'Archevèque d'Amida m'écrivoit,

crivoit, j'y trouvai ceci en François: *La lettre de Mr. l'Eminentiſſime a rempli de plaiſir & de conſolation Sa Majeſté, comme on verra par ſa réponſe. Plaiſe à Dieu que mes prieres & mes ardents deſirs ſoient accomplis, voyant que les choſes ſont reduites entre des mains ſaintes de part & d'autre, & pour la dépreſſion de ſes ennemis.*

Cet avis, qui m'apprenoit que la Reine d'Eſpagne avoit fait réponſe au Cardinal, me cauſa une joye ſenſible: &, bien perſuadé que la ſienne ne feroit pas moindre, je lui écrivis ſur le champ dès mon Cabaret, pour lui témoigner la ſatisfaction que j'avois de la nouvelle que l'Archevêque d'Amida me communiquoit; & de ce que la relation qui commençoit à ſe former entre la Reine d'Eſpagne & Son Eminence, alloit la mettre à portée de terminer bien-tôt la réünion des deux Couronnes: enfin, je profitois encore de cette occaſion pour la preſſer, comme j'avois déja fait la veille dans notre dernier entretien, de trouver bon que je propoſaſſe à l'Archevêque d'Amida, d'engager la Reine d'Eſpagne à perſuader au Roi ſon Mari, de recevoir une lettre d'amitié du Roi ſon Neveu, afin de renouveller ainſi entre ces deux Monarques l'amitié & l'intelligence.

Le Cardinal, dès qu'il eut reçu ma lettre, me la renvoya avec cette petite apoſtille de ſa main, que je ſuis en état de montrer, quand on voudra bien m'écouter, & qu'on pourra revenir des préventions que l'on a conçues contre moi avec ſi peu de juſtice.

Il eſt vrai que j'ai reçu ce matin la réponſe de la Reine, pleine de bonté; & j'en ſuis en vérité pénétré: mais la reconciliation eſt toujours à notre accommodement avec l'Empereur; & ce n'eſt pas choſe aiſée. Je ne vois aucun inconvénient que vous propoſiez que le Roi écrive, quoique ſans ſuccès, à cauſe du Siege de Gibraltar. *J'eſpere aller à* Iſſy *cette ſemaine, & je vous ferai avertir.*

Ces derniers mots me firent comprendre, qu'il falloit que j'attendiſſe que le Cardinal vînt à Iſſy pour le voir. Je partis pour retourner à Paris, immédiatement après avoir reçu ſon billet; & je ne manquai point de propoſer à l'Archevêque d'Amida, dans la nouvelle lettre que je lui écrivis, de faire enſorte que le Roi d'Eſpagne conſentît à en recevoir une du Roi ſon Neveu, ainſi que le Cardinal me l'avoit permis.

La

La liberté entiere que le Cardinal m'avoit donnée de voir Mr. Walpole aussi souvent qu'il me plairoit, étant très conforme à mes vues; je commençai à fréquenter la maison de ce Ministre Anglois plus souvent, & toujours avec autant de satisfaction de mon côté, qu'il m'en témoignoit du sien. Je remarquois avec plaisir, comme le Cardinal m'en avoit assuré, qu'il ne cherchoit point à aigrir les esprits; & qu'au contraire, dans toutes nos conversations, il suggeroit divers expediens pour engager la Cour d'Espagne à ne point porter les choses à l'extrémité: mais comme le refrain de la chanson étoit toujours de se désister de l'entreprise de Gibraltar, & de ne point favoriser sous main le Prétendant, je ne trouvois gueres de facilité à faire goûter ces projets en Espagne; & de son côté il n'étoit pas plus disposé à approuver ceux que je mettois à mon tour quelquefois sur le tapis, pour faire restituer amiablement cette Place, au moyen de quelques avantages pour le Commerce de l'Angleterre, qui la dédommageassent de cette perte.

Un jour que nous raisonnames là-dessus, je tâchai, pour persuader à ce Ministre

niſtre d'entrer dans mes vues, de lui faire remarquer, qu'il y avoit plus d'entêtement de la part des Anglois, à s'opiniâtrer de garder Gibraltar, que d'utilité pour eux; puiſque le Port étoit mauvais; que la dépenſe de la Garniſon qu'on y entretenoit étoit très grande; & qu'à proprement parler, il n'y avoit que le ſeul Gouverneur qui y trouvât ſon avantage, par la contrebande & le commerce ſur la côte d'Afrique qui ſervoit à l'enrichir. Il me repliqua, que quoiqu'à certains égards ce que je lui objectois pût avoir quelque fondement, la Nation Angloiſe avoit cependant tellement à cœur la conſervation de cette Fortereſſe, que ſi ſon frere étoit ſoupçonné d'avoir d'autres ſentimens, ou qu'il s'hazardât de faire quelque inſinuation dans la Chambre des Communes, qui tendît, même indirectement, à rendre Gibraltar, il n'en faudroit pas davantage pour lui attirer une haine générale, & l'expoſer à être lapidé.

Mais quoi! dis-je alors à ce Miniſtre, s'il eſt impoſſible de réuſſir tout-à-coup à faire revenir les Anglois d'une prévention ſi ſinguliere; le ſeroit-il également, d'entamer une négociation, qui ſervît inſen-

insensiblement à produire cet effet ? Ne pourroit-on point les accoutumer, & les apprivoiser en quelque façon, à examiner combien il leur importe peu de conserver Gibraltar ; sur tout ayant *Port-Mahon*, qui est un des plus beaux Ports de la Mediterranée ? Combien cette complaisance pour l'Espagne ne pourroit-elle pas devenir utile à leur Commerce, par les avantages qu'on accorderoit à la Nation Angloise, & qui la dédommageroient amplement, ce me semble, de la cession d'un rocher sterile ? On voit assez souvent, continuai-je, les hommes les plus entêtés de leurs opinions, & les plus portés à s'irriter dès qu'on veut la combattre, en prendre cependant dans la suite une contraire, quand ils peuvent se flatter que c'est eux-mêmes qui se sont déterminés à ce changement : & il n'en coute par conséquent pour le produire, qu'un peu de ménagement pour leur amour-propre. Voudriez-vous que nous fissions usage de cet expédient dans le cas dont il s'agit ; & qu'au moyen de quelques propositions, ou de quelques ouvertures que nous ferions, vous à Londres & moi à Madrid, nous rapprochassions peu à peu ces deux Cours :
afin

afin que par un retour d'intelligence elles fussent également portées, la votre à conduire peu à peu les choses à la restitution de Gibraltar, & celle d'Espagne à en suspendre le siege en faveur d'un prétexte aussi honorable & aussi spécieux, que celui d'une négociation qui tendroit à lui faire recouvrer cette portion de son ancien Domaine? Dans le fond, chacun est bien aise d'avoir la clef de sa maison : il est desagréable d'en voir l'entrée toujours ouverte, & de ne pouvoir la fermer quand on veut.

Mr. Walpole, après m'avoir écouté, me dit que mes vues lui paroissoient bonnes. „ Mais, ajouta-t-il, me parlez-vous ainsi de votre chef, ou vous „ auroit-on autorisé de le faire? Ce „ petit éclaircissement ne laisse pas de „ m'être nécessaire, pour pouvoir vous „ répondre & agir plus librement."

Ma réponse fut, que quoique l'idée dont je venois de l'entretenir, ne m'eût point été suggerée de la part de la Cour d'Espagne, & qu'il dût par conséquent la regarder comme l'unique effet de ma bonne volonté; je ne voyois cependant aucun inconvenient, ni pour lui ni pour moi, de la suivre : puisque le pis qui en

en pouvoit arriver, étoit, que l'on ne fît aucun cas, ni à Londres ni a Madrid, des ressources de ma politique.

Mr. Walpole me dit alors en riant : „ „ Devoilez ces ressources & votre sistê„ me un peu d'avantage : je vous écou„ terai avec plaisir ; & je vous promets „ de rendre ensuite compte à ma Cour „ de votre plan ; elle ne le rejettera „ surement pas, s'il peut contribuer à „ prévenir la guerre. Comptez que nous „ ne la souhaittons point : mais soyez „ persuadé aussi, que nous ne la crai„ gnons gueres. "

Voyant le Ministre Anglois si bien disposé à m'entendre, j'entrai avec lui dans un fort grand d'étail, sur les differentes especes de preuves qu'il falloit que le Roi d'Angleterre donnât à leurs Maj. Cath., de l'intention qu'il avoit de contribuer de tout son pouvoir à l'établissement de l'Infant Dom Carlos en Italie ; sur les secours qu'on pouvoit esperer par conséquent de la part de ce Monarque pour l'exécution de ce projet, au cas que, comme tout le public en étoit persuadé, l'Empereur le traversât ; sur les mesures secrettes qu'il falloit prendre, pour disposer les esprits en Angleterre,

gleterre, à consentir à la restitution de Gibraltar; sur les avantages qu'on pouvoit accorder au Commerce des Anglois, soit en Espagne, soit aux Indes, pour les dédommager de ce sacrifice; en un mot, sur les moyens qu'on devoit employer, pour remedier efficacément aux differens sujets de plainte que ce commerce occasionnoit si souvent de part & d'autre.

Comme je convenois ensuite, que pour faire réussir mes vues il étoit absolument nécessaire de dissiper l'illusion, dans laquelle la Cour de Vienne entretenoit la Reine d'Espagne, sur le mariage de l'Archiduchesse avec Dom Carlos; puisque tant qu'elle dureroit, jamais cette Princesse ne pourroit gagner sur elle, de ne pas suivre en tout les impressions de cette Cour: je dis à l'Ambassadeur d'Angleterre, que mon avis étoit, qu'il faudroit éclairer de près ce qui se passoit entre les Ministres de l'Empereur, le Grand-Duc, & le nouveau Duc de Parme; & se servir utilement de ce qu'on découvriroit sur cet article, pour faire appercevoir à sa Maj. Cath., combien les vues secrettes de la Cour Imperiale étoient opposées aux siennes, & quelle vraisemblance il pouvoit

y avoir, par conséquent, que l'Empereur songeât sincerement à marier la Princesse sa fille, à un Prince dont il travailloit avec tant d'attention à traverser l'agrandissement. Voila, dis-je à Mr. Walpole en finissant, le plan sur lequel je voudrois que nous commençassions à travailler : je laisse après cela aux connoissances de votre Excellence, & à la supériorité de ses lumieres, le soin de l'étendre, de le retrancher, ou même de le supprimer si elle le trouve plus convenable : je le soumets à sa décision avec une entiere docilité ; & c'est à Elle, en un mot, à me prescrire l'usage que j'en dois faire.

L'Ambassadeur, après m'avoir écouté, à ce qu'il me parut, avec attention, me parla fort obligeamment sur la bonne volonté que je témoignois, & sur les vues dont je venois de l'entretenir. Il ajouta, que les trouvant bonnes, il ne voyoit aucun inconvénient que je les proposasse à la Cour d'Espagne ; & que j'y joignisse en même tems les assurances les plus fortes, de la bonne intention où étoit toujours le Roi son maître, de tenir fidelement les engagemens qu'il avoit pris avec Leurs Maj. Cath., & spéciale-

ment

ment ceux qui tendoient à aſſurer à l'Infant Dom Carlos la ſucceſſion des Etats qu'on lui deſtinoit en Italie : à condition cependant, ajouta ce Miniſtre, que de leur côté, Elles feroient ceſſer les hoſtilités que l'on avoit commencées à Gibraltar ; qu'Elles s'abſtiendroient de ſoutenir & de favoriſer ſous main le parti du Prétendant ; & qu'Elles voudroient bien auſſi avoir égard à tout ce qu'on leur avoit repréſenté, au ſujet du tort que certains articles du Traité de Commerce ſigné à Vienne, faiſoit aux Sujets du Roi ſon maître, afin de les changer.

„ Notre bonne foi à remplir nos pro-
„ meſſes (me dit encore Mr. Walpole)
„ ſera certainement auſſi entiere, que
„ celle de l'Empereur eſt équivoque ;
„ pour ne rien dire de plus : & à l'é-
„ gard de la reſtitution de Gibraltar, ſur
„ laquelle la Cour d'Eſpagne inſiſte ſi
„ preſſamment, l'affaire eſt délicate ; &
„ je ne puis rien avancer de poſitif ſur
„ cet article, à cauſe de l'entêtement
„ qu'a toute la Nation, de conſerver
„ cette Place, ainſi que je viens de vous
„ le dire : & comme il eſt peu vraiſem-
„ blable qu'il ceſſe ſitôt, il faut laiſſer
„ au tems & aux réflexions à produire

„ ce

„ ce changement. Un autre obſtacle,
„ preſque auſſi grand, à la réuſſite de
„ votre projet, & dont vous ne dites
„ mot, eſt l'établiſſement de la Compa-
„ nie *d'Oſtende*, que la Cour d'Eſpagne
„ s'eſt engagée de ſoutenir, & auquel
„ ni nous ni les Hollandois ne conſen-
„ tirons jamais: & il eſt bon à ce pro-
„ pos que vous ſachiez, qu'en 1723. * la
„ chambre des Communes déclara, d'un
„ conſentement unanime, coupable de
„ haut crime & de malverſation, ceux
„ qui ſouſcriroient à l'établiſſement de
„ cette Compagnie, ou qui l'encoura-
„ geroient; & même les deux partis des
„ *Torys* & des *Wigs* ſe réunirent ſur ce
„ point. Voilà comme vous voyez enco-
„ re un article qui ſouffrira bien des diffi-
„ cultés. Il y en aura bien moins à
„ découvrir les démarches ſecrettes de
„ la Cour de Vienne auprès du nou-
„ veau Duc de Parme, & tout ce
„ qu'elle fait, pour empêcher que
„ Dom Carlos n'entre jamais en Italie:
„ mais croyez-vous qu'il ſoit bien facile
„ de faire paſſer de ſemblables connoiſ-
„ ſances juſqu'à la Reine d'Eſpagne?
„ Car, outre que Mr. KÖNIKSEG l'en-

* Le 28. Avril.

„ tretient dans la diſpoſition de ne les „ point admettre; il a grand ſoin auſſi „ de les détourner. ”

N'importe, dis-je à l'Ambaſſadeur, fourniſſez m'en; & quoique cette marchandiſe ſoit actuellement de contrebande, je me flatte de frauder la gabelle, & de la faire paſſer. A l'égard de ce qui concerne la Compagnie d'*Oſtende*, dont l'abolition vous tient ſi fort à cœur; comme on ne ſouhaitte pas moins en Eſpagne la reſtitution de Gibraltar; hazardons tous deux de compenſer l'une par l'autre: & que V. E. me diſe à préſent, ſi elle conſent que je rende compte à Leurs Maj. Cath. de la converſation que nous venons d'avoir. Un particulier comme moi peut tout hazarder; puiſque ce qu'il dit ou écrit ne ſauroit tirer à aucune conſéquence.

„ Je conviens de cela pour ce qui „ vous concerne, (me dit Mr. Walpole), „ puiſque vous ne voulez point que l'on „ vous regarde ici comme un Miniſtre „ de la Cour d'Eſpagne; mais je me „ trouve dans une ſituation differente: „ je ne puis, avec votre permiſſion, „ repréſenter dans le recit que vous „ voulez faire, d'autre perſonnage,

„ que

„ que celui de vous avoir écouté avec „ plaiſir ; & de paroître perſuadé, ſi „ vous voulez, que l'on ſuivroit volon- „ tiers à ma Cour une grande partie de „ vos vues, ſi celle d'Eſpagne les ap- „ prouvoit également de ſon côté, & „ qu'elle vous autorisât promptement, & „ ſans chercher inutilement à nous a- „ muſer, à agir en conſéquence."

Je ne prétends rien de plus, repliquai-je : & afin que vous n'ayez aucun doute de ma bonne foi, j'aurai l'honneur de vous préſenter la lettre que je me propoſe d'écrire à l'Archevèque d'Amida ; & vous la ferez enſuite porter à la Poſte, ſi vous voulez.

Ma franchiſe plaiſant apparemment à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, il me demanda poliment, ſi je ne trouverois point mauvais qu'il informât le Cardinal de Fleury, de ce qui venoit de ſe paſſer entre nous. Je lui repartis, que j'en ſerois au contraire charmé; ſurtout ſi cette légere tentative de ma part, pouvoit ſervir à ſuſpendre un peu la reſolution, de déclarer la guerre à l'Eſpagne ; voyant avec beaucoup d'inquietude ſon Eminence être ſur le point de la prendre.

 Mr.

Mr. Walpole me remercia de la confiance que je lui marquois ; & tout de ſuite il me dit : „ Agréez que je vous „ demande encore une ſeconde grace ; „ voici de quoi il s'agit. Conſentez à „ m'accorder une copie de la lettre que „ vous écrirez à l'Archevêque d'Amida, „ pour que je l'envoye à mon frere, & „ que celui-ci la montrant au Roi, Sa „ Majeſté puiſſe examiner votre projet „ plus à loiſir, & me faire enſuite connoître ſes intentions ſur ce que je devrai faire, au cas que la Cour d'Eſ„ pagne vous permette d'entrer avec moi „ dans quelque négociation. "

La propoſition du Miniſtre Anglois ne pouvant, ce me ſembloit, tirer à aucune conſéquence ; je l'acceptai, ſans faire d'autre difficulté, que de le prier que ma lettre ne devînt point publique à Londres, comme il arrivoit à beaucoup d'écrits, dont enſuite les gazettes d'Hollande étoient farcies ; & que ce qu'elle contiendroit fût ainſi uniquement reſervé pour Sa Maj. Britannique, & pour le Chevalier Robert Walpole. L'Ambaſſadeur m'ayant promis l'un & l'autre, nous terminames notre entretien, & je pris congé de lui.

Je ne manquai point, dès que je fus arrivé chez moi, de faire au Cardinal de Fleury un détail exact de cette conference : & j'ajoutai à la fin de ma lettre, que suivant toute apparence le Ministre Anglois en feroit autant verbalement ou par écrit.

La maniere dont je m'étois comporté avec Mr. Walpole, & les ouvertures qui s'en étoient suivies de part & d'autre, servoient merveilleusement aux vues que le Cardinal avoit, d'empêcher les promptes resolutions de l'Angleterre ; & d'éviter les instances que cette Couronne pouvoit faire, pour engager la France à les seconder. Il trouvoit par là un moyen presque certain de gagner du tems, & de tirer quelque fruit de l'intelligence qu'il se flattoit de former bientôt avec la Reine d'Espagne. Aussi parut-il si satisfait de ma conduite, qu'il m'écrivit le billet suivant.

26. Mars.

J'AI *vu avec plaisir, dans la lettre dont vous m'avez honoré*, Monsieur, *ce qui vient de se passer entre Mr.* WALPOLE *& vous : on ne peut trop louer*

la prudence avec laquelle vous vous êtes comporté. Je ſerai demain à Iſſy *: venez y, s'il vous plait, le ſoir vers les ſix heures. Je vous honore*, Monſieur, *autant que vous meritez de l'être.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

Comme je n'avois point vu le Cardinal depuis la lettre qu'il avoit reçue de la Reine d'Eſpagne, il débuta, dans la conference que nous eumes, par me la lire. Cette Princeſſe lui parloit avec bonté, & même avec confiance; enſorte que je ne fus point ſurpris de la ſatisfaction qu'il en reſſentoit. Elle ajoutoit encore, que c'étoit ſans aucun fondement que l'on ſembloit douter en France des ſentimens pleins d'égards & d'amitié pour le Roi de France, & d'une eſtime particuliere pour la Nation Françoiſe, qu'Elle & le Roi ſon mari conſerveroient toujours. Sa Majeſté donnoit, pour nouvelle preuve de ces ſentimens, la diſpoſition où le Roi ſon mari & Elle étoient, de faire rendre aux François les effets qui pouvoient leur appartenir ſur la Flotte, & de rétablir l'union & l'intelligence qui avoient regné ci-de-

ci-devant entre les deux Cours : & quoique dans la ſuite de la lettre, elle fît encore dépendre en quelque façon cette démarche de l'acceſſion de la France au Traité de Vienne, & qu'elle la conſeillât au Cardinal, comme la plus convenable aux deux Couronnes ; Elle ne ſe ſervoit cependant point d'expreſſions qui paruſſent trop fortes ou trop preſſantes, ou qui ôtaſſent toute eſperance qu'elle voulût admettre ſur ce ſujet aucune repréſentation. Enfin, après bien des témoignages d'eſtime de ſa part & de celle du Roi d'Eſpagne pour le Cardinal, auſſi bien que de la confiance qu'ils avoient en ſon zele & en ſes bonnes intentions ; la Reine ſembloit l'aſſurer, que la prochaine reddition de Gibraltar le débarraſſeroit bientôt des preſſantes ſollicitations des Anglois, & ne feroit point pouſſer trop loin les menagemens qu'il avoit engagé le Roi de France à avoir pour cette entrepriſe.

Voilà à peu près ce que contenoit la lettre de la Reine d'Eſpagne. Le Cardinal en parut extrèmement content. Je lui dis alors que ma joye étoit complette, de voir enfin Son Eminence convaincue, de la ſolidité des aſſurances que je

lui avois données, que la Reine répondroit à sa lettre ; & de ce que Sa Majesté commençoit à rendre justice à son zele & à ses bonnes intentions. Il m'avoua ingenument, qu'il ne s'en étoit point flatté ; & qu'il n'avoit même point cru du tout, que les promesses que je lui avois faites dussent avoir lieu : qu'il ne pouvoit au reste assez se louer de Mr. l'Archevêque d'Amida ; ni trop applaudir à la sagesse avec laquelle j'avois ménagé ce retour d'intelligence. Mais il me repeta que sa satisfaction n'étoit point entiere, puisque la Reine s'obstinoit toujours, à faire dépendre en quelque façon la reconciliation d'une démarche, que le Roi ne pouvoit faire avec bienséance ; & à se flatter qu'on prendroit Gibraltar, à quoi il n'y avoit aucune apparence : Qu'il craignoit donc de plus en plus, que cette malheureuse entreprise, se prolongeant beaucoup, n'entraînât les suites facheuses dont il m'avoit si souvent entretenu ; & qui renverseroient en un moment, tout ce que nous avions fait jusqu'alors pour réunir les deux Couronnes, & pour prévenir la guerre.

Je répondis au Cardinal, que par la facilité qu'il avoit à présent de s'expli-

quer

quer confidemment avec Leurs Majeſtés Cath., il falloit eſperer qu'il trouveroit les moyens de remedier aux inconveniens qu'il ſembloit craindre, & de conduire à ſa perfection l'ouvrage de la reconciliation des deux Rois. Il me dit, que comme c'étoit ce qu'il deſiroit le plus ardemment, je pouvois être certain qu'il mettroit tout en uſage pour réuſſir dans ce projet : qu'il écriroit encore à la Reine à ce ſujet ; & qu'il me prioit inſtamment, de ne rien négliger de mon côté, pour engager l'Archevêque d'Amida à faire recevoir en bonne part à Leurs Majeſtés Cath., ce qu'il ſe propoſoit d'avoir l'honneur de leur repréſenter, ſur la néceſſité indiſpenſable qu'il y avoit, d'empècher que le feu ne s'allumât dans la conjoncture critique & délicate où l'Europe ſe trouvoit, & où il paroiſſoit moralement impoſſible que les choſes puſſent ſubſiſter dans l'état d'incertitude où elles étoient, ſurtout depuis que les hoſtilités étoient déja commencées ſur terre & ſur mer en Eſpagne.

Ma réponſe à tout cela fut, que Son Eminence verroit de plus en plus, la fidelité avec laquelle je ſeconderois ſes bonnes intentions, & me conformerois à ſes ordres.

Je rendis compte enſuite à ce Miniſtre, de ce qui s'étoit paſſé en dernier lieu entre Mr. Walpole & moi. Je lui dis que je ne m'étois point écarté du but que nous avions Son Eminence & moi, d'empècher l'Angleterre de preſſer le Roi de ſe déclarer: & que dans cette occaſion, ſachant que mes ouvertures pour entamer une négociation avec l'Ambaſſadeur, ne pouvoient que ſervir à gagner du tems, & à laiſſer par conſéquent à Leurs Maj. Cath. celui de s'emparer de Gibraltar, ou du moins de ſe déſiſter avec honneur de cette entrepriſe, ſous le prétexte de ne vouloir point cauſer une guerre générale; je m'étois hazardé de parler comme j'avois fait, à Mr. Walpole: que cette démarche ne lui ayant point déplu, puiſqu'il paroiſſoit au contraire diſpoſé à profiter des ouvertures que j'avois faites; je me propoſois à preſent, en écrivant en Eſpagne, de preſſer leurs Maj. Cath. de vouloir bien ſe prêter un peu à ce que je venois d'entamer avec l'Angleterre, qui ne tendoit qu'au bien de leur ſervice, & qu'à débarraſſer ſon Eminence des preſſantes ſollicitations de la Cour de Londres.

„ Rien

„ Rien n'eſt plus à propos (me „ repartit ſur le champ le Cardinal) „ que tout ce que vous avez penſé & „ exécuté avec Mr. Walpole : j'en ai „ en mon particulier une vraye joye ; „ & vous voyez que j'avois raiſon „ de vous conſeiller de le voir, & de „ vous dire que vous le trouveriez bien „ intentionné. Il doit venir ici de- „ main : & je me flatte que vous ne „ doutez point, que je ne l'entretienne „ dans les bons ſentimens où vous l'a- „ vez laiſſé. Au ſurplus, s'il me parle „ de vous, je paroîtrai entierement „ ignorer tout ce que vous venez de „ me rapporter ; je ferai même ſem- „ blant de regarder avec indifference „ votre projet, & les effets de votre „ bonne volonté : je veux abſolument „ lui ôter tout ſujet de ſoupçonner „ qu'il y ait entre vous & moi une „ certaine intelligence. "

L'air ouvert & content avec lequel le Cardinal me parloit, & la reconnoiſſance dont il paroiſſoit rempli des bons offices que l'Archevêque d'Amida & moi lui avions rendus, & dont la lettre de la Reine d'Eſpagne étoit le fruit, me fit naître la penſée de procurer à ce

Prélat la protection du Roi, pour obtenir un chapeau de Cardinal, qui étoit l'objet de ses desirs. Dans cette vue je fis quelques ouvertures au Cardinal, qui tendoient à le prier, d'engager sa Majesté à faire à Rome, quand il en seroit tems, les mêmes instances auprès de Sa Sainteté en faveur de l'Archevêque d'Amida, que leurs Maj. Cath. avoient consenti que l'Empereur fit, en leur nom & au sien, pour procurer cette dignité à son Eminence.

Le Cardinal me répondit, que cette démarche ne souffriroit pas beaucoup de difficulté, quand une fois la reconciliation seroit terminée; & qu'en son particulier il s'employeroit avec un vrai plaisir, à servir dans cette occasion Mr. l'Archevèque d'Amida. „ Mais, ajouta-„ t-il, leurs Maj. Cath. n'ont-elles „ point encore accordé leur nomination „ à personne; ou croyez-vous qu'elle „ soit destinée au Confesseur de la Rei-„ ne? ”

Je ne le sais point, lui dis-je; & il me seroit impossible de rendre une réponse positive à V. E. sur cet article. Mais, ajoutai-je tout de suite, quand leurs Majestés auroient nommé quel-

qu'autre

qu'autre ſujet ; croyez-vous donc qu'il fût impoſſible d'obtenir du Pape un chapeau pour un Prélat, qui, en contribuant avec tant de zele à la réunion des deux Couronnes, prévient & arrète les maux que leur diviſion alloit entraîner dans toute l'Europe ; & qui s'eſt attiré, par cette bonne œuvre, l'eſtime & la bienveuillance de deux grands Rois ? A quel meilleur titre peut-on ſe flatter d'ètre admis dans le ſacré College ?

„ Je conviens de tout cela (me ré„ pondit le Cardinal) ; & je vous re„ pete encore, que cette grace ne ſouf„ frira pas grande difficulté de notre „ part : dans peu je vous rendrai une „ réponſe plus poſitive. Mais, avouez„ le moi, l'Archevèque d'Amida vous „ a prié de me parler comme vous fai„ tes. "

Non, lui dis-je, Monſeigneur ; il ignore totalement la propoſition que je viens d'avoir l'honneur de vous faire. C'eſt de moi ſeul qu'elle part : & j'avoue que je me ſentirois très flatté, en obtenant la grace que je vous demande pour lui, de faire naître à leurs Maj. Cath. la penſée de ſe joindre au

Roi,

Roi, pour lui procurer cette dignité. J'aurois une vraye satisfaction de pouvoir annoncer à ce Prélat, qu'à son insû je lui ai rendu ce service ; & que j'ai tâché par là de reconnoître l'amitié & la bonne volonté qu'il me marque.

Mon procedé ne pouvant que meriter l'applaudissement du Cardinal, il me promit positivement de me rendre bientôt une réponse certaine & satisfaisante. Il m'assûra en même tems, que le Roi se porteroit avec plaisir à écrire au Roi son Oncle dès lors que Sa Maj. Cath. consentiroit à recevoir cette lettre & à y répondre. Enfin, après qu'il m'eut encore entretenu quelque tems de choses assez indifferentes, je le quittai en convenant avec lui d'être à Versailles le Dimanche suivant.

J'exécutai dans cet intervalle ce que j'avois promis à l'Ambassadeur d'Angleterre, soit en faisant à l'Archevêque d'Amida le détail de ma conversation avec ce Ministre, & des differentes propositions que nous nous étions faites reciproquement ; soit en tirant deux copies de ma lettre ; l'une pour être envoyée au Chevalier Robert Walpole, & l'autre au Cardinal.

En

En adreſſant à cette Eminence celle qui lui étoit deſtinée, je la ſuppliois encore de vouloir bien ſe ſouvenir, d'obtenir du Roi, qu'il concourût avec leurs Maj. Cath., à demander au Pape un chapeau de Cardinal pour l'Archevêque d'Amida.

Quant à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, ce fut à ſon retour d'Iſſy, où je ſavois par le Cardinal qu'il devoit aller, que je lui remis la copie de la lettre que j'écrivois en Eſpagne. Il me remercia fort de la complaiſance, diſoit-il, que j'avois eue de la lui communiquer: & après l'avoir lue avac attention, & approuvée dans tous ſes points, il m'aſſura de nouveau, que je pouvois être certain que rien ne tranſpireroit en Angleterre de ce qu'elle contenoit; & que la connoiſſance en ſeroit uniquement reſervée pour le Roi ſon maître, & pour le Chevalier Robert Walpole.

Ce Miniſtre ajouta, qu'il avoit parlé au Cardinal des differens entretiens que nous avions eus, & de ce qui en avoit reſulté. „ Mais (me dit-il tout de ſuite) „ il ne ſe flatte pas plus que moi, que „ la tentative que vous allez faire ait „ aucun ſuccès La Cour d'Eſpagne ne „ ſe

„ ſe conduit plus que par les conſeils
„ de celle de Vienne : elle eſt ſans ceſſe
„ la dupe des proteſtations d'amitié que
„ l'Empereur lui prodigue, & de toutes
„ les viſions des partiſans du Prétendant.
„ Ces gens-là regardent comme imman-
„ quable ce qu'ils deſirent ; & dans cet
„ eſpece de délire, ils ſont toujours, à
„ les entendre, prêts à exciter quelque
„ revolution en Angleterre. On ajoûte
„ aiſément foi à Madrid à de telles aſſu-
„ rances : or, avec une ſemblable pré-
„ vention, vos réflexions, à coup ſûr,
„ ne ſeront point admiſes dans cette
„ Capitale ; & je crains fort que votre
„ bonne volonté ne devienne par con-
„ ſéquent inutile."

Je repartis à cela, que quand même les choſes tourneroient comme il le penſoit, ma lettre pouvoit néanmoins toujours ſervir à faire connoître à Leurs Maj. Cath. les bonnes intentions du Roi d'Angleterre, & le fruit qu'il ne tenoit qu'à Elles d'en retirer : ce qui tendoit au moins à adoucir les eſprits, & à donner quelque ouverture à un accommodement.

Mr. Walpole en convint avec moi ; & il me repeta, que quoiqu'il ne pût m'aſſu-

m'aſſurer poſitivement, que les differens moyens que je propoſois dans ma lettre, pour entamer avec ſuccès une négociation entre l'Angleterre & l'Eſpagne, fuſſent approuvés du Roi ſon maître; il croyoit cependant pouvoir me dire hardiment, qu'il étoit aſſez porté à croire que Sa Majeſté ne ſeroit pas éloignée de les admettre, & d'en faire même uſage, pour peu que la Cour d'Eſpagne en fît autant de ſon côté, & voulût agir de bonne foi.

Ayant enſuite demandé à Mr. Walpole, ſi, par rapport à ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal & lui ſur cette lettre, cette Eminence lui avoit paru contente de moi; il me répondit que oui, & qu'elle avoit fort approuvé la démarche que je voulois faire. „ Il convient pourtant, ce me ſemble (ajouta-t-il) que „ vous lui en rendiez compte vous-même: car, quoique vos bonnes intentions ayent attiré ſes louanges, je ne „ vous diſſimulerai point, qu'elle auroit „ lieu d'être offenſée du myſtere que „ vous lui feriez de ce que vous écrivez „ en Eſpagne. Il ſembleroit, ſi vous „ agiſſiez autrement, que vous auriez „ deſſein d'entamer directement quel-

„ que

„ que négociation à ſon inſû avec l'Angleterre ; comme la Cour d'où vous „ venez, & celle de Vienne, ont déja „ ſouvent tenté de le faire ; mais inutilement. "

La précaution que l'Ambaſſadeur d'Angleterre me conſeilloit de prendre, ſervant de preuve que le Cardinal s'étoit ſouvenu, comme il m'en avoit averti, d'affecter avec ce Miniſtre d'avoir peu de relation avec moi ; je le remerciai de l'avis qu'il me donnoit. Je lui dis enſuite que c'étoit bien mon deſſein de ne rien cacher au Cardinal de ce que j'écrivois en Eſpagne ; & que je l'exécuterois dès que je ſerois arrivé à Verſailles, où je comptois d'aller inceſſamment.

Revenu chez moi, j'informai le Cardinal de la converſation que je venois d'avoir avec le Miniſtre Anglois : & comme l'intelligence & la bonne foi avec laquelle tout ceci ſe paſſoit, me paroiſſoit favorable au ſervice que je voulois rendre à l'Archevêque d'Amida ; je rappellai dans ma lettre le ſouvenir de la grace que j'avois demandée à ſon Eminence pour ce Prélat ; la ſuppliant inſtamment de me procurer la ſatisfaction, quand j'irois à Verſailles, de pouvoir

pouvoir apprendre, par l'ordinaire ſuivant, au Confeſſeur de la Reine, une nouvelle ſi intereſſante.

Mes inſtances furent apparemment bien reçues : car le Dimanche matin je reçus du Cardinal la reponſe ſuivante.

Samedi. . . . .

J'AI *reçu*, Monſieur, *la lettre dont vous m'avez honoré. Le Roi concourra volontiers avec leurs Majeſtés Catholiques à la nomination au Cardinalat de Mr. l'Archevêque d'*Amida, *en faiſant, pour la promotion de ce Prélat, les inſtances auprès de Sa Sainteté qui ſeront jugées néceſſaires : vous pouvez*, Monſieur, *l'en informer. En mon particulier, je profiterai toujours avec plaiſir des occaſions qui ſe préſenteront, de donner à ce Prélat des marques de ma ſincere vénération. Je vous prie d'être perſuadé*, Monſieur, *qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais.*

Signé le Cardinal de FLEURY.

Cette lettre du Cardinal me cauſa une joye très-ſenſible, eu égard à celle que l'Archevêque d'Amida auroit en apprenant

prenant le service que je lui avois rendu. Il étoit en effet assaisonné de tout ce qui pouvoit le rendre agréable; puisque ce Prélat, sans être informé de mes vues pour le faire parvenir à une haute dignité, alloit découvrir l'heureux succès qu'elles avoient eu; & que par la marque de bienveuillance que le Roi lui accordoit, & que je lui avois menagée, leurs Maj. Cath. se trouvoient comme engagées à suivre l'exemple de ce Monarque, & même de lui fournir l'occasion d'exécuter ses promesses.

Aussitôt après avoir reçu la lettre du Cardinal, je me rendis à Versailles pour remercier ce Ministre du succès de ses bons offices. Je m'acquittai de ce devoir avec autant d'empressement, que si la grace dont il s'agissoit m'eût regardé personnellement. Le Cardinal ne put s'empêcher d'applaudir au procedé généreux que j'avois pour l'Archevèque d'Amida; mais en même tems il me dit, avec je ne sai quelle affectation où je crus remarquer de la crainte & de l'ironie: „ Votre zele pour ce Prélat ne „ tardera pas sans doute à exciter le „ sien, pour vous servir auprès de „ Leurs Maj. Cath.; & nous apprendrons

„ drons apparemment bientôt les effets „ de sa reconnoissance, par quelque „ distinction signalée qu'il vous atti- „ rera?"

Je ne montrai à cette question qu'un grand air d'indifference ; & la conversation passa sur ce qui concernoit la lettre dont j'avois adressé une copie au Cardinal, & que je devois envoyer en Espagne. Il me dit qu'il la trouvoit bien : mais que, quoiqu'il vît avec plaisir que l'Ambassadeur d'Angleterre goûtoit ma proposition, & que ce Ministre sembloit même se flatter de la faire agréer par sa Maj. Brit. ; il n'étoit pourtant point de ce sentiment ; & qu'il commençoit même à craindre, depuis les reflexions qu'il avoit faites, que ma démarche, bien loin de contribuer à calmer les esprits en ce païs-là, ne servît au contraire qu'à les échaufer, par l'idée que les Anglois pourroient bien se former, que les ouvertures que je faisois ne tendoient qu'à amuser le tapis, afin de donner le tems aux Espagnols de s'emparer de Gibraltar.

„ Si ce soupçon (ajoûta le Cardinal) „ s'empare de leur esprit, ils croiront „ infailliblement que la lettre que vous

„ écrivez

„ écrivez à l'Archevêque d'Amida, eſt
„ concertée entre vous & moi pour
„ faire réuſſir ce deſſein : qu'on doit
„ regarder, par conſéquent, les propo-
„ ſitions qu'elle contient comme très
„ artificieuſes ; & obliger la France à ſe
„ déclarer, en attaquant l'Eſpagne. Or
„ ſi la choſe tournoit de cette façon-là
„ en Angleterre (continua le Cardinal),
„ bien loin que l'expédient dont vous
„ voulez vous ſervir produisît l'effet que
„ vous deſirez, il en opereroit un tout
„ contraire : car il acheveroit, comme
„ vous voyez, de déterminer l'Angle-
„ terre à ſommer le Roi, de remplir
„ ſes engagemens ; & voila la guerre
„ déclarée. Après tout (me dit-il en-
„ core) il faudra bientôt que la Bombe
„ creve ; & vous ſentez bien que nous
„ ne pouvons gueres reſter plus long-
„ tems dans l'inaction où nous ſommes,
„ & qu'il faut prendre un parti. "

Ne ſachant à quoi attribuer toutes ces reflexions du Cardinal, que je trouvois entierement oppoſées à celles qu'il avoit faites précédemment, lorſque je lui avois rendu compte de ma converſation avec Mr. Walpole ; je m'imaginai que cette variation ne procedoit peut-

peut-être que de la méfiance, de la timidité & de l'incertitude qui l'agitoient perpétuellement. Pour démêler donc, s'il étoit possible, ses véritables sentimens, je lui repliquai : que trouvant ce qu'il me disoit assez vraisemblable, & ne sachant plus à quoi me déterminer, je le priois de décider de l'usage que je devois faire, de la lettre que je m'étois engagé à l'Ambassadeur d'Angleterre d'écrire en Espagne ; ne voulant point avoir à me reprocher, d'allumer le feu qui couvoit encore sous la cendre, par le même moyen que je mettois en usage pour achever de l'éteindre ; ni laisser non plus échapper, par quelque terreur panique, l'occasion d'amuser l'Angleterre, & de prévenir les suites d'une trop prompte resolution de sa part.

Le Cardinal, à la décision duquel je laissois toute cette négociation, & qui vouloit apparemment esquiver de me la donner, afin, si elle réussissoit mal, de n'ètre point engagé à me défendre & à me justifier ; me répondit avec vivacité : que comme c'étoit moi seul qui avois formé le projet dont je l'entretenois, c'étoit aussi à moi seul à le suivre ou à le rejetter, suivant que je le jugerois

à propos ; puiſqu'aſſurément il n'avoit garde de ſe rendre garant, ni de ſe mèler des affaires qui concernoient la Cour d'Eſpagne.

Ce ton de Miniſtre, & cette maniere de s'expliquer, ne m'en impoſant nullement, je lui répondis : que je convenois parfaitement que le plan que j'avois propoſé à Mr. Walpole venoit de moi ; & que j'étois trés éloigné de prétendre que Son Eminence dût ſe rendre garant de ſon utilité & de ſon exécution : que j'avois cru ſimplement pouvoir lui expoſer mes doutes à l'occaſion de ce qu'Elle venoit de me dire, & lui demander en même tems conſeil ſur la conduite que je devois tenir : que j'étois faché de remarquer, qu'Elle eût cependant jugé differemment de mes intentions : qu'afin de lui prouver à preſent ma déference, & combien j'étois éloigné de ſentir aucune démangeaiſon d'entrer dans des affaires qui étoient au-deſſus de mes lumieres & de ma portée, j'informerois l'Archevêque d'Amida des réflexions que Son Eminence avoit eu la bonté de me communiquer ; & que j'eſperois qu'Elle voudroit bien en faire part de ſon côté à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, pour que ce

ce Miniſtre ne fût ni ſurpris ni offenſé, de me voir ſupprimer la lettre que j'étois convenu avec lui d'écrire à l'Archevêque d'Amida.

Le Cardinal, qui ſavoit mieux que moi ce qui s'étoit paſſé entre lui & Mr. Walpole au ſujet de cette lettre, & qui craignoit apparemment de laiſſer voir à celui-ci, qu'il déſaprouvoit le lendemain ce qu'il avoit approuvé la veille, reprit un ton plus doux. Il me dit que les réflexions qu'il avoit faites, & dont il venoit de m'entretenir, ne devoient point m'empêcher d'aller toujours mon train, & de faire partir ma lettre: qu'il ſuffiſoit, quand je verrois l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de faire tomber la converſation, comme par maniere d'acquit, ſur ce qui avoit ſervi de matiere à celle que nous avions actuellement. „ Cette „ précaution, ajouta-t-il, donnera lieu „ à ce Miniſtre d'écrire en Angleterre, „ combien on eſt éloigné en France d'u- „ ſer de mauvaiſe foi, & juſqu'où je „ pouſſe à cet égard la délicateſſe.

„ Au ſurplus (continua cette Eminen- „ ce) je vous prie de me rapporter ce „ que Mr. Walpole vous aura répondu: „ & quant à l'Archevêque d'Amida, il

„ faut bien se garder, s'il vous plait,
„ de lui faire mention de ce qui s'est
„ passé à présent entre nous, crainte
„ des conséquences qu'une pareille con-
„ noissance pourroit avoir, si elle par-
„ venoit à la Cour de Vienne, & par
„ contrecoup à celle d'Angleterre."

Cette derniere résolution du Cardinal me laissant enfin la liberté de ne rien changer au projet que nous avions formé l'Ambassadeur d'Angleterre & moi, ni à la lettre que j'avois écrite en Espagne; je ne fis que joindre au bas en apostille: que le Roi se porteroit avec plaisir à écrire au Roi son Oncle, si Sa Maj. Cath. consentoit à recevoir la lettre, & à y repondre. Enfin je termitnois cette apostille, par apprendre à l'Archevèque la grace que j'avois obtenue pour lui; & par envoyer en original à ce Prélat, la lettre que le Cardinal m'avoit écrite sur ce sujet.

Au reste, ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison, que ce premier Ministre se méfioit de la disposition des esprits en Angleterre: car depuis l'ouverture du Parlement, ils y étoient dans une grande fermentation. J'ai déja rapporté les differens effets qu'avoit produits la Harangue

rangue du Roi d'Angleterre dans cette Assemblée; & combien les sentimens sur les articles qu'elle contenoit y avoient été differens. L'agitation n'avoit fait qu'augmenter dans les deux Chambres & dans le reste de la Nation, lorsque la nouvelle, que les Espagnols avoient enfin entrepris le siege de Gibraltar, étoit arrivée à Londres: & quoique ceux qui étoient bien instruits des obstacles insurmontables que le Comte DE LAS TORRES trouveroit à s'emparer de cette Forteresse, regardassent plutôt avec dérision qu'avec inquiétude les projets de ce Général; le parti opposé à la Cour, qui, suivant toute apparence, pensoit de même, trouvant cependant cette conjoncture utile aux vues qu'il avoit de décrier les Ministres, censuroit leur conduite avec une aigreur marquée.

Les *Remarques* *, qui, comme je l'ai dit, parurent presque dans le même tems que la Lettre en forme de Manifeste du Marquis de POZZO-BUENO, & que la Harangue du Roi; & celles ** qu'on

* On les trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. V.

** Aux mêmes *Pieces Justificatives* N°. VI.

qu'on avoit publiées à la ſuite du Mémoire *** de Milord HARRINTGON, tendantes également à imputer aux Miniſtres beaucoup de démarches imprudentes, de dépenſes exceſſives, & de chimeriques ſuppoſitions; ſervoient encore d'armes à leurs ennemis, pour exciter contre eux ou le mécontentement ou le mépris. On les faiſoit auteurs de la guerre que l'on voyoit prête à s'allumer, & de l'imprudence avec laquelle elle étoit même deja commencée en Eſpagne; ſans cependant que la Nation eût aucune alliance ſur laquelle elle pût ſurement compter. On aſſuroit que la promeſſe de reſtituer Gibraltar étoit l'ouvrage du Gouvernement; & que ce n'étoit que par ſon imprudence à la faire, & par ſon peu de fidelité à la tenir, que l'Eſpagne s'étoit enfin déterminée à s'emparer de cette Place de vive force. La chimerique idée d'une invaſion d'Eſpagnols, de Ruſſiens & d'Allemands, pour rétablir le Prétendant, n'étoit qu'un prétexte pour accroître l'autorité Royale ſur les débris des droits de la Nation. Cette vaine ſuppoſition, diſoit-on, inutile à tous égards, n'avoit

*** Du 25. Novembre 1726.

n'avoit produit d'autre fruit; que celui d'irriter les Puissances à qui l'on attribuoit un semblable projet; & d'attirer de la part de la Cour Imperiale, une réfutation de tout ce que l'on avoit fait avancer au Roi, d'autant plus injurieuse à Sa Majesté, qu'elle pouvoit passer pour un démenti formel : ce qui paroissoit évidemment par ces expressions de la lettre du Comte de ZINZENDORF au Sr. PALM : *Ma che sè anco osato avanzare per fatti incontestabili delle falsite manifeste* &c. Enfin on ajoûtoit, que les mêmes Ministres ne suivant aucun sistème solide, changeoient à tous momens d'amis & d'ennemis au dehors; multiplioient à l'infini le nombre des derniers au dedans, pour entretenir dans les esprits une méfiance utile à leurs vues ambitieuses; prenoient ridiculement pour motifs de déclarer la guerre à l'Espagne, des discours tenus à table par le Duc de Ripperda : & qu'en un mot, il leur étoit impossible de prouver, que leurs maximes & leur conduite eussent pour but le bien public, ou fussent établies sur une politique sage & éclairée.

Quoique cette ſatirique cenſure du Miniſtere Anglois rejaillit ſur tous ceux qui le compoſoient, on voyoit cependant qu'elle portoit plus directement ſur le Chevalier *Robert* WALPOLE, qui, par ſes talens, ſon credit & ſon autorité, étoit devenu l'objet principal de l'envie. Auſſi répondit-il à ceux qui déchiroient ſa réputation avec tant d'animoſité dans leurs libelles, par d'autres qui n'étoient pas moins vifs; & quelques-uns de ſes partiſans le ſeconderent dans ce genre d'eſcrime.

L'unamimité de ſentimens ſur les qualités d'un Miniſtre eſt difficile à établir; mais ſur tout parmi les Anglois, où regne aſſez ſouvent l'eſprit de faction: & quoiqu'on ne puiſſe déſapprouver leur délicateſſe, ſur ce qui peut donner quelque atteinte à une liberté, dont ils ſont avec raiſon ſi jaloux; je ne ſais cependant s'ils ſont bien les maîtres de l'empêcher toujours d'aller juſqu'à la licence. Pour arrêter donc un peu celle que le Gouvernement à Londres croyoit remarquer dans le parti qui lui étoit contraire, & pour juſtifier les meſures qu'il prenoit dans la conjoncture préſente; comme on voyoit, que

que deux objets excitoient principalement l'attention de la Nation Angloise, je veux dire les suites du siege de Gibraltar, & la conduite que tiendroit la France dans cette occasion : on prit avec un empressement marqué (comme je l'ait deja dit), les mesures les plus promptes pour la défense & la conservation de cette Forteresse. Et pour dissiper en même tems les fausses idées que les mal-intentionnés tâchoient de donner de la bonne foi de la France (sous prétexte que depuis que les Espagnols avoient commencé les hostilités devant Gibraltar, les troupes de cette Puissance n'avoient fait aucune diversion, ni du côté de la *Catalogne*, ni de celui de la *Navarre*), on fit répandre à Londres une brochure, intitulée : *Reflexions sur les véritables interêts, & sur les motifs du Traité d'Hanover*, où l'on examinoit quel fond on pouvoit faire sur la France, & sur les autres Alliés de la Nation.

L'Auteur dédioit ce petit Ouvrage à Mr. *Horace* WALPOLE Ambassadeur en France ; & dans le préambule il lui souhaittoit autant de succès & de gloire, dans les importantes négociations

dont il étoit chargé au dehors, que son frere, disoit-il, en avoit aquis par sa sage & prudente administration au dedans : après quoi il ajoutoit (on voit bien à quelle fin), qu'il avoit le plaisir de remarquer, que sa patrie n'avoit jamais été dans une situation plus heureuse, que celle où elle se trouvoit actuellement ; puisque sa Majesté possedant les cœurs & la confiance de son Parlement, plus que n'avoit fait aucun de ses Prédécesseurs, l'étendue & la justesse de son discernement lui faisoit toujours prendre le parti le plus sage, dans tout ce que ses fideles Ministres lui representoient.

A la suite de ce début, l'Auteur posoit d'abord pour principe, que le nœud le plus fort de l'union des Puissances qui s'engagent dans une alliance, est l'interêt ; & que quand on pouvoit prouver, qu'il est de celui d'un Prince & d'une Nation de remplir leurs engagemens, il n'en falloit pas davantage pour compter sur leur fidélité : Que conséquemment, comme il étoit indubitable, que l'Alliance d'Hanover avoit été formée pour le veritable interêt commun de tous les Princes qui l'avoient

voient contractée ; s'il parvenoit à démontrer que cet interêt ne peut changer ni cesser de subsister, il auroit réussi dans ce qu'il se proposoit d'avancer ; savoir, *que cette Alliance étoit stable, & indissoluble en elle-même, & dans toutes ses circonstances.*

Pour prouver cette proposition, il disoit, qu'*en premier lieu*, par rapport à Sa Majesté Brittanique, le dessein que l'on avoit formé d'envahir ses Etats, d'y exciter une rebellion en faveur du Prétendant, de ruïner le commerce de la Grande-Bretagne, & de demander avec hauteur la restitution de Port-Mahon & de Gibraltar (les seules acquisitions que la Grande-Bretagne avoit faites par une longue & onereuse guerre) ; étoit un motif aussi juste que pressant de conclure cette Alliance : Qu'*en second lieu*, pour ce qui concernoit le Roi Très-Chrètien, la grandeur & l'accroissement de puissance de la Maison d'Autriche, ayant de tout tems été incompatible avec l'intèrêt de celle de Bourbon ; & cette Puissance, depuis l'union étroite qui s'étoit formée entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, devant naturellement paroître

encore plus formidable à la France ; Sa Maj. Très-Chrêt. ne pouvoit se dispenser d'être fidele à une alliance, qui seule pouvoit mettre des bornes aux vastes desseins de l'Empereur : Qu'*en troisieme lieu*, les Hollandois ne pouvoient qu'entrer dans les mêmes vues, puisqu'ils n'avoient pas moins à craindre les suites du Traité de Vienne que l'Angleterre & la France ; attendu que l'Empereur, au lieu de se comporter en bon voisin avec la République d'Hollande, ainsi qu'elle avoit lieu de l'esperer après les services signalés qu'elle avoit rendus à ce Prince, pour le mettre en possession des Pays-Bas Espagnols, étoit au contraire devenu pour elle un voisin à redouter, en empiétant, contre la bonne foi, sur son commerce, par l'établissement d'une Compagnie nouvelle des Indes ; en faisant mal payer les troupes Hollandoises en garnison dans les villes de la barriere ; & en menaçant même la République, sans aucun égard pour sa Souveraineté, des effets de son ressentiment & de celui du Roi d'Espagne, au cas qu'elle prît un parti, qu'elle jugeoit cependant le plus avantageux pour elle.

Les Etats-Généraux ne sont-ils donc point reduits, concluoit l'Auteur, *à la nécessité indispensable, ou de chercher de puissans protecteurs, ou de succomber; puisque l'Empereur ayant déja mis dans son parti les Princes de la maison de* Baviere, *peut également y entraîner l'Evêque de* Munster *& celui de* Liege: *tellement que la Hollande se verra par là investie de toutes parts; & que l'on fera ensuite aussi peu de cas des remontrances reïterées des Etats-Généraux à Vienne, qu'à Madrid?*

L'Auteur faisoit encore paroître à leur tour les Suedois & les Danois sur la scene, & s'efforçoit de prouver, que ces deux Nations étoient à peu près dans la même situation que la Hollande, à cause de la puissance immense de la Russie: *car*, disoit-il, *outre que l'Imperatrice de Russie a accedé au Traité de Vienne, elle médite encore le rétablissement des Ducs d'*Holstein *& de* Meklenbourg; *& ses forces maritimes sont déja devenues si considerables, que celles de la Suede & du Dannemarc combinées, ne peuvent qu'avec bien de la peine conserver le passage libre du* Sund, *& l'empire de la mer* Baltique.

Il sembloit que dans l'énumeration que l'Auteur faisoit des avantages qui resultoient pour certaines Puissances, d'entrer dans la Ligue d'Hanover, il n'auroit point dû oublier ceux qui regardoient le Roi de *Prusse*, qui en étoit une partie principale : mais comme depuis le Traité fait, disoit-on, entre ce Monarque & l'Empereur, à *Wusterhausen*, & toutes les négociations secretes qui en étoient les suites, il étoit fort à craindre que ces réflexions politiques portassent à faux ; il passoit prudemment cet article sous silence, en attendant apparemment, qu'il plût au Roi de Prusse de l'éclaircir ; & revenant à ce qui regardoit Sa Maj. Brit., il la rendoit le principal mobile, & le chef de l'Alliance d'Hanover : *c'est*, disoit-il, *son ouvrage, l'effet de sa prudence, de sa prévoyance, & de la connoissance parfaite qu'Elle a des affaires de l'Europe, fondée outre cela sur les avis les plus sûrs.*

L'intérêt de ses propres Royaumes & de ses Etats d'Allemagne, le bien de tous ses Sujets, la sureté de la Religion Protestante, la protection des Puissances exposées à être opprimées, & l'affermissement, en un mot, d'un juste équilibre

libre de puissance en Europe, étoient, selon l'Auteur, les grands & les principaux objets de ce Monarque, quand il avoit formé le plan de ce fameux Traité. *Ce principe une fois posé*, continuoit-il, *rien ne peut ébranler la fermeté, ou rallentir le zele de la Grande-Bretagne pour le maintien de ce Traité; puisque nous ne saurions nous en départir, sans abandonner nos propres intérêts & ceux de nos voisins, & sans consentir lâchement à la ruïne de notre commerce, dans les lieux-mêmes où nous avons droit de trafiquer à l'exclusion des autres Nations.*

Le Prétendant (il falloit toujours en faire peur) reparoissoit ici de nouveau sur la scene : & à l'occasion de l'établissement de la Compagnie d'*Ostende*, & de son commerce avec les peuples de l'Orient, l'imagination de l'Auteur, (franchement un peu chimerique) faisoit venir de ces contrées une Armée de Barbares & de Payens, *capable d'arborer* (ce sont ses termes) *leurs pavillons dans l'Ocean Atlantique, de braver les Puissances maritimes, & d'insulter notre grand Roi, en favorisant le Prétendant à sa Couronne.*

Ses

Ses réflexions ſur l'utilité que la France retireroit du Traité d'Hanover paroiſſoient plus ſenſées. Il diſoit ſur cet article, qu'on n'avoit aucun ſujet de douter, que le Roi Très-Chrêtien ne ſoutînt ce Traité avec autant de zele & de fermeté que l'Angleterre : & il fondoit ſon raiſonnement ſur ce que Sa Maj. Très-Chrêt devoit être pleinement convaincue, que l'union du Roi d'Eſpagne avec l'Empereur, étoit incompatible avec les interêts de ſon Royaume, & qu'elle tendoit viſiblement à augmenter la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, qui n'étoit déja que trop grande, & de ſa nature toujours oppoſée aux véritables interêts de la France.

Outre ce motif, ajoûtoit l'Auteur, *la crainte que l'Eſpagne n'excite en France des cabales & des intrigues inteſtines, ſoit au ſujet de la ſucceſſion à la Couronne, au cas que le Roi vînt à mourir ſans heritiers, ſoit ſous d'autres prétextes, eſt encore une raiſon, qui, vraiſemblablement, n'a pas peu contribué à porter Sa Majeſté T. Chr. à s'unir à l'Angleterre : & comme ces raiſons ſubſiſteront toujours, tant que les deux Cours de Vienne & de Madrid agiront par le même eſprit ; on peut compter*

compter sur la fermeté & sur la bonne foi de la France.

A la suite de tout cela, l'Auteur disoit, comme par maniere de reflexion : *Peut-être paroîtra-t-il étrange en Angleterre, de voir nos interêts unis avec ceux des François, & des Protestans ligués avec des Catholiques : mais si l'on parcourt l'histoire des siecles passés, on verra que les differentes conjonctures changent les raisons d'Etat & les interêts des Princes. A la verité la France étoit autrefois l'ennemie de l'Angleterre ; mais c'étoit principalement, dans le tems que les Anglois possedoient presque toutes les côtes Occidentales de ce Royaume, & que leurs Rois vouloient faire valoir leurs prétentions sur la Couronne de France. Cette querelle à présent ne subsiste plus : & excepté les guerres que la France a soutenues sous le Regne de* LOUIS XIV., *& qui n'étoient pas des guerres avec l'Angleterre seule, mais en un sens avec toute l'Europe ; on verra que la France a été souvent unie avec l'Angleterre pour la défense de la Chrêtienté, & en particulier par les mêmes motifs qui ont à présent produit le Traité d'Hanover, je*

veux

veux dire, pour s'oppoſer aux entrepriſes de l'Empereur & de l'Eſpagne.

L'Auteur, pour preuve de ce qu'il avançoit, rappelloit l'Alliance qu'HENRI VIII. avoit faite avec FRANÇOIS I. contre l'Empereur CHARLES V.; la protection ſecrette que le même FRANÇOIS I. avoit accordée à la Ligue de *Smalcalde*, uniquement pour traverſer les deſſeins ambitieux de l'Empereur: & puis il ajoûtoit: *La même politique ſubſiſte encore; & comme on a fait voir que l'interêt ne ſe dément jamais, la France & l'Empereur ne ſauroient être longtems d'accord: ce ſont deux poids dans la balance qui ne ſont jamais égaux; ſi l'un prend le deſſus il faut néceſſairement que l'autre tombe.*

*Pendant le regne d'*HENRI VIII, *l'Angleterre s'eſt vue cinq fois liguée avec la France contre l'Empereur* CHARLES V.; *& ſi le Monarque Anglois avoit été auſſi ferme & auſſi reſolu que* FRANÇOIS I. *on auroit alors infailliblement mis l'Empereur à la raiſon: mais il voulut finaſſer & agir en politique, de peur que l'un ou l'autre de ces Princes n'offuſquât ſa gloire. L'interêt les mettoit inceſſamment aux priſes, ſans que l'un ou l'autre*

l'autre fût victorieux ; & sans qu'ils se missent en peine si leurs Alliés étoient Protestans ou Catholiques. La Religion n'avoit rien à faire dans les démêlés de ce temslà : la sureté commune, l'équilibre de la puissance en Europe, la liberté des nations, & le droit des gens, en étoient le sujet & les motifs : il en a été de-même dans les conjonctures les plus importantes survenues en Europe depuis ce tems-là ; & il en sera de-même jusqu'à la fin des siecles.

Ici l'Auteur assuroit, qu'il ne prétendoit point, en parlant comme il faisoit, donner aucune atteinte à la pieté des Princes, en disant qu'ils ne se liguent entr'eux que pour la conservation & la défense de leurs droits & des privileges de leurs sujets : *C'est ce qu'on ne peut blâmer*, ajoûtoit-il, *à moins de supposer qu'il n'y a point de guerre juste, si ce n'est pour cause de Religion ; paradoxe politique, s'il en fut jamais*, continuoit-il de dire : *car tout le monde convient, que la pluspart des guerres de Religion qui ont désolé la terre, ont été aussi cruelles que mal fondées.*

L'Auteur accompagnoit cette reflexion d'une autre, que l'on trouvera, je crois,

crois, plus juste que celle sur les suites du maintien de la Compagnie d'*Ostende*, dont il avoit parlé plus haut; car voici comme il expliquoit le droit des gens: *Assurer la liberté publique, mettre des bornes aux Puissances qui menacent de tout envahir, venger la foi des Traités; ce sont là de justes motifs de guerre, & dont tout le monde convient. En* 1528. HENRI VIII. & FRANÇOIS I. *firent une alliance; & les raisons qu'on en donna de part & d'autre, étoient, pour leur défense & leur conservation reciproque: c'est-à-dire, pour l'interêt & la sureté de leurs Etats. Cette alliance n'ayant point eu l'effet qu'on en attendoit, à cause de quelques difficultés qui survinrent;* FRANÇOIS I. *craignant que* CHARLES V., *après avoir subjugé toute l'Italie, ne se rendît enfin maître absolu en Allemagne, sollicita* HENRI VIII. *de renouveller leurs alliances, pour soutenir & secourir les Princes d'Italie & les Protestans. Le motif que le Monarque François donna de cette démarche, étoit, que l'accroissement excessif de la puissance de l'Empereur, ne pouvoit enfin qu'être fatal à la France: Et c'est aujourd'hui,* ajoutoit l'Auteur, *précisément le même*

cas;

cas ; & vraisemblablement. la même cause produira aussi le même effet.

Ce qui se passa, disoit encore l'Auteur, *depuis l'année* 1620. *jusqu'à* 1648, *prouve encore la même maxime. La grande puissance de* FERDINAND II. *étoit devenue la terreur des Protestans ; le Roi de Boheme avoit été défait à la bataille de* Prague*; le Comte de* TILLY *avoit remporté une grande victoire sur le Roi de* Dannemarc*; plusieurs Princes Protestans, entr'autres les Ducs de* Meklenbourg *& de* Pomeranie, *avoient été dépouillés de leurs Etats par* WALSTEIN; *le Général* TILLY *serroit de près l'Electeur de* Saxe*; la Ligue Protestante, nommée* les Conclusions de Leipsic, *étoit en quelque maniere aux abois : Dans cette situation, la France, quoique Catholique, jugea sainement, qu'il étoit de son interêt d'empêcher la ruine totale du Parti Protestant, de peur que l'Empereur ne devînt trop puissant ; & sur ce principe* LOUIS XIII. *ne fit aucun scrupule, de joindre ses forces à celles des Princes Protestans d'Allemagne ; d'appeller à leurs secours le grand* GUSTAVE ADOLPHE *Roi de Suede ; de l'assister de troupes & d'argent ; en*

un mot, de se liguer ouvertement avec les Protestans, contre l'Empereur, & même de confier le commandement de ses Armées au Duc de Saxe WEYMAR *Protestant.*

C'est par les mêmes principes, ajoûtoit l'Auteur, *que comme la puissance immense de l'Empereur doit à présent paroître redoutable à la France, & pourroit lui devenir fatale, le Roi Très-Chrètien, pour prévenir ce danger, est entré dans le Traité d'Hanover; & que les mêmes vues d'interêt, qui ont porté ce Monarque à prendre cet engagement, ne manqueront jamais de produire le même effet, & seront en même tems des gages assurés du ferme attachement de la France à toutes les alliances qu'on pourra faire, en quelque occasion que ce soit, pour assurer la tranquillité de l'Europe, & s'opposer aux vues ambitieuses de l'Empereur & de l'Espagne, unis à présent comme ils l'étoient du tems de* CHARLES V.: *conjoncture, comme on voit, tout-à-fait pareille à celle d'aujourd'hui.*

Que si du Roi Très-Chrètien, disoit encore l'Auteur, *on porte la vue sur quelques autres Puissances du Sud; on verra qu'elles doivent agir par le même principe, & qu'elles n'ont pas moins d'interêt à acceder au Traité d'Hanover.*

Les

Les Cantons Suisses, *qui depuis tant d'années ont conservé leur union, malgré la difference de Religion, ont interèt au moins à favoriser cette Alliance, qui leur servira à maintenir leur indépendance.*

Le Roi de Sardaigne * *ce Prince consommé dans la politique, qui connoit si bien ses interêts, & qui, en diverses occasions, a marqué tant de courage & de fermeté à les faire valoir, ne sauroit en cette conjoncture manquer de rechercher cette Alliance.*

Il est indubitable que la sureté des Etats de ce Monarque, de même que celle de la République de Gènes, *consiste en ce qu'ils sont situés au milieu de Puissances jalouses, qui ont reciproquement interêt, que ni l'une ni l'autre ne s'aggrandisse par la réduction de la* Savoye *& du* Piemont. *Or il est pour cela de l'interêt du Roi de Sardaigne, que la Puissance de l'Empereur & celle du Roi de France, soyent toujours en équilibre: & comme la puissance de l'Empereur est devenue formidable par son union avec celle d'Espagne, il convient autant à ce Prince d'avoir recours dans cette conjoncture à l'alliance d'Hanover, qu'il lui convenoit dans la*

* Victor Amedé.

la derniere guerre de s'attacher à l'Empereur & à ses Alliés contre la puissance de la France, alors unie à celle de l'Espagne.

La politique & la maxime constante des Ducs de Savoye, a été de se joindre & d'agir toujours de concert avec les Puissances qui s'opposent à l'aggrandissement des autres, & qui sont sur la défensive; parce qu'ils jugent sagement, que leur propre interêt consiste dans le maintien de la liberté & de l'équilibre de l'Europe.

Les autres Princes d'Italie n'ont pas moins d'interêt de recourir à l'Alliance d'Hanover, pour la conservation de leur liberté & la sureté de leurs Etats : surtout le Grand-Duc de Toscane, *qui, nonobstant son indépendance, voit disposer de ses Etats de son vivant, comme s'ils ne lui avoient jamais appartenus : & se nommer un successeur sans avoir été consulté. Dans la conjoncture présente il n'y auroit point lieu d'être surpris, si le Grand-Duc, & même quelques Princes & Etats voisins, comme les Ducs de* Modene *& de* Parme, *& les Républiques de* Genes *& de* Lucques, *prenoient enfin des mesures pour leur sureté sous la protection de l'Alliance*

liance d'Hanover : d'autant plus que c'est la derniere occasion de cette nature qu'ils puissent avoir, ou du moins qu'ils doivent esperer.

Il est pareillement de l'interêt de la République de Venise, *de se bien menager avec les Alliés d'Hanover ; sur tout avec les Puissances maritimes, qui peuvent lui donner les plus vives atteintes dans les endroits les plus sensibles.*

Enfin l'Auteur concluoit par l'avis que FRA-PAOLO donne à cette sage République, d'observer pour maxime constante de sa politique, de rechercher l'Amitié de l'Angleterre, & de favoriser ses Négocians en Turquie ; *parce qu'il n'y a point de Nation qui observe plus regulierement ses promesses & ses Traités que les Anglois.*

Tel étoit à peu près l'Ecrit que le Gouvernement en Angleterre fit répandre dans le public : mais soit qu'il ne le crût point suffisant pour détruire les impressions que le parti contraire cherchoit à donner à son désavantage, soit qu'il lui parût, que l'Auteur n'avoit pas assez fait sentir combien la France étoit interessée à demeurer unie à l'Angleterre ; on repandit encore à Londres une

une autre Brochure, intitulée: *Preuves de la néceſſité où ſe trouvent les Alliés d'Hanover, de recourir aux armes, pour maintenir leurs droits* &c.

Dans cet Ouvrage l'Auteur entreprenoit de faire voir, qu'on ne devoit attribuer la guerre qui étoit ſur le point de ſe déclarer, qu'aux *quatre* griefs ſuivans.

1°. A l'Octroi accordé pour l'établiſſement dans les Pays-Bas, d'une Compagnie de Commerce aux Indes.

2°. Aux avantages accordés par le Roi d'Eſpagne aux ſujets commerçans de l'Empereur, au préjudice des autres Nations.

3°. Au complot d'enlever *Gibraltar* aux Anglois, à qui il étoit cédé par des Traités ſolemnels.

4°. Aux meſures concertées pour mettre le Prétendant ſur le Trône d'Angleterre.

Que l'Octroi, diſoit-il, *de la Compagnie d'*Oſtende *ſoit une violation manifeſte, publique & authentique des Traités de* Munſter *& d'*Anvers; *c'eſt ce que les Directeurs de la Compagnie des Indes Hollandoiſe ont démontré clairement; c'eſt ce que le Roi d'Eſpagne a reconnu lui-même,*

même, en déclarant formellement, par le Memoire du Marquis de POZZO-BUENO, *présenté à la Cour Britannique le* 16. *Avril* 1724, *que cet Octroi étoit injuste, & contraire aux Traité de* Munster, *& aux engagemens de l'Espagne; c'est enfin ce qu'avoue tacitement la conduite de l'Empereur & de ses Ministres, en se retranchant à proposer des temperamens, pour mettre à couvert l'honneur de Sa Maj. Imp., engagé, selon eux, à la conservation de l'Octroi qu'elle a accordé.*

L'Auteur, après avoir prouvé la justice de ce premier grief, faisoit voir que le second, qui est commun aux Anglois & aux Hollandois, ainsi que le précédent, étoit une infraction des Traités solemnels, qui assuroient à ces deux Nations seules des droits & des concessions, que l'on cedoit cependant par le Traité de Vienne aux sujets de l'Empereur : *Et c'est*, disoit-il, *ce qui se prouve par les Articles V & VI. du Traité de* Munster, *par les Articles X, XXXI. & XXXIV. du Traité d'*Utrecht, *& par l'Article I. de celui de la Barriere; par lesquels il est stipulé clairement & solemnellement, que Sa Maj.*

Cath. ne permettra à aucune Nation, quelle qu'elle soit, & sous quelque prétexte que ce puisse être, d'envoyer des Vaisseaux aux Indes Espagnoles, ou d'y faire quelque commerce. Ces engagemens, contractés en faveur des Etats-Généraux des Provinces-Unies, s'étendent aussi aux Anglois, par les Traités de 1667, 1670, *&* 1713. Et afin que chacun en pût juger, l'Auteur citoit les dits Articles, auxquels il oppofoit les Articles II, III, XXXVI, & XLVII, du Traité de Vienne, qui les détruisoient.

A l'égard du grief qui concernoit *Gibraltar*, l'Auteur faisoit voir, que la conquête de cette Place avoit été concertée entre l'Empereur & le Roi d'Espagne: 1°. Par la hauteur avec laquelle la Cour d'Espagne l'avoit redemandée: 2°. Par la conduite de la même Cour en entreprenant ce siege: & 3°. par l'Article II. du Traité d'Alliance de Vienne. Après quoi l'Auteur faisoit les Remarques suivantes.

Sur quoi est fondée cette prétention de l'Espagne sur une forteresse cedée à l'Angleterre, de la maniere la plus authentique & la plus solemnelle, par le Roi PHILIPPE *même. C'est, dit-on, sur la promesse*

promesse qu'a faite Sa Maj. Brit., de restituer cette ville. Mais que ne produit-on cette promesse? Où en est l'instrument authentique? C'est ce que l'on demande inutilement aux Espagnols. Il est vrai qu'en 1719. *le Roi de France envoya à Madrid le Marquis de* NANCRE', *pour proposer au Roi Catholique les conditions d'où dépendoit le rétablissement de la tranquillité: & elles consistoient en* huit *Articles, dont le dernier portoit, que le Roi Très-Chrêt. s'engageroit à obtenir pour le Roi d'Espagne la restitution de* Gibraltar. *Cet offre se faisoit, disoit-on, de concert avec Sa Maj. Brit., par le desir qu'Elle avoit de maintenir la paix: mais ce n'étoit cependant qu'un engagement, & qu'une promesse conditionnelle, qui ne devoient avoir lieu, qu'en cas que Sa Maj. Cath. acceptât les conditions précédentes; &, dans cette supposition seule, le Roi Très-Chrêt. devoit employer ses bons offices auprès du Roi de la Grande-Bretagne, pour obtenir la restitution de cette Forteresse. Il est vrai, selon toutes les apparences, que Sa Maj. Très-Chrêt. n'avoit fait cette démarche que sur une promesse du Roi d'Angleterre, de donner les mains à cette restitution: mais le Roi d'Espagne*

 n'ayant

n'ayant pas jugé à propos d'accepter les conditions, auxquelles cependant cette promesse étoit relative; la promesse tombe par le refus de Sa Maj. Catholique: outre qu'il n'est pas dit qu'on auroit fait cette restitution purement, simplement & absolument: c'étoit au contraire une affaire qu'on devoit mettre en négociation. On ne rend pas une Place de cette importance sans quelqu'équivalent: d'autant plus que c'eût été une pure grace; puisque l'Espagne n'y avoit aucune prétention, après l'avoir cedée & donnée à perpétuité à la Grande-Bretagne par le Traité d'Utrecht.

L'Auteur, après ce détail sur la prétention de la Cour d'Espagne par rapport à la restitution de Gibraltar, en venoit au *quatrieme* grief: & voici comment il s'expliquoit.

Le grief, qui regarde le Prétendant, roule: 1°. *Sur les discours qu'a tenus le Duc de* RIPPERDA: 2°. *Sur les esperances & les discours des amis du Prétendant; entr'autres de deux Jesuites* * *Confesseurs de Leurs Maj. Cath.,* & *du R. P.* Scott, *qui, en parlant tous trois du*

* L'Auteur étoit mal instruit; la Reine d'Espagne n'ayant point alors de Confesseur Jesuite

du succès de l'entreprise, en fixoient le tems, puis le differoient, & faisoient une analyse des sentimens des peuples de la Grande-Bretagne, pour démontrer pédantesquement la facilité de l'exécution: 3°. *Sur la reception du Duc de* WARTHON *à Madrid, à son arrivée de Vienne, & en dernier lieu de Rome, où le Prétendant lui avoit donné le titre de Duc de* Northumberland *avec la Jarrettiere:* 4°. *Sur les conferences de ce Duc avec le Comte* MARSHALL, *& avec le Duc d'*ORMOND, *qui avoit fait tant de voyages dans les Ports de* Gallice: 5°. *Enfin sur la conduite du Prétendant.*

Après quoi l'Auteur rapportoit les particularités suivantes.

La retraite de la Princesse SOBIESKY *dans un Couvent, sous le prétexte, vrai ou faux, de quelque mesintelligence entr'elle & son Epoux* **, *pour y habiter pendant l'expédition projettée; & le départ ensuite du Chevalier de St.* GEORGE *de Rome, où il étoit examiné de trop près, & d'où il lui auroit été impossible de s'échapper incognito; ne doivent point être regardés, par ceux qui penetrent un peu*

** Le Prétendant.

le but de certaines démarches, comme des preuves équivoques du complot qui étoit formé. L'intervalle qui se trouve entre la retraite de la Princesse & le départ du Chevalier de Rome, est même un indice clair & parlant : puisque ce départ, qui devoit suivre de près cette retraite précipitée, n'a été suspendu que par les avis que l'on reçut alors, que la mêche étoit découverte, & qu'il falloit renvoyer l'exécution à un tems plus favorable; qui auroit été à la fin de l'Eté passé, si l'Escadre de l'Amiral JENNINGS *n'avoit encore une fois fait échouer ce projet; pour lequel, malgré toute la dissimulation de la Cour de Rome, on sait que le Pape ordonna de faire des Prieres publiques, sous prétexte de demander au Ciel la paix entre tous les Princes Chrêtiens.*

Que l'on joigne donc, continuoit l'Auteur, *toutes ces circonstances aux avis que le Roi nous assure qu'il a du projet dont nous parlons; & qu'on nous dise ensuite, si, sans partialité, & sans préjugé, on peut douter qu'il ne fût un des articles secrets du Traité de l'Alliance de Vienne : complot dont l'exécution paroissoit si facile au Duc de Ripperda : complot enfin, dont le succès devoit applanir le chemin à bien d'autres entreprises.*

L'Auteur,

L'Auteur après avoir réalisé comme on voit, autant qu'il pouvoit, les allarmes qu'on ne cessoit de donner d'une révolution en Angleterre, passoit à l'examen d'un article, dont il n'avoit, suivant toute apparence, pas moins à cœur de persuader la Nation; c'étoit de l'assurance où l'on devoit être d'une exacte bonne foi de la part de la France, à observer le Traité d'Hanover: & voici comment il raisonnoit.

L'Espagne, disoit-il, *ne peut porter la guerre en aucun endroit que par la France; & l'Empereur ne sauroit presque faire aucune conquête que de ce côté-là. S'il lui prenoit envie de tourner ses armes du côté du Nord, ce seroit se faire la guerre à lui-même; & faire, comme dit le proverbe*, battre les mains contre la tête: *de s'en prendre au Turc, c'est reveiller un Lion endormi; & d'ailleurs l'Empereur a de ce côté-là autant de conquêtes qu'il en peut garder: quant à la Pologne & à la Russie, il les regarde comme ses alliés & ses bons amis: Ainsi la France étant le seul objet de l'ambition de ce Monarque, il est de l'interêt de cette Couronne de tenir la Maison d'Autriche dans de justes bornes, & d'empê-*

cher qu'elle ne devienne formidable à aucun de ses voisins.

Dans ce point de vue, qui ne voit qu'il est de l'intcrêt de la France d'être unie avec la Grande-Bretagne? De-même que reciproquement il est de l'interêt des autres Alliés d'Hanover, si l'on est obligé de faire la guerre à l'Empereur & à l'Espagne unis ensemble, de se joindre à la France, qui, sans de tels secours, seroit franchement un peu embarrassée de faire face par tout contre l'Espagne & l'Empereur.

Il est vrai que la France a de nombreuses & d'excellentes troupes: mais outre ses Armées de terre, si elle étoit obligée de porter seule le faix de la guerre, il faudroit qu'elle mît en mer une Flotte superieure à celle d'Espagne, renforcée par celle de Russie: or c'est ce qu'elle ne peut faire sans le secours de l'Angleterre. De supposer donc, que la France puisse se détacher de l'Alliance d'Hanover, c'est supposer qu'elle ignore ses propres interêts: mais tout le monde sait, & est persuadé qu'il n'y a pas de Nation qui les connoisse mieux; & la meilleure preuve qu'on en puisse apporter, est l'empressement avec lequel la France est entrée dans cette alliance:

liance : car cette Couronne a plusieurs raisons de souhaitter une rupture avec l'Empereur, dans la conjoncture présente, où il est dénué de l'appui formidable des Puissances maritimes, qu'il avoit dans la derniere guerre.

C'est une maxime certaine, & confirmée par l'expérience, que comme l'Angleterre trouve toujours son profit dans la guerre contre l'Espagne, la France a toujours trouvé le sien dans la guerre avec l'Empereur ; excepté dans la derniere, où les Puissances maritimes ont fait pancher la balance ; ensorte que la Maison d'Autriche s'est par là fort aggrandie en Italie & aux Pays-Bas : & comme elle ne sait pas user avec moderation de sa puissance immense, & qu'elle se croit à présent fort au-dessus des Puissances qui la lui ont procurées ; la France ne peut que voir & saisir avec plaisir une occasion, qui peut la mettre en état de rendre la pareille à sa rivale, & de rétablir la confiance entr'elle & ses voisins.

Dans le dernier siecle, la France a été sur le bord du précipice pour avoir voulu trop embrasser ; & comme une expérience qui a couté si cher n'est jamais infructueuse chez une Nation sage, il n'y a

pas d'apparence que la France retombe dans le même danger : & c'est par cette raison qu'on doit la regarder comme un Allié fidele, sur lequel on peut compter pour s'opposer à une Puissance, qui affecte de vouloir prendre la superiorité.

Celle de la Maison d'Autriche, jointe comme elle l'est à présent avec l'Espagne, la Pologne & la Russie, n'est déja que trop formidable : & la France est trop clairvoyante, pour ne pas voir la part qu'elle a au danger ; & trop sage, pour ne pas se mettre en état d'en prévenir les suites.

Outre cela, elle a sa part au tort qu'on fait au commerce, en permettant aux sujets de l'Empereur de trafiquer librement aux Indes Orientales, préferablement aux François, qui en sont exclus par les Espagnols : elle a sa part aux machinations secrettes de la branche Espagnole de la maison de Bourbon, qui, nonobstant ses renonciations à la succession de la Couronne de France, ne cesse de tâcher d'y fomenter des cabales & des factions : elle a sa part aux menaces que l'Empereur fait à ses voisins, aux Princes d'Allemagne & aux Etats Généraux, dont il est d'un extrême interêt pour la France d'empêcher la perte.

D'ailleurs

D'ailleurs la France voit la tempête qui se forme dans le Nord, & qui peut être aussi fatale à la navigation dans la mer Baltique, que les nombreuses Armées de l'Empereur & de l'Espagne peuvent l'être dans le Sud.

Enfin la France a trop d'interêt à la paix de l'Europe, pour voir avec indifference le coup d'œil affreux qui la menace, ou pour demeurer dans l'indolence, dans un démêlé où il s'agit de sa propre conservation.

Toutes ces considerations (c'est par là que finissoit l'Auteur) *sont des gages sûrs de son attachement aux vues du Traité d'Hanover : à quoi l'on peut ajoûter l'attente générale où l'on est, que le Roi de France ne manquera pas de signaler le commencement de son Regne, en observant religieusement la foi des Traités, & en agissant avec vigueur pour le veritable interêt de ses sujets.*

Voila comment s'expliquoient à peu près les Auteurs* que le Gouvernement en Angleterre avoit fait travailler, pour

* On prétendoit que l'Evêque de SALISBURY étoit le principal que la Cour de Londres avoit employé.

justifier aux yeux de la Nation ses vues, ses craintes, & ses démarches. Peut-être me reprochera-t-on de m'être trop étendu sur cet article, & d'y avoir trop arrêté le Lecteur : j'ai cru cependant, qu'il n'étoit point inutile de rapporter des Ecrits, qui servent au moins à faire connoître l'attention, & les ménagemens que doivent avoir les Ministres Anglois, de rendre en quelque façon compte de leur conduite à la Nation. Et de bonne foi, a-t-elle donc si grand tort, cette Nation si éclairée, de se conserver le droit d'examiner ce qui a rapport à sa gloire & à son utilité, dans l'usage que les Ministres font de leur pouvoir; & de ne vouloir point, comme d'autres, prostituer perpétuellement son approbation à tout ce qui émane de leur plume ou de leur autorité?

Les

Indépendemment de ces deux Ecrits, on en publia encore un troisieme, tant à Londres qu'à la Haye, en françois, intitulé, *Les avantages visibles de la présente guerre pour la Grande-Bretagne & ses Alliés, particulierement par rapport au Commerce*, qui, divisé en cinq Chapitres, renfermoit plusieurs particularités assez curieuses. Je ne puis en donner ici l'extrait, qui se trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés.

Les mesures que le Ministere Anglois prenoit pour s'attirer les suffrages de la Nation, & pour accroître le nombre de ses partisans dans les deux Chambres, n'étoient point infructueuses. On présentoit de la part presque de toutes les Communautés d'Angleterre, de celles du Clergé & des Universités, des Adresses †, dans lesquelles ces differens Corps, paroissant persuadés que les Alliés de Vienne avoient formé le projet d'exciter une revolution en Angleterre, témoignoient à Sa Maj. Britannique autant de zele pour la maintenir sur le trône, que d'admiration & de contentement des sages précautions qu'Elle prenoit, pour faire avorter les projets de ses ennemis, & pour le maintien de la tranquillité de l'Europe.

Pour fortifier ces bons sentimens, & pour achever de convaincre la Nation Angloise de la supériorité des forces de la Ligue d'Hanover, sur celles que pouvoit lui opposer sa rivale; on débita à Londres & en Hollande, un espece d'état des troupes, que les differentes Puissances

† A la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. VII. VIII. & IX.

ſances de l'Europe devoient avoir ſur pied, ou pouvoient fournir : ſelon lequel il paroiſſoit, que les Alliés d'Hanover auroient cent mille hommes de plus que l'Empereur & les Princes de ſon parti. On ſpécifioit auſſi les differentes Armées que la France ſe propoſoit d'envoyer en *Catalogne*, ſur le *Rhin* & dans les *Pays-Bas*. Enfin, comme les relations qui venoient de Gibraltar, concouroient toutes à faire voir le peu de progrès des Eſpagnols, & l'entiere impoſſibilité où ils étoient de s'emparer de cette Forteresſe; on avoit grand ſoin de les faire imprimer, & d'informer ainſi le public des précautions qu'on continuoit de prendre, pour la conſervation d'une conquête ſi précieuſe, & ſi chere à toute la Nation Angloiſe.

Au ſurplus, quoique le Miniſtere Anglois parût fort occupé du ſoin de s'attirer l'approbation de la Nation, il n'avoit pas moins à cœur de déterminer la France à ſeconder les reſolutions vigoureuſes qu'il vouloit prendre, ſoit pour attaquer l'Empereur, ſoit pour porter la guerre en Eſpagne.

On n'ignoroit point en Angleterre le voyage que j'étois venu faire en France.

My-

Mylord HARRINGTON, qui y avoit passé à son retour, & qui étoit arrivé à Londres le 15. Avril, n'avoit pas manqué de rendre compte de ma conduite en Espagne, & de tous les raisonnemens auxquels mon départ de Madrid avoit donné lieu. Moins on en pénétroit le véritable principe, & ce qui s'étoit passé entre le Cardinal & moi; plus on sembloit craindre que je ne susse profiter des irrésolutions & des craintes de ce Ministre, pour lui faire prolonger à l'infini les ménagemens qu'il conservoit toujours pour l'Espagne, & pour le tenir ainsi dans une inaction conforme aux vues de Leurs Maj. Cath. & de l'Empereur. On ne doutoit point, à la vérité, de la vigilance de Mr. WALPOLE à demêler tout cela, ni de son attention à presser vivement le Cardinal d'entrer dans toutes les vues de l'Angleterre: mais pour rendre cependant ses sollicitations plus efficaces, aussi-bien que pour concerter les operations de la Campagne prochaine, Sa Maj. Brit. ordonna au Colonel ARMSTRONG, Inspecteur d'Artillerie, de se rendre à Paris, afin que, conjointément avec Mr. Walpole, il pût être témoin des mesu-

mesures que prendroit le Cardinal, & en presser l'exécution.

L'attention que l'on donnoit en Angleterre à ce qui alloit se passer en France, ne rallentissoit en rien celle qu'on avoit de maintenir la tranquillité dans le Nord. On savoit de quelle utilité avoit été l'Escadre qu'y avoit conduite l'année précedente l'Amiral WAGGER; & combien elle avoit contribué en même tems, à préparer l'accession des deux Cours de Suede & de Dannemarck au Traité d'Hanover. Pour soutenir donc ce qui étoit si heureusement commencé, & pour prévenir de bonne heure les vastes desseins que l'on attribuoit à l'Imperatrice de Russie; on destina une Escadre considerable pour la mer Baltique; & l'Amiral NORRIS fut nommé pour la commander. Mais quand cette Escadre arriva dans le Nord, elle trouva que les négociations qu'on y avoit entamées, s'étoient déja terminées à l'entiere satisfaction de l'Angleterre & de ses Alliés.

On a pu remarquer par ce que j'ai rapporté précédemment *, que les Ministres de l'Empereur, de l'Imperatrice de

* *Tom. III. pag.* 424. *& suiv.*

de Ruſſie & du Duc d'Holſtein, avoient employé ſucceſſivement, tout ce que l'habileté jointe à l'artifice pouvoient leur ſuggerer, ſoit pour détourner les Etats de Suede d'accéder au Traité d'Hanover, ſoit pour jetter des ſoupçons & de la méſintelligence dans cette Aſſemblée, ſoit enfin pour qu'elle pût ſe ſéparer infructueuſement; ſans cependant avoir pu réuſſir dans aucun de ces deſſeins. En effet, les Etats, bien loin de ſe laiſſer ſéduire par les promeſſes qu'on leur faiſoit, ou de ſe diviſer par les faux bruits que l'on répandoit, ou de s'intimider par les menaces qu'on employoit; prirent enfin la reſolution de fixer les conditions dont ils vouloient faire dépendre l'acceſſion de la Suede au Traité d'Hanover; & le 13. de Mars, près de quinze mois, par conſéquent, après que le Comte de CEREST BRANCAS & le Sieur POINTS, Miniſtres de France & d'Angleterre, avoient démandé des Commiſſaires * pour commu-

* Ils tinrent leur premiere Conference au Mois de Decembre 1725, chez le Comte & Senateur *Eric* SPARE; & ils lui délivrerent alors une Copie du Traité d'*Hanover* de la part

communiquer le Traité d'Hanover, la Diete en nomma un certain nombre, qui furent en conference avec ces deux Miniſtres, depuis huit heures du matin juſqu'à près de ſept heures du ſoir, pour examiner & regler les Articles de cette Acceſſion.

Le Comité ſecret, pendant tout ce tems-là, étoit aſſemblé; & de tems en tems quelques-uns des Commiſſaires Suedois alloient l'informer de ce qui ſe paſſoit dans la Conference, où ils rapportoient enſuite ſa réponſe. Mais on ne put rien conclurre ce jour-là.

Le lendemain les Miniſtres de l'Empereur & de l'Imperatrice de Ruſſie, inſtruits que l'affaire de l'Acceſſion tendoit à ſa fin, demanderent auſſi une Conference, & redoublerent en même tems leurs efforts, pour empêcher une concluſion ſi contraire aux vues & aux intérêts des Cours de Vienne & de Petersbourg.

Le

part des Rois de France & d'Angleterre: demandant en même tems, qu'il plût au Roi de Suede d'accéder à cette Alliance, en offrant de donner à cet égard tous les éclairciſſemens dont on auroit beſoin.

Le Comité ſecret, quoiqu'entierement déterminé alors à préferer la Ligue d'Hanover à celle de Vienne, jugea néanmoins à propos de condeſcendre aux inſtances de ces Miniſtres ; & il fit ſupplier le Roi, d'inviter le Comte de FREYTAG & le Prince DOLGORUKI, à expliquer les propoſitions qu'ils vouloient faire, dans la conference qu'on leur accorda. Mais ces deux Ambaſſadeurs, à l'exception d'une augmentation de ſubſide pour la Suede, que l'Empereur & l'Imperatrice de Ruſſie promettoient conjointément de payer, à condition cependant que l'acceſſion ſeroit rejettée ; ne firent que repeter les mêmes repréſentations qu'ils avoient déja employées à diverſes repriſes, pour ſuſpendre au moins la reſolution, s'ils ne pouvoient la détourner tout-à-fait, que les Etats paroiſſoient déterminés à prendre. Et comme cette Aſſemblée, qui les avoit déja ſuffiſamment peſées & examinées, ne crut pas devoir pouſſer plus loin une condeſcendence ; dont elle croyoit avoir vu qu'on ne s'étoit ſervi que pour alterer ſon union ; le Comité ſecret prit ſa derniere reſolution ſur les conditions qui devoient accompagner l'acceſſion.

cession. Ainsi, après en avoir fait part aux deux Ministres de France & d'Angleterre, qui les accepterent, l'Acte * d'accession fut signé: ensorte que cette affaire, qui traînoit depuis si long-tems, & qui avoit donné lieu à Stockholm à tant de mouvemens & d'intrigues, fut entierement consommée. On peut voir, à la fin de ce volume †, par le rapport du Comité secret, les motifs qui le déterminerent à faire cette démarche.

Immédiatement après, les Etats firent une députation des quatre Ordres dont ils sont composés, pour informer le Roi de leur resolution, & le supplier de l'approuver. Ce fut le Comte de HORN, Marêchal de la Chambre de la Noblesse, & chef de la députation, qui s'aquitta de cette commission par la Harangue suivante.

* On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. X.

† *Pieces Justificatives* N°. XI.

SIRE

SIRE,

Le Comité ſecret ayant donné connoiſſance aux Etats du Royaume, par ſon fidele rapport du mecredi 26 de ce Mois (Mars) *de l'invitation amiable des Alliés d'Hanover, pour engager V. M. & la Couronne de Suede à entrer dans le Traité qu'ils ont conclu enſemble; les dits Etats ont vu avec beaucoup de joye, qu'il a plu à V. M., en conſideration d'une affaire ſi délicate & de ſi grand poids pour le Royaume, d'avancer la tenue de la Diete, de mettre ſa confiance aux Etats, de leur communiquer les propoſitions ſecrettes qui concernent une affaire ſi importante, & de demander là-deſſus leurs fideles avis & ſentimens.*

Le dit Comité ſecret déclare auſſi dans ſon rapport, qu'ayant peſé murement & ſoigneuſement toutes les raiſons pour & contre, il s'eſt enfin déterminé à conſeiller à V. M. avec toute la ſoumiſſion poſſible, d'accéder à cette Alliance déſenſive, moyennant certaines modifications, reſerves & autres conditions avantageuſes, que le Comité ſecret a trouvé à propos d'y ajoûter pour la ſureté du Royaume.

Les

Les Etats du Royaume ayant d'ailleurs été informés, que le Comité ſecret, en déliberant ſur cette importante affaire, s'eſt fait communiquer les éclairciſſemens néceſſaires des Protocoles du Sénat touchant les affaires étrangeres; les avis de la Chancellerie Royale; les Rapports & correſpondances ſecrettes des Miniſtres; les conferences tenues avec les Miniſtres étrangers, & leurs Mémoires, de même que d'autres Actes qui y ont du rapport: ils ſe conforment entierement au reſultat du Comité ſecret dans cette affaire, & déclarent qu'il mérite la louange qu'il s'eſt acquis juſtement, tant pour le préſent que pour l'avenir. Ils eſperent auſſi que cette Alliance, par la bénédiction de Dieu, tendra à la ſatisfaction, à l'honneur & à la ſureté de V. M. & du Royaume, qui ſont pour toujours inſéparables; & qu'elle nous procurera les heureux fruits que V. Maj. & tout bon Suedois en eſperent & attendent.

Dans cette occaſion, les Etats du Royaume ne peuvent ſe diſpenſer de remercier très-humblement V. M., de la confiance qu'Elle a bien voulu leur témoigner, en les convoquant pour déliberer ſur ce point important: deſirant de tout leur cœur qu'il plaiſe au Tout-puiſſant, de répandre ſes bénédic-

bénédictions sur les délibérations salutaires & avantageuses de la présente Diete ; de préserver la personne sacrée de V. M., & notre chere Patrie de tout danger imprévu ; & d'unir nos cœurs par un lien parfait & sincere de concorde, afin de travailler unanimément, & de tout notre pouvoir, au bien & à la sureté commune, à la gloire du nom de Dieu, au bonheur & à la prosperité de V. M. & de la patrie.

On ne peut s'empêcher, en lisant la Harangue du Comte de Horn, de remarquer avec quelle scrupuleuse exactitude les Etats de Suede, au nom desquels il parloit au Roi, avoient soumis à leur examen la conduite & les correspondances des Ministres de ce Prince, & de tous ceux qui avoient quelque part au Gouvernement. Le tems du pouvoir arbitraire étoit passé : les Suedois sous le Rgne de CHARLES XII. en avoient senti toute la pesanteur ; & ils ne dissimuloient point aux yeux de son Successeur, l'usage qu'ils vouloient faire d'une sage liberté. Ces sentimens généreux, & qui se concilient parfaitement dans une Nation avec la fidélité

fidélité qui est due aux Souverains, sont aussi estimables que rares : mais ce qui doit le paroître bien davàntage, & qui mérite par conséquent d'ètre remarqué, est que le Monarque, aux yeux duquel on les produisoit, n'en parut point offensé, & que même il les approuva. En effet il répondit dans le Sénat au Comte de Horn : Qu'il avoit toujours regardé l'affaire qui venoit d'ètre reglée; comme également avantageuse pour lui & pour le Royaume de Suede : que cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il s'étoit cru obligé de demander là-dessus l'avis des Etats : qu'il voyoit à présent avec une véritable satisfaction, la conformité de leurs sentimens aux siens : qu'il les remercioit de leurs bons & fideles conseils : qu'il louoit le soin & la sagesse que le Comité secret avoit montré dans cette occasion : & qu'il esperoit que ce renouvellement d'amitié avec les Couronnes de France & d'Angleterre, tendroit, avec la bénédiction de Dieu, à l'honneur, à la sureté & à l'avantage du Royaume. A quoi il ajoûta, en finissant, qu'il prioit les Députés, de féliciter les Etats de sa part sur cette heureuse détermination.

Quel-

Quelques jours après le Comité ſecret eut à ſon tour une Audience du Roi, pour lui communiquer ſes Remarques ſur les differens papiers qu'on l'avoit chargé d'examiner, & qui l'avoient occupé long-tems. Cette démarche du Comité étoit encore bien délicate, puiſqu'elle réfléchiſſoit directement ſur ce que les Miniſtres avoient fait par ordre même de Sa Majeſt. Suedoiſe. Cependant Elle témoigna encore dans cette occaſion la même moderation.

Enfin, après que toutes ces formalités eurent été obſervées, le Roi fit notifier la reſolution, qui venoit d'être priſe, à tous les Miniſtres étrangers, par un Conſeiller de la Chancellerie; qui eut ordre en même tems de leur dire, que l'acceſſion de la Couronne de Suede au Traité d'Hanover, ne contenoit rien de contraire à ceux qui ſubſiſtoient entr'elle & d'autres Puiſſances.

Auſſi-tôt que les Etats de Suede eurent déclaré leur Acceſſion au Traité d'Hanover, le Comte de BRANCAS CEREST & Mr. POINTS, depêcherent des Couriers en France & en Angleterre, pour informer leurs Cours d'une nouvelle ſi agréable. Ces deux Miniſ-

tres jouïssoient de la satisfaction, d'avoir enfin surmonté tous les obstacles qu'on avoit opposés à l'heureux succès de leurs Négociations. Le Comte de FREYTAG & le Prince DOLGORUKI, dont les démarches n'avoient pas eu le même succès, témoignoient au contraire un vif ressentiment de ce qui venoit de se passer: ils sembloient vouloir donner à entendre, que la Suede ne tarderoit pas à s'en repentir.

Le dernier s'expliqua même là-dessus assez clairement dans une conference qu'il eut avec le Comte de Horn: car après s'être plaint de la partialité qu'on avoit toujours, marquée dans les déliberations des Etats, en faveur de la Ligue d'Hanover; il ajoûta, avec vivacité, que puisque toutes les conditions avantageuses que l'Imperatrice de Russie lui avoit ordonné de proposer à la Suede, n'avoient produit aucun effet, Sa Majest. Imperiale se croyoit dispensée de conserver les mêmes sentimens, & en droit de suivre & de faire exécuter les projets formés par le feu Empereur son Epoux.

Le Comte de Horn, qui voyoit que par la resolution des Etats, censurée si aigrement par le Prince Dolgoruki, la France,

France, l'Angleterre & la Hollande se trouvoient engagées à maintenir desormais la tranquillité dans le Nord, ne parut pas fort allarmé des menaces du Ministre de Russie. Il se contenta de lui répondre modestement, que si l'Imperatrice sa Souveraine avoit jugé à propos d'accéder au Traité de Vienne sans consulter Sa Maj. Suedoise; & cela apparemment par les avantages que cette Princesse esperoit retirer de son alliance avec l'Empereur; il lui paroissoit qu'elle n'avoit aucune juste raison, de se formaliser si fort de l'accession du Roi de Suede au Traité d'Hanover, puisqu'il croyoit y trouver également les siens.

Au surplus, pour garder toutes les bienséances, & pour justifier, tant envers l'Empereur qu'envers l'Imperatrice de Russie, la droiture des intentions du Roi de Suede; on remit de la part de ce Prince au Comte de Freytag † & au Prince Dolgoruki * une Réponse aux Mémoires qu'ils avoient présentés; & il en usa de-même à l'égard du Duc d'Holstein **.

† *Pieces Justificatives* N°. XII.
* N°. XIII.
** N°. XIV.

La condeſcendance & le ménagement que Sa Maj. Suedoiſe eut pour l'Empereur & pour l'Imperatrice de Ruſſie, n'empècherent point les Miniſtres de Leurs Maj. Imp., de continuer pendant quelques jours à faire éclater leurs plaintes & leurs menaces. Le Prince Dolgoruki, pour perſuader que ces dernieres ne ſeroient point vaines, & pour annoncer d'avance en quelque façon une prochaine rupture entre la Ruſſie & la Suede, fit avertir les Marchands Ruſſiens qui ſe trouvoient en Suede, de ſe tenir prèts à ſe retirer : après quoi il jugea à propos de s'abſenter de la Cour auſſi-bien que le Comte de Freytag. On les laiſſa bouder tout à leur aiſe : & comme ils s'apperçurent, qu'ils ne tiroient d'autre fruit de leur mauvaiſe humeur, que celui de s'ennuyer dans leur ſolitude, ils jugerent prudemment qu'il étoit fort inutile de la prolonger; & après un mois d'abſence, ils reparurent à la Cour. Dans cet intervalle le Comte de Freytag y vint même faire un voyage, pour faire part au Roi de Suede du Mémoire que Mr. PALM avoit préſenté au Roi d'Angleterre, & de ce qui s'en étoit ſuivi.

L'acceſ-

L'acceſſion de la Couronne de Suede au Traité d'Hanover, cauſa autant de joye en France, en Angleterre & en Hollande, que de dépit à Vienne, à Madrid & à Petersbourg. L'influence que les Alliés d'Hanover avoient lieu d'en attendre, ſur les Négociations du Lord GLENORCHY & du Comte de CAMILLY à *Coppenhague*; ſur les diſpoſitions toujours équivoques du Roi de Pruſſe; & ſur les déliberations du Corps Germanique, étoit ſans contredit auſſi favorable à leurs deſſeins, que contraire aux projets des Alliés de Vienne. En effet, la ſuperiorité que ces derniers s'étoient flattés d'avoir ſur les autres, s'évanouïſſoit chaque jour de plus en plus: & pour ſurcroit de mortification, le Comte de KINSKY, n'ayant pû déterminer l'Electeur Palatin à entrer dans les vues de l'Empereur, au ſujet de la ceſſion qu'on lui avoit propoſé de faire, des Duchers de *Jüllers* & de *Bergue* au Roi de Pruſſe, étoit parti de Manheim pour retourner à Vienne, ou l'Electeur avoit envoyé Mr. CRAMER, repréſenter à l'Empereur les raiſons qui l'empêchoient de conſentir à cette ceſſion.

On donnoit à Vienne un tout autre motif à l'arrivée de ce Miniſtre : car on y aſſuroit au contraire, qu'il n'étoit venu que pour continuer ce que le Comte de Kinsky avoit entamé à Manheim ; & pour propoſer à cet égard un nouveau plan. L'intérêt qu'on avoit (comme je l'ai rapporté) dans cette Réſidence Imperiale, d'entretenir l'opinion d'une étroite correſpondance entre l'Empereur & le Roi de Pruſſe, engageoit à tenir ce langage : & comme peu de gens étoient en état de juger s'il étoit bien ou mal fondé, on parvenoit, au moyen de ces prétendus miſteres, à en impoſer toujours au public.

Le peu de fondement qu'ils avoient, n'étoit pas la ſeule inquiétude que reſſentoit l'Empereur. Le mauvais ſuccès des négociations des Miniſtres qu'il avoit envoyés en differentes Cours de l'Empire, ou auprès des Cercles, ne lui en cauſoit pas moins. Les Comtes de WURMBRAND & de ZINZENDORF, & le Baron de KIRCHNER, y exécutoient les commiſſions dont ils étoient chargés, avec beaucoup de zele : mais ils n'en trouvoient pas autant dans les Princes ou autres Etats de l'Empire,

re, à se rendre à leurs sollicitations, & à se déclarer pour l'Empereur.

Le premier de ces Ministres, en parcourant les Cercles du *Rhin*, leur avoit proposé, d'interdire la levée des Recrues pour les Puissances étrangeres, qui se faisoit chez eux; de faire une association générale avec l'Empereur; & de mettre pour cet effet l'Armée de l'Empire sur le pied que les Conclusions de 1702 & de 1714 avoient reglé, c'est-à-dire de 120000 combattans, qu'on pourvoiroit de tout ce qui seroit nécessaire en les mettant en Campagne.

On avoit écouté ces propositions avec une apparente déference pour les instances du Comte de Wurmbrand: mais en même tems on avoit représenté les grandes difficultés qui se rencontroient à exécuter son projet; & les altercations, les méfiances & les plaintes, qui resulteroient vraisemblablement d'une convocation générale des Cercles: Que d'ailleurs l'Empire ne paroissoit menacé par aucune Puissance, ni obligé, par conséquent, à prendre pour sa défense, les précautions qu'avoit exigées de sa part la conjoncture des choses en 1702 & en 1714: Et qu'enfin la pru-

dence dictoit aux Etats voisins de la France, de ne donner à cette Couronne aucun juste sujet de jalousie ou d'inquiétude.

Le Marggrave de *Bareuth*, & divers autres Princes, s'étoient expliqués de-même : & quoique le Comte de Zinzendorf eût été reçu avec une grande distinction à la Cour de *Baviere*, & chez les Evèques de *Saltzbourg* & de *Passau*; ces Princes lui avoient donné peu d'espérance, de déterminer les Cercles de Baviere à suivre ses conseils. Le Baron de Kirchner éprouvoit la même indifference pour les siens, à la Cour du Duc de *Wirtemberg*, principal Directeur du Cercle de *Suabe*.

Le parti Imperial souffroit aussi de la contradiction à *Ratisbonne*. Plusieurs Ministres de la Diete, trouvoient qu'on s'étoit un peu trop prêté au ressentiment particulier de l'Empereur contre l'Angleterre, dans le traitement fait à Mr. LE HEUP. Cet Envoyé, disoit-on, ne pouvoit être blâmé d'avoir refusé de reprendre son Mémoire, quand le Secretaire de Legation de Mayence étoit venu le lui rapporter; & d'avoir fait répondre à celui-ci, qu'il ne lui convenoit point

point de consentir à une pareille proposition, sans un ordre exprès du Roi son Maître. Il s'étoit élevé de grands débats au sujet de ce que contenoit ce Mémoire; & dans le College des Princes l'Envoyé d'Autriche avoit dit; que quoiqu'il ne dût point s'expliquer sur cet incident sans un ordre exprès de sa Cour, il ne pouvoit cependant s'empècher de dire, que le Ministre de Mayence s'étoit pressé mal à propos de le recevoir; & que s'il eût, sous quelque prétexte, éludé pendant quelque tems la proposition, on auroit évité les inconvéniens qu'on trouvoit à présent.

Le Ministre de Mayence répondoit à cette objection, qu'il n'avoit accepté le Mémoire que conditionnellement, savoir s'il ne contenoit aucune expression qui parût indue: & que comme il se trouvoit, que Mr. le Heup traitoit de calomnie dans cet Ecrit, ce qu'on avoit publié des sollicitations secrettes de l'Angleterre & de la France à la Porte Ottomane, quoique le Décret de l'Empereur donnât ce fait comme indubitable; on n'avoit pû se dispenser, par le respect dû à l'Empereur, de refuser à ce

Miniſtre de porter ſon Mémoire à la Dictature.

Cette diſcuſſion, qui cauſoit une agitation aſſez vive dans la Diete, y formoit trois differens partis. Les uns prétendoient, qu'on auroit dû porter le Sr. le Heup à changer ſimplement les termes dont on étoit bleſſé, & ſur-tout celui de *calomnies*, qui tomboit ſur un fait, que Sa Maj. Imp. aſſuroit dans ſon Décret être ſi certain, qu'Elle offroit d'en donner les preuves. D'autres remarquoient, que Mr. le Heup ayant délivré ſon Mémoire le lendemain du jour où le Décret de l'Empereur avoit été porté à la Dictature, il paroiſſoit viſiblement qu'il n'avoit fait cette démarche, que dans la vue d'inſulter en quelque façon le Chef de l'Empire à la face de toute l'Europe, & ſpecialement du Corps Germanique; & qu'ainſi il ne devoit s'en prendre qu'à lui, de s'être attiré par ſa conduite temeraire les deſagrémens qu'il avoit eſſuyés. Enfin un troiſieme parti condannoit le bruit qu'on faiſoit à Ratiſbonne de ce Mémoire, pendant qu'on paſſoit ſous ſilence celui de Mr. de Chavigny, où l'on trouvoit également le mot de *calomnies* employé

pour

pour le même ſujet : & il cenſuroit de même la variation qui paroiſſoit dans la conduite de la Diete, qui tantôt admettoit à la Dictature les Ecrits de l'Envoyé d'Angleterre, dans le tems qu'on refuſoit d'avoir les mêmes égards pour ceux du Miniſtre de France ; & tantôt recevoit ce que celui-ci préſentoit, pendant qu'on vouloit obliger l'autre, à reprendre un Mémoire, dans lequel il ne ſe ſervoit que des mêmes expreſſions de Mr. de Chavigny.

La diviſion que ces ſentimens mettoient dans la Diete, & les reflexions qu'ils faiſoient naître ſur la trop grande autorité que la Cour Imperiale s'y arrogeoit, déplaiſoient infiniment au Prince de FURSTEMBERG. Il mettoit tout en uſage pour réunir les eſprits, & pour diriger les déliberations de cette Aſſemblée ſelon les vues de l'Empereur. Mr. de Chavigny traverſoit de tout ſon pouvoir ce projet ; &, afin de parvenir plus ſurement à ſon but, il s'étudioit à gagner l'eſtime & la confiance d'un grand nombre des Membres de la Diete.

Comme le Prince de Furſtemberg & tout le Parti Imperial, obſervoient avec une extrême attention les démarches de ce

Miniſtre, on ſut que dans une viſite qu'il avoit rendue aux Envoyés des Electeurs Catholiques, ayant fait à deſſein tomber la converſation ſur ce qui venoit nouvellement de ſe paſſer au ſujet du Décret de l'Empereur & des Déclarations de Leurs Maj. Très-Chrèt. & Brit.; il avoit dit à ces Miniſtres: qu'il ne ſe feroit jamais attendu, que l'on eût ſi mal interprèté à la Diete, les témoignages de bienveuillance & d'amitié, qu'il avoit donnés à cette Aſſemblée de la part du Roi ſon Maître; & qu'on ne pouvoit conclurre de l'indifference qu'elle marquoit à cet égard, ſinon qu'elle étoit apparemment reſolue, contre la ſageſſe ordinaire de ſes déliberations, de ſouſcrire aveuglément aux volontés de la Cour de Vienne, quelqu'oppoſées qu'elles fuſſent au bonheur & à la tranquillité de l'Empire: Que malgré cela il les aſſuroit de nouveau, que le Roi Très-Chrèt. étoit toujours diſpoſé à exécuter fidelement tout ce qu'il avoit fait propoſer à la Diete de bouche & par écrit; à moins que cette Aſſemblée, continuant à rejetter des offres ſi amiables, ne le contraignît enfin à prendre des meſures differentes.

Mr.

Mr. de Chavigny, dans la même conversation, ayant aussi parlé du traitement qu'on avoit fait à Mr. le Heup, dit aux Ministres avec qui il s'entretenoit : que ce procedé étoit si injurieux au Roi d'Angleterre, & faisoit voir si évidemment l'autorité absolue que la Cour Imperiale s'arrogeoit insensiblement sur les déliberations de la Diete ; qu'il étoit persuadé qu'on feroit surpris dans toute l'Europe, de voir que cette Assemblée eût fait si peu d'attention aux suites fâcheuses, pour le repos du Corps Germanique, que cette démarche pouvoit entraîner.

Les Ministres des Electeurs Ecclésiastiques, fort attachés au Parti Imperial, répondirent à Mr. de Chavigny : qu'il imputoit à tort à la Diete d'être dans une si grande dépendance de la Cour de Vienne ; & que suivant toute apparence, il attribuoit ce caractere à la juste déference qu'elle ne pouvoit se dispenser d'avoir pour le Chef de l'Empire : Qu'à l'égard des ofres que Sa Maj. Très-Chrét. avoit faites, de conserver la bonne intelligence qui regnoit entre la France & le Corps Germanique ; la Diete n'avoit certainement jamais eu l'inten-

l'intention de rejetter, & encore moins de faire peu de cas de pareilles assurances ; qu'elle les recevoit au contraire avec autant de plaisir que de reconnoissance : Que pour ce qui concernoit la conduite qu'on avoit tenue avec le Ministre d'Angleterre, Mr. de Chavigny devoit faire attention aux justes motifs que la Diete avoit eus, de soutenir l'honneur & la dignité du Chef de l'Empire, dans une circonstance où il paroissoit que le Roi d'Angleterre attaquoit l'un & l'autre sans ménagement.

Les mêmes Ministres ayant ensuite fait tourner la conversation sur les grands préparatifs qui se faisoient, tant en France qu'en Angleterre, dans un tems où il ne paroissoit cependant point, qu'aucune Puissance eût intention d'attaquer ces deux Couronnes ; ils tâcherent par là de justifier les précautions que prenoient leurs Souverains, pour se mettre à tout événement en état de défense ; afin de n'être point responsables des suites que pourroit entrainer leur négligence, dans la conjoncture critique où l'Europe se trouvoit.

Mr. de Chavigny repliqua à ce dernier article, que le Roi son Maître n'a-

voit en vue, dans les préparatifs de guerre dont ces Miniſtres lui parloient, que de rétablir les forces de ſon Royaume ſur le même pied où elles avoient été précédemment, & où il convenoit qu'il les conſervât, pour ſe faire reſpecter de ſes voiſins, & pour maintenir la tranquillité de l'Europe. Il ajouta, qu'un pareil deſſein ne devoit aſſurément cauſer aucune allarme au Corps Germanique; & qu'il étoit fâché de s'appercevoir que la Diete en jugeoit differemment: qu'il eſperoit cependant, qu'une Aſſemblée ſi ſage & ſi éclairée, ne tarderoit point à reconnoître combien les préventions que les Miniſtres Imperiaux cherchoient à lui donner contre les Alliés d'Hanover étoient mal fondées: Enfin il conclut en diſant, que de quelque maniere que les affaires préſentes tournaſſent, il croyoit que les Etats de l'Empire ſeroient d'autant plus inexcuſables de vouloir s'en mêler, qu'elles ne les regardoient en aucune façon; puiſqu'il ne pouvoit jamais être queſtion que des ſeuls intérêts de l'Angleterre & de la Hollande, qui n'avoient rien de commun avec ceux du Corps Germanique, dont ces deux Puiſſances avoient d'ail-

d'ailleurs toujours cultivé l'alliance & l'amitié : qu'ainſi il exhortoit les Miniſtres à qui il parloit, de faire de ſerieuſes réflexions ſur tout ce qu'il venoit de leur dire, pour ouvrir enſuite les yeux à leurs Souverains ſur les inſinuations de la Cour de Vienne, & leur faire ſentir, combien elles étoient oppoſées à leurs véritables intérêts & au bonheur de leurs ſujets : Que ſi ces Princes perſiſtoient toujours à s'armer & à ſe diſpoſer à la guerre, malgré toutes les aſſurances que le Roi ſon Maître & le Roi de la Grande-Bretagne leur avoient ſi ſouvent réïterées, de ne vouloir en aucune façon troubler la tranquillité de l'Allemagne; Sa Maj. Très-Chrêt. ne pourroit alors s'empêcher, de conſiderer une pareille conduite comme l'effet d'une méfiance injuſte de la part du Corps Germanique, & même comme un eſpece de mépris de ſes ſinceres proteſtations; & de prendre en conſéquence les réſolutions, qui paroîtroient convenables aux intérêts de ſa gloire & à ceux de ſon Etat.

Dans le tems même que tout ceci ſe paſſoit à Ratisbonne, Mr. de St. SAPHORIN y arriva. Pendant le court

ſejour

ſejour qu'il fit dans cette Ville, il ſe plaignit aux divers Miniſtres qu'il eut occaſion de voir, de l'injure que l'on avoit faite au Roi ſon Maître en la perſonne de Mr. le Heup, qu'il qualifia de ſoumiſſion aveugle aux ordres du Prince de Furſtemberg. Ces repréſentations, quoique differemment reçues, ne laiſſerent pas de produire quelque effet. Pluſieurs des Miniſtres de la Diete parurent les goûter, & être fâchés qu'on eût pouſſé les choſes ſi loin. D'autres prêterent auſſi l'oreille à la propoſition qu'il leur fit, d'engager leurs Souverains, ſi la guerre venoit à s'allumer, à ne ſe point mêler d'une querelle qui ne pouvoit jamais les regarder. Enfin ces conſeils & ces inſinuations, ſoutenues de celles de Mr. de Chavigny, contribuerent beaucoup à ſuſpendre les déliberations de la Diete, ſur les réſolutions qu'on la ſollicitoit de prendre : enſorte que quand certains Miniſtres du parti Imperial, de concert avec les Commiſſaires de l'Empereur, inſiſterent ſur ce que le Décret de ce Monarque du 17 Mars fût reſumé, dans la vue de ſe ſervir de cet expédient, pour connoître ce que Sa Maj. Imp. pouvoit attendre des differens

ferens Etats de l'Empire ; plusieurs autres Ministres s'opposerent à cette résolution, en alleguant pour raison, que le stile & les expressions de ce Decret ayant, à ce qu'il paroissoit, offensé les Cours de Versailles & de Londres, c'étoit éloigner l'heureux succès des négociations qui étoient sur le tapis, que de reveiller une semblable question : Et ce sentiment prévalut.

La Suede unie enfin aux Alliés d'Hanover, le Dannemarck sur le point de suivre bien-tôt son exemple, & le Corps Germanique fort partagé sur le choix du parti qu'il devoit prendre, & assez disposé à préferer celui de la neutralité ; donnoient de plus en plus au Cardinal un juste sujet de se flatter, que les mesures qu'il prenoit pour la conservation de la paix, auroient un heureux succès. Cette esperance lui causoit une joye sensible. Il souhaittoit ardemment d'éviter la guerre ; mais cette disposition ne l'empêcha cependant point, de faire tous les préparatifs nécessaires pour la soutenir, s'il le falloit, avec vigueur.

Il paroissoit que l'on étoit dans les mêmes sentimens à Vienne, à Petersbourg, à Londres & à la Haye : on n'en-

n'entendoit presque parler de toutes parts, que d'augmentations & de marches de troupes, de nominations de Généraux; en un mot, de tout ce qui precede ordinairement une déclaration de guerre.

Celle que les Espagnols avoient déja commencée contre les Anglois devant Gibraltar, confirmoit parfaitement l'opinion qu'en avoit d'abord eue le public. Le Siege de cette Forteresse, au bout de près de six semaines de tranchée ouverte, n'étoit pas plus avancé que dans les premiers jours. L'Armée Espagnole perissoit insensiblement, & s'affoiblissoit au point de craindre, surtout après que le Lord PORTMORE fut arrivé avec les troupes Angloises qu'il conduisoit, que la Garnison ne fut assez forte pour entreprendre de faire lever le Siege. Les Généraux Espagnols, témoins de l'inutilité des efforts que l'on faisoit pour s'emparer de cette Place, crurent devoir rendre compte au Marquis de CASTELLAR, alors Ministre de la Guerre en Espagne, de la fâcheuse situation où l'Armée se trouvoit reduite: & *Dom Prosper Verboom*, Officier très experimenté, à qui la direction du Siege avoit été confiée, fut contraint

traint de quitter l'Armée, fur ce qu'il s'étoit brouillé ouvertement avec le Comte DE LAS TORRES, pour lui avoir repréfenté trop fortement, qu'il facrifioit en pure perte les troupes qui étoient fous fes ordres.

Malgré tout cela, la Cour de Madrid perfiftoit à vouloir foutenir une entreprife fi difficile : & comme on fe flatte toujours de réuffir dans ce qu'on defire, cette Cour ajoûtoit plutôt foi aux chimeriques idées, & aux affurances de fuccès, dont le Comte de Las Torres rempliffoit fes relations, qu'à tout ce que les Officiers Généraux & particuliers écrivoient de contraire.

Une prévention fi difficile à vaincre, obligea le Marquis de Caftellar de répondre à ces derniers, qu'il ne fauroit fe charger de faire connoître au Roi leurs fentimens particuliers ; & que s'ils perfiftoient dans le même fentiment, le feul parti qu'il pouvoit leur confeiller de prendre, étoit de mettre leur avis par écrit, de le figner en commun, & de le lui adreffer enfuite : qu'à cette feule condition il confentiroit de le préfenter à Leurs Maj. Cath.

On

On étoit parfaitement inſtruit en France de toutes ces particularités ; & l'on ne pouvoit comprendre, & encore moins approuver, que la Cour d'Eſpagne s'opiniatràt à faire continuer un Siege, ſans aucune eſperance de ſuccès. Cette réflexion ſe préſentoit à tout moment dans les differentes converſations où je me trouvois. Il ſembloit même, parce que j'étois nouvellement arrivé d'Eſpagne, que ma préſence la fit naître. Comme, dans le fonds il me paroiſſoit impoſſible de la faire paſſer pour mal fondée, je me contentois, quand on ne m'adreſſoit pas directement la parole, de garder le ſilence: & quand on m'obligeoit à le rompre, je tâchois de me tirer d'affaire, en badinant ſur l'effet admirable de la chute d'une Montagne entiere ſur Gibraltar, que devoit inceſſamment produire la mine du Général Las Torres.

Quelqu'occupée que fût la Cour d'Eſpagne de la conquête de Gibraltar, elle ne laiſſoit pas de ſonger à profiter de la nouvelle alliance qu'elle avoit faite avec l'Imperatrice de Ruſſie. On eſperoit d'en recueillir de grands avantages, non ſeulement par les forces conſidéra-

ſidérables que cette Princeſſe pouvoit donner à l'Empereur en cas de guerre; mais encore par rapport au commerce, & à la facilité de tirer de la Moſcovie des bois propres à la conſtruction des vaiſſaux, dont on manquoit en Eſpagne.

Afin donc de cultiver l'amitié & l'union qui venoit de ſe former entre cette Imperatrice & Leurs Maj. Cath., Elles firent partir dans le commencement du mois de Mars, le Duc de LIRIA, pour aller de leur part reſider à Petersbourg, en qualité de leur Miniſtre Plénipotentiaire. La route de *Genes* qu'il prit, les détermina à le charger de profiter de ce voyage, pour obſerver ce qui ſe paſſoit entre la Cour de Vienne & celles des differens Princes d'Italie, depuis la mort du Duc de *Parme*; & pour découvrir les ſentimens de ces derniers ſur les ſuites qu'elle pouvoit avoir, & ſur l'établiſſement qu'on projettoit de faire à *Dom Carlos*.

Quelque tems avant que le Duc de Liria partit, le long & épineux démêlé, qui duroit depuis ſi long-tems entre le St. Siege & le Roi de *Sardaigne*, ſe termina enfin heureuſement, par les ſoins,

ſoins, l'habileté & la patience du Marquis d'ORMEA, que ce Monarque avoit envoyé à Rome. La diſcuſſion de cette affaire, qui concernoit des droits que les deux Puiſſances ſe croyoient l'une & l'autre obligées de ſoutenir, avoit été entamée dès le Pontificat d'INNOCENT XII.; ſans qu'on eût pû parvenir alors, ni pendant la vie de ſes deux Succeſſeurs, à la regler. BENOIT XIII., auſſi digne de vénération par la pureté de ſes mœurs, que par ſon humilité & ſon zele pour la gloire de Dieu, touché de voir preſque toutes les Egliſes des Etats du Roi de Sardaigne, dépourvues de Paſteurs, crut devoir ſe prèter à écouter les repréſentations & les propoſitions du Marquis d'Ormea; & dans un Conſiſtoire qu'il tint le 9 Decembre 1726, il déclara, qu'il reconnoiſſoit le Duc de *Savoye* pour Roi de *Sardaigne*, avec les mêmes privileges dont jouïſſoient ci-devant les Rois d'Eſpagne & enſuite l'Empereur.

Cette Déclaration de ſa Sainteté fut ſuivie quelques jours après, de la propoſition qu'Elle fit dans un ſecond Conſiſtoire, de l'Abbé FALETTI Piemontois, pour remplir l'Archevèché de *Cagliari*,

de Sardaigne en cette qualité, trouverent bien des cenſeurs & de l'oppoſition * dans pluſieurs Membres du ſacré College; & entr'autres de la part du Cardinal CORRADINI: mais comme le Roi de Sardaigne ne laiſſa pas d'obtenir tout ce qu'il pouvoit deſirer, il marqua une joye ſenſible de l'heureux ſuccès de la négociation du Marquis d'Ormea.

Ce Miniſtre, de ſon côté, fit pour le même ſujet de grandes réjouïſſances à

* Pendant le Pontificat de CLEMENT XII., on remit de nouveau ſur le tapis l'examen de cette affaire; & dans un Conſiſtoire ſecret, tenu le 6. Aouſt 1731., ce Pape revoqua par un Decret tout ce que ſon Prédéceſſeur avoit accordé. On peut voir les raiſons que Sa Sainteté avoit eues de prendre cette reſolution, dans un Ouvrage publié alors ſous ce titre : *Ragioni della ſede Apoſtolica, nelle preſente Controverſie, colla Corte di Torino* &c. Et la réponſe qu'on fit à Turin, intitulée : *Relazione iſtorica delle verteze che ſi trovavano pendenti tra la Corte di Roma è quella de Rè di Sardegna, allorche fu aſſonto al Pontificato* BENEDETTO XIII. *de ſanta è gloriosa, memoria, &c. in Torino* 1736. *per Gio Battiſta Valletta, ſtampatore de S. M. è de Regi Magiſtrati.*

à Rome, & entr'autres des illuminations pendant trois nuits consécutives: à quoi il ajoûta des aumônes abondantes, ayant donné 50 Ecus de dot à 50 pauvres filles, pour contribuer à les établir. Le Roi son maître le chargea aussi, de présenter de sa part au Pape une Croix & six Chandeliers d'argent, parfaitement bien travaillés, & pesans plus de deux cent Livres.

Le Cardinal ALDOBRANDINI, dans ce tems-là Nonce en Espagne, m'a conté, que quand le Marquis d'Ormea s'aquitta de cette commission, le Pape répondit aü remercîement qu'il lui fit de la part du Roi de Sardaigne : qu'il le prioit d'assurer ce Monarque, *qu'en qualité de Souverain Pontife, il le regarderoit toujours comme son fils bien aimé; que comme Prince Souverain d'Italie, il cultiveroit avec soin son amitié; & qu'enfin comme* Vincent Marie ORSINI, *il se feroit toujours un devoir de le respecter.* Il y a dans cette réponse du Pape, par rapport aux differentes qualités qu'il réunissoit en lui, un mélange si convenable de dignité & de modestie, que j'ai cru devoir la rapporter. Sa Sainteté l'accompagna d'une Couronne d'or

d'or, enrichie de pierres précieuses, & de plusieurs présens de dévotion, qu'il chargea le Marquis d'Ormea d'offrir de sa part à Sa Maj. Sard.

On débita dans ce tems-là, que le Cardinal *Alexandre* ALBANI, Monsieur MERLINI, & Mr. LAMBERTINI Archevêque titulaire de *Theodosie*, ensuite Evêque d'*Ancone* * & Archevêque de *Bologne*, que le Pape consulta sur les propositions & les prétentions du Roi de Sardaigne, seconderent à certains égards par leurs bons offices la négociation du Marquis d'Ormea. Le dernier avoit déja, sous le Pontificat de Clement XI., assisté à une Congregation, chargée d'examiner une affaire à peu près semblable, qui concernoit le droit que pouvoit avoir l'Empereur, de nommer

* BENOIT XIII., en accordant à Mr. LAMBERTINI l'Evêché d'*Ancone*, lui écrivit ce billet.

Abiamo perduto il dignissimo Cardinale Bussy, il quale fra le sue segnalate doti era particolarissimo, avendo beneficato la mensa Episcopale d'Ancona: onde per sostituirgli un successore abbiamo considerato Monsig. Arcivescovo di Theodosia V. S. si compiacia animarlo ad accettare quella Cattedrale con un cuor Lambertino &c, Lunedi 23 Dicembre.

se rendre à Lisbonne, & y faire la demande de l'Infante de Portugal pour le Prince des *Asturies*; & l'autre pour venir à Madrid demander l'Infante d'Espagne pour le Prince du *Bresil*. Ces deux Ministres se rendirent à peu près en même tems dans les deux Capitales, où ils firent leur entrée avec autant de magnificence que d'éclat.

Une pareille démarche donnoit lieu de croire que l'on avoit, de part & d'autre, un égal empressement de voir bientôt l'accomplissement de ce double mariage : il se refroidit cependant ensuite, de façon à laisser le public dans l'incertitude de sa conclusion. Cette froideur parut sur tout dans la Cour d'Espagne. On y donna à entendre qu'elle étoit fondée sur des raisons importantes : &, soit que cela fût effectivement, soit qu'il fût question en secret (comme il en courut alors quelque bruit) d'un autre mariage pour l'infante d'Espagne; l'échange des deux Princesses, & la ceremonie de leurs mariages, ne se fit que près de deux ans après.

La joye que le sujet de l'Ambassade & l'arrivée du Marquis d'Abrantes avoit répandue dans la Cour d'Espagne, fut encore augmentée par la nouvelle

que Leurs Maj. Cath. apprirent, que les Maures avoient entierement levé le Siege de *Ceuta* le 17 de Mars, après un Siege de 34 ans. Ce fut *Dom Gaspar de* ANTONA, Lieutenant de Roi de cette Place, que le Comte de CHARNY, qui en étoit le Commandant, dépècha pour la porter. Il paroissoit, par le détail de ce qui s'étoit passé dans cette occasion, que la retraite des infideles, quoique fort précipitée, s'étoit faite cependant avec tant de précaution de leur part, qu'on n'avoit trouvé dans leur camp que cinq pieces de canon & trois mortiers, avec une vingtaine de traîneurs.

La satisfaction que cet événement donna à Leurs Maj. Cath., fut accrue quelques jours après, par celle que leur causa l'avis qu'on reçut, de l'heureuse arrivée des trois vaisseaux de la Flotille qui en avoient étoit séparés, & qu'on craignoit qui ne fussent devenus la proye de quelque Escadre Angloise. Leurs Maj. Cath. eurent alors le plaisir d'apprendre, que malgré toutes les précautions que les Anglois avoient prises, pour que cette Flotille ne pût leur échapper, elle étoit cependant arrivée en entier dans diffe-

differens Ports d'Espagne. Aussi ne laisserent Elles pas sans recompense la prudente conduite de ceux qui l'avoient ramenée des Indes : car pour marquer combien Elles en étoient contentes, Elles augmenterent de 1000 Ducats les appointemens de *Dom Antonio* CASTAGNETTA, qui avoit eu le principal Commandement de la Flotille ; Elles donnerent 1000 Ecus de pension à son fils, & firent Lieutenant Général de leurs Armées navales *Dom Antonio* SERRANO, qui servoit en qualité de Chef d'Escadre sous les ordres de l'Amiral Castagnetta.

Les préparatifs qu'on faisoit de toutes parts pour entrer en Campagne, n'empèchoient point les négociations d'aller toujours leur train, entre les Cours de Vienne & de Versailles. L'une & l'autre souhaittoit la paix : Et quant aux Puissances maritimes, quelque resolues qu'elles parussent à la guerre, elles n'avoient dans le fonds aucune envie que leur alliance avec la France favorisât les desseins de cette Couronne, contre la Maison d'Autriche. C'eût été détruire dans l'Europe cet équilibre si desiré, & néanmoins si chancelant, qu'elles veu-

 lent

lent y conserver. L'unique but de ces deux Puissances étoit, de faire abolir une Compagnie préjudiciable à leurs sujets, & d'assurer au commerce de ceux-ci les avantages qu'on leur avoit accordés. Voilà ce qu'elles attendoient de leur union avec la France, & à quoi il falloit uniquement qu'elle servît.

La Cour de Vienne, à qui la conservation de cette Compagnie étoit chere, rebuttée d'avoir souvent, mais inutilement, tenté de vaincre l'inflexibilité de l'Angleterre & de la Hollande sur cet article, cherchoit à la surmonter par l'intervention du Cardinal: & afin d'exciter à cet égard la bonne volonté de ce Ministre, elle laissoit entrevoir, que l'on proportionneroit sur les bons offices qu'il rendroit, ceux qu'elle ofroit d'employer auprès de Leurs Maj. Cath., pour procurer leur reconciliation avec le Roi leur Neveu. C'étoit dans cette vue que les Ministres Imperiaux avoient engagé le Nonce GRIMALDI, à faire aux Ambassadeurs de France & d'Hollande à Vienne, certaines ouvertures d'accommodement entre l'Empereur & les Alliés d'Hanover: & quoiqu'elles eussent été reçues assez froidement de ces deux Minis-

Miniſtres, & qu'on les eût même rejettées en Hollande, en France & en Angleterre, comme je l'ai rapporté *; elles n'avoient pas laiſſé de donner lieu aux deux partis qui diviſoient l'Europe, de chercher de nouveaux moyens convenables aux conjonctures préſentes, pour conſerver la paix.

Le Cardinal, plus empreſſé que perſonne d'en trouver, s'étoit ſouvent entretenu là-deſſus avec le Baron de FONSECA; & dans leurs conferences il avoit été queſtion, tantôt d'échanger les Etats que l'on deſtinoit à Dom Carlos en Italie avec d'autres également conſiderables en Flandres; tantôt d'une treve pour quelques années, ou d'une convention au moins, de ne commettre aucune hoſtilité de part & d'autre pendant un tems qu'on limiteroit, afin de donner aux deux Ligues de Vienne & d'Hanover celui de diſcuter leurs differentes prétentions, & de les régler à l'amiable: enfin il s'étoit auſſi agi d'aſſembler un Congrès.

La Compagnie d'Oſtende étoit toujours le principal obſtacle qu'il falloit

 lever.

* Tom. III. pag. 362.

lever, La propoſition de l'abolir paroiſſoit auſſi dure à Vienne, qu'incompatible avec l'honneur de Sa Maj. Imperiale. On offroit ſeulement de la ſuſpendre : mais à Londres & à la Haye on n'admettoit aucun temperament, & l'on vouloit abſolument qu'elle fût ſupprimée.

Le Cardinal, à qui toutes les négociations qui étoient ſur le tapis venoient aboutir, n'étoit pas peu embarraſſé à concilier des ſentimens ſi oppoſés, & à s'attirer pour cet effet la confiance des deux partis. Il étoit aſſuré en quelque façon de celle du Roi d'Angleterre; l'interêt de ce Monarque l'obligeoit à menager la France: & à l'égard de la République d'Hollande, l'opinion avantageuſe qu'elle commençoit à concevoir de la bonne foi de cette Eminence, ſembloit lui garantir qu'elle ſuivroit l'exemple de Sa Maj. Brit.

La Cour Imperiale paroiſſoit la plus difficile à gagner; & le Cardinal craignoit de ne pouvoir parvenir à diſſiper les anciens préjugés qu'elle avoit contre la France. Pour applanir cet obſtacle, il s'étoit déja ſervi, comme

me je l'ai dit *, des Nonces qui resſidoient à Paris & à Vienne : mais la tentative avoit mal reuſſi. Les Miniſtres de l'Empereur, peu diſpoſés à regarder la contradiction où tomboit quelquefois le Cardinal dans ſes diſcours, comme l'effet d'une ſimple & prudente complaiſance de ſa part pour tous les partis, afin de les ramener plus aiſément au ſien, croyoient appercevoir de la fauſſeté, ou au moins beaucoup d'artifice dans ce raffinement de politique : & ils étoient fort éloignés de l'approuver.

Le Cardinal, de ſon côté, trouvant qu'il étoit dangereux d'expliquer trop clairement cet eſpece d'enigme à ces Miniſtres, chercha à lever leurs ſcrupules, & à les raſſurer ſur ſes intentions par l'entremiſe de quelques perſonnes qui ne leur fuſſent point ſuſpectes. Les Nonces continuerent à être chargés de ce ſoin : mais indépendamment de leurs Commentaires favorables, le Cardinal s'adreſſa auſſi au Duc de *Lorraine* **.

* *Tom. III. pag.* 371.
** LEOPOLD I.

Les bons offices d'un Prince si sage, qui dans les tems les plus critiques avoit toujours sû se menager entre la France & l'Empereur, furent d'une grande utilité à ce premier Ministre, pour faire valoir à Sa Maj. Imp. la bonne volonté & les vues qu'il avoit; & pour lui attirer en même tems la confiance de ce Monarque. Les marques qu'il commença à lui en donner, passant, pour ce qui étoit le plus secret, par les mains d'un Prince incapable d'en abuser, mirent le Cardinal à portée, comme il le souhaittoit, de faire goûter plus aisément à l'Empereur les propositions de l'Angleterre & de la Hollande; de vaincre la repugnance qu'il avoit de consentir à l'abolition de la Compagnie d'Ostende; & de le disposer à lui laisser, en quelque façon, le soin de menager ses intérêts sur tous ces articles.

La gloire de devenir ainsi le médiateur des principales Puissances étoit trop éclatante, pour que le Cardinal laissât échapper l'occasion de l'aquerir. La situation des affaires, & les conjonctures du tems la lui offroient: il sut en faire usage pour persuader peu à peu, presqu'à toute l'Europe, jusqu'aux dernie-

res années de sa vie, qu'on devoit ce tribut à ses lumieres & à sa probité. Il est vrai que l'illusion disparut alors ; chacun la reconnut & rit de sa crédulité: à l'exception cependant de la Republique d'Hollande, que le Cardinal avoit sû endormir si profondément, qu'elle n'a pu se délivrer de cette léthargie que par certaines convulsions, dont les suites pouvoient lui devenir funestes, sans la sagesse du Prince qu'elle a su se donner pour Chef.

Quelqu'avantageuse que fût l'opinion que le Cardinal sut donner de son habileté & de sa bonne foi, aux deux Ligues de Vienne & d'Hanover, il survenoit, dans les négociations délicates & embrouillées dont il étoit alors question, tant de differens éclaircissemens à donner ou à recevoir; de si fréquens sujets de méfiance à dissiper ; & un si grand nombre de points délicats à menager, que, selon le plus ou le moins de difficultés que l'on trouvoit à concilier les intérêts des deux partis, on annonçoit un jour la guerre comme immanquable, & le lendemain on parloit avec la même certitude d'une prochaine paix.

Ce

Ce dernier objet étant celui que le Cardinal avoit le plus à cœur, il employoit tous les moyens qui pouvoient le conduire à un but si desirable. On a déja pu remarquer ce qui s'étoit passé entre lui & moi, pour que j'inspirasse les mêmes sentimens pour la Cour d'Espagne. Ses sollicitations à cet égard en Angleterre & en Hollande, n'étoient ni moins pressantes ni moins réiterées; & il faisoit assurément de son mieux, pour porter ces deux Puissances à mettre un peu plus d'onction, dans la maniere dont elles s'expliquoient sur l'abolition de la Compagnie d'Ostende.

C'étoit la principale pierre d'achoppement qu'il falloit lever; & le Cardinal y parvint enfin. Car à force de representations, il obtint de ces deux Puissances, qu'elles auroient le ménagement pour l'Empereur, de paroître se contenter que cette Compagnie fut d'abord seulement suspendue. Aussitôt qu'elles eurent consenti à cet adoucissement, le Cardinal envoya un Courier à Vienne au Duc de RICHELIEU, pour qu'il informât l'Empereur du succès de ses demarches; & pour qu'il présentât en même tems à ce Monarque les

les propositions suivantes, concertées avec les Puissances maritimes. On ajouta qu'il pouvoit se joindre, s'il le jugeoit necessaire, au Nonce & à l'Ambassadeur d'Hollande, pour presser Sa Maj. Imp. de les accepter, & de regarder la résolution qu'Elle prendroit sur leur contenu, comme décisive pour la guerre ou pour la paix.

I.

*Il y aura une suspension de l'octroi accordé à la Compagnie d'*Ostende, *& de tout Commerce des Pays-Bas Autrichiens aux Indes, pendant un tems raisonnable: comme pourroit être le terme de dix années.*

II.

Tous les Privileges de commerce en Europe & aux Indes, seront remis à tous égards sur le même pied qu'ils étoient précédemment, & les Privileges dont les Nations Françoise, Angloise, & les sujets des Etats-Généraux des Provinces-Unies jouïssoient, ne souffriront aucune atteinte ou diminution: mais au contraire, le Commerce des dites trois Nations sera rétabli en tout, comme il a été avant l'année 1725.

III.

III.

*Tous autres droits & possessions quelconques, demeureront dans le même état, qu'elles sont établies & reglées par les Traités d'*Utrecht, *de* Bade *& de la* quadruple Alliance.

IV.

Pour remplir parfaitement l'objet qu'on se propose, ni l'Empereur ni l'Espagne, ou leurs Alliés, ni les Alliés d'Hanover, n'agiront point par voye de fait; & ne contribueront, ni directement, ni indirectement, sous quelque prétexte que ce puisse être, à rien qui puisse troubler l'état actuel du Nord & de la Basse-Allemagne.

V.

Ces Articles une fois convenus, toutes hostilités quelconques cesseront: On laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont partis, & dont les noms seront compris dans un Etat qui en sera donné par la Cour de Vienne: On laissera de-même revenir librement les Gallions en Espagne; & Sa Maj. Cath., de son côté, en usera de la même maniere qu'il

qu'il en a été usé dans les tems libres, tant par rapport aux effets des Gallions, que par rapport à ceux de la Flotille qui est revenue.

V I.

Il ne sera fait aucun tort, trouble ou préjudice, à qui que ce soit, en haine du Traité de Paix signé à Vienne entre l'Empereur & l'Espagne le 30. Avril 1725 : comme aussi en haine du Traité signé à Hanover le 3. Septembre de la même année, entre Sa Maj. Très-Chrét., Sa Maj. Brit. & le Roi de Prusse ; y compris l'Accession de leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Les dites Parties contractantes s'engageront même de se joindre, pour s'opposer à quiconque feroit quelque chose de contraire au présent Article VI. ; & de prendre ensemble des mesures en tels cas, pour la reparation.

La Cour de Vienne, malgré les forces considerables qu'elle comptoit de mettre sur pied si la guerre se déclaroit, & que l'on faisoit monter, avec l'augmentation qui avoit été déterminée, à plus de cent quatre vingt sept mille hommes, n'en desiroit pas moins la

la paix. Mais d'un autre côté, vivement piquée contre l'Angleterre, & voulant d'ailleurs conserver le plus longtems qu'il se pourroit, l'ascendant qu'elle avoit pris sur la Cour d'Espagne, dont elle se flattoit que les largesses deviendroient plus abondantes depuis l'arrivée de la Flotille; elle croyoit qu'il n'étoit pas de son interêt de se determiner si promptement à accepter les propositions qu'on lui faisoit, & qu'il étoit bon au contraire de gagner du tems.

Cette maxime est d'une grande ressource en matiere de politique: & d'ailleurs la Cour de Vienne, eu égard à diverses circonstances, avoit plusieurs raisons de vouloir la suivre.

On voyoit, si la guerre se déclaroit, que les Alliés d'Hanover ne manquoient ni d'hommes, ni de Vaisseaux, ni d'argent. Il n'en étoit pas de même du côté de l'Empereur, de l'Espagne & de leurs Alliés: on n'en étoit encore qu'aux préparatifs; il falloit du tems pour les faire.

Il n'en falloit pas moins, pour que les troupes, & surtout celles de Russie, pussent se rendre aux endroits qui alloient

loient devenir le Theatre de la guerre, & pour attendre les Gallions qui achevoient de mettre l'Eſpagne en état d'aſſembler des fonds aſſez conſiderables, pour fournir aux dépenſes de pluſieurs Campagnes.

Certains nuages, qui ſe formoient dans l'Empire Ruſſien contre le Gouvernement de l'Imperatrice CATHERINE, faiſoient craindre qu'on ne pût tirer de cette Princeſſe les ſecours ſur leſquels on comptoit: on avoit beſoin de tems pour voir comment l'orage ſe diſſiperoit.

C'étoit auſſi du tems qu'on attendoit l'avantage de déterminer le Roi de Pruſſe, à rompre tout-à-fait les liens qui l'attachoient encore aux Alliés d'Hanover; & de voir le Corps Germanique ſe déclarer pour la Ligue de Vienne. Enfin en temporiſant, on ſe flattoit d'obtenir des conditions de paix moins onereuſes; & de profiter pour cet effet des diſpoſitions qu'on découvroit dans le Cardinal, & que l'on ſe propoſoit de fortifier, par toutes les avances & les marques de confiance les plus capables de le gagner.

Avec toutes ces efperances, les Miniftres Imperiaux fentoient bien, qu'il falloit s'expliquer fur les propofitions qu'offroient les Alliés d'Hanover : mais comme on ne vouloit ni les accepter ni les rejetter tout-à-fait, ils prirent le parti de dreffer un contre-projet à celui que le Cardinal avoit envoyé, qui admettoit néceffairement un nouvel Examen de fa part, auffi bien que de celle de l'Angleterre & de la Hollande. Ces Miniftres fe flattoient de trouver par là le fecret de traîner la négociation en longueur, fans la rendre fufpecte d'être contraire au but falutaire de la paix, où les deux partis affectoient de tendre avec une égale ardeur.

Dans cette vue, & en paroiffant fe prêter avec plaifir aux inftances des Ambaffadeurs de France & d'Hollande, qui demandoient une réponfe, le Baron de FONSECA fut chargé de communiquer au Cardinal les XII. Propofitions fuivantes.

I.

Il y aura, entre les Puiffances qui figneront ces Articles, une ceffation de toutes hoftilités, tant par mer que par terre : & *par*

par conséquent le siege de Gibraltar *sera suspendu, du jour que la ratification de ces Actes préliminaires sera discutée au Congrès.*

I I.

Ce principe établi, le Commerce des Espagnols aux Indes se fera tranquillement, comme par le passé: les Gallions reviendront en toute sureté; & la Flotte Angloise, qui pourroit être encore dans les mers des Indes, & devant PORTO-BELLO, *se retirera dès qu'elle en aura reçu les ordres, lesquels seront dépêchés immédiatement par Sa Maj. Brittanique, dont Sa Maj. Très-Chrêt. sera garante. Les effets des particuliers, se trouvans sur la Flotille arrivée dernierement de la* Havane *en Espagne, & appartenans à differentes Nations, seront rendus fidelement, après que les Gallions, détenus encore à* Porto-bello, *seront revenus, & que la Flotte Angloise se sera retirée des Indes. Si cependant les dits Gallions perissent en chemin par quelque naufrage, ce cas-là n'empêchera pas la restitution des effets se trouvans sur la Flotille: Et à l'égard des Flottes Angloises, Hollandoises & Françoises, qui pourroient être vers les Côtes d'Espa-*

d'Espagne, ou vers celles des Etats de Sa Maj. Imp. & Cath.; elles auront à se retirer, au tems que cette présente cessation d'hostilités commencera, & ne pourront rien entreprendre contre elles ou contre leurs vaisseaux, ni directement ni indirectement.

III.

Cette cessation générale des hostilités ne subsistera que pendant six mois, à compter du jour que le Congrès qui se propose sera formé.

IV.

*Le Congrès ne durera aussi que six Mois, pendant lequel tems les Puissances qui y interviendront, conviendront de l'abolition, ou pour le moins, d'une suspension de l'Octroi de la Compagnie d'*Ostende, *pendant un tems raisonnable; comme pourroit être par exemple celui de sept ans: & on laissera librement & en toute sureté, revenir des Indes à* Ostende, *tant que le Congrès, ou bien la suspension durera, les vaisseaux Ostendois qui seront partis devant la susdite cessation, & dont les noms seront compris dans un Etat qui sera donné de la part de Sa Maj.*

Maj. Imp. & Cath. ; *& les vaiſſeaux qui pourroient peut-être avoir été pris, ſeront rendus de bonne foi.*

V.

*Les Traités de Paix d'*Utrecht *& de* Baden, *de même que celui de la* Quadruple-Alliance, *ſeront reſpectivement le fondement ſur lequel la negociation propoſée ſe doit faire : & quant au Commerce, il ſera rétabli, comme il a été ſtipulé par le Traité de Commerce fait à* Utrecht *entre l'Eſpagne, la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. S'il y avoit néanmoins des difficultés ulterieures ou poſterieures à l'égard du dit Commerce, elles ſeront diſcutées au ſuſdit Congrès.*

VI.

Le Congrès s'aſſembera ſans délai dans deux mois, à compter du jour que ces Articles auront été accéptés & ſignés par les Puiſſances reſpectives.

VII.

Le Congrès ſe tiendra à Aix la Chapelle.

VIII.

Les plenipotentiaires qui feront nommés, ne pourront y avoir que deux Gentils-hommes; deux Pages & six gens de Livrée, pour être plutôt prêts à s'y rendre, & pour éviter toute supériorité de luxe & de dépense.

IX.

Ils n'observeront aucun Céremoniel, & s'en tiendront à ce qui fut reglé, dans le dernier Congrès de Cambray, pour éviter toutes les difficultés de préséance: avec liberté pourtant de protester, ainsi que chacun le jugera à propos.

X.

Les Princes recommanderont respectivement à leurs Plenipotentiares, d'éviter tout embarras qui pourroit troubler ou allonger le Congrès.

XI.

En cas que quelqu'une des Puissances respectives exerçat pendant les six mois quelque hostilité, toutes les autres se joindront contr'elle, pour en poursuivre la reparation.

XII.

XII.

On est convenu d'inviter les Puissances du Nord, d'envoyer leurs Ministres à ce Congrès, pour y terminer à l'amiable les differens qu'elles pourroient avoir respectivement : & pendant la durée du dit Congrès, l'Empereur s'engage de sa part, de suspendre tout acte d'hostilité, directement, ou indirectement, tant par terre que par mer, selon les termes établis par les présens Articles.

Le Cardinal comprit sans peine, que la Cour de Vienne, en faisant ces propositions, ne cherchoit qu'à éluder celles qu'on lui avoit faites. Un tel procedé lui déplut beaucoup, aussi bien qu'aux deux Ambassadeurs des Puissances maritimes. Mr. WALPOLE, à qui Mr. de St. SAPHORIN, pendant son sejour à Vienne, s'étoit plaint quelquefois, de ce que le Duc de RICHELIEU menageoit fort la Cour Imperiale, & s'attachoit un peu trop à se rendre agréable à l'Empereur, ne manqua pas, dans les conference qu'il eut avec le Cardinal, au retour du Courier qui avoit été dépêché à Vienne, d'imputer à cet Ambassadeur,

d'avoir donné une nouvelle preuve de ſa complaiſance dans l'occaſion dont il s'agiſſoit : & Mr. HAMEL BRUYNINX, peut-être pour ſe mettre à l'abri d'eſſuyer le même reproche, ſembloit, dans ſes lettres, confirmer cette opinion.

Le Cardinal, qui vouloit éviter qu'on ne crût à Londres & à la Haye, que le Duc de Richelieu ne faiſoit que ſe conformer aux ſecrettes inſtructions qu'il recevoit, affecta de paroître mécontent qu'il ſe fût prêté ſi facilement à recevoir le contre-projet de l'Empereur : & pour n'avoir à eſſuïer aucun reproche là-deſſus de la part des Puiſſances maritimes, il s'expliqua avec le Baron de FONSECA ſur les nouvelles propoſitions qu'il lui avoit préſentées, d'une maniere encore plus ferme qu'il n'avoit fait auparavant. Il dit à ce Miniſtre, que s'étant flatté que l'Empereur feroit plus d'attention à toutes les difficultés qu'il lui avoit fallu ſurmonter, pour porter l'Angleterre & la Hollande à ſe contenter que la Compagnie d'Oſtende fût ſimplement ſuſpendue, juſqu'à ce qu'un Congrès décidât du ſort de cet établiſſement ; il ne pouvoit s'empêcher d'être

d'être surpris, & de se plaindre de ce que Sa Maj. Imp. montroit si peu d'empressement à profiter d'un changement qu'Elle avoit paru desirer, & qu'on n'avoit gueres eu lieu d'attendre : Qu'il étoit fort à craindre que ces deux Puissances, voyant à présent leur condescendance devenir inutile, ne reprissent leurs premiers sentimens, & n'augurassent aussi mal des dispositions pacifiques de l'Empereur, que de son intention à leur donner satisfaction sur l'article de la Compagnie d'Ostende.

Le Cardinal ajoûta, qu'il regardoit la conduite que tenoit la Cour de Vienne dans la circonstance présente, comme l'unique effet des vues qu'on lui connoissoit, de traîner les affaires en longueur, tant pour procurer à l'Espagne le tems d'exécuter ses desseins, que pour parvenir enfin à déterminer l'Empire & plusieurs autres Puissances, à se déclarer contre la France : Qu'il n'étoit donc plus possible au Roi de pousser plus loin la moderation ; & qu'après tout ce que Sa Maj. avoit fait pour conserver la paix dont l'Europe jouïssoit, (jusqu'à ménager les interêts de l'Empereur, quoiqu'Elle n'ignorât

pas que ce Monarque cherchoit à lui attirer des ennemis de toutes parts, & qu'il faisoit répandre, dans la Diete de Ratisbonne, des bruits & des Ecrits très injurieux à sa gloire) il n'y avoit personne qui ne reconnût, combien elle étoit éloignée de se laisser aller à aucun mouvement de ressentiment, & à quel point le repos public lui étoit cher.

„ Cet esprit d'équité (continua le „ Cardinal) ne fera cependant point „ perdre de vue à Sa Maj., ce qu'Elle „ doit à sa gloire & à ses Alliés. Elle „ est fermement resolue de prendre les „ mesures les plus promptes & les plus „ efficaces, pour soutenir ses interêts „ & les leurs: & vous pouvez voir par „ les préparatifs de guerre qu'on a déja „ faits ici, en Angleterre & en Hol- „ lande, qu'on ne differera pas plus „ longtems à prendre une resolution; „ & que si Sa Maj. Imp. a sincerement „ envie de prévenir la guerre, le mo- „ ment est venu de la mettre en exé- „ cution.".

Le Sr. de FONSECA, qui ne s'attendoit pas à trouver dans le Cardinal tant de fermeté, & qui savoit que sa Cour

Cour vouloit éviter la guerre, adoucit l'esprit de ce Ministre autant qu'il lui fut possible. Il l'assura que les nouvelles propositions de l'Empereur, bien loin d'etre artificieuses, ou faites à dessein d'amuser le tapis par une negociation inutile, procedoient au contraire du desir sincere qu'avoit Sa Maj. Imp., de prendre de concert avec Son Em. les mesures les plus promptes & les plus efficaces, pour détourner l'orage dont ont étoit menacé : Que les changemens ou les additions que l'Empereur avoit cru devoir faire aux six propositions des Alliés d'Hanover, partoient du même principe, & ne faisoient que donner plus d'étendue aux moyens qu'on pouvoit employer : Que ce Monarque verroit toujours, avec un sensible plaisir, le Cardinal suivre le projet pacifique dont il étoit occupé ; & que dans la confiance qu'il sauroit bien le faire réussir par sa sagesse & ses lumieres, il l'assuroit que Sa Maj. Imp. n'avoit pas moins à cœur la conservation de la paix que Son Eminence.

Le Baron de Fonseca ajoûta, que si l'Empereur s'étoit déterminé à faire une augmentation considerable dans ses trou-

pes, il s'y étoit cru obligé, sur les avis qu'il avoit eu des grands préparatifs de guerre que l'on faisoit en France, en Angleterre & en Hollande; & qu'à l'égard des Alliés que Sa Maj. Imp. avoit cherché à se menager, Elle avoit suivi l'exemple des Princes de la Ligue d'Hanover, qui travailloient, comme on ne pouvoit l'ignorer, à unir à eux, dans le Nord comme dans le Sud, un grand nombre de Puissances.

Quoique le Cardinal desirât ardemment de prévenir une rupture, & par conséquent de ne point pousser les choses avec la Cour de Vienne à une extremité, qui semblât ôter toute esperance d'admettre les propositions qu'elle venoit d'envoyer, il soutint cependant, dans cette occasion, le ton décidé & ferme qu'il avoit pris avec Mr. de Fonseca. La nécessité de ne le point adoucir, pour achever de déterminer la Cour de Vienne, étoit visible; & la vigueur que montroit le Cardinal lui coutoit d'autant moins, qu'il savoit qu'elle seroit très agréable à l'Angleterre & à la Hollande, & que les avis qu'il recevoit du Nord de l'Allemagne: & la bonne intelligence qui

regnoit

regnoit entre la Cour & le Parlement d'Angleterre, lui donnoient presque une entiere certitude, de ne pas éprouver beaucoup de resistance de la part de l'Empereur.

Pour empêcher qu'il ne prit d'autres sentimens, on parut s'occuper plus serieusement à faire des préparatifs de guerre, & à entrer en Campagne. On ne s'entretenoit d'autre chose à Versailles & à Paris, aussi bien que des sieges que l'on méditoit d'entreprendre. Mr. FARGES qui s'étoit chargé de la fourniture des vivres, fit partir tous les Directeurs des principaux magazins qu'on formoit en Flandres & sur le Rhin. Les Milices eurent ordre de se rendre dans les Places, pour relever les Regimens destinés à composer les Armées qu'on vouloit assembler. Les Provinces frontieres se remplissoient insensiblement de troupes. La Maison du Roi devoit, disoit-on, aller dans les trois Evêchés, immédiatement après avoir passé en revue, & tout sembloit annoncer une prochaine rupture avec l'Empereur.

Le Cardinal, bien informé de l'état & des secrets de la Cour de Vienne, entrevoyoit avec assez de tranquillité la

fin où aboutiroient toutes ces dispositions militaires : & comme il n'ignoroit pas, que ceux à qui elles plaisoient ou pouvoient devenir utiles, l'avoient taxé de timidité, il affectoit de montrer des sentimens tout opposés. La satisfaction de détruire par cette conduite l'opinion de la foiblesse, que ces personnes travailloient à lui attribuer, étoit augmentée par l'espece de certitude qu'il avoit, de faire avorter leurs desseins, & de leur donner après cela tout le tems de se repentir des embarras qu'elles ne cessoient de lui susciter. Ceux qui lui causoient le plus de peine, & dont il étoit aussi le plus occupé, venoient de la Cour d'Espagne, pour laquelle, surtout depuis la lettre qu'il avoit reçue de la Reine, il se voyoit obligé à de grands ménagemens : il appréhendoit que cette Princesse ne prétendît les pousser trop loin, & jusqu'à donner lieu à l'Angleterre & à la Hollande de les découvrir, ou au moins de les soupçonner. Il me parloit souvent de son inquiétude sur cet article, & de la ferme resolution où il étoit cependant de passer outre, si Sa Maj. Cath., malgré ses représentations, per-

ſiſtoit dans le deſſein de faire continuer le ſiege de Gibraltar.

Ce fut ſans doute pour m'en convaincre entierement, que le Cardinal me lut une ſeconde lettre qu'il avoit écrite à la Reine d'Eſpagne ; dans laquelle il lui exprimoit fort naturellement, quoique dans des termes convenables, ſes ſentimens ſur cette entrepriſe ; ſur le peu de confiance qu'elle devoit avoir dans les magnifiques promeſſes de la Cour de Vienne ; & ſur l'entiere impoſſibilité où il alloit être inceſſamment, de reſiſter aux ſollicitations preſſantes des Alliés du Roi, pour faire cauſe commune avec eux. Les inſtances qu'il faiſoit enſuite à Sa Maj. Cath., de hâter, par un peu de condeſcendance pour ſes avis, le moment de la reconciliation, afin qu'elle ſervit à mettre le Roi en liberté d'agir en tout de concert avec elle, étoient certainement auſſi preſſantes que bien fondées. Comme je lui dis là-deſſus que j'eſperois qu'elles produiroient d'heureux fruits ; il me repliqua, qu'il en acceptoit l'augure, ſans compter pourtant beaucoup ſur ſa certitude : &, en me remettant la lettre qu'il écrivoit à la Reine, pour

que je l'adressasse à l'Archevèque d'Amida, il me pria d'engager de mon mieux ce Prelat, à conseiller à cette Princesse de faire une serieuse attention à ce qu'il prenoit la liberté de lui representer.

A peu près dans ce tems-là je découvris par le moyen d'une personne de la Cour, que le feu Duc d'ORLEANS avoit chargé un certain Cordelier, nommé le Pere *Poisson*, de composer un Ouvrage sur l'Ancienne forme du Gouvernement de la Monarchie Françoise, & sur l'usage où l'on avoit été pendant longtems, en partageant le Royaume entre les enfans des Rois, de préferer quelquefois les Cadets aux ainés, selon que le Roi ou la Nation le jugeoient à propos. La même personne qui me fit cette confidence, m'assura que cet Ouvrage étoit curieux & bien écrit : qu'il n'y en avoit que deux Copies manuscrites ; l'une destinée pour le Duc d'Orleans, qui étoit mort avant qu'elle fût finie ; & l'autre restée vraisemblablement entre les mains de l'Auteur.

L'avis me paroissant utile, je formai le projet de travailler à retirer au moins un des deux Exemplaires, & à faire ensuite

ensuite supprimer l'autre : Et comme je ne doutai point que le Cardinal ne fût instruit de cette particularité, & que peut-être même il n'eût vu l'Ouvrage ; je lui parlai dans une de nos Conferences, des matieres dont on m'avoit dit qu'il traitoit, & de l'embarras où j'étois, pour découvrir dans quelles mains les Exemplaires pouvoient avoir passé, afin de m'en saisir, & qu'il n'en fût plus question.

Le Cardinal, déja au fait de tout ce mistere, me parut d'abord surpris que j'en eusse eu connoissance ; & il me demanda, si ce n'étoit point par le Duc de Bourbon qu'elle m'étoit venue. Lui ayant repliqué, que je n'avois pas même eu la pensée d'en parler à ce Prince ; il me dit, qu'il étoit donc fort singulier que j'eusse pu le savoir par un autre moyen : mais qu'enfin, puisque cela étoit, il m'avouoit que tout ce que l'on m'avoit dit de cet Ouvrage étoit vrai ; que cependant il ne l'avoit point lû ; qu'il savoit seulement qu'il existoit, & que l'Auteur avoit fait de son mieux, pour meriter la liberalité avec laquelle on lui avoit promis de recompenser son zele & son travail.

„ Je suis aussi informé (ajoûta le „ Cardinal) qu'il n'y a jamais eu, „ comme on vous l'a dit, que deux „ Manuscrits de cet Ouvrage, dont „ l'un, après la mort de Mr. le Duc „ d'Orleans, est tombé entre les mains „ de Mr. le Duc; & c'est ce qui me „ faisoit croire qu'il vous en avoit par- „ lé. Pour le second, que le Pere „ *Poisson* s'est reservé, je suis certain „ qu'il est encore entre ses mains; & „ je vous promets, puisque vous desi- „ rez si fort de l'avoir, de le faire „ tomber dans les vôtres. A l'égard de „ celui que Mr. le Duc a retenu, „ gouvernez-vous avec lui comme vous „ le jugerez à propos: vous savez ce „ que je vous ai dit dès le commence- „ ment, que j'ignore entierement ce „ qui se passe entre ce Prince & vous."

Ce discours du Cardinal me donnant tout l'éclaircissement que je pouvois desirer sur l'Ouvrage du Pere Poisson, & une nouvelle preuve du zele de Son Em. pour les interêts du Roi d'Espagne; je la remerciai de la bonté qu'elle avoit, de vouloir bien retirer, des mains du Cordelier, le Manuscrit en question. Je lui dis ensuite, que c'étoit unique-

ment pour l'envoyer à leurs Maj. Cath., quoique, ſuivant toute apparence, je ne les cruſſe pas diſpoſées à dédommager le bon Pere de ce que la mort de Mr. le Duc d'Orleans lui avoit fait perdre: & qu'à l'égard de l'autre Exemplaire, que Son Em. m'apprenoit être entre les mains de Mr. le Duc de Bourbon, je me flattois, par tout ce qui commençoit à ſe paſſer entre leurs Maj. Cath. & lui, qu'il ne refuſeroit pas un ſi leger ſacrifice.

C'étoit en effet avec d'autant plus de fondement que je parlois de la ſorte au Cardinal, qu'ayant reçu peu de jours auparavant les réponſes du Roi & de la Reine d'Eſpagne aux lettres du Duc de Bourbon, je les lui avois envoyées; & que ce Prince, auſſi content de ce qu'elles contenoient, que de la maniere dont je les lui avois attirées, m'avoit témoigné ſes ſentimens à cet égard d'une façon auſſi obligeante que pleine d'amitié. Il ne fit donc, comme je m'y étois bien attendu, aucune difficulté de me répondre ſur ce qui concernoit l'Ouvrage du P. Poiſſon: & il m'écrivit; qu'il étoit vrai que l'Exemplaire que je lui demandois avoit été en ſon pouvoir:

pouvoir : qu'il l'avoit lû, & l'avoit trouvé d'autant plus dangereux, qu'il étoit rempli de traits & de recherches très propres à faire impression, & à autoriser les maximes qu'il vouloit établir : mais que ne pouvant s'imaginer qu'on pût jamais avoir connoissance de cet Ouvrage, & afin d'mpêcher qu'il ne produisit l'effet pour lequel il avoit été composé, il l'avoit brûlé ; ce dont il étoit, ajoûta-t-il, fort faché, puisqu'il voyoit que j'aurois souhaitté de l'envoyer à leurs Maj. Cath.

L'unique vue que j'avois eue, dès qu'on m'avoit parlé de cet Ouvrage, d'en supprimer les exemplaires s'il étoit possible, se trouvant parfaitement remplie par ce que le Duc de Bourbon m'écrivoit, & par ce que le Cardinal m'avoit dit ; je rendis compte à celui-ci de la lettre de ce Prince. Il ne me parut point persuadé, qu'il eût fait de la Copie qui lui étoit tombée entre les mains, l'usage qu'il me disoit. Mais, sans m'embarrasser d'examiner si ses conjectures étoient bien ou mal fondées, je crus devoir m'en rapporter à la bonne foi du Duc de Bourbon ; surtout dans la circonstance où il venoit d'em-

d'embrasser avec tant de sincerité les interêts de Leurs Maj. Cath., & où, de leur côté, Elles lui avoient rendu leur amitié. Je le fis remarquer à son Eminence; & Elle convint que j'avois raison.

Quelques jours après le Cardinal tint exactement la parole qu'il m'avoit donnée, de me faire avoir l'Exemplaire que le Pere Poisson s'étoit reservé; & l'ayant tiré d'une petite tablette fermant à clef, qui étoit auprès de son fauteuil, il me le remit.

„ Je n'ai fait (me dit-il alors) que „ le parcourir; & ce que j'en ai lû, „ m'a effectivement paru très-capable „ d'établir certaines opinions favorables „ au but où tend cet Ouvrage. Exa- „ minez-le plus à loisir, & si vous ju- „ gez ensuite à propos de l'envoyer en „ Espagne, je vous en laisse le maître; „ mais nullement, s'il vous plait, d'en „ prendre une Copie, ou de le garder: „ & si vous ne l'envoyez pas à Leurs „ Maj. Cath., je vous prie de me le „ rendre ".

Je m'occupai pendant quelques jours à lire l'Ouvrage du P. Poisson. Il entroit dans un détail fort étendu sur l'an-

cienne

cienne forme du Gouvernement des Francs; ſur leurs Loix, toutes militaires; ſur l'ordre qu'on gardoit, dans les premiers tems, pour ſuccéder à la Couronne, ſelon lequel cet Auteur prétendoit prouver, que dans la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, les puiſnés, & quelquefois les enfans naturels, avoient été préferés aux aînés & aux légitimes, dans les partages qu'on faiſoit des Etats de la Monarchie. Il avançoit, avec la même aſſurance, que pendant la durée des deux premieres Races, & aſſez avant dans la troiſieme, la *Loi Salique*, peu connue, peu eſtimée, & très négligée, n'avoit jamais été conſultée quand il s'étoit agi de décider du droit de ſucceder à la Couronne. Il paroiſſoit au reſte, par le grand nombre d'autorités qu'il citoit, qu'on lui avoit fort recommandé de ne rien hazarder légerement; & que dans cette vue, on lui avoit amplement communiqué les Livres & les anciens Manuſcripts qui pouvoient lui être néceſſaires. Il s'étoit ſervi avec ſoin de ce ſecours; & ſes recherches, jointes aux Faits qu'il expoſoit, étoient effectivement propres

à faire impreſſion, comme le Duc de Bourbon me l'avoit écrit.

Je ne diſſimulerai point, que malgré la défenſe du Cardinal, je fus pluſieurs fois tenté de garder une Copie de cet Ouvrage, à cauſe de ſa ſingularité : mais le travail, qui auroit été long, & peu compatible avec les occupations que j'avois alors, m'empècha d'exécuter mon deſſein ; & la délicateſſe de la matiere ne me permit point de confier cet Ecrit à perſonne. Je m'amuſai cependant un jour, à écrire quelque choſe de l'article où le P. Poiſſon parloit de la *Loi Salique*. J'ai retrouvé dans mes papiers ce petit fragment, qui n'a échappé des mains de ceux qui ſe ſont emparés des autres, que parce qu'il étoit auſſi barbouillé que mal en ordre. Le voici.

J'ai, ce me ſemble, prouvé clairement juſqu'à préſent, par pluſieurs Faits inconteſtables, que pendant la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, il a ſi peu été queſtion de la Loi Salique, *que la Nation Françoiſe a conſtamment choiſi pour la gouverner dans les premiers tems, le Prince qu'elle a cru le plus capable d'aſ- ſurer*

surer son bonheur ; sans s'embarrasser de suivre l'ordre de primogeniture entre les enfans des Rois, ni même quelquefois faire attention s'ils étoient légitimes : ainsi que cela arriva au sujet de LOUIS *&* *de* CARLOMAN, *fils naturels de* LOUIS le begue. *Les François ne se croyoient nullement astreints à cet égard par aucune Loi. L'élection de* PEPIN, *après la déposition de* CHILPERIC, *& celle d'*HUGUES CAPET, *au préjudice de* CHARLES *frere de* LOUIS, *dernier Roi de la seconde Race, servent de preuve de ce que j'avance ; & que la Nation se croyoit en pleine liberté de placer des étrangers sur le Trône, par préference aux Princes à qui la* Loi Salique *sembloit l'assurer, quand elle jugeoit son bonheur interessé à ce changement. Si donc cette fameuse Loi avoit existé ; si les François l'avoient regardée comme le Chef-d'œuvre de la sagesse de leur fondateur ; ou qu'ils eussent été persuadés, que leur tranquillité dépendoit d'une exacte fidélité à l'observer : auroient-ils changé si facilement, si promptement, & avec si peu de scrupule, l'ordre d'une succession héréditaire, que la* Loi Salique *établissoit ; & rendu la Couronne élective ?*

C'est

C'est en vérité ce qu'on ne persuadera pas aisément à des gens judicieux & éclairés.

On ne sera gueres plus disposé à recevoir ce que les Partisans de la même Loi avancent, sur l'attachement qu'on a eu à la suivre, quand on examinera avec un esprit dégagé de préventions, ce qui s'est passé pendant plusieurs générations de la troisieme Race : car franchement, cette fameuse Loi ne paroit pas alors moins négligée que dans les deux précédentes. HUGUES CAPET *(je veux bien en convenir) avoit ses raisons de la laisser tomber, au moins pour quelque tems, dans l'oubli. Il ne pouvoit reclamer son autorité pour assurer la possession de la Couronne à sa postérité, puisque la Nation la lui avoit déferée au préjudice de l'héritier légitime : & c'eût été une imprudence extrême à ce Prince, de prétendre établir, par la* Loi Salique, *un droit qu'on ne lui accordoit qu'en la transgressant. Mais après qu'un assez long espace de tems avoit insensiblement accoutumé les François à la domination des Princes de sa famille, pourquoi les Rois ses successeurs ne faisoient-ils pas revivre une Loi si respectée & si chere à leurs sujets, pour affermir sur la tête de leurs enfans une Couronne si brillante ?*

Ce n'est pourtant point le moyen qu'ils crurent devoir prendre pour parvenir à ce but. Ils parurent au contraire persuadés, ou que cette Loi étoit une vieille chimere; ou que si elle subsistoit, elle étoit si peu reverée, qu'il ne falloit point se flatter qu'elle fût capable de mettre leur postérité à l'abri d'éprouver les mêmes révolutions, qui avoient fait descendre du Trône les maisons Royales des deux premieres Races. Que firent donc ces Princes pour garantir la leur d'essuyer le même revers? Le voici. Ils eurent une attention particuliere, de faire sacrer & couronner leurs fils aînés pendant leur vivant, afin que les peuples trouvant dans ces Princes, des Rois deja reconnus, perdissent insensiblement l'idée & l'usage d'en choisir à leur fantaisie. Que si PHILIPPE I, *pour s'être trop légerement persuadé qu'une possession de quatre générations suffisoit pour assurer celle du Royaume à son fils* LOUIS le gros, *négligea de suivre cet exemple; l'histoire nous apprend que cette opinion pensa coûter cher à ce Prince, & le frustrer de recueillir un si grand héritage. Il prit bien garde aussi, après être devenu paisible possesseur du Trône, de commettre la même faute; & il ne manqua pas de faire*

sacrer

ſacrer & couronner LOUIS le jeune, *ſon fils, dès ſon vivant. Celui-ci en uſa de-même pour* PHILIPPE AUGUSTE: *Et* ces ſages Reſignations, *dit* PASQUIER *, pratiquées dès le tems des Peres, firent oublier les Elections. *Ces Reſignations, pour me ſervir des termes de ce zélé partiſan du Droit héréditaire, ſuccederent donc aux élections. Celles-ci étoient par conſéquent les plus anciennes: On ne conteſtoit point à la Nation le droit de ſe donner pour maître, celui qu'elle jugeoit plus digne de la commander; & elle l'exerçoit, ſans qu'aucune Loi le contredît. Où étoit alors la* Loi Salique*? Quelle influence avoit-elle ſur la ſucceſſion à la Couronne? Et où trouvera-t-on quelque veſtige de la ſcrupuleuſe exactitude qu'on gardoit à l'obſerver? On peut placer tout cela dans les eſpaces imaginaires. Quant aux* Reſignations, *pour continuer à m'expliquer comme* PASQUIER, *on ceſſa de les employer, lorſqu'on apperçut, que non ſeulement elles n'étoient plus néceſſaires; mais qu'il étoit dangereux qu'elles ne rappellaſſent le ſouvenir du motif qu'elles avoient eu, & d'un droit qu'on vouloit détruire.*

Ce

* Livre II. des Recherches Chap. 9.

Ce projet ayant réussi, on fit paroître alors sur la scene la fameuse Loi Salique, *qui servoit merveilleusement à écarter ces idées. Elle ne se présenta d'abord qu'avec la timidité d'une nouvelle venue: mais ceux qui la produisoient, s'attacherent à lui donner une origine aussi ancienne que la Monarchie, afin de la rendre respectable aux peuples. Cette opinion, dont on ne s'embarrassa gueres, dans ces tems d'ignorance, d'examiner la vérité ou la fausseté, s'introduisit & prit faveur: & comme les chimeres dont une Nation s'entête, font toujours insensiblement de nouveaux progrès, & qu'on regarde comme des temeraires ceux qui s'avisent de les combattre; la* Loi Salique, *que la Cour d'ailleurs étoit interessée à proteger, acquit assez promptement, par le secours d'un nombre considerable d'Ecrivains, une si grande autorité, qu'on se crut obligé en conscience, à souscrire à tout ce qu'on débitoit de son ancienneté & de sa sagesse. Enfin l'usage avantageux que* PHLIPPE DE VALOIS *fit de cette Loi, dans le tems du démêlé qu'il eut avec* EDOUARD III. *Roi d'Angleterre, pour le droit de succéder à la Couronne, qu'ils se disputoient, dont*

dont je ferai tout-à-l'heure mention dans la Section suivante ; servit infiniment à fortifier la déference, que ses partisans travailloient toujours à persuader qui lui étoit due.

A Dieu ne plaise, qu'en parlant comme je fais, je prétende censurer l'attachement que la Nation montre pour une Loi, à qui elle croit être redevable du bonheur d'être gouvernée par l'Auguste Maison qui regne sur elle depuis tant de siecles : Mes vœux tendront toujours, au contraire, à voir accroître ces sentimens. Mais puisqu'on n'a pas besoin, pour les inspirer à une Nation si fidele, de recourir à des fables ou à des suppositions ; on auroit tort de me faire un crime, de chercher à leur donner pour fondement la vérité.

Mais quoi, m'objectera-t-on sans doute ; vous flattez-vous de faire passer la Loi Salique pour une illusion ; & qu'on doive plus déferer aux raisons que vous employez pour détruire son autorité, qu'à celles qu'un si grand nombre de savans Auteurs ont recueillies pour l'établir ? Nullement : je suis au contraire si éloigné de rien exiger de semblable, que je consentirai, si l'on veut, que la Loi Salique *est aussi ancienne que la Monarchie ; qu'on ne la nomme ainsi,*

ainsi, que parce qu'elle est l'ouvrage des Saliens, *ou* Salins, *anciens peuples de la Germanie, dont parle* AMMIAN MARCELLIN; *& en un mot, que cette Loi a été l'article principal du droit que ces peuples observoient. Quel avantage après cela retirera-t-on de ma complaisance? Et comment les partisans de la Loi Salique parviendront-ils à la faire regarder comme la Regle invariable du droit de succéder à la Couronne? C'est, ce me semble, ce que les termes mêmes de la Loi leur rendront impossible. Et pour mettre le Lecteur en état de juger de ce que j'avance, les voici:* De terra Salica, nulla portio hereditatis transit in mulierem; sed ubi inter nepotes aut pro-nepotes post longum tempus, de alode terra, contentio suscitatur, non per stirpes, sed per capita dividatur. *Je demande à présent, par quel raisonnement on peut prouver, que ce qu'on vient de lire renferme la Loi fondamentale de la Monarchie; & que c'est par cette Loi que le droit de la posseder est établi? Car premierement il est évident, par les termes de cette Loi que je viens de citer, qu'elle ne regle que la maniere de partager les* Alleuds *entre les descendans des familles*

particu-

particulieres, & qu'elle ne dit pas un mot de ce qui concerne la succession à la Couronne : & secondement, qu'elle ne fait pas même mention des Fiefs, *mais seulement des* Alleuds, *par où l'on entend les terres en Roture, qui doivent des cens & des rentes. Or en bonne foi, quel heureux expédient trouvera-t-on, pour faire sortir d'un reglement d'Alleuds, celui qui décide du sort de la Monarchie Françoise, qui, sans contredit, est l'héritage le plus noble & le plus grand qui soit en Europe? Et comment sera-t-il possible, de faire appercevoir le rapport qu'il y a entre la maniere de partager des terres en Roture dans des familles, avec l'ordre qu'on doit suivre entre les héritiers qui sont appellés à la succession de la Couronne? Ce n'est pourtant pas encore tout : & pour achever de dissiper l'illusion, si l'on veut étendre la Loi Salique jusqu'aux plus nobles Fiefs, & jusqu'à la Couronne; en resultera-t-il que les Femmes soient exclues de la posseder? Non certainement : car enfin l'usage explique la Loi; & selon cet usage, les filles héritent des Terres les plus nobles au défaut des mâles, & les peuvent même porter en d'autres Maisons en se mariant. Il faut donc conve-*

nir, que si la Loi Salique s'étend jusqu'aux Fiefs nobles (quoiqu'elle n'en fasse aucune mention) & jusqu'à celui qui, sans contredit, l'est par excellence sur tous les autres; c'est en ce cas-là une énorme injustice, de priver les filles des Rois d'un Privilege fondé sur le droit naturel; que presque toutes les coutumes chez les Nations policées, accordent même aux filles des particuliers; & que la Loi Salique n'exclut point. Si l'on avoue au contraire, que cette Loi ne regarde que le partage des Terres en roture; n'est-il pas absurde de vouloir, qu'elle doive également déterminer le droit & l'ordre de succéder à la Couronne? A l'égard de l'objection que l'on me fera peut-être, pour combattre mon sentiment, que jamais on n'a vu de femme assise sur le Trône de France, & regner sur la Nation; il est facile de la resoudre: Mais cet article demandant une explication sur la forme toute militaire du Gouvernement des Francs, & sur la maniere dont elle s'est perpétuée dans la Monarchie; nous examinerons l'une & l'autre.

Voilà le morceau qui m'est resté de L'Ouvrage du Pere *Poisson*. Il y a quelque chose de vrai dans ce qu'il contient,

tient, mêlé avec des réflexions hazardées légerement, & qui par là même ne sont pas toujours justes. On voit aussi qu'il élude, ou omet à dessein, de répondre sur l'article dont il s'agit, à plusieurs objections qu'on lui pouvoit faire. Mais le Lecteur portera de son raisonnement le jugement qu'il voudra : cet examen n'est pas du ressort de mes Mémoires.

Quoique je ne fusse plus obligé, depuis que j'étois parvenu à faire entrer le Cardinal dans les affaires secrettes dont j'étois chargé, à prendre autant de précautions pour écrire en Espagne, qu'il auroit fallu en employer dans la circonstance où ce Ministre m'auroit été moins favorable; il se présentoit cependant assez souvent des occasions, d'informer Leurs Maj. Cath. de plusieurs particularités, soit de la Cour, soit de Paris, dont il ne convenoit point qu'il eût connoissance.

Cette attention étoit d'autant plus nécessaire, qu'il s'agissoit quelquefois du Cardinal même dans mes relations, par rapport à certains petits faits qui servoient à dévoiler son caractere, sa conduite, & ses liaisons avec differentes personnes : toutes choses dont on ne

pouvoit que me savoir gré de donner une juste idée. Ces sortes de détails, ou ces minuties, si l'on veut les nommer ainsi, plaisent toujours à ceux à qui on les écrit: & des lettres remplies uniquement d'affaires serieuses, de maximes & de reflexions politiques, deviendroient à la longue aussi pédantesques qu'ennuyeuses, si l'on n'avoit soin d'en égayer de tems en tems le stile par des épisodes amusantes. On voit avec plaisir un Négociateur, faire succéder à des narrations seches & peu agréables, des recits d'un goût different: & comme les intrigues, les mouvemens, & certains événemens qui arrivent fréquemment dans les Cours, quoique de peu d'importance, fournissent une ample matiere à de pareilles relations; il n'est jamais inutile de les faire. Car indépendemment des connoissances qu'elles donnent à ceux à qui on les écrit, & de l'espece d'anatomie des ressorts secrets d'un Gouvernement qu'on leur présente; celui qui sait les placer à propos, se procure aussi l'avantage de faire remarquer la justesse de son discernement, par le choix des matieres dont il parle,

&

& par l'agrément qu'il fait repandre sur ce qu'il dit.

C'est aussi ce que je tâchois d'observer dans les lettres que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida. D'ailleurs les réponses de ce Prélat m'encourageoient à en user ainsi. On peut voir dans ce qu'elles contiennent, puisqu'on s'est emparé de toutes, qu'il me repetoit souvent, que Leurs Maj. Cath. étoient très satisfaites du compte exact que je leur rendois de ce qui se passoit à la Cour de France ; & qu'il m'exhortoit à continuer de ne leur rien laisser ignorer de tout ce qui pouvoit concerner leur service & leur amusement.

J'étois, au reste, bien moins embarrassé à suivre cet avis, qu'à trouver le moyen de dérober au Cardinal la connoissance de ces sortes de lettres : & comme il falloit pour cet effet employer une voye moins suspecte que celle du Courier ordinaire, je profitai de l'amitié qui se forma insensiblement entre Mr. MASCEI, alors Nonce en France, l'Abbé ROTTA * son Audieur &

* C'est le même qui avoit été au Congrès de

& moi ; pour les prier d'agréer, que je puſſe de tems en tems écrire en Eſpagne, par les Couriers que les négociations qui étoient ſur le tapis, & qui paſſoient aſſez ſouvent, comme je l'ai rapporté *, par les mains des Nonces, obligeoient Mr. Maſcei d'envoyer à Madrid. Ils m'accorderent avec plaiſir la grace que je leur demandois : & ce fut deſormais par ce moyen, que je communiquai à l'Archevèque d'Amida pluſieurs particularités, qu'il n'étoit pas à propos que le Cardinal pût connoître.

Indépendemment de la facilité, que mes liaiſons avec le Nonce & l'Abbé Rotta me donnerent, de faire tenir mes lettres avec ſureté ; j'en recueillis encore l'avantage, d'apprendre dans les converſations que nous avions enſemble, pluſieurs choſes ſur ce qui regardoit la reconciliation des deux Couronnes, les diſpoſitions, les démarches & les diſcours du Cardinal à cet égard, qui me furent

de *Cambray*, faire des proteſtations au nom de Sa Sainteté, au ſujet des inveſtitures des Duchés de *Parme* & de *Plaiſance*, que l'Empereur avoit donné à l'Infant *Dom* CARLOS au préjudice des droits du St. Siege.

* *Page 63 de ce Tome IV.*

furent extrêmement utiles. Je me trouvois à portée d'examiner par leur canal, & par celui de Mr. WALPOLE, s'il n'y avoit, par rapport à ces differentes matieres, aucune contradiction entre ce que le Cardinal me disoit, & ce qu'ils me rapportoient : & par conséquent j'étois ensuite en état, d'écrire en Espagne avec plus de connoissance de cause, & avec l'espece de certitude que donnent des avis bien fondés.

A ces secours que je tirois des Ministres étrangers, s'en joignoient d'autres que je recevois de la part de differentes personnes, qui s'interessoient au succès des affaires dont j'étois chargé ; & le nombre s'en augmentoit insensiblement. Quelque desir, au reste, que j'eusse de l'accroître ; je ne montrois aucun empressement qui pût faire naître des soupçons aux curieux, ou donner lieu de craindre à ceux qui me marquoient de la confiance, que je voulusse en abuser. Mes actions, mes discours & toute ma conduite, n'avoient rien que de conforme à ce que l'on voit pratiquer à un simple particulier. Je comprenois qu'en sortant de cette sphere, je ne pouvois que m'égarer ; & je

m'y tenois renfermé d'une maniere, qui n'éloignât pas les biens-intentionnés, & qui n'excitât point l'attention des autres.

Tel étoit le plan que je m'étois formé, & que j'ai ſuivi conſtamment pendant tout le ſéjour que j'ai fait en France. Peut-être que ſi j'euſſe relevé mes operations par un peu plus d'éclat, il n'auroit pas été ſi facile dans la ſuite au Cardinal de Fleury de les enſevelir dans l'oubli; ou de faire regarder ce qui en a tranſpiré malgré lui, comme l'unique effet d'un caractere intriguant & d'une imprudence, qui méritoit juſtement toutes les mortifications qu'il m'a fait eſſuyer. Mais ſon injuſte procedé ne me fait pourtant point repentir, d'avoir ſoutenu juſqu'au bout un deſintereſſement & une modeſtie, auſſi convenables à mon état que néceſſaires au ſuccès des négociations dont on m'avoit chargé: & je ferai amplement dédommagé de ma moderation & de ma patience, ſi elles peuvent à préſent m'attirer le ſuffrage du Public.

La joye qu'avoit donné aux Alliés d'Hanover la reſolution finale de la Suede de s'unir à eux, ne tarda pas à être augmen-

augmentée par la nouvelle qu'ils reçurent, que le Roi de Dannemarck avoit ſuivi le même exemple. Elle fut portée à Paris par le Sr. de *Vivefoi* Capitaine de Cavallerie, que le Comte de CAMILLY, Ambaſſadeur de France, y dépêcha; & à Londres par le Sr. *Herman*, Secretaire du Lord GLENORCHY.

La négociation de ces deux Miniſtres avoit traîné aſſez long-tems: & quoique Sa Maj. Danoiſe eût paru autant portée par ſon inclination, qu'engagée par ſon intérêt, à écoûter favorablement leurs propoſitions; elles n'avoient cependant pas laiſſé de rencontrer beaucoup d'obſtacles, ſoit par rapport à certaines contradictions qui ſe trouvoient entre quelques articles qu'on vouloit inſerer dans le Traité projetté, & ceux d'*Altena* & de *Trauendal*; ſoit pour convertir l'acceſſion au Traité d'Hanover en une convention particulieré entre la France, l'Angleterre & le Dannemarck, ſelon que Sa Maj. Danoiſe le ſouhaittoit; ſoit enfin pour regler les ſubſides qui ſeroient accordés à ce Prince: article qui ſouffrit encore une longue diſcuſſion. Mais enfin ces difficultés ayant

 été

été levées, le Traité * entre ces trois Monarques fut signé le 16 Avril au soir, à leur commune satisfaction.

L'union de tant de Puissances, que l'on s'attendoit de voir bien-tôt fortifiée par le Roi de Sardaigne, causoit au Cardinal une joye d'autant plus sensible, qu'en achevant de rompre les differens projets des Alliés de Vienne dans le Nord, elle le mettoit en état de soutenir sans rien craindre le ton de fermeté qu'il avoit pris avec la Cour Imperiale, & de la déterminer à accepter les propositions qu'on lui faisoit. Il souhaittoit ardemment d'apprendre, que la Cour d'Espagne ne suscitât pas quelques difficultés à cet égard: & c'est dequoi il m'entretenoit souvent, quand je venois lui communiquer les lettres que je recevois de l'Archevêque d'Amida, ou lui lire les réponses que je faisois à ce Prélat.

On étoit alors à la fin d'Avril. Le tems d'entrer en Campagne approchoit. Les dispositions qui se faisoient pour cet effet de toutes parts en Europe, & les ressorts

* On le trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. XV.

reſſorts ſecrets que ceux qui deſiroient la guerre pour leurs fins particulieres, continuoient de mettre en mouvement à la Cour de France, n'offroient au Cardinal que des objets déſagréables. Ce Miniſtre trouvoit, dans la conſervation de la paix, celle de ſa puiſſance; qui, ne faiſant que commencer, avoit beſoin d'être affermie par un gouvernement paiſible & tranquille: & ce qui éloignoit ce point de vue, lui cauſoit autant de chagrin que d'inquiétude.

Je le trouvai dans cette ſituation, un ſoir que je vins lui rendre compte de la lecture que j'avois faite de l'Ouvrage du Pere *Poiſſon.* Car après lui avoir dit que je croyois faire plaiſir à Leurs Majeſtés Catholiques de leur envoyer ce Manuſcrit, notre converſation étant tombée ſur l'eſpece de criſe où l'on étoit alors par rapport à la paix où à la guerre: il me dit que quelqu'embrouillées que paruſſent les affaires, il n'étoit pas ſans eſperance de concilier les differens partis; mais qu'il craignoit toujours les ſuites des projets mal concertés de l'Eſpagne, & ſon opiniâtreté à les ſoutenir.

Je repliquai, qu'il me sembloit pourtant que la lettre que Son Em. avoit reçue de la Reine d'Espagne, devoit dissiper cette crainte; puisque Sa Maj. paroissoit avoir pris en bonne part ses représentations, & vouloir se prêter à terminer la reconciliation: ce qui donnoit tout lieu d'esperer, que ce qu'Elle avoit écrit de nouveau à cette Princesse, acheveroit de lever les principales difficultés.

„ J'en suis persuadé (me repartit le „ Cardinal, d'un ton & d'un air ironique) & je n'ai pour cela qu'à con„ seiller au Roi d'accéder au Traité de „ Vienne; de laisser continuer le Siege „ de Gibraltar; & en un mot d'aban„ donner ses Alliés: à ces conditions je „ ne doute point que la reconciliation „ ne soit bien-tôt conclue. La Cour „ d'Espagne ne pousse-t-elle pas bien „ loin la complaisance à notre égard? ”

Cette réflexion n'étant pas sans fondement, je n'entrepris point de la combattre, dans une circonstance sur-tout, où je remarquois de l'humeur dans le Cardinal. Je fis au contraire passer insensiblement notre entretien sur d'autres sujets: & après avoir, comme on dit,

dit, battu un peu la Campagne, je demandai à ce Ministre, si toutes les difficultés qui retardoient la paix, venoient donc de l'Espagne; & s'il se flattoit de n'en point trouver de la part des autres Puissances? Pour l'engager ensuite à ne compter que médiocrement sur les Alliés de la France, & pour que les secrets motifs, qui vraisemblablement les faisoient agir, le portassent à moderer le zele qu'il se croyoit obligé de montrer pour leurs interêts; souffrez, lui dis-je, que je vous fasse une question. N'entre-t-il dans tous les préparatifs de guerre, dont on voit l'Angleterre & la Hollande actuellement occupées, & dans ceux qu'elles vous pressent de faire, aucun dessein caché de déterminer, ou au moins d'aider l'Empereur, à reprendre l'ancien sistème de se tenir toujours uni aux deux Puissances maritimes? L'Alliance de ce Prince avec l'Espagne n'est fondée que sur des esperances, qui doivent, dit-on ici, s'évanouïr bien-tôt. Si cette opinion est vraye, son intime liaison avec L. Maj. C. sera de peu de durée. Votre Eminence pense-t-elle que j'hazarde beaucoup, en lui prédisant la même chose de celle qui

qui regne entre la France l'Angleterre & la Hollande ? Je parierois quelque chose, que sur cet article vous êtes dans les mêmes idées que moi : & ce qui me le persuade, c'est que vous savez mieux que personne, que le Roi d'Angleterre & les Etats-Généraux sont surement très-éloignés, de vouloir aider le Roi à ébranler la puissance de l'Empereur. Ils semblent le menacer, il est vrai : mais c'est, n'en doutez pas, pour le rappeller à eux & le séparer de l'Espagne. Vous leur êtes utile pour l'exécution de ce dessein ; ils vous pressent d'y travailler : mais quand il sera accompli, & que la Compagnie d'Ostende ne subsistera plus, leur bonne volonté sera bien-tôt refroidie. Proportionnez la vôtre à la leur. Que celle-ci vous serve à faire revenir l'Espagne à vous, comme ils prétendent vous employer à faire revenir l'Empereur à eux. On objecteroit vainement, que les démentis publics, que Leurs Majestés Imp. & Brit. se sont donnés à Londres, à Vienne & à Ratisbonne, les rendent irréconciliables. Abus que tout cela. La moindre explication de part & d'autre éteindra bien-tôt cette animo-

animosité. Les Princes, quand leur interèt le demande, trouvent des ressources infinies dans leur charité. Il seroit en vérité à souhaitter, que celle des particuliers pût avoir la même étendue.

Le Cardinal, sans approuver ni condamner mes réflexions, revint à me questionner sur l'Ouvrage du P. *Poisson*; & il me demanda, quel jugement j'en portois.

L'Ouvrage, répondis-je, me paroît curieux, singulier & bien écrit. Cependant le P. Poisson a imité, ce me semble, certains Auteurs, qui, sachant que le plus grand nombre de ceux qui lisent leurs productions, s'attachent plutôt à l'agrément du stile, & à la nouveauté de la matiere que l'on présente, qu'à la solidité & à l'exactitude avec laquelle on la traite, se contentent de faire illusion. J'ai peine aussi à croire, que le P. Poisson parvienne, comme il s'en flatte peut-être, à persuader, que les maximes que l'on respecte avec raison en France, ne sont que des préjugés frivoles, dont il est bon de se défaire. En un mot je suis persuadé, que des Ecrivains du caractere du P. Poisson, peuvent être très dangereux dans un Etat,

Etat, pour le politique comme pour le ſpirituel.

Au ſurplus, continuai-je, Leurs Maj. Cath. ſeront bien aiſes d'avoir ce Manuſcrit; & de voir qu'il ne puiſſe plus produire l'effet qu'on deſiroit. Auſſi le ferai-je partir par le premier Courier qui paſſera en Eſpagne.

„ Ce ſera en ce cas-là bien-tôt, me „ dit le Cardinal: car le Nonce ou Mr. „ de Fonſeca doivent y en dépêcher „ un inceſſamment. Prévenez toujours „ le premier pour qu'il vous faſſe ſa- „ voir le jour que le Courier partira, „ & que vous puiſſiez profiter de cette „ occaſion".

Après avoir remercié le Cardinal de l'avis qu'il me donnoit, j'ajoutai, que puiſque Mr. le Nonce & Mr. de Fonſeca devoient de concert écrire en Eſpagne, je tirois un heureux augure du ſuccès de leurs négociations, ſur-tout étant apparemment autoriſés par l'Empereur. Le Cardinal levant les mains ſur ſon Bureau, comme un homme qui eſt incertain des ſuites bonnes ou mauvaiſes d'une entrepriſe, me dit qu'il ſavoit, à n'en pouvoir douter, que l'Empereur ſouhaittoit la paix: mais que les projets

projets de la Cour d'Eſpagne d'un côté, & de l'autre les ménagemens qu'il ſe croyoit obligé d'avoir pour elle l'embarrâſſoient.

„ Cette Cour accroche tout (continua-t-il avec quelque vivacité). Elle „ ſuit ſes idées, ſans s'embarraſſer des „ conſéquences qui en peuvent reſulter : „ & retranchée dans un Continent où „ perſonne ne peut l'aborder & lui „ nuire, que par nous, qui certainement n'en avons pas envie ; elle forme des deſſeins ; elle les entreprend, „ & elle les ſuit avec autant d'aſſurance, que ſi le reſte de l'Europe étoit „ obligé de les approuver, & de n'y „ pas mettre le moindre obſtacle. Eſt-ce donc que les Miniſtres Eſpagnols „ ne font aucune attention à cela ? Ou „ n'oſent-ils pas dire leur ſentiment à „ Leurs Maj. Cath. ? J'avoue (continua le Cardinal, en hauſſant les épaules) que je ne comprends rien à leur „ conduite & à leur politique. Après „ tout, que l'une & l'autre ſoit telle „ qu'ils le voudront ; nous voila arrivés préciſément à la circonſtance que „ je vous avois annoncée depuis longtems, d'être obligé de prendre un „ parti.

„ parti. Il faut abſolument en venir
„ à une détermination. Dieu ſeul peut
„ connoître les ſuites qu'elle va entraî-
„ ner dans toute l'Europe ".

Ce diſcours du Cardinal, & ce que je ſavois d'ailleurs, que l'Angleterre & la Hollande vouloient abſolument terminer, d'une maniere ou d'autre, l'incertitude où les avoient tenus juſqu'alors les deux Cours de Vienne & de Madrid; me fit juger, que la France alloit deſormais être dans l'impoſſibilité, de pouſſer plus loin les ménagemens qu'elle avoit eus juſqu'alors pour l'Eſpagne; & que le Cardinal, par conſéquent, ſeroit entraîné malgré lui à déclarer la guerre.

L'extrémité où je voyois arriver inſenſiblement les choſes, me détermina à dire à ce Miniſtre, que comprenant parfaitement l'embarras où il ſe trouvoit, j'offrois, s'il l'agréoit, de le repréſenter à l'Archevêque d'Amida avec le plus de force qu'il me ſeroit poſſible. L'occaſion, ajoutai-je, ne ſauroit être plus favorable : car devant adreſſer l'ouvrage du P. *Poiſſon* à ce Prélat, & l'informer que c'eſt par le moyen de Votre Em. que je ſuis parvenu à l'avoir; il

me

me paroit impossible, que cette nouvelle preuve qu'Elle donne de son zele pour les interêts de Leurs Maj. Cath., ne les engage pas à n'en point abuser; & à recevoir favorablement mes représentations, sur la nécessité qu'il y a de ne point pousser sa complaisance à bout.

Le Cardinal, à qui toutes les négociations qui étoient alors sur le tapis venoient aboutir, & qui se trouvoit vivement pressé de toutes parts, reçut avec plaisir ma proposition, & me remercia fort de ma bonne volonté. ,, Mais ,, (me dit-il ensuite) à quoi aboutira ,, tout ce que vous écrirez? Vous ne ,, pouvez que repeter les mêmes choses ,, dont nous nous sommes entretenus, & ,, qui ont fait la matiere de vos précédentes lettres. C'est donc uniquement le ,, *thême en deux façons* que vous allez ,, faire: & je vous promets, que, si ,, l'Archevêque d'Amida vous répond, ,, il suivra parfaitement votre exemple ,, sur cet article ".

N'importe, lui repliquai-je, Monseigneur. Il y a une certaine tournure à donner aux choses, qui, par les relations qu'elle a avec les conjonctures où

où l'on se trouve, porte coup & détermine : & ce que l'on a fait semblant de ne point entendre , ou dont on a fait peu de cas quand on jugeoit le peril éloigné, fait une tout autre impression quand on le voit prochain. Quoiqu'il en soit, je ne trouve aucun inconvenient de m'expliquer à l'Archevêque d'Amida avec plus de fermeté que je n'ai encore fait ; sur-tout à présent, qu'il paroit que la Cour de Vienne biaise, & cherche à éluder les propositions que vous lui aviez envoyées. L'effet que pourront faire à Madrid les raisons dont je me servirai, contribuera au moins à donner une nouvelle force à celles que vous employez pour déterminer l'Empereur : & c'est toujours un petit profit, qu'il est bon de ne point laisser perdre.

Quoique le Cardinal parût avoir une très mediocre opinion du succès de la démarche que je voulois faire ; il me dit néanmoins, qu'il me laissoit le maître d'agir comme je le jugerois à propos ; & qu'il me recommandoit seulement, de ne pas laisser la moindre esperance qu'on pût differer plus longtems à se déclarer, ni à rien changer à ce qui avoit été proposé à la Cour de Vienne :

Vienne, comme devant servir de baze à l'accommodement qu'on projettoit. Nous nous ſéparames là-deſſus ; & je lui promis de lui porter la lettre que je me propoſois d'écrire, afin qu'il pût en retrancher, où y ajoûter ce qu'il jugeroit à propos.

Tout ceci ſe paſſoit vers le 20. d'Avril. C'étoit préciſément dans le tems que les Négociations à Vienne étoient dans le moment de leur criſe : & comme de leur bon ou mauvais ſuccès dépendoit la guerre ou la paix, je tâchai, dans la lettre que j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, de lui faire comprendre que le moment étoit venu de ſe décider ; puiſqu'il n'y avoit plus moyen d'eſperer, que la France voulût & pût même differer plus long-tems, à prendre un parti déciſif : Que le Cardinal ayant pouſſé auſſi loin qu'il lui avoit été poſſible, les menagemens que leurs Maj. Cath. exigeoient, ſe trouvoit dans une entiere impoſſibilité de les continuer ; à moins de vouloir ſe compromettre avec toute la Nation Françoiſe, dont une grande partie ſouhaittoit la guerre, & qui lui imputoit deja une foibleſſe, qui ten-

doit

doit à rendre son Ministere méprisable & odieux : Qu'indépendemment de cela, les Alliés du Roi, concevant une très mauvaise opinion de sa bonne foi, ne manqueroient point de l'accuser de vouloir abuser de la leur, & de prendre en conséquence quelque resolution violente, qui entraîneroit infailliblement, tant pour ce Ministre en particulier, que pour la France en général, les suites du monde les plus funestes : Que je priois donc l'Archevêque d'Amida, de considerer serieusement, que quoique le Ministre eût deja assez fait sentir tout ce que je disois, à leurs Majestés Catholiques, dans les lettres qu'il avoit écrites à la Reine ; il falloit cependant être persuadé, que les justes égards qu'il avoit pour S. M., ne lui avoient point permis de s'expliquer avec toute la force que les circonstances délicates où l'on étoit exigeoient ; & qu'on devoit, par conséquent, regarder ma lettre, comme le supplément de ce que sa discretion l'avoit engagé de dissimuler ou de taire : Qu'outre cela on devoit bien peser, ce que le ressentiment d'un Roi jeune & magnanime pouvoit entraîner de facheux, surtout quand il se

croiroit

croiroit en droit de ſe plaindre, & d'être offenſé qu'on rejettât opiniatrément les avances & les démarches qu'il avoit faites pour ſe concilier l'amitié de leurs Maj. Catholiques: Que l'Eſpagne, & même toute l'Europe, devoit craindre, ce me ſemble, les effets du goût qui pouvoit facilement venir à un Monarque ſi puiſſant, pour les armes & pour les conquêtes; & que d'ailleurs l'experience faiſoit voir, que l'Empereur joint avec l'Empire, étoit un ennemi peu redoutable à la France, & bien moins encore dans le moment préſent, que cette Couronne ſe trouvoit unie avec l'Angleterre & la Hollande: Qu'il paroiſſoit bien auſſi, malgré toute la hauteur de la Cour Imperiale, qu'elle penſoit de-même; puiſque non-ſeulement elle prêtoit l'oreille aux propoſitions de paix qu'on lui avoit envoyées; mais qu'elle y donnoit même lieu, par les premieres ouvertures que le Nonce avoit faites; & que, quoiqu'elle éludât actuellement d'en venir à une concluſion, en envoyant un ſecond projet d'accommodement, il étoit vraiſemblable, que la maniere dont on ſe propoſoit d'y ré-

pondre

pondre, acheveroit infailliblement de la déterminer, à souscrire aux conditions qu'on devoit lui proposer : Que l'on en paroissoit aussi tellement persuadé, que de toutes parts on assuroit, que si la guerre se déclaroit, c'étoit à l'Espagne seule qu'on devroit s'en prendre.

Après toutes ces reflexions, je venois au siege de Gibraltar. Je rendois un compte fidele à l'Archevèque d'Amida de ce qu'on en publioit à la Cour & à Paris : & certainement il n'étoit pas flatteur pour l'Espagne. J'ajoutois, comme par maniere de reflexion, qu'en se désistant de cette entreprise, à la priere, en quelque façon, des principales Puissances de l'Europe ; on pouvoit, non seulement éviter le désagrément presque certain, d'être obligé de lever le siege ; mais aquerir encore la gloire, de paroître avoir fait ce sacrifice pour conserver la paix à l'Europe.

Je representois aussi à l'Archevèque d'Amida les brigues que l'on faisoit à la Cour de France, pour forcer en quelque maniere le Cardinal à déclarer la guerre ; l'affoiblissement de son autorité

torité, si cet événement arrivoit, & par conséquent des effets de son zele pour leurs Maj. Cath. : & je ne lui laissois point ignorer les suites désagréables, & même décisives, qui resulteroient dans la Nation Françoise de la resistance que leurs Maj. Cath. avoient faite, à tout ce que l'on avoit tenté pour les flechir; & combien une pareille disposition devoit lui paroître contraire à celles qu'il savoit que j'étois venu inspirer.

Cet article me donnant lieu d'informer l'Archevêque d'Amida des démarches que j'avois faites, pour retirer & supprimer l'Ouvrage du P. *Poisson*; & de la maniere avec laquelle le Cardinal m'en avoit procuré les moyens; je faisois valoir de mon mieux cette nouvelle preuve de son attachement pour leurs Maj. Catholiques : & je suppliois enfin instamment le Prélat, de les porter à ne point donner lieu à ce Ministre, de se plaindre qu'Elles ne lui en sussent aucun gré.

Voila à peu près ce que contenoit ma lettre. Elle se trouve dans celles qu'on m'a enlevées : ainsi on peut voir si j'en impose. Quand je l'eus mise au

net, je la portai au Cardinal. Il en fut si satisfait, qu'il m'en témoigna une reconnoissance toute particuliere. „ Rien „ n'est mieux (me dit-il) que ce que „ vous venez de me lire. Vous êtes „ allé au-de-là de tout ce que j'aurois „ pû vous proposer. Mais ne craignez-„ vous point qu'une lettre si pressante „ ne vous compromette avec l'Archevê-„ que d'Amida, ou, qui pis est avec „ la Reine d'Espagne? J'en serois, en „ mon particulier, très faché: & quel-„ que bon effet qu'elle puisse produire, „ je serai cependant le premier à vous „ conseiller, d'en retrancher ce qui „ pourroit vous attirer du désagrément."

Je ne crains rien de pareil, lui répondis-je. Je me flatte que leurs Maj. Cath. sont persuadées, que je leur suis fidelement attaché; que c'est uniquement leur interêt & le bien de leur service que je consulte, en écrivant de la sorte à l'Archevêque d'Amida; & qu'après tout, je ne leur exprime que ce que je vois & ce que j'entens ici. En un mot, Monseigneur, il me paroit absolument nécessaire de parler dans cette occasion avec

force;

force ; peut-être même, ajoutai-je en souriant, de faire un peu peur : & quoique je sache bien, qu'en exposant trop clairement certaines verités dans les Cours, on court risque de déplaire ; j'ignore cependant, si cet inconvenient est plus à craindre, que celui de s'entendre reprocher, d'avoir manqué de lumieres pour connoître ce qui se passoit, & de zele pour en rendre compte. Quoiqu'il en soit, je me suis accoutumé en Espagne, à exposer mes sentimens avec cette assurance que donne le desinteressement : Leurs Maj. Cath. n'ont point, jusqu'à présent, paru prendre en mauvaise part une franchise, qui ne procede que de ce principe, & de ma reconnoissance pour leurs bontés ; j'espere que dans cette occasion Elles ne changeront point d'idée.

Le Cardinal ne pouvant qu'approuver ma resolution, par le fruit qu'on pouvoit esperer d'en retirer, me dit que je n'avois qu'à lui laisser mon paquet, avec l'Exemplaire de l'Ouvrage du Pere *Poisson* ; & qu'il feroit partir le tout, par le Courier que le Nonce ou le Baron de Fonseca devoient envoyer

à Madrid, sans qu'il fût besoin de parler à l'un ou à l'autre.

Comme je pris alors congé de lui pour m'en aller le lendemain matin à Paris, il me demanda s'il y avoit longtems que je n'avois vû Mr. WALPOLE: & sur ce que je lui répondis, que depuis que j'avois remis à cet Ambassadeur la Copie de la lettre que j'étois convenu d'écrire à l'Archevêque d'Amida, je n'avois été que deux ou trois fois chez lui; il me dit, qu'il croyoit que je ne ferois point mal d'y retourner, & de lui faire voir, comme par maniere de confidence, la lettre que je venois de lui lire. „ Et „ même (ajouta-t-il) s'il paroit desirer „ d'en avoir une Copie, consentez-y. „ Il est bon qu'il voye dans la con„ joncture présente, comment vous „ vous expliquez: cela servira à le „ guerir de certains scrupules qu'il a „ de tems en tems sur votre compte."

La proposition du Cardinal, ne tendant qu'à produire un bon effet, je lui promis, dès que je serois à Paris, d'exécuter l'avis qu'il venoit de me donner: Et là-dessus nous nous separames, jusques au retour du Roi de

Ram-

Rambouillet, où il devoit aller passer deux ou trois jours.

Ce Monarque avant de partir, accorda un brevet au Prince de DOMBES, au Comte d'EU & à Mademoiselle du MAINE, par lequel ils devoient jouïr, leur vie durant, des mêmes honneurs que le Duc du Maine leur pere. Cette grace étoit aussi accordée au Duc de PENTIEVRE, fils du Comte de THOULOUSE; & le public, prévenu avec juste raison en faveur de ces Princes, parut voir avec plaisir, qu'on les rétablît dans le rang que le feu Roi leur avoit accordé, & dont leur merite personnel les rendoit assurément très dignes.

Je ne manquai point, dès que je fus à Paris, d'aller chez l'Ambassadeur d'Angleterre: & comme je ne le trouvai point chez lui, il m'écrivit le billet suivant.

Paris ce 26 Avril 1727.

MONSIEUR,

JE suis très mortifié de n'avoir pas été chez moi l'autre jour, quand vous me fites l'honneur de me venir voir. Si vous pouvez vous donner cette peine demain au soir, entre sept & huit heures, je ne manquerai pas d'être au logis: Ravi toujours d'avoir le plaisir de vous voir: & étant avec un respect & une consideration très parfaite,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,
Signé WALPOLE.

Je fus exact au rendez-vous: le Ministre Anglois débuta par me dire, que son frere lui avoit écrit, qu'il pouvoit m'assurer que le Roi approuvoit dans tous ses points, ce que contenoit ma lettre à l'Archevêque d'Amida. Il ajoûta, que si ce Prélat pouvoit engager leurs Maj. Cath. à entrer dans les mêmes sentimens; & que l'on m'autorisât

sât à avoir ſur ce ſujet des conferences avec lui, pour convenir enſemble des differens articles de mon projet : rien n'empêcheroit qu'il n'eût un heureux ſuccès.

Je reçus avec joye cette aſſurance : & l'Ambaſſadeur me demanda ſi je comptois d'avoir à mon tour bientôt une réponſe d'Eſpagne, & ſi je me flattois qu'elle fût conforme à mes bonnes intentions ? Je lui repliquai, que j'eſperois qu'elle ne tarderoit point à venir : mais que du reſte il me paroiſſoit, que les négociations qui étoient entamées à Vienne, regardant la paix générale, ſembloient, par conſéquent, exclurre toutes celles qui étoient particulieres ; & que cette ſeule raiſon me portoit à croire, que ce que j'avois écrit ne produiroit, quant à préſent, d'autre effet, que celui d'adoucir les eſprits, & de les diſpoſer à écouter plus favorablement les propoſitions qué l'on devoit envoyer à l'Empereur, comme le dernier mot des Alliés d'Hanover.

Mr. Walpole me répondit, que ſi ma lettre operoit un tel changement, on auroit tout lieu d'être content : mais qu'il étoit fort à craindre, que la

Cour d'Espagne ne fût, ni aussi docile, ni aussi bien disposée que je paroissois le croire, ou que je voulois le donner à entendre. La continuation du siege de Gibraltar tenoit fort à cœur à ce Ministre. Il n'étoit pas moins occupé de ce qui se passoit à Vienne & à Madrid, & des moyens qu'il falloit prendre, pour obliger enfin les deux Cours à s'expliquer, d'une maniere qui n'admît plus de nouveaux éclaircissemens. Son inquietude à cet égard l'engagea à me repeter plusieurs fois, qu'on étoit bien resolu en Angleterre & en Hollande, de ne pas pousser plus loin la condescendance : qu'il voyoit avec plaisir que Mr. le Cardinal étoit dans les mêmes sentimens ; & que certainement le mois où nous allions entrer ne se passeroit pas, sans qu'on fût à quoi s'en tenir sur la paix ou sur la guerre.

Je repartis, que j'esperois que l'orage dont on étoit menacé se dissiperoit, & que l'on ne trouveroit point en Espagne la resistance qu'il soupçonnoit, à accepter les conditions qu'on devoit encore proposer à Vienne. Mais le Ministre Anglois parut ne pas ajoûter beau-

coup

coup de foi à cette aſſurance, & s'attendre plutôt à toutes ſortes de nouvelles difficultés de la part de cette Couronne. Il revenoit ſans ceſſe à la charge ſur cet article : il paroiſſoit même regarder ce que je lui diſois pour combattre ſon opinion, comme le pur effet des raiſons que j'avois de diſſimuler, & de prodiguer de vaines eſperances pour tâcher de traîner les choſes en longueur.

Votre Excellence dis-je alors en riant, pour le faire revenir de cette idée, craint de ma part quelque reſtriction mentale, dans les aſſurances que je lui donne des bonnes intentions de leurs Maj. Catholiques ; & cependant Elle a tort. Elles ſont certainement très éloignées de vouloir pouſſer les choſes à l'extremité : & ſi les eſperances qu'on leur a données peut-être mal à propos ſur pluſieurs choſes, ont ſuſpendu juſqu'à préſent les effets de leur bonne intention pour la conſervation de la paix ; vous devez croire, que ces eſperances s'évanouïſſant chaque jour, les reflexions qu'Elles feront ſur leurs veritables interêts, qui aſſurément ne peuvent compâtir avec la guerre

contre l'Angleterre & la France, acheveront de les déterminer à prendre le bon parti.

„ Mais (reprit l'Ambassadeur) qui „ leur donnera ce conseil ? Sera-ce „ Mr. de KÖNIKSEG ou le Marquis „ DE LA PAZ? J'ai peine, avec vo„ tre permission, à le croire. Il fau„ dra donc que les lumieres de l'Ar„ chevêque d'Amida suppléent à tout; „ & qu'elles dissipent les tenebres qu'on „ leur opposera. Or, selon ce que Mr. „ STANHOPE m'a dit du caractere „ de ce bon homme, il ne faut pas „ s'attendre de sa part à de si grands „ efforts : ils lui feroient bientôt per„ dre haleine ; surtout s'il prévoyoit „ que son crédit en dût souffrir quel„ que diminution. „

La lumiere, lui repliquai-je, viendra d'où elle pourra. Soyez en attendant persuadé qu'elle percera. Toute la déference que leurs Maj. Cath. se croyent obligées d'avoir pour l'Empereur, & toute l'intelligence qui regne entre ce Monarque & Elles, ne les empêchent point de savoir ce qui se passe à Vienne. Elles ont là, ici, chez vous & en Hollande, bien des personnes engagées

à les instruire des particularités qui peuvent servir à leur faire demêler le vrai d'avec le faux, & quelle est la veritable situation des affaires. Avec de semblables avis, Monsieur l'Ambassadeur, il est bien difficile (à moins d'une prévention dont on ne peut, ce me semble, soupçonner leurs Maj. Cath. d'être susceptibles) qu'Elles se determinent à déclarer la guerre à des Puissances aussi formidables que celles qui sont réunies. On ne risque point ordinairement sa gloire & son interêt, par une opiniâtreté qui n'a nul fondement raisonnable, & que l'on voit visiblement devoir nous être funeste.

Mr. Walpole ne jugeant point à propos de combattre mon sentiment, se borna à me repeter, qu'on vouloit absolument une décision. „ C'est (me dit-il ensuite) ce qu'il „ faut que vous écriviez en Espagne; „ & que la France & ses Alliés, après „ les dernieres propositions qu'on va „ envoyer à Vienne, sont fermement „ résolues de n'en plus écouter aucune. „ Vous ne sauriez, je vous le protes- „ te, trop insister sur cet article: car „ il est exactement vrai. Je ne doute

„ pas, au reste, que vous n'ayez
„ bien de la peine à le faire regarder
„ comme tel par l'Archevêque d'Amida.
„ Ne laissez pourtant pas de lui parler
„ fortement. Peut-être que reflechissant
„ à la fin sur les avis que vous lui
„ donnerez, & dont il ne pourra dis-
„ convenir que vous voyez de près
„ l'importance; vos raisons pourront
„ lui faire impression, & produire
„ par son canal le même effet sur leurs
„ Maj. Catholiques. Que vous a dit
„ sur tout cela Mr. le Cardinal? N'est-
„ il pas de mon sentiment? Je suis
„ bien assuré au moins, qu'il ne vous
„ aura pas caché, qu'on se flatteroit en
„ vain en Espagne de l'amuser plus long-
„ tems. Je ne doute point que beaucoup
„ d'*Irlandois*, & entr'autres un certain
„ Chevalier DUBOURK, qui est venu
„ d'Espagne depuis deux ans, & qui,
„ selon ce que le Cardinal m'a dit
„ lui-même, a beaucoup de relations
„ avec des gens de son païs & avec
„ d'autres personnes considerables à
„ Madrid, ne débitent des idées bien
„ differentes: Mais on en sera la du-
„ pe, si l'on y ajoute foi; insistez
„ encore sur cette vérité dans vos
„ lettres."

Je

Je l'ai déja fait à diverses reprises, répondis-je à Mr. Walpole. Mr. le Cardinal m'en est témoin : & quoique peut-être j'aye un peu hazardé de parler aussi clairement & aussi fortement, j'ai cru cependant, après la derniere conversation que j'ai eue ces jours passés avec Son Eminence, ne pas devoir cacher à leurs Maj. Cath. ce qu'Elle m'a dit, & ce que je voyois ici de mes yeux, sur tous les préparatifs que l'on fait pour entrer en Campagne. Voici la Copie de ma lettre, que j'ai lue au Cardinal. Il m'en a paru content : Je souhaitte que V. Excel. le soit aussi. Au moins verra-t-elle, que ce n'est pas ma faute si je ne persuade pas ; & que je tiens un langage conforme à la verité.

L'Ambassadeur me parut fort sensible à cette marque de ma confiance ; & sous le prétexte que ma lettre lui paroissoit longue, il me demanda, si je consentirois qu'il pût la garder, pour la lire à loisir, & me la renvoyer ensuite? Je voyois bien que sa proposition tendoit à en prendre une Copie : & comme elle cadroit parfaitement avec mon dessein & avec celui du Cardinal, je l'assurai

ſurai qu'il étoit le maître de la garder tant qu'il voudroit. Il la retint deux jours ; & en me la renvoyant, il y joignit la lettre ſuivante.

Ce Mardi au ſoir 29 d'Avril 1727.

MONSIEUR,

J'Ai lû avec un extrême plaiſir le papier que vous avez eu la bonté de me communiquer. Les raiſonnemens en ſont ſi forts, ſi juſtes & ſi ſolides ; que je ſuis perſuadé qu'ils ne peuvent que produire un très bon effet. Je vous ſuis en mon particulier très ſenſiblement obligé de la confiance dont vous m'honorez. Je vous prie d'être très perſuadé, que je ſuis incapable d'en abuſer ; mais que je ferai au contraire tous mes efforts, pour la meriter de plus en plus, & vous bien convaincre de la paſſion, & de la parfaite conſideration avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
Signé WALPOLE.

Quoi-

Quoiqu'on eût témoigné à Verſailles au Baron de FONSECA, que les douze Articles envoyés par l'Empereur, ne répondoient aucunement à l'attente des Alliés d'Hanover, ſurtout par rapport à la Compagnie d'Oſtende; puiſque Sa Majeſté Imperiale prétendoit renvoyer dans un Congrès, l'examen de ce qui concernoit cet établiſſement : on ne jugea pourtant point à propos de les rejetter d'une maniere, qui ſemblât exclurre toute voye de conciliation. Le Cardinal, qui vouloit éviter la guerre à quelque prix que ce fût, chercha de nouveaux moyens de parvenir à ce but: & comme il vouloit pourtant, que ce fût d'une maniere qui ne donnât aucune priſe ſur lui, à ceux qui lui reprochoient de ſuivre des ſentimens de foibleſſe & de timidité; il fut queſtion, pour ne point laiſſer refroidir la diſpoſition favorable où l'on voyoit la Cour de Vienne, de dreſſer un autre projet ou *ultimatum* (comme on l'appella alors) qui déterminât cette Cour à prendre une reſolution : Et pour qu'elle fût ſatisfaiſante, on jugea que le Cardinal, en envoyant au Duc de RICHELIEU les nouveaux

Articles,

Articles, qu'on devoit regarder comme le dernier mot des Alliés d'Hanover, les accompagneroit d'une lettre pour l'Empereur, auſſi preſſante & auſſi forte, que les circonſtances préſentes, & le reſpect dû à un ſi grand Prince, pouvoient le permettre.

Cet avis ayant été approuvé, il ne fut plus queſtion que de le ſuivre: & après pluſieurs conferences du Cardinal avec les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, pour concerter enſemble le plan qu'on devoit propoſer, auſſi-bien qu'avec le Baron de FONSECA & le Nonce, pour leur faire connoître qu'après cette démarche, ſi elle ne réuſſiſſoit pas, on ne devoit s'attendre qu'à une déclaration de guerre; on dreſſa le projet ſuivant.

Sa Maj. Très-Chrêt. après avoir mûrement reflechi, tant ſur les dernieres propoſitions contenues en ſix Articles, faites à Vienne en ſon nom, & en celui de Sa Maj. Brit. & de Leurs Hautes Puiſſances; que ſur le contre-projet envoyé à Paris, & communiqué par le Sr. Baron de FONSECA *au nom de l'Empereur: Sa Maj. Très-Chrêt. voulant montrer à tou-*

te l'Europe, combien Elle est disposée à entrer dans tous les moyens convenables de parvenir à une pacification générale, & connoissant dans ses Alliés le même éloignement de la guerre; mais considerant d'un autre côté, combien les longueurs pourroient être préjudiciables à cet esprit de paix, qui paroit égal dans toutes les parties respectives: Elle a bien voulu faire expliquer ses sentimens particuliers, par la voye du Duc de RICHELIEU *son Ambassadeur à Vienne; se reservant, comme Elle y est obligée, de les communiquer ensuite à ses Alliés, en cas qu'ils soient approuvés de Sa Maj. Imperiale, & qu'Elle veuille bien donner pouvoir au Sr. Baron de Fonseca, de les signer à Paris en son nom, ou en tel autre lieu, ou par telle autre Puissance qu'Elle jugera à propos. Et pour cet effet Sa Maj. Très-Chrêtienne croit, que le Congrès proposé par Sa Maj. Imp. ne peut convenir dans le moment présent; tant parce qu'il ne pourroit remedier assez tôt aux obstacles qui peuvent troubler la paix; que parce que les conditions dont la proposition de ce Congrès est accompagnée, ne paroissent point suffisantes pour calmer les esprits, & prévenir toutes les occasions d'une rupture. C'est dans*

ces

*ces vues que Sa Maj. Très-Chrêt. croit, qu'en donnant quelqu'extension, & une plus grande ampliation aux six Articles envoyés à Vienne le 26 du Mois * dernier, pour lever les difficultés énoncées dans le contre-projet, & pour entrer, autant qu'il est possible, dans les vues de S. Maj. Imp.; il ne sera peut-être pas difficile de convenir des conditions préliminaires, pour parvenir à une conciliation: Et en conséquence on pourroit demeurer d'accord,*

I.

*Que comme Sa Maj. Imp. consent, par le IV. Article du contre-projet, que les Puissances respectives, qui interviendront dans le Congrès préallablement proposé, seroient tenues de convenir de l'abolition, ou pour le moins d'une suspension de l'Octroi de la Compagnie d'*Ostende*, pendant un tems raisonnable; comme pourroit être par exemple celui de sept ans: il sera stipulé par le présent Article préliminaire, qu'il y aura une suspension de l'Octroi susdit de la Compagnie d'Ostende, & de tout Commerce des Païs-Bas aux Indes, pendant l'espace de sept années.*

II. *Que*

* Mars.

II.

Que tous les Privileges de Commerce, tant en Europe & en Espagne, qu'aux Indes, dont les Nations, tant Françoise qu'Angloise, & les sujets des Etats-Généraux jouïssoient précédemment, soient remis sur le même pied, & rétablis comme ils avoient été réglés par les Traités anterieurs à l'année 1725.

III.

*Que tous autres droits ou possessions quelqu'onques demeureront dans le même état, & sur le même pied qu'ils ont été établis & réglés par les Traités d'*Utrecht *& de* Bade, *& celui de la* Quadruple-Alliance.

IV.

Que les Puissances du Nord seront invitées & priées par leurs Alliés respectifs, de ne point recourir aux voyes de Fait; mais d'entrer au contraire dans tous les moyens raisonnables de parvenir à une pacification: & qu'en attendant la tenue du Congrès dont il sera parlé ci-dessous, dans

lequel

lequel tous les differens respectifs pourront être discutés ; les Alliés des Traités de Vienne & d'Hanover ne contribueront, ni directement ni indirectement, sous quelque prétexte que soit, à aucune voye de fait, qui puisse troubler l'état actuel du Nord & de la Basse-Allemagne ; mais s'engageront au contraire à agir de concert, pour faire cesser les hostilités, s'il en survenoit quelqu'une.

V.

Que ces Articles une fois convenus & signés, toutes hostilités quelqu'onques, s'il y en avoit de commencées, cesseront : Qu'on laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont partis avant la dite cessation, & dont les noms seront compris dans un Etat qui en sera donné de la part de Sa Maj. Imperiale : Que les Vaisseaux qui pourroient avoir été pris seront rendus de bonne foi ; & qu'on laissera revenir librement les Gallions en Espagne, dans la persuasion certaine où l'on est, que Sa Maj. Cath. en usera, par rapport aux effets des dits Gallions & de la Flottille, ainsi qu'il en a toujours été usé dans tous les tems libres : Qu'en conséquence

séquence l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral HOZIER, *se retirera de* Porto-Bello, *& de tous les autres Ports d'Amerique, appartenans à Sa Maj. Catholique : qu'il reviendra même en Europe, pour ne donner aucune inquiétude aux sujets de Sa Maj. Cath. dans les Indes ; & que le Commerce des Anglois en Amerique se fera, comme il se faisoit auparavant : Que pareillement les autres Escadres, Françoises, Angloises & Hollandoises, qui pourroient se trouver vers les Côtes d'Espagne ou celles des Etats de Sa Maj. Imp., au tems que cette présente cessation d'hostilités commencera, s'en retireront le plutôt qu'il sera possible, pour ne point donner d'ombrage ni d'inquiétude aux habitans des dites Côtes ; & qu'elles ne pourront rien entreprendre contr'elles, ni directement ni indirectement.*

VI.

*Que la cessation d'hostilités ci-dessus, durera autant que la suspension de l'Octroi de la Compagnie d'*Ostende *: c'est-à-dire l'espace de sept années, pour pouvoir pendant ce tems-là travailler solidement à une conciliation & pacification générale.*

VII. *Que*

VII.

Que s'il arrivoit, sous quelque prétexte que ce fût, quelques troubles ou hostilités, soit en Espagne, soit dans les Indes, depuis la signature des présens Préliminaires, entre les sujets respectifs des Puissances contractantes; elles se joindront ensemble pour faire reparer de concert le dommage, ou préjudice qu'auront souffert les dits sujets respectifs.

VIII.

Que si les Articles ci-dessus sont acceptés & signés, il sera assemblé, le plutôt qu'il sera possible, un Congrès à Aix la Chapelle, *ou dans une des autres Villes proposées par Sa Maj. Imp., dont on conviendra, aussi bien que du tems où il devra être indiqué; dans lequel toutes les Puissances contractantes pourront demander, que leurs droits ou prétentions respectives soient examinées & discutées.*

Les Articles VIII, IX. & X. du contre-projet, sont si propres à faciliter, & à accélerer dans la tenue du dit Congrès, l'heureux succès des déliberations qui y seront

ront priſes, qu'il y a lieu de croire qu'ils ſeront unanimément acceptés.

La reſolution étant entierement priſe de ne plus admettre aucun autre projet après celui-ci, il fut accompagné, comme je l'ai dit, d'une lettre en forme de déclaration, que ſi l'on ne répondoit définitivement à cet *Ultimatum* dans l'eſpaçe d'un mois, les Alliés d'Hanover prendroient ce ſilence comme une rupture de toute négociation. Néanmoins, pour adoucir cette eſpece de loi qu'on ſembloit impoſer, on ſut ſi bien allier dans cette lettre la force & la dignité, avec les égards & le reſpect qu'on devoit à l'Empereur, qu'elle remplit parfaitement l'objet qu'on avoit en l'écrivant; & parut, par conſéquent très propre à produire le bon effet qu'on en eſperoit.

Au reſte quoique cette lettre paſſât pour être l'Ouvrage du Cardinal, elle fut cependant, dans toute ſa teneur, celui de Mr. CHAUVELIN, alors Préſident à Mortier du Parlement de Paris: & ce fut, je crois, un des premiers traits de ſa capacité ſur cette matiere, qu'il donna au Cardinal. Il lui avoit

avoit été proposé per le Maréchal d'HUXELLES, & par differentes personnes de la Cour, que je m'abstiens de nommer, qui avoient des liaisons fort intimes avec cette Eminence, comme un homme dont les talens & la facilité à écrire, lui pouvoient être très utiles dans les differentes occasions où il voudroit les employer : & quoiqu'il s'en fallut beaucoup, que le Cardinal fût alors dans une grande intimité avec ce Marèchal, l'opinion avantageuse qu'il cherchoit à donner du Président Chauvelin, se trouvant soutenue par tout ce que continuoient de dire à son avantage les personnes que je viens de citer; Son Eminence commença à avoir quelques conferences secrettes avec ce Magistrat. A mesure qu'elles se multiplierent, le Cardinal découvrit en lui les qualités dont on lui avoit fait l'éloge; il comprit combien un tel homme le pouvoit soulager dans son travail; enfin il lui accorda insensiblement toute sa confiance.

C'est par ces commencemens que le Président CHAUVELIN parvint à être nommé Garde des Sceaux de France, & Ministre des affaires étrangeres, quand le

le Cardinal eut reduit Mr. d'ARMENONVILLE & le Comte de MORVILLE son fils, à quitter ces deux places.

Comme c'étoit de concert avec le Cardinal, que j'avois communiqué à l'Ambassadeur d'Angleterre ce que j'écrivois à l'Archevèque d'Amida *; je rendis compte au premier, par une lettre, de la conversation que j'avois eue sur ce sujet avec ce Ministre: & je profitai de cette occasion pour lui représenter encore, que la détermination de la Cour de Vienne devant infailliblement entraîner celle de Leurs Maj. Cath.; il me sembloit qu'il ne pouvoit parler avec trop de fermeté à la premiere, ni trop s'attacher à exclurre toutes sortes de nouvelles propositions, après celles qu'il devoit envoyer. Il me fit réponse aussi-tôt au dos de ma lettre, pour m'apprendre le départ des huit Articles que je viens de rapporter, & en même tems celui du paquet que je lui avois laissé pour l'Archevèque d'Amida, dans lequel étoit l'Ouvrage du P. Poisson, dont le

* Ma lettre étoit du 30 Avril 1737. Le Procès verbal en fait mention.

Courier que le Nonce envoyoit en Efpagne étoit chargé.

Etant allé le lendemain à Verfailles, je trouvai le Cardinal affez tranquille fur le fuccès de la lettre qu'il venoit d'écrire à l'Empereur. Il me parut efperer qu'il feroit conforme à fes defirs: & après me l'avoir faite lire, il m'en donna une Copie, en me chargeant de l'envoyer en Efpagne. Je m'aquittai avec d'autant plus de plaifir de cette commiffion, que fon contenu autorifoit parfaitement ce que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida. Je felicitai enfuite le Cardinal, fur la fageffe, la force & la dignité des expreffions dont cette lettre étoit remplie, & fur le bon effet que je ne doutois point qu'elle ne produifit. Il reçut mon compliment avec cet air de modeftie, & de confiance en même tems, que donne un Ouvrage applaudi: & je trouvai qu'il s'approprioit à merveille la production du Préfident Chauvelin.

Notre converfation ayant roulé pendant quelque tems fur l'Empereur, le Cardinal me vanta la bonne foi de ce Prince; & il me dit, qu'ayant une relation directe avec lui par l'entremife du

du Duc de Lorraine, il se confirmoit de plus en plus dans l'idée qu'il avoit de sa moderation. Comme il étoit en train de causer, & que nous nous entretenions de la vaste puissance où étoit parvenue en assez peu de tems la Maison d'Autriche; je lui dis en riant, qu'il n'avoit pas tenu à l'Empereur MAXIMILIEN qu'elle ne s'étendit jusqu'au spirituel, en travaillant à se faire Prètre, Pape, & puis (disoit-il) Saint: ainsi qu'il l'écrivoit * à MARGUERITE d'Autriche sa fille.

Cette badinerie ayant encore fourni matiere à la conversation, Son Eminence la fit tomber sur la maniere de vivre, sur les amusemens & sur la dévotion du Roi d'Espagne; à propos de quoi Elle me questionna beaucoup: & passant ensuite à ce qui concernoit le caractere du Roi; Elle me le dépeignit, composé de la magnanimité, de la douceur, & de la fermeté, que la France & l'Europe remarquent à présent dans Sa Majesté. Ma situation présente ne me permet point de m'étendre sur cet

 article:

* On a mis certe Lettre à la fin du volume, *Pieces Justificatives* N°. *XVI.*

article : mais pour preuve de la vérité de ce que je dis, on peut voir le détail que je fis à l'Archevêque d'Amida de tout ce que je rapporte ; il se trouve dans ma lettre du 5 de May. La repetition des mêmes choses que je ferois aujourd'hui, paroîtroit peut-être l'effet de quelque vue interessée : cela suffit pour m'imposer silence.

Le Duc de BOURBON ayant eu, dans le tems dont je parle, une espece d'attaque d'apoplexie à *Chantilly*, qui avoit menacé de se tourner en paralysie ; le Cardinal me dit en souriant, qu'il étoit persuadé qu'on prendroit plus de part à cet accident en Espagne, que s'il fût arrivé avant mon voyage d'*Escouan*. Je lui répondis sur le même ton, que l'intérêt, quand il faisoit entrevoir l'utilité dont pouvoit être une personne, donnoit toujours une nouvelle activité à l'intérêt qu'on prenoit à ce qui la regardoit. Il convint que j'avois raison : & puis il ajoûta, que le Roi lui ayant écrit de *Rambouillet*, pour le consulter s'il convenoit qu'il envoyât un Gentilhomme ordinaire, sçavoir de sa part des nouvelles de Mr. le Duc ; il avoit

eu

eu l'honneur de répondre à Sa Maj., que rien n'étoit plus convenable.

L'attention du Cardinal à me rapporter ce trait de la confiance dont le Roi l'honoroit, me parut marquée : & je ne doutai point qu'il ne l'eût montrée dans la vue de m'engager à écrire en Espagne, à quel degré de faveur il étoit parvenu.

Tout ce qui s'étoit passé, depuis mon arrivée en France, entre le Duc de BOURBON, le Cardinal & moi, ayant rempli parfaitement ce que la Cour d'Espagne desiroit; les lettres de l'Archevêque d'Amida etoient remplies des assurances de la satisfaction que Leurs Maj. Cath. avoient de mes services, & des marques que je leur donnois de mon zele. On peut voir entr'autres celles du dernier de Mars & du 9 Avril, qui sont avec les autres que l'on m'a enlevées. Elles serviront de preuves de plusieurs Faits dont j'ai déja fait mention ; & en particulier, que je pouvois compter sur la disposition où étoient le Roi & la Reine, de me donner des témoignages de leur bienveuillance & de leur estime.

Depuis que le Siege de Gibraltar avoit été commencé, on craignoit à

 Madrid,

Madrid, que la Hollande ne se pressât à remplir les engagemens qu'elle avoit pris avec les Alliés d'Hanover. Le Marquis de la Paz eut avis que les Hollandois se méfioient des sentimens de la Cour d'Espagne, & que déja plusieurs sujets de la République, qui commerçoient dans cette Monarchie, songeoient, comme à la veille d'une guerre, à mettre leurs effets en sureté. Pour les rassurer, ce Ministre écrivit à Monsieur VAN DER MEER Ambassadeur des Etats-Généraux: que Leurs Maj. Cath. étoient bien éloignées de vouloir confondre les sujets de la République, dans la guerre qu'Elles étoient obligées de faire à l'Angleterre; & qu'ainsi ils pouvoient continuer, comme par le passé, leur Commerce en Espagne en toute sureté. Mais soit que ces assurances, données dans le commencement du Siege de Gibraltar, ne parussent pas suffisantes pour tranquilliser les esprits; soit que Leurs Maj. Cath. jugeassent, qu'il étoit à propos, dans la conjoncture délicate où l'on se trouvoit, de donner une nouvelle preuve des menagemens qu'Elles vouloient avoir pour la République: Elles ordonnerent au Sr.

OLI-

OLIVIER, chargé de leurs affaires à la Haye, de présenter un Mémoire * sur cet article aux Etats-Généraux, afin de dissiper tous les sujets d'allarme, que la continuation des hostilités à Gibraltar pouvoit encore faire naître.

Le Siege de cette Place, qui commençoit par sa longueur à ressembler à celui de *Troyes*, se continuoit toujours, malgré l'impossibilité que l'on trouvoit à pouvoir s'en emparer. Il avoit été dans le commencement le sujet de la surprise du public, & il étoit devenu ensuite celui de sa risée. On répandoit de toutes parts des lettres, qui donnoient du Général LAS TORRES & de l'Armée Espagnole, où la division & la maladie regnoient, l'idée du monde la plus singuliere. Il en parut entr'autres une d'un Officier de marque, qui, écrivant à un de ses amis, lui disoit : *Notre Armée diminue extrêmement ; & depuis que nos batteries jouent, nous perdons quarante à cinquante six hommes par jour, & quelquefois plus. Cependant notre Général veut à présent, que*

 nous

* On le trouvera à la fin du volume, *Pieces Justificatives* N°. XVII.

nous avancions sur la Langue de terre. Les Ingenieurs s'y opposent, disant que si nous l'entreprenons, nous perdrons tous les jours deux ou trois cens hommes, & que cela ne nous produira rien. Nous avons un furieux Général, qui veut, je crois, voir tuer tout le monde....... Nous sommes très-bien entre ses mains, pour nous sacrifier sans aucun profit pour le Roi....... Tous nos Canons sont presque hors d'usage, par rapport à la lumiere qui devient trop grande; la fonte ne valant rien aussi. Bien-tôt il nous en faudra d'autres, si l'on veut continuer le Siege. Il nous manque aussi des Canoniers & des Bombardiers. Nos soldats sont obligés de pointer & de tirer le Canon, aussi bien que les Mortiers, faute de gens d'Artillerie. Jugez par là comme l'Artillerie est servie....... Voila deux fois que vous me parlez de notre Mine : il faut qu'on en donne chez vous une grande idée; mais nous n'en faisons aucun cas. A la vérité il y a environ deux mois & demi qu'on travaille sous un Rocher, au-dessous d'un endroit fortifié, appellé la Reine Anne. *On dit que les Mineurs ont creusé douze toises; c'est bien le tout : & quand on feroit sauter ce Rocher, il en deviendra*

deviendra plus escarpé, & on ne pourra jamais monter par là. Je vois qu'on amuse la Cour avec cette Mine. En attendant les ennemis seront bien-tôt plus forts que nous; pour peu que le Siege continue .... Enfin il semble que nous ayions tous perdu la tramontane: & si les Anglois n'ont pitié de nous, nous aurons tous la barbe grise avant que Gibraltar soit pris.

C'est ainsi que s'expliquoient ceux, qui, temoins de ce qui se passoit à ce Siege, en parloient conformément à la vérité. Mais le Comte DE LAS TORRES, quoiqu'il se plaignît amerement dans ses lettres de l'inexécution des promesses qu'on lui avoit faites, tant sur le nombre de troupes, que sur les Vaisseaux de guerre qu'on lui devoit envoyer; ne laissoit pas de flatter Leurs Maj. Cath. de faire la conquête de cette Place: & il obligeoit ses partisans ou ses flatteurs, à assurer la même chose; afin que leur sentiment servît à confirmer ce que contenoient ses relations.

J'ai rapporté plus haut *, que j'avois écrit à l'Archevêque d'Amida, pour lui apprendre que le Roi vouloit bien em-

* *Page 122 de ce Tome IV.*

ployer ſes bons offices à Rome, pour lui obtenir le chapeau de Cardinal. Un avis ſi agréable lui étant parvenu, il ne tarda pas à me marquer ſa reconnoiſſance du ſervice que je lui avois rendu : & par l'Ordinaire qui partit de Madrid immédiatement après la reception de ma lettre, il me fit la Réponſe ſuivante : le ſtile & les expreſſions de ce Prelat pourront, je crois, donner lieu au Lecteur, d'ètre ſurpris que j'euſſe formé le projet, de procurer un tel ornement au ſacré College.

Buen-Retiro le 14 *Avril* 1727.

J*E ne rencontre*, MONSIEUR, *des termes, qui puiſſent expliquer mon infinie gratitude & obligation, à l'expreſſion des avantages que dans votre petite charmante lettre vous m'annoncez; confeſſant premierement mon inſuffiſance & foibleſſe de merite. Mais, mon cher* Monſieur, *je ne dirai pas un mot à perſonne, & me porterai* merè *paſſivement en tout. Je connois bien l'excès de bonté & benignité de Votre Eminence vénérable : je confeſſe auſſi, d'ètre le plus favoriſé & honoré de nos adorables maîtres; ce qui augmente mon*

mon inaction & mon silence ; ne doutant de votre secret, Monsieur, & que selon les oportunités vous reglerez les dispositions. Votre prudence & charitable soin doit faire le tout : & pour ce qui regarde les effets & bon succès, le bon Dieu fera le plus convenable à son saint service. J'ai l'honneur d'être toute ma vie, MONSIEUR, *votre très humble & très obligé serviteur.*

l'Archevêque d'AMIDA.

Trois semaines environ après avoir reçu cette lettre, le même Prélat m'en écrivit une autre d'*Aranjuez*, datée du 5 May, pour m'accuser la reception de celles que je lui avois écrites pour l'informer de mes conferences avec l'Ambassadeur d'Angleterre ; de ce qui en avoit resulté ; & de la disposition où étoit le Roi d'écrire au Roi d'Espagne, si Sa Maj. Cath. y consentoit, & vouloit bien promettre de repondre à sa lettre. L'Archevèque, dans la sienne, me disoit, autant que je puis m'en souvenir (car toutes ces lettres m'ont été enlevées) que le Roi & la Reine d'Espagne paroissoient très satisfaits de mon zele pour leur service, dans ce

qui s'étoit passé entre l'Ambassadeur d'Angleterre & moi : que leurs Maj. jugeoient cependant à propos, avant de s'expliquer sur ce qu'il m'avoit proposé, d'attendre l'effet que produiroient les négociations qui étoient sur le tapis pour la paix générale : qu'il m'informeroit de leurs intentions quand il en seroit tems ; & qu'en attendant je pouvois assurer Mr. Walpole, qu'Elles se regleroient toujours sur ce qui pourroit le plus surement contribuer à la conservation de la paix. A l'égard de la lettre que le Roi Très-Chrét. paroissoit dans l'intention d'écrire au Roi son Oncle, le Prélat me disoit, que je pouvois assurer le Cardinal, que cette lettre seroit reçue avec plaisir & empressement, & qu'on y répondroit de-même.

Je trouvai encore dans le paquet de l'Archevêque les deux billets suivans, qui ne serviront pas peu à faire connoître son éloquence.

VOUS *aurez déja appris*, MONSIEUR, *ma petite Réponse à la très benigne exhibition de Mgr. le Cardinal à leurs Majestés, pour vos très nobles représentations, dont je serai redevable toute ma vie ; je vous repete donc que*

la

*la denomination est faite, & une recommandation pour Mgr. l'Infant * de* Portugal, *& qu'il reste seulement, comme firent leurs Maj. Cath. à Mrs.* DE LA TRIMOUILLE *&* DU BOIS, *une efficace petition de Sa Maj. Très-Chrêt., insinuant veritablement nôtre cooperation au grand bien de l'Eglise & des deux Couronnes. Je vous confiai, Monsieur, avant votre départ, avec la permission, qu'on me donna, que le Pere* Bermudez, *voulant écarter la Reine de la Correspondance de Son Em., s'étoit semer la discorde d'une éternelle irréconciliation; mais mon zele, mon application, avec le bonheur de l'étroite amitié de Mr. l'Abbé de* MONTGON, *avec la sainte intention de nos chers Maîtres, eurent succès. Le Pape ne manque de notices des choses que dit sa Sainteté en Consistoire, quand il me préconisa Archevêque à mon insû. Dieu me garde de flatterie; & j'ose dire que Mr. de Montgon & moi,* lapis angularis, servatis servandis.

* *Dom* EMANUEL, qu'on croyoit alors vouloir embrasser l'Etat Ecclesiastique.

Second

Second billet.

Je repeterai mille graces à Son Em. Je confeſſe comme je dois mon inſuffiſance ; mais je confeſſe auſſi coram Deo, *que pour tous les événemens que je crains, & peuvent arriver, ſeroit beaucoup important d'être caracteriſé pour le ſervice de leurs Majeſtés & des deux Couronnes. Je connois bien le païs où nous ſommes, les maximes du dedans & du dehors : mais ſans être reſpectable, on ne peut faire ce qu'on veut.*

J'aurois volontiers épargné au Lecteur, l'ennui de lire les billets que je place ici, s'ils ne ſervoient de preuve, que celui qui me les écrivoit, convenoit au moins de bonne foi, de l'utilité qu'on avoit retirée des relations que nous avions enſemble. J'aurai bientôt occaſion de rapporter un autre témoignage de ſa part, encore plus fort & plus précis que ceux qu'on vient de voir : & il eſt ſans doute d'autant plus flatteur & plus avantageux pour moi qu'ils ſoient connus, qu'ils ne pourront jamais paroître ſuſpects ; puiſque les ſervices que j'ai rendus

rendus à cet Archevêque, loin de m'assurer son amitié, ne l'ont pas empêché, comme je le dirai ensuite, de me devenir contraire.

L'avis qu'il me donnoit, que le Roi d'Espagne recevroit avec plaisir la lettre du Roi son neveu, mettant comme le sçeau à tout ce que j'avois fait, pour renouveller entre ces deux Monarques l'intelligence si desirée; j'en rendis compte au Cardinal. Il m'en témoigna une extrême satisfaction; & dans cette circonstance il ne put s'empêcher de me dire, ce qu'on trouve repeté dans une de ses lettres: * qu'on ne pouvoit trop louer le zele que j'avois montré pour le service des deux Couronnes. Il ajoûta même, qu'il s'en étoit expliqué de la sorte avec plusieurs personnes de la Cour d'Espagne, comme je le pourrois savoir en tems & lieu.

Peu de jours après, le Cardinal me remit une lettre du Roi pour Sa Maj. Cath.; & il me dit en me chargeant de l'envoyer à l'Archevêque d'Amida, que quand il avoit rendu compte au Roi,

* Comprises dans celles que j'eus l'honneur de remettre à *St. Ildephonse* au Roi & à la Reine d'Espagne.

Roi, des ſentimens d'amitié que le Roi d'Eſpagne avoit marqués pour Sa Majeſté, lorſqu'il avoit été queſtion de recevoir une de ſes lettres; ce Prince y avoit paru fort ſenſible. Il ajoûta qu'il avoit l'honneur d'en informer plus amplement la Reine, dans la lettre qu'il me donna en même tems pour elle. Il me pria auſſi d'aſſurer en particulier l'Archevèque d'Amida, que le Roi ſeroit toujours diſpoſé, à lui donner en toute occaſion des marques de ſa bienveuillance, & de la ſatisfaction qu'il avoit de ſon zele pour la réunion des deux Couronnes.

Dans le tems que cette réunion s'avançoit en ſecret, & qu'on cherchoit à Verſailles & à Vienne les moyens de prévenir la guerre; l'incertitude où l'on étoit du ſuccès des négociations entamées entre les deux Cours pour conſommer cet ouvrage, faiſoit que de tous côtés on ſe préparoit ſerieuſement à entrer en Campagne. Le Colonel ARMSTRONG, Mr. de GROVESTEIN Général Major des troupes des Etats Généraux, & Mr. PESTERS leur Reſident à Bruxelles, avoient de fréquentes conferences, tantôt avec le Cardinal,

Cardinal, & tantôt avec Mr. LE BLANC & les Marechaux de VILLARS & de BERWICK, ſur les projets & les operations de guerre qu'on méditoit.

On comptoit en France d'aſſembler une Armée ſur les frontieres *d'Eſpagne*; une autre en *Dauphiné* pour ſe joindre au Roi de *Sardaigne*; & une autre enfin en *Alſace*: & il ſe répandoit dans le public, que ſi la guerre ſe déclaroit, on débuteroit par le ſiege de *Luxembourg.*

L'Angleterre & la Hollande ne montroient pas moins de vivacité. On avoit deja ordonné dans la premiere aux troupes qui devoient être tranſportées en Hollande, de ſe tenir prêtes à marcher: & l'on nommoit, pour les commander, le Comte d'ORCKENY ou le Duc d'ARGILE. Sa Maj. Brit. venoit de faire une promotion nombreuſe d'Officiers Généraux. La Flotte deſtinée pour la mer *Baltique*, devoit inceſſamment mettre à la voile pour aller veiller à la conſervation de la paix du Nord, & pour prévenir les deſſeins que la Cour de Ruſſie formoit, diſoit-on, pour la troubler. Indépendemment des forces qu'on ſe propoſoit d'avoir en Flandres, on faiſoit monter celles qui devoient

devoient s'aſſembler dans l'Electorat d'*Hanover*, ou ſur les frontieres de la *Baſſe-Saxe* à 85000 hommes; & le bruit couroit, que ce ſeroit le Roi d'Angleterre qui ſe mettroit à la tête de cette Armée.

Les Armemens du côté de la Ruſſie n'étoient pas moins conſiderables. Le Corps de troupes que l'Imperatrice devoit fournir à l'Empereur, compoſé de *ſeize* Regimens d'Infanterie, & *dix* de Dragons, ſous les ordres du Général LASCY, avoit ſon Rendez-vous à *Breslaw*, & commençoit à ſe mettre en marche pour s'y rendre. La Flotte Ruſſienne devoit être compoſée, diſoit-on, de *cinquante ſix* Vaiſſeaux de ligne, de *vingt-trois* Fregattes, & d'un grand nombre de Galeres: & les Ports de *Petersbourg*, de *Cronslot* & de *Revel* fourmilloient de Matelots.

L'Empereur, Chef de la Ligue de Vienne, n'oublioit rien non plus pour mettre ſes vaſtes Etats à l'abri des invaſions dont ils étoient menacés. Ses troupes étoient belles & nombreuſes, commandées par d'habiles Généraux: & ſoit en *Italie*, ſoit ſur le *Rhin*, ſoit en *Flandres*, il paroiſſoit par la quantité de Regimens qui défiloient de ces cotés-là,

que

que ſon intention étoit d'y avoir des Armées en état de s'oppoſer à celles des Alliés d'Hanover. L'idée où étoit Sa Maj. Imp., qu'*Oſtende* & *Luxembourg* étoient les deux Places les plus expoſées, l'avoit engagée à donner ordre, de les mettre en état de faire une vigoureuſe reſiſtance. Elle ne veilloit pas avec moins d'attention à la conſervation de ſes Etats d'Italie, & au parti que le Roi de Sardaigne prendroit, dans la conjoncture délicate où il alloit ſe trouver.

Malgré tous ces préſages d'une guerre prochaine, les négociations dans l'Empire alloient toujours leur train, tant de la part des Miniſtres de l'Empereur, pour achever d'engager le Corps Germanique à ſe déclarer pour la Ligue de Vienne; que de celle de Mr. de CHAVIGNY, pour l'empêcher de prendre cette reſolution.

Ce dernier, par ſes inſinuations, & ſa vigilance à profiter de tout ce qui pouvoit être utile à ſes deſſeins, avoit donné lieu à pluſieurs membres de la Diete, de faire reflexion ſur la partialité, & ſur la déference trop marquée qu'on avoit eu pour la Cour Imperiale, dans ce qui s'étoit paſſé ſur ſon ſujet

sujet & sur celui de Mr. LE HEUP: Et comme le Décret Commissorial de l'Empereur, en parlant des Rois d'Angleterre & de France, avoit accusé l'un d'artifice, & l'autre d'ambition & de pernicieux desseins; on se reprochoit d'avoir admis des expressions si injurieuses à deux aussi grands Monarques, & si capables d'exciter leur ressentiment.

Les Electeurs *Palatin*, de *Mayence*, de *Cologne* & de *Treves*, & les Cercles du *Rhin*, voyant leurs Etats exposés aux suites funestes de la guerre; n'étoient point à se repentir de leur trop de condescendance pour la Cour Imperiale. Chacun cherchoit à s'excuser de ce qui avoit été fait ou écrit avec passion: & plusieurs Princes rejettoient sur leurs Ministres à Ratisbonne, la faute qu'ils avoient commise de souscrire aux volontés de l'Empereur.

Ce refroidissement pour la Cour de Vienne, & l'effet que produisoit sur les esprits le danger prochain, parut principalement par la resolution que prit le Cercle de *Baviere*, assemblé à *Wasserbourg*, de ne fournir qu'un peu plus de trois *simples* *, c'est-à-dire, 3473 hommes,

* Pour expliquer ce que l'on entend par une

hommes, au lieu de 11000 que demandoit le Comte de ZINZENDORF Commissaire de l'Empereur **. Encore mit on la restriction, que ces troupes ne

une *Simple*, il faut savoir que ce qu'on appelle Mois Romain, qui est le terme dont on se sert dans le reglement des contributions des Etats de l'Empire ; est une Contribution extraordinaire en argent, que les Etats de l'Empire sont tenus de fournir, à raison de tant de Cavaliers & de Fantassins : & on l'appelle Mois Romain, à cause que les Etats de l'Empire étoient autrefois obligés, de lever & entretenir à leurs dépens 20000 Fantassins & 4000 Chevaux, pour accompagner l'Empereur quand il faisoit le voyage de Rome : Et alors ceux qui ne pouvoient, ou ne vouloient pas fournir des soldats, étoient quittes en donnant par mois un équivalent en argent, qui fut réglé du tems de CHARLES V. à douze flurins par Cavalier, & à quatre florins par Fantassin. Mais depuis ce tems-là le prix des choses ayant fort augmenté, l'équivalent pour un Cavalier a été porté à soixante florins, & pour un Fantassin à douze. Ainsi, suivant la matricule de l'Empire, le Landgrave de *Hesse-Cassel* étant taxé à 30 Cavaliers & à 183 Fantassins, lorsque la Diete consent à payer un Mois Romain, ce Landgrave paye, suivant le nouveau reglement, 3996 florins. La Contribution par *Simples* est à peu prés la même chose.

** Le Cercle de *Suabe* suivit cet exemple.

ne feroient employées qu'à la défenfe de la patrie, fans attaquer ni caufer aucun préjudice à perfonne. On promettoit, il eft vrai, en cas de befoin, des fecours plus confiderables : mais une fi grande reduction faifoit affez connoître, ce que l'on pouvoit efperer de ces témoignages de bonne volonté.

Celle que le Comte de WURMBRAND croyoit remarquer dans les Députés des Cercles de l'*Affociation*, qui font ceux du *Haut* & du *Bas-Rhin*, de *Suabe*, d'*Autriche* & de *Franconie*, lui faifant efperer d'obtenir d'eux les mèmes fecours, qui étoient déja accordés par le Traité d'Affociation d'*Heilbron*, renouvellé en 1714 : il s'étoit transporté à *Francfort* pour affifter à leurs déliberations, & pour achever de les déterminer à entrer dans fes vues. Mais Mr. de CHAVIGNY, qui les découvrit, auffi bien que le penchant des Cercles à les fuivre, partit brufquement de Ratisbonne, fans que perfonne fut informé de fon deffein : & après être arrivé à Francfort, l'avant-veille du jour que les Cercles devoient prendre leur réfolution; il préfenta auffitôt fes Lettres de Créance au Minif-

tre

tre de *Mayence* Directeur de l'Assemblée, pour être autorisé d'agir.

Le Comte de Wurmbrand, à qui un surveillant aussi actif & aussi habile parut fort à charge, mit en usage toutes sortes de moyens, soit en public, soit en particulier, jusques à employer même les menaces, pour empêcher l'Assemblée d'admettre ce Ministre: & s'il ne put pas réussir entierement dans ce projet, il obtint au moins du Ministre de Mayence, qu'il s'excusât d'admettre les Lettres de Créance, sans avoir reçu au préallable un ordre de l'Electeur son maître. Ce Prince étoit alors à *Bamberg*; & on lui dépêcha un Courier, pour savoir la conduite qu'on devoit tenir. Mais malgré toutes les sollicitations du Commissaire Imperial, l'Electeur envoya un ordre de recevoir les Lettres de Mr. de Chavigny, & même tout autre Ecrit qu'il jugeroit à propos de donner. Cette réponse mettant fin à toutes les chicanes, ce Ministre présenta tout de suite à l'Assemblée la Déclaration suivante.

Quoique tous les Electeurs, Princes & Etats, qui font partie de l'Empire, ayent reçu du Roi mon Maître des assurances verita-

veritables & sinceres de ses sentimens, par la Déclaration que j'ai remise par son ordre à la Diete générale assemblée à Ratisbonne; *Sa Maj. a cependant voulu, que je renouvellasse les mèmes assurances en son nom aux Cercles assemblés à Francfort. Le Roi est persuadé, que ce qui a donné lieu à la présente Assemblée, ne provient d'aucun doute que l'on ait sur la droiture de ses intentions: & convaincu que les insinuations contraires, que l'on auroit pû faire pour allarmer les Cercles de l'Empire, n'auroient fait aucune impression sur l'esprit des Princes qui sont représentés ici; ce n'est que par un excès de délicatesse de sa part que Sa Maj. m'a ordonné, de leur déclarer en son nom; Qu'Elle veut sincerement remplir à l'égard de l'Empire, les derniers Traités qui ont si heureusement rétabli la paix: Qu'Elle est dans la ferme resolution de ne point enfreindre le territoire d'Allemagne, & de procurer au contraire leur sureté en tout ce qui lui sera possible: Et que comme ses intentions & celles de ses Alliés sont entierement pacifiques, les Princes ou Etats de l'Empire ne doivent absolument concevoir aucun ombrage des armemens qui se font, & qui n'ont aucune*

autre

autre vue, que la réparation ou le maintien des Traités, qui ont ſtatué ſur des matieres qui leur ſont totalement étrangeres; quoique graces à la divine providence, il n'eſt rien ſurvenu dans l'Europe, qui puiſſe ni qui doive compromettre les Princes ou Etats, avec Sa Majeſté Très-Chrêt. ou avec ſes Alliés.

Telles ſont les vérités que j'ai ordre d'expoſer à cette illuſtre Aſſemblée, & qui doivent ne lui laiſſer aucun doute ſur le deſir que Sa Majeſt. a, de contribuer en toute occaſion à la tranquillité de l'Empire en général, & en particulier à celle des Cercles aſſemblés ici; comme Elle y eſt obligée en qualité de garante des Traités qui ont conſtaté leur Etat; & comme Elle y eſt portée par ſon affection ſincere, pour tous & chacun des Membres de l'Empire.

Cette Déclaration ne fut point inutile: & les aſſurances qu'elle renfermoit ayant été confirmées de la part des Etats Généraux, par le Baron d'ISSELMUYDEN leur Miniſtre, qui vint ſe joindre à Mr. de Chavigny; le Reſultat de l'Aſſemblée fut, de prendre des reſolutions fort meſurées, & des précautions qui tendiſſent ſimplement à procurer une

ſure neutralité aux Cercles aſſemblés, en ne mettant leurs troupes que ſur le pied où elles ſembloient néceſſaires pour la défenſe du pays.

Le Comte de Wurmbrand travailla vainement à détourner cette réſolution. Et avant de ſigner le Recès en qualité de Député du Cercle d'Autriche, il fit la propoſition; que pour lever la difficulté que quelques Etats ou Cercles pourroient trouver à fournir des troupes, Sa Majeſté Imp. conſentiroit à ſe charger de livrer autant d'hommes qu'on en auroit beſoin, à condition qu'on lui rembourſeroit en argent comptant la dépenſe qu'Elle ſeroit obligée de faire: mais elle ne fut point acceptée. Ce Miniſtre voyant le peu de ſuccès de ſa négociation, partit immédiatement après avoir ſigné cet Acte, peu ſatisfait de l'Aſſemblée, & fort piqué des obſtacles que la vigilance de Mr. de Chavigny avoit mis à la réuſſite de ſes deſſeins.

Les Princes des deux Ligues de Vienne & d'Hanover ne ſe bornoient point à ſe ſervir de l'habileté de leurs Miniſtres pour l'exécution de leurs vues: ils avoient ſoin encore, de répandre de tems en tems pluſieurs Ecrits, ſoit pour juſtifier leurs

démar-

démarches, soit pour rendre suspectes celles du parti opposé. La France, l'Angleterre & la Hollande, interessées à persuader le Corps Germanique, de ne prendre aucune part à la guerre dont on étoit menacé, firent remettre par leurs Emissaires à Ratisbonne à plusieurs Ministres de la Diete, une Dissertation Allemande, qui ne laissa pas de donner lieu à beaucoup de reflexions & de raisonnemens.

Ce petit Ouvrage étoit intitulé: *Consideration sur le Commerce de la Compagnie d'Ostende aux Indes relativement à l'Empire.* L'Auteur rapportoit toutes les raisons qu'on alleguoit à Vienne, pour prouver, qu'en conséquence de l'union du Cercle de *Bourgogne* avec l'Empire, ce dernier ne pouvoit se dispenser de soutenir la Compagnie d'*Ostende*: & après les avoir refutées, il tâchoit de démontrer, que les fondemens qu'elles avoient, & sur lesquels on s'efforçoit de l'établir, ainsi que l'Octroi accordé à la dite Compagnie, étoient insuffisans pour engager, & encore plus pour obliger l'Empire, à faire sa propre affaire d'une querelle, qu'il devoit regarder comme absolument étrangere.

Presque dans le même tems il parut, de la part de la Cour de Vienne, une brochure à *Bruxelles*, qui avoit pour titre : *Question si le Gouvernement de la Grande-Bretagne est en droit de rendre publiques les Harangues faites au Parlement, les Adresses des deux Chambres & autres Discours & Mémoires de la Nation Britannique, qui pourroient interesser l'honneur des Puissances étrangeres, en présupposant qu'elles seroient entrées dans des engagemens contraires au maintien de la paix & de l'amitié respective, sans que les dites Puissances, pour lever des defiances si mal fondées, puissent par leurs Ministres Residens à Londres, user de la même liberté, de faire publier les Mémoires présentés en leur nom à Sa Maj. Brit., en vue de prévenir une rupture.*

Cette Brochure, qui tendoit à justifier la conduite de Mr. PALM, servit, comme la Dissertation dont je viens de parler, à faire raisonner & à amuser le public. Il est rare que l'effet de ces sortes de productions ait une plus grande étendue.

Dans le tems à peu près dont je parle †, mourut à Paris le Prince de CONTY,

† Le 4. May.

TY, âgé d'environ trente-deux ans. Il s'appelloit *Loüis Armand*; & il étoit fils du Prince de CONTY, qu'une grande partie de la Nation Polonoise avoit voulu élire pour successeur au Roi *Jean* SOBIESKI. La jeunesse, les passions qui l'accompagnent, & la facilité de les satisfaire que procure un rang élevé, ayant entraîné ce Prince dans les égaremens qui ne sont que trop ordinaires aux personnes de son âge; Dieu lui fit la grace pendant sa maladie, d'en être, à ce qu'il parut, vivement touché: †† & dans ces momens qui précedent l'instant redoutable, où, selon l'expression de l'écriture Sainte, il n'y aura plus de tems †††, pressé du desir de réparer le mauvais exemple qu'il croyoit avoir donné, il fit prier le Curé de St. *André des Arts*, dans la Paroisse duquel est l'Hôtel de *Conty*, de témoigner publiquement sur ce sujet à son Prône, les

†† *In expeditione substantiæ seipsam anima recognoscit.* Tertull.

††† *Juravit per viventem in secula seculorum, qui creavit Cælum & quæ in eo sunt, & terram & ea quæ in ea sunt, & mare & ea quæ in eo sunt, quia tempus non erit amplius.* Apoc. c. 10. ℣. 6.

ſentimens humbles & Chrêtiens dont il étoit pénétré : Heureux ſans doute, de répondre avec tant de fidélité aux mouvemens de la grace, & d'éprouver en mourant la vérité de ce que dit St. AUGUSTIN: *Removeantur iniquitates ; ſanetur quod ſaucium eſt ; levetur pondus ab oculo ; præceptum domini erit lucidum.*

Pendant que la diverſité de ſentimens dans le Corps Germanique, ſur la reſolution qu'on devoit prendre, donnoit lieu à beaucoup d'incertitude, de déliberations & d'intrigues ; les eſprits en Angleterre continuoient à être en mouvement ; & les ennemis du Miniſtere ne ſe laſſoient point de traverſer les projets de la Cour, ou d'interprêter malignement ſa conduite. Ce parti, qui ne cherchoit que les occaſions d'exercer ſa mauvaiſe volonté, ne manqua pas de profiter de celle que lui donnerent deux propoſitions qu'on fit dans la Chambre-Baſſe.

L'examen du Bill de la taxe ſur le *Malt* fit naître la premiere : & ce fut de la part du Sr. SCROPPE Secretaire, & l'un des Aſſeſſeurs de la Tréſorerie, qu'elle vint. La Chambre étoit compoſée ce jour-là de trois cent quarante

rante Membres: & celui que je viens de nommer jugea à propos d'avancer, que le Roi n'ayant fait demander jusqu'à présent, que les subsides qu'il jugeoit absolument nécessaires; la crise où étoient les affaires en Europe; l'incertitude où l'on se trouvoit sur la guerre ou sur la paix; & la nécessité où elle reduisoit Sa Maj. de faire des dépenses imprevues & extraordinaires, lui faisoient croire qu'il étoit à propos d'ajoûter au Bill qu'on vouloit faire passer, une clause qui autorisât le Roi, d'appliquer les sommes nécessaires pour fournir aux dépenses, & remplir les engagemens qui avoient déja été pris, ou qui pourroient l'etre jusqu'à Noël prochain par Sa Maj.; afin qu'Elle pût prendre selon sa grande sagesse, des mesures pour la sureté du Commerce & de la Navigation du Royaume, & pour la conservation & le rétablissement de la paix de l'Europe.

Cet avis, tout hardi qu'il étoit, fut suivi & appuyé par Mr. FARRER, Président du Comité du subside, & par le parti de la Cour. Mais le Sr. *John* HOW, dont le pere avoit fait tant de bruit sous le regne du Roi GUIL-

LAUME s'y oppoſa. Pluſieurs autres ſoutinrent ſon ſentiment. Les Partiſans de la Cour répondirent à ceux-ci avec vivacité ; & le débat fut auſſi long que vif & animé, ſans que le Chevalier *Robert* WALPOLE, au grand étonnement de ſes adverſaires, dît une parole.

Enfin la ſuperiorité des voix ayant été pour la Cour, la Clauſe fut approuvée & ajoûtée au Bill : & après qu'il eût été lu ſelon la coutume pour la troiſieme fois, il fut envoyé aux Seigneurs. Il n'excita pas moins d'agitation parmi ceux-ci, qu'il en avoit cauſé dans la Chambre-Baſſe. Après l'avoir lû, ils renvoyerent l'examen qu'ils vouloient en faire à une autre fois ; & tous les Pairs furent ſommés, de ſe trouver pour cet effet dans la Chambre.

Le jour qu'on avoit indiqué étant venu, les Lords BINGLEY, BATHURST, CHESTERFIELD & LECHMERE, déclamerent beaucoup contre la Clauſe inſerée dans le Bill, qui donnoit, dirent-ils, atteinte à la conſtitution fondamentale de l'Etat, en accordant au Souverain & à ſes Miniſtres, le pouvoir abſolu & ſans bornes de faire des levées de deniers : ce qui étoit,

étoit, ajoûterent-ils, le privilege incontestable & essentiel du Parlement; & dont il ne pouvoit se dépouiller, qu'en consentant de devenir inutile.

Plusieurs Lords du même parti dirent encore, qu'on auroit dû s'adresser, au sujet d'une clause si délicate & si importante, à la Chambre des Pairs, avant d'en remettre la discussion à celle des Communes. Le Duc d'ARGILE, Milord TOWSHEND & le Duc de NEWKASTLE repliquerent, que la clause dont les Seigneurs qui venoient de parler paroissoient si choqués, n'étoit pourtant point nouvelle; puisque le Parlement avoit déja donné la même marque de son entiere confiance, en la sagesse & en la prudente œconomie de Sa Majesté; qui, bien loin d'en avoir abusé, ne s'en étoit servie que pour des dépenses indispensables: Qu'ils ne disconvenoient point, que d'accorder un pareil pouvoir à la Couronne, c'étoit mettre la liberté en danger: mais que cette crainte devoit cesser, en considerant que l'on ne trouvoit point d'exemple d'un Roi moins ambitieux que Sa Majesté; qui eût fait moins de démarches pour étendre les prérogatives

Royales; & à qui les droits de son peuple fussent plus chers.

Les mêmes Lords dirent encore, qu'il étoit d'autant plus nécessaire, de témoigner la même confiance au Roi dans la conjoncture présente, que ce Monarque étoit sur le point de conclurre divers Traités, pour parvenir aux fins salutaires qu'il se proposoit pour le bien du Royaume & de toute l'Europe: Qu'on devoit se souvenir, qu'en liant les mains du Roi GUILLAUME pendant les guerres qu'il avoit eues à soutenir, comme fit le Parlement en ce tems-là; cet excès de précaution avoit été cause de divers mauvais succès, & avoit reduit ce Prince à faire une † paix desavantageuse: au lieu qu'en tenant une conduite contraire sous le Regne de la Reine ANNE, & cette Princesse ayant été soutenue par son Parlement; les armes de la Nation avoient toujours été victorieuses: Enfin, que dans le tems présent, la clause en question étoit absolument nécessaire, par le grand effet qu'elle produiroit dans les pays étrangers; & que pour ce qui concernoit l'Administration

† La paix de *Ryswick.*

niſtration des deniers ſans en rendre compte, il ſuffiroit de l'exiger lorſque le Parlement ſeroit obligé de les faire bons.

Ces réflexions, & toutes les raiſons employées pour les ſoutenir, n'empêcherent point Milord LECHMERE, de revenir trois ou quatre fois à la charge pour les refuter. Il lui échappa même, dans la chaleur de la diſpute, d'attaquer les Evêques, en inſinuant qu'on les trouvoit toujours prêts à donner des marques de leur complaiſance pour la Cour; qu'ils adoptoient facilement les maximes des Courtiſans; & qu'il conviendroit mieux qu'ils veillaſſent ſur leur Clergé, & à regler les prieres, que de montrer tant de goût pour les affaires de politique & les intrigues de Cour.

Le conſeil ne plut pas aux Prélats. La foi s'aſſoupit de tems en tems dans ceux qui la prêchent: & comme les fonctions & les occupations Paſtorales n'ont gueres rapport qu'aux biens du Siecle à venir, on n'eſt pas faché de prendre en attendant quelque part à ceux de la vie préſente. L'Evêque de *Peterboroug*, plus piqué, ou moins patient que ſes Confreres, releva vivement Mi-

lord Lechmere. Il s'attacha à faire voir que les Evèques étoient Seigneurs temporels, aussi bien que spirituels : Que sous cette double qualité, ils composoient une partie essentielle de la Chambre des Pairs ; & qu'ils n'étoient pas moins obligés que les Laïcs, à la conservation des droits & des privileges des sujets de la Grande-Bretagne : Qu'à l'égard des maximes de la Cour, qu'on leur reprochoit de suivre ; ils se faisoient un devoir de ne point s'opposer à celles d'un Roi, qui, par sa sagesse, prévenoit de toutes parts ce qui pouvoit troubler la paix en Europe, & le bonheur de ses sujets : & que par conséquent ils se croyoient obligés, de combattre constamment celles de certains esprits inquiets & ambitieux, qui, sous le spécieux prétexte d'un amour imaginaire pour leur patrie, ne cessoient de répandre la méfiance & la division, tantôt par des craintes mal fondées, & tantôt par un faux zele pour des droits qu'on n'attaquoit point : Qu'ils étoient au reste très éloignés de négliger le soin de leur Clergé, ou la direction des prieres ; qu'ils continueroient à remplir leur devoir sur ces deux articles ; & que même,

me, pour satisfaire au dernier, ils avoient déja eu attention de renouveller une certaine Oraison, faite sous le Regne du Roi GUILLAUME, & dans laquelle on trouveroit ces paroles : *Seigneur faites tomber toute opposition devant le Roi.*

Ces derniers mots, tendans à donner de Milord LECHMERE la même idée qu'on avoit eue de ceux, contre lesquels la Priere, dont ce Prélat rappelloit le souvenir, avoit été composée; ne parurent pas moins piquans que ce qui les avoit attirés. Mais enfin, après plusieurs discours vifs & animés de part & d'autre, & de nouvelles oppositions du parti contraire à la Cour; la question, si la Clause qu'il s'agissoit d'inserer dans le Bill resteroit en son entier, ayant été long-tems agitée, l'affirmative l'emporta de 76 voix contre 20.

Dix-sept Seigneurs protesterent le lendemain contre cette déliberation. La fermeté † à soutenir les droits d'une Nation,

† Nihil in vobis imperatoribus tam populare & tam amabile est quam libertatem in iis diligere qui obsequio vobis subditi sunt. Si quidem hoc interest inter bonos & malos principes,

Nation, & à prévenir ce qui peut insensiblement les détruire, n'altere point la fidélité; & elle entretient dans les sujets des sentimens de générosité, d'élevation & de courage, qui la font respecter autant qu'ils la rendent estimable. Comme la protestation des Seigneurs en question porte ce caractere, j'ai cru devoir la rapporter †. Ceux pour qui l'assujettissement le plus servile a des charmes, se prémuniront, s'ils veulent, contre la tentation que ce trait de la délicatesse Angloise pourroit leur causer.

Les hostilités qui étoient déja commencées entre l'Espagne & l'Angleterre, faisant craindre qu'elles ne rendissent inutiles les démarches qu'on faisoit pour prévenir la guerre, le Roi de Portugal offrit de travailler à concilier ces deux Puissances: mais Sa Maj. Brit. s'excusa d'entrer dans une négociation particuliere; & comme on en avoit déja entamé une générale, Elle remercia Sa Maj. Portugaise des bons offices qu'Elle

principes, quod boni libertatem ament, servitutem improbi *Ambros. Ep.* 40.

† A la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. *XVIII.*

le avoit offerts. L'amour du bien public qui l'animoit, a reparu avec éclat au ſujet de la paix qui vient heureuſement de ſe terminer *, par les ſoins qu'Elle s'eſt donnée pour hâter la concluſion d'un ouvrage ſi Chrètien. J'aurai bientôt occaſion de parler des qualités vraiment Royales de ce Monarque, & des bienfaits que j'ai reçus de ſa bonté, dans le tems qu'on s'empreſſoit en Eſpagne & en France, à ſe prévaloir de mon deſintereſſement pour m'ôter les moyens de ſubſiſter. Cet article, que je me flatte de mettre dans le dernier degré d'évidence, ne ſera pas le moins intereſſant de ces Mémoires : mais je ne ſuis point encore arrivé au tems de le rapporter.

Les négociations qui ſe paſſoient entre les deux Cours de Vienne & de Berlin, dont on ne ceſſoit de parler, & que perſonne ne penetroit que très-imparfaitement, avoient mis autant de méfiance que de refroidiſſement entre les Alliés d'Hanover & le Roi de Pruſſe. On gardoit les bienſéances de part & d'autre : on évitoit les ſujets trop marqués

* A *Aix la Chappelle.*

qués de plaintes ; mais on n'alloit pas plus loin. Pour continuer ce ménagement, Mrs. de ROTTEMBOURG, DU BOURGAY & de KEPPEL, Ambassadeurs de France, de la Grande-Bretagne & d'Hollande, communiquerent au Baron d'ILGEN, Ministre de Sa Maj. Prussienne, les dernieres propositions que ces trois Puissances avoient envoyées à Vienne, & dont l'acceptation ou le refus devoit décider de la guerre ou de la paix. Ils demanderent ensuite, que le Roi de Prusse se joignît à eux, pour obtenir une décision satisfaisante de l'Empereur ; ou si elle étoit refusée, les secours qu'il s'étoit engagé de fournir. La double proposition fut reçue de la part du Baron, avec beaucoup d'éloges sur les intentions pacifiques des Alliés d'Hanover. Il promit que le Roi son maître les seconderoit avec autant de zele, qu'il montreroit de fidélité à remplir ses promesses. On s'en tint reciproquement à ces démonstrations de bonne volonté.

Quoique l'incertitude où l'on étoit du bon ou du mauvais succès qu'auroient les dernieres propositions qu'on avoit envoyées à Vienne, fit croire que le Roi

Roi d'Angleterre ne mettroit fin à la ſeance du Parlement, qu'après être inſtruit de la reſolution de l'Empereur; il jugea cependant à propos de la terminer avant d'en avoir la nouvelle; & il le fit par la Harangue ſuivante, adreſſée aux deux Chambres par la bouche du Grand-Chancelier.

MILORDS ET MESSIEURS,

A l'ouverture de cette ſéance, je vous informai des dangers qui menaçoient ce Royaume, auſſi bien que la paix & la liberté du Royaume. Préſentement j'ai à vous remercier de votre zele, & de votre expédition dans les procedures, ſur les diverſes affaires que je vous recommandai alors; de la confiance que vous avez miſe en moi, & des aſſurances que vous m'en avez données, de vouloir me ſupporter & aſſiſter, pour ſoutenir mon honneur, & pour défendre & conſerver les droits & privileges inconteſtables de cette Nation, qu'on a envahis & attaqués d'une maniere ſi manifeſte & ſi notoire.

Le Siege de Gibraltar *marque ſans contredit le but & le deſſein des engagemens contractés entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne:*

pagne : mais je ne doute point que les préparatifs que j'avois faits pour la défense de cette Place, joints à la valeur de mes troupes, ne les convainquent de la témérité & de la folie de cette entreprise. Nonobstant cette grande provocation, l'amour de la paix l'a jusqu'ici emporté sur moi, pour suspendre en quelque façon mon ressentiment: & au lieu d'avoir recours immédiatement aux armes, & de demander à mes Alliés cette assistance qu'ils sont engagés & prêts à me donner; j'ai concouru avec le Roi Très-Chrét. & les Etats-Généraux à faire de telles ouvertures d'accommodement, qu'elles ne peuvent que convaincre toute la terre, de la droiture de mes intentions & de notre sincere disposition à la paix; & marquer en même tems, à l'ambition insatiable, de qui on doit imputer les calamités d'une guerre, en cas que ces propositions si justes & si raisonnables soient rejettées. En attendant j'ai la satisfaction de vous informer, que la Couronne de Suede a accédé au Traité d'Hanover; & que la convention faite entre moi, Sa Maj. Très-Chrêt. & le Roi de Dannemarck, est actuellement signée.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES;

Ce m'auroit été une grande satisfaction, si, avant votre séparation, j'avois pû vous parler plus positivement, & avec plus de certitude, de la situation présente des affaires: mais comme présentement vous avez dépêché les affaires publiques, & que la saison vous engage à vous rendre dans vos contrées respectives; je préfere de mettre fin à cette séance, plutôt que de vous tenir plus long-tems assemblés sans nécessité. Les subsides que vous avez accordés, joints à l'union & l'harmonie parfaite qui regnent entre moi & mes Alliés, me mettent, à ce que j'espere, en état, moyennant l'assistance divine, ou d'arrêter & de faire échouer les desseins de mes ennemis, au cas que leur conduite nous entraîne dans une guerre nécessaire; ou de faire valoir les bénédictions de la paix: si tant y a qu'on puisse obtenir une paix juste, honorable & sûre.

L'avantage que la Cour avoit toujours eu pendant la durée du Parlement, malgré tous les efforts du Parti con-

contraire, ayant donné une entiere facilité au Roi de réussir dans tous les projets qu'il avoit formé ; rien ne retardoit le départ de ce Prince pour ses Etats d'Allemagne, que d'être instruit de la resolution que prendroit la Cour de Vienne : Et comme on avoit fixé un tems assez court pour cette réponse, on l'attendoit avec d'autant plus d'impatience, que la paix ou la guerre en dépendoient entierement.

Pendant l'incertitude où l'on étoit à cet égard, j'avois fait de fréquens voyages à Versailles, soit pour rendre compte au Cardinal des lettres que je recevois d'Espagne, soit pour lui communiquer celles que j'écrivois à l'Archevêque d'Amida. Je n'avois pas manqué non plus, d'avoir souvent des conferences avec le Comte de MORVILLE pendant mon séjour à la Cour. Il comptoit sur mon attachement pour lui : & dans cette persuasion, assurément bien fondée, il m'entretenoit de tems en tems des differens assauts qu'il avoit à soutenir, & qui effectivement se renouvelloient alors assez fréquemment. Il paroissoit, comme je l'ai dit *, assez indifferent

* *Tom. III. p.* 272.

different ſur cet article, au moins pour ce qui lui étoit perſonnel; mais il enviſageoit, avec raiſon, la choſe bien différemment par rapport à ſa famille; & ſurtout à ſon fils, dont la deſtinée devenoit bien diferente par ſa chûte.

Un ſoir entr'autres que j'étois avec lui, il me parla longtems des differentes brigues que l'on faiſoit, à ce qu'il ſoupçonnoit, pour lui ôter ſa place. Il me demanda à ce ſujet, ſi l'on ne m'avoit rien écrit d'Eſpagne qui tendît à ce but; & ſi dans mes conferences avec le Cardinal, il n'avoit pas laiſſé échapper quelque mot, qui ſervît d'indice des ſecrets ſentimens où il étoit ſur ſon compte?

Ma réponſe à ces queſtions fut, que quoique j'euſſe exactement informé la Cour d'Eſpagne des divers entretiens que nous avions eu enſemble; on ne m'avoit cependant rien répondu ſur cet article: Que ce ſilence ne m'allarmoit pourtant point; & qu'au contraire j'augurois bien qu'on le gardat, puiſqu'il étoit vraiſemblable que l'on auroit contredit l'opinion que je voulois établir à ſon avantage, ſi elle eut paru mal fondée.

Paſſant

Passant ensuite à ce qui concernoit le Cardinal, je dis au Comte de Morville, que toutes les fois qu'il avoit été question de lui dans nos conversations, il m'avoit toujours parlé avec une reserve affectée, & qui procedoit, suivant toute apparence, de l'idée qu'il avoit de mon attachement pour lui.

„ Je suis assez de votre avis (me „ répondit le Comte de Morville): „ mais ne pourriez-vous pas rompre la „ glace avec la Cour d'Espagne, & tâ„ cher de savoir plus positivement dans „ quelle disposition elle est pour moi? „ On veut faire accroire ici, qu'elle „ m'est très-contraire; qu'elle desire „ même qu'on m'ôte la place que j'oc„ cupe: & comme je ne crois pas que „ le Cardinal soit fort éloigné de ce „ dessein, ni par conséquent, de se „ servir pour son exécution, du pré„ texte spécieux, d'être obligé de ceder „ aux instances de Leurs Maj. Cath.; „ je vous avoue que je serois charmé „ de pouvoir le lui ôter; & pour cet „ effet, d'être au moins assuré de l'in„ difference de la Cour d'Espagne, si „ je ne puis me flatter de meriter son „ estime."

L'igno-

L'ignorance où le Comte de Morville me parut être, des relations secrettes qui s'étoient formées par mon moyen entre la Reine d'Espagne & le Cardinal, me prouvant suffisamment que celui-ci lui en avoit fait un mistere ; je me trouvois hors d'état de lui faire connoître, que le bon office qu'il exigeoit de moi, ne pouvoit naturellement plus produire l'effet qu'il desiroit, qu'autant que le Cardinal l'autorisât. Mais souhaittant cependant sincerement de le servir, je lui dis, que comme il me paroissoit indubitable, si la paix se faisoit, que le Cardinal n'eut alors de fréquentes occasions d'écrire à Leurs Maj. Cath. ; je lui conseillois de le prévenir d'avance, pour l'engager à leur parler dans cette circonstance en sa faveur : & que de mon côté, quoique j'eusse déja rendu compte à l'Archeveque d'Amida de plusieurs particularités, qui tendoient à dissiper certains préjugés qu'on avoit donnés contre lui à leurs Maj. Cath. ; je me ferois encore un plaisir, d'ajoûter à ces détails tout ce qui pourroit produire l'effet qu'il desiroit. Agissez seulement de bonne heure auprès du Cardinal, ajoutai-je, pour qu'il

qu'il soutienne, quand il en sera tems, ce que j'aurai avancé. C'est un espece d'engagement que vous lui ferez prendre, de ne vous être point contraire; & vous pourrez au moins penetrer quelque chose de ses sentimens pour vous, ou de ses projets, par la maniere dont il prendra votre proposition: cette découverte ne peut que vous être utile.

Le Comte de Morville me parut goûter l'expedient que je lui proposois. La conversation tomba ensuite sur le Duc de BOURBON, à l'occasion de l'attaque d'apoplexie qu'il avoit eue alors, & pour laquelle il devoit aller incessamment prendre les Eaux de *Bourbon*. Le Comte de Morville, fort attaché à ce Prince, me fit diverses questions, sur les dispositions où j'avois laissé la Cour d'Espagne pour lui; & s'il étoit impossible d'engager leurs Maj. Cath. à lui rendre leur amitié? „ Vous avez (continua-t-il) plus de „ raison que personne, de contribuer „ dans l'occasion à faire cette bonne „ œuvre: car Mr. le Duc est fort pré- „ venu en votre faveur, & m'a sou- „ vent parlé de vous avec estime & „ avec amitié "

La

La matiere dont le Comte de Morville m'entretenoit, étant assurément très délicate, par rapport au vif ressentiment que m'auroit marqué le Cardinal, s'il se fût apperçu que j'eusse donné au Comte de Morville quelque connoissance de ce qui s'étoit passé entre le Duc de Bourbon & moi; je repliquai simplement à ce Ministre: Qu'il ne devoit point douter de mon zele pour le Duc de Bourbon; & que je n'en eusse donné plusieurs preuves en Espagne depuis sa disgrace. Mais les fruits, ajoutai-je, qu'elles peuvent avoir produit, ne sont point encore meurs: les fleurs n'en font que paroître: & quoique je ne craigne plus tant à présent la gelée, il faut pourtant que la paix, & le Cardinal même, contribuent à leur donner une entiere maturité.

„ Si cela est (me repartit le Comte „ de Morville), j'ai bien peur que le „ Duc de Bourbon ne les recueille de „ longtems. Mais si vous retournez en „ Espagne, peut-être pourrez-vous pré„ venir cet accident. Vous le devez „ en verité, je le repete encore: car „ certainement ce Prince avoit des des-

„ ſeins ſur vous, qui vous auroient
„ été auſſi honorables qu'utiles".

Quelques jours après cette converſation, le Cardinal alla faire un petit voyage à Paris, pour aſſiſter à une Theſe que ſoutenoit l'Abbé BAUHYN*, qui la lui avoit dédiée. Le Comte de Morville, qui revint ſeul avec lui dans ſon caroſſe, profita de l'occaſion & de mon conſeil, pour eſſayer de démèler les ſentimens du Cardinal pour lui, & s'il conſentiroit d'écrire en ſa faveur à Leurs Maj. Cath., quand la paix & la reconciliation ſeroient faites.

Le Cardinal, dont les vues étoient bien differentes, parut regarder la précaution que le Comte de Morville vouloit prendre, comme très inutile: n'ayant aucune connoiſſance, dit-il, que le Roi & la Reine d'Eſpagne euſſent contre lui les préventions qu'il ſembloit craindre. Il ajoûta en plaiſantant, qu'il s'étonnoit de ce que le Comte de Morville le choiſit pour lui rendre un pareil ſervice, attendu qu'il croyoit avoir autant, & peut-ètre plus beſoin que lui, de faire revenir la Cour d'Eſpagne ſur ſon compte: & qu'il falloit par conſéquent, qu'il parvînt à lever cet

* A préſent Evêque d'*Uſez*.

cet obſtacle, avant d'entreprendre de lui être de quelque utilité.

Cette apparence de cordialité du Cardinal, engageant le Comte de Morville à s'expliquer avec plus de confiance; il voulut entrer dans quelque détail, ſur les intrigues qu'il prétendoit ſavoir que l'on faiſoit à la Cour contre lui, & dans leſquelles la Cour d'Eſpagne entroit, auſſi, diſoit-on, en cauſe. Mais le Cardinal traita tout cela de chimeres, & exhorta fort le Comte de Morville, à faire de ces bruits de Paris le cas qu'ils meritoient.

Celui-ci, de retour à Verſailles, me raconta ce que je viens de dire: & comme on éloigne autant qu'on peut les objets deſagréables, que d'ailleurs il ignoroit les relations du Cardinal en Eſpagne; il crut qu'il n'étoit effectivement point à portée, comme il l'en avoit aſſuré, de lui rendre le bon office qu'il deſiroit; & qu'il ſuffiſoit de connoître ſa bonne volonté, pour en faire uſage quand la reconciliation ſeroit faite. Le calme que ſa converſation avec le Cardinal avoit rétabli dans ſon eſprit, me parut bien mal fondé. J'eſſayai, autant que la délicateſſe de la

matiere me le permit, de l'en faire appercevoir. Mais les personnes en place ont, jusqu'au moment de leur chute, une sécurité sur leur état, dont on tâche presque toujours en vain de les desabuser. Je l'éprouvai dans cette occasion; & je compris, par la maniere dont le Cardinal avoit éludé d'entrer dans les interêts du Comte de Morville, que songeant à lui ôter sa place, il ne vouloit point prendre avec lui d'engagement contraire à l'exécution de ce dessein. La suite ne fit que trop voir au Comte de Morville, que je ne m'étois point trompé.

La ferme persuasion où l'on étoit en France, que la réponse de la Cour de Vienne devoit décider de la paix ou de la guerre, la faisoit attendre avec une impatience extrême. Les conferences que Mrs. ARMSTRONG, PESTERS & de GROVESTEIN continuoient d'avoir, soit avec le Cardinal, soit avec Mr. LE BLANC Ministre de la guerre, soutenoient les esperances de ceux qui souhaittoient la guerre. Les raisonnemens politiques ne finissoient point sur le parti que prendroit l'Empereur: & quoique l'on convînt assez, qu'il

qu'il n'étoit pas des intérêts ce ce Monarque, de s'attirer sur les bras une Ligue aussi formidable que celle d'Hanover; les affaires paroissoient néanmoins si embrouillées de toutes parts, & les esprits si aigris, qu'on croyoit qu'il étoit presqu'impossible d'éviter la rupture dont on étoit menacé. Elle étoit désirée des uns, comme l'époque de la diminution de l'autorité du Cardinal, qui excitoit leur jalousie; & des autres, comme pouvant servir à leur avancement. Ne me trouvant dans aucune de ces deux Classes, je pensois aussi très differemment; & je souhaittois fort que la réponse de la Cour de Vienne, favorable à la paix & conforme aux desirs du Cardinal, ne m'obligeât pas de retourner en Espagne, & de laisser imparfait l'ouvrage que j'avois commencé.

Fort attentif à toutes les negociations qui étoient sur le tapis, & à demêler les ressorts secrets que l'on faisoit jouer pour en traverser le succès; je rendois de ce que je decouvrois à cet égard un compte exact à la Cour d'Espagne; & je ne cessois de repeter dans mes lettres à l'Archevê-

que d'Amida, qu'il falloit s'attendre, si la guerre s'allumoit entre la France & l'Espagne, à voir resulter de cet événement dans la Nation Françoise, un refroidissement d'affection pour leurs Maj. Cath., très nuisible en toute maniere à leurs interêts, & en particulier au succès de la commission secrette dont Elles m'avoient chargé.

Le Cardinal, par les mains duquel passoient presque toutes mes lettres, paroissoit d'autant plus content de ce qu'elles contenoient, qu'il les trouvoit conformes à ses vues. Mais dans plusieurs conversations qu'elles occasionnoient entre nous, je m'appercevois souvent, qu'il comptoit bien plus sur les dispositions de l'Empereur pour la paix, que sur celles de l'Espagne; & qu'il s'en falloit beaucoup, qu'il eût une fort haute opinion des maximes & du Gouvernement de celle-ci.

Le Courier qui avoit été dépéché à Vienne avec les huit propositions que j'ai rapportées, y étant arrivé le 9. de May; le Duc de RICHELIEU fut à *Laxembourg*, où l'Empereur se trouvoit alors, pour les communiquer à ce Prin-

ce

ce. On y tint le 11. une conference chez le Comte de ZINZENDORF, à laquelle le Duc de Richelieu & l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux aſſiſterent: & le ſoir même ils s'aſſemblerent encore chez le Prince EUGENE, avec le Duc de BOURNONVILLE Ambaſſadeur d'Eſpagne. Celui-ci chicanoit ſur chaque Article, & ne ſe prêtoit qu'avec repugnance à une concluſion. Les Miniſtres Imperiaux, de leur côté, formoient, dans l'examen des propoſitions, beaucoup de difficultés ſur leur contenu; & repréſentoient, qu'il falloit néceſſairement donner certains éclairciſſemens à cet égard à l'Eſpagne & à la Ruſſie, & attendre la réponſe de ces Puiſſances, avant de pouvoir ſe déterminer à les admettre.

Toutes ces tergiverſations pour répondre & pour ſe décider, faiſoient aſſez connoître que les uns & les autres tâchoient de faire trainer les choſes en longueur. Il eſt vrai que pour éviter qu'on n'imputât à l'Empereur de donner lieu à la guerre par ſa réſiſtance, les mêmes Miniſtres aſſuroient le Duc de RICHELIEU & Mr. HAMEL BRUYNINX, que Sa Maj. Imp.,

pour ce qui lui étoit personnel, comme entr'autres la suspension de la Compagnie d'*Ostende* pour sept ans, ne feroit aucune difficulté d'accepter les propositions qu'on lui présentoit : „ Mais „ (ajoûtoient-ils) on ne peut disconvenir qu'il ne soit extraordinaire, „ & en même tems bien dûr, de vouloir exiger de ce Monarque, qu'il „ dispose tout-à-coup des interêts du „ Roi d'Espagne & de l'Imperatrice de „ Russie, sans les consulter; & surtout dans la conjoncture présente, „ qu'une Escadre Angloise est sur le „ point d'entrer dans la mer Baltique, „ sans que l'on sache quel dessein l'y „ amene, ni quelle issue aura le siege „ de Gibraltar, dont le Roi d'Espagne „ reclame inutilement depuis longtems „ la restitution, conformément aux „ engagemens que le Duc d'ORLEANS „ a pris à cet égard, & aux promesses du „ Roi d'Angleterre."

Par tous ces raisonnemens, les Ministres Imperiaux tendoient uniquement à promettre, que l'Empereur interposeroit ses bons offices à Madrid & à Petersbourg, d'une maniere si pressante, qu'ils produiroient vraisemblablement l'effet

l'effet desiré. Mais le tems des éclaircissemens & des représentations étoit fini. On croyoit à Versailles, avoir suffisamment examiné le projet de paix qu'on avoit envoyé ; & qu'il pouvoit convenir à toutes les Puissances interessées. En un mot, on vouloit un oui ou un non.

Les ordres adressés au Duc de Richelieu étant si précis qu'ils n'admettoient aucune explication ; il ne s'agissoit plus que de faire expliquer la Cour de Vienne en adoucissant néanmoins, autant que la bienséance l'éxigeoit, ce qu'elle pouvoit trouver d'un peu trop sec dans la maniere dont on la pressoit de répondre. Le Duc de Richelieu, à qui ce soin fut remis, s'aquitta de cette commission avec autant de prudence & de moderation, que de fermeté. Enfin le 21. de May, l'Empereur, après bien des conferences tenues en sa présence & chez le Prince Eugene, accepta les propositions des Alliés d'Hanover, & fit remettre sa réponse par écrit au Duc de Richelieu.

Cet Ambassadeur dépêcha tout de suite le même Courier qui lui avoit porté la derniere resolution du Roi ;

& le Comte de ZINZENDORF en expedia un autre pour le Baron de FONSECA, avec l'ordre & les pouvoirs neceſſaires pour ſigner les préliminaires.

La Cour Imperiale, pour ſauver un peu les apparences, & ne point paroître avoir ſouſcrit aveuglément au projet de paix qu'elle avoit reçu, jugea à propos d'y ajoûter quelques Articles. Mais comme ils ne concernoient que la Police qu'on obſerveroit au futur Congrès; cette légere addition, que l'on qualifia pompeuſement à Vienne de *troiſieme Projet pour la conſervation de la paix générale*, ne differa de celui qu'on avoit envoyé de Paris, qu'en ce que les mèmes choſes étoient exprimées différemment. On ne s'aviſa point auſſi de chicaner ſur une délicateſſe qui tiroit à ſi peu de conſéquence. La condeſcendance du Duc de Richelieu ſur cet article, lui fit au contraire honneur; & on lui accorda le juſte éloge, d'avoir parfaitement ſu concilier, dans cette circonſtance délicate, l'exécution des ordres du Roi avec les menagemens qu'il devoit avoir pour l'Empereur.

Le

Le Courier qui portoit ce consentement si desiré, arriva à Versailles le 28 de May, le même jour que le Colonel ARMSTRONG étoit parti de Paris, après avoir concerté le Plan qu'on devoit suivre en cas de rupture.

Le Cardinal, qui desiroit ardemment la conservation de la paix, apprit avec la joye la plus sensible l'heureux succès des mesures qu'il avoit prises pour la procurer. Il me la marqua dans toute son étendue, quand je me fus rendu chez lui le lendemain au soir, en conséquence d'un billet que j'avois reçu de sa part la veille *: & l'ayant félicité de cet événement, je m'apperçus qu'il se sentoit surtout fort soulagé, d'être sorti, par le moyen de la Cour de Vienne, de l'embar-

* Le voici.

A Versailles le 28 May 1727.

Si vous voulez, Monsieur, *vous donner la peine de venir ici demain jeudi sur les 7 heures du soir, je pourrai avoir l'honneur de vous y voir; & je vous y assurerai avec plaisir*, Monsieur, *de la sincerité des sentimens avec lesquels je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* FLEURY.

l'embarras où pouvoient l'entraîner les liaisons que j'avois formées entre l'Espagne & lui, & les menagemens qu'il sentoit qu'elles exigeoient de sa part pour cette Couronne.

Cela ne l'empêcha pourtant pas de me témoigner la satisfaction qu'il avoit de penser, que les principaux obstacles qui empèchoient la réunion des deux Couronnes étoient levés; & que pourvû que la Cour d'Espagne voulût se prêter d'aussi bonne foi que l'Empereur à ce qui venoit de se conclurre, rien n'empecheroit plus le Roi, de faire connoître à leurs Maj. Cath., combien leurs interèts lui étoient chers.

Je lui répondis, que je ne doutois point que l'on ne trouvât dans leurs Maj. Cath. une disposition bien sincere pour la paix, dès qu'on n'exigeroit rien d'Elles qui fût contraire à leur gloire. Il me paroit d'ailleurs, ajoûtai-je, qu'après ce qui vient de se passer, il n'est plus possible à l'Empereur de differer le mariage de l'Archiducheſſe avec l'Infant *Dom* CARLOS, si c'est de bonne foi qu'il desire cette Alliance; & que par conséquent l'Espagne touche au moment, de découvrir à cet égard les

les veritables intentions de ce Monarque. Or comme je ſuis bien perſuadé, avec toute l'Europe, que jamais il n'a eu deſſein de donner la Princeſſe ſa fille à l'Infant d'Eſpagne; il doit naturellement reſulter d'une pareille découverte, autant de froideur entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, qu'on y a vu regner d'intelligence: &, par conſéquent leurs Maj. Cath. ſe réuniront à la France plus étroitement que jamais.

Le Cardinal me dit alors, que quoique ma reflexion lui parût aſſez juſte, il étoit cependant perſuadé, comme je pouvois me ſouvenir qu'il me l'avoit écrit *, que l'Empereur ſauroit bien trouver plus d'un moyen, pour amuſer encore la Reine d'Eſpagne, afin de continuer à profiter de ſes liberalités; que les prétextes de differer un établiſſement

* Voici comme il s'exprimoit dans ſa lettre, écrite de *Rambouillet* en date du 6 May.

Il ne faut pas douter, que l'Empereur ne mette tout en œuvre, pour maintenir ſon credit abſolu à Madrid; & qu'à meſure qu'il en craindra la diminution, il ne ranime les eſperances de leurs Maj. Cath. ſur le mariage de Dom CARLOS. *C'eſt par là qu'il ſera toujours maître de la Reine d'Eſpagne.*

ſement ſi conſiderable, ne manqueroient jamais; & que la Reine d'Eſpagne ne pouvant, ſuivant toute apparence, ſe détacher aiſément des flatteuſes eſperances qu'elle avoit conçues, il étoit fort à craindre qu'elle ne ſacrifiât à cette vaine idée, les avantages réels que la France & l'Angleterre pouvoient procurer au Prince ſon fils; enfin, que le tems ſeul pouvoit deſormais découvrir à quoi l'on pourroit s'attendre.

Le Cardinal me dit enſuite, qu'il m'avoit écrit de venir, pour me faire voir le détail que le Duc de RICHELIEU lui avoit envoyé de tout ce qui s'étoit paſſé à Vienne. Il me le donna à lire, & il me pria d'en informer Leurs Maj. Cath. „ Elles verront (ajouta-t-„ il) que l'Empereur ne donne pas tout-„ à-fait dans leurs projets; qu'il ſent le „ peril où une guerre l'expoſoit; & „ qu'en Prince ſage il veut l'éviter. „ Comme je ſuis perſuadé, que ce que „ dira ou fera voir le Comte de KÖ-„ NIKSEG à Madrid, ne s'accordera „ pas tout-à-fait avec la relation du Duc „ de Richelieu; il n'eſt pas mauvais d'en „ envoyer certains articles à l'Archevê-„ que d'Amida, afin de mettre Leurs

Maj.

„ Màj. Cath. en état de juger plus sai-
„ nement des sentimens de la Cour de
„ Vienne ".

„ Il est fâcheux (continua le Car-
„ dinal) que dans la circonstance pré-
„ sente, nous n'ayions ici aucun Ministre
„ de la Cour d'Espagne, pour signer
„ les Préliminaires de la paix, & que
„ vous ne soyiez point autorisé pour le
„ faire. Mais je comprens les raisons
„ essentielles qu'on a eues, quand vous
„ êtes venu ici, de ne relever votre
„ commission par aucun titre qui eût de
„ l'éclat, ou qui fit du bruit. L'ins-
„ truction du Roi d'Espagne vous au-
„ torisoit suffisamment. Nous remedie-
„ rons à cet inconvénient le mieux que
„ nous pourrons. En attendant pressez,
„ je vous en conjure, l'Archevêque d'A-
„ mida, de représenter à Leurs Maj.
„ Cath. combien il est nécessaire qu'El-
„ les imitent l'exemple de l'Empereur.
„ C'est d'Elles seules à présent que dé-
„ pend la tranquillité de l'Europe ".

Je promis au Cardinal d'exécuter exactement ce qu'il me prescrivoit ; & je pris congé de lui.

Je fus de-là chez le Comte de MORVILLE, pour le féliciter à son tour,

sur

ſur la ſageſſe avec laquelle il avoit conduit une négociation auſſi délicate que celle que l'on étoit enfin au moment de terminer heureuſement. Il ſe défendit modeſtement, d'avoir eu toute la part que je croyois à ce qui s'étoit paſſé : & il ne fit aucune difficulté de me dire, qu'à l'exception des lettres que ſa charge l'avoit obligé d'écrire au Duc de Richelieu, il n'avoit eu qu'une aſſez mediocre connoiſſance de la maniere dont le Cardinal avoit conduit la négociation avec l'Empereur; qu'il ſavoit ſeulement, que Son Emin. avoit employé fort utilement le Duc de Lorraine, pour diſpoſer Sa Maj. Imp. à prendre confiance en lui.

Il me parla enſuite de la lettre que le Cardinal avoit écrite, en envoyant les VIII. Articles du dernier projet; & après m'avoir demandé ſi je l'avois vue (à quoi je répondis que oui), il m'en fit l'éloge qu'elle méritoit : ajoutant, qu'il m'avouoit ingenuement, que juſqu'alors il n'avoit pas eu, des talens du Cardinal, l'idée avantageuſe que cette lettre lui en donnoit.

Cet article de notre converſation m'ayant rappellé, qu'on m'avoit encore con-

firmé

firmé nouvellement, que la lettre dont il s'agissoit avoit été composée en son entier par le Président CHAUVELIN; je demandai au Comte de Morville, s'il étoit donc bien vrai qu'elle fût du Cardinal? Et sur ce qu'il me repeta qu'il en étoit persuadé, je ne crus point devoir pousser plus loin une incrédulité, qui auroit pû donner lieu à des soupçons & à des recherches de la part du Comte de Morville, très-capables de me compromettre avec le Cardinal & avec differentes personnes considerables : & sans plus faire semblant de rien, j'applaudis avec lui à la force & à la sagesse des raisons & des représentations qu'on avoit employées dans cette lettre, pour déterminer l'Empereur.

Notre conversation ayant ensuite tourné sur l'effet que produiroit en Espagne la démarche de la Cour de Vienne, & le Comte de Morville m'ayant demandé mon sentiment à cet égard ; je lui repliquai, que ne sachant point ce qui s'étoit passé de particulier par rapport aux préliminaires entre les deux Cours de Vienne & de Madrid, je ne pouvois porter aucun jugement certain de la maniere dont on prendroit en Espagne

l'ouvra-

l'ouvrage qui alloit se consommer à Paris : mais que je croyois, que l'Empereur, avant de souscrire aux conditions qu'on lui avoit envoyées, savoit apparemment à quoi s'en tenir sur cet article avec Leurs Maj. Cath. : Qu'au surplus, la reconciliation des deux Couronnes devenant une suite néceſſaire de la paix, peu importoit, dans le fond, de connoître, comment les deux Cours de Vienne & de Madrid s'accorderoient sur ce qui donnoit lieu à un événement si desiré.

Le Comte de Morville, qui connoissoit une partie de tout ce que j'avois fait pendant l'hyver pour arriver à ce but, & qui avoit vu le Mémoire que la Reine d'Espagne m'avoit donné quand j'étois venu en France; me demanda si l'on pourroit faire quelque usage de moi dans la circonstance de la signature des Préliminaires, au cas que cela fût jugé néceſſaire; „ puis qu'il n'y à ici (ajouta-t-il) aucun Ministre d'Espagne à „ qui l'on puiſſe s'adreſſer? " Mais je lui répondis, que quoique j'euſſe travaillé depuis long-tems, comme il savoit, à applanir les obstacles qui s'opposoient à la reconciliation; & que je fuſſe suffisam-

fisamment autorisé pour cela par le Mémoire qu'il avoit lu, & par beaucoup d'autres lettres que j'avois reçues d'Espagne : je n'avois cependant ni plein-pouvoir, ni même aucune instruction pour le cas dont il s'agissoit ; & qu'ainsi je ne pouvois être d'autre utilité, que par les vœux que je faisois, pour que le manquement de Ministre d'Espagne à Paris, n'apportât aucun obstacle à la prompte conclusion de l'ouvrage auquel il alloit travailler.

Mrs. WALPOLE & de FONSECA, qui s'étoient rendus à Versailles aussi-tôt après l'arrivée du Courier qui étoit venu de Vienne, ayant achevé de regler avec le Cardinal, tout ce qui concernoit la pacification générale ; ils se transporterent le 31 May avec Monsieur de MORVILLE chez Monsieur BOREEL Ambassadeur d'Hollande, qui n'avoit pû venir à Versailles à cause d'une maladie qu'il avoit alors, & dont il mourut peu de jours après. Et ces Ministres, après une longue conference, qui dura jusqu'à deux heures du matin, signerent enfin les Articles préliminaires, au nombre de douze, qui de-

devoient ſervir de baze au Traité de Paix qu'on feroit au Congrès qui étoit déſigné.

Ce qui embarraſſa le plus, & qui prolongea ſi longtems la conference, fut le choix des moyens qu'on prendroit, pour ſuppléer, par rapport à la ſignature, au défaut de Miniſtre d'Eſpagne à Paris & d'Angleterre à Vienne. Mais enfin, après avoir bien examiné les inconvéniens qui reſultoient de là, & la maniere d'y remedier; on convint, de dreſſer un inſtrument des Articles préliminaires, que Mr. WALPOLE ſigneroit ſeul, en y joignant une déclaration, par laquelle il promettoit, qu'en conſéquence de ſon plein-pouvoir, cet inſtrument feroit obligatoire pour le Roi ſon maître envers le Roi d'Eſpagne, de la même maniere que s'il avoit été ſigné conjointément avec un Miniſtre de Sa Maj. Cath.; & que cet Acte feroit enſuite remis au Duc de BOURNONVILLE à Vienne, à condition que de ſon côté il obſerveroit les mêmes formalités envers Mr. Walpole.

La choſe ainſi reglée on dreſſa en conformité l'Acte ſuivant.

COM-

COMME *les Ministres qui ont signé ce jourd'hui les Articles préliminaires, ont consideré, que n'y ayant point ici de Ministre de Sa Maj. Cath., ni a Vienne de Ministre de Sa Maj. Brit., il étoit impossible, en suivant les formes ordinaires, de mettre aussi-tôt qu'il seroit à desirer, la derniere main aux Actes qui seroient obligatoires entre Sa Maj. Brit. & Sa Maj. Cath.; je soussigné, pour remedier à cet inconvénient, ai, en vertu de mon plein-pouvoir, signé seul un Acte pareil à ceux qui ont été signés ce jourd'hui, lequel est compris ci-dessous.*

ARTICLES Préliminaires pour l'affermissement de la paix générale, signés à Paris le 31 May 1727, de la part de l'Empereur, du Roi Très-Chrêtien, de Sa Maj. Britannique, & des Etats-Généraux.

I.

Sa Majesté Impériale & Catholique n'ayant d'autre but que celui de contribuer à la tranquillité publique de l'Europe, & voyant

*voyant que le Commerce d'*Ostende *avoit causé des inquiétudes & des ombrages, consent qu'il y aura une suspension de l'octroy de la Compagnie d'*Ostende, *& de tout Commerce des Païs-Bas aux Indes pendant l'espace de 7 ans.*

II.

*Tous Droits ou Possessions demeureront sans atteinte à ceux des Parties Contractantes qui en jouïssoient en vertu des Traités d'*Utrecht, *de* Bade *& de la* Quadruple-Alliance, *ou des Traités & Conventions qui ont précédé l'année* 1725, *lesquels ne regardent ni l'Empereur, ni les Etats-Généraux: Si cependant, il y avoit eu du changement à l'égard des susdites Possessions, ou qu'ensuite de ces conventions quelque chose n'eût pas été exécuté, on discutera & decidera au Congrès à tenir, selon la teneur des susdits Traités & Conventions, le changement arrivé, ou les Points qui n'auront pas été mis en exécution.*

III.

Qu'en conséquence, tous les Privileges de Commerce, tant en Europe, en Espagne,

gne, qu'aux Indes, fondés sur des Traités, dont les Nations tant Françoise qu'Angloise, & les sujets des Etats-Généraux jouïssoient précédemment, soient remis sur le même pied & rétablis, comme ils avoient été réglés en particulier par les Traités antérieurs l'année 1725.

IV.

Que les Puissances du Nord seront invitées & priées par leurs Alliés respectifs, de ne point recourir aux voyes de Fait, mais d'entrer au contraire dans tous les moyens raisonnables de parvenir à une Pacification, & qu'en attendant la tenue du Congrès, dont il sera parlé ci-dessous, dans lequel tous les differens respectifs pourront être discutés, les Puissances contractantes ne contribueront directement, ni indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, à aucune voye de Fait, qui puisse troubler l'état actuel du Nord, mais s'engageront au contraire à agir de concert, pour faire cesser les hostilités, s'il en survenoit quelqu'une.

V.

Que ces articles étant signés, toutes hostilités quelconques, s'il y en avoit de commencées, cesseront; & à l'égard de l'Espagne, huit jours après que ces Articles signés auront été remis à Sa Majesté Catholique: Qu'on laissera librement revenir des Indes les Vaisseaux Ostendois qui sont partis avant la dite Cessation, & dont les noms seront compris dans un Etat, qui en sera donné de la part de Sa Majesté Impériale: Que les Vaisseaux qui pourront avoir été pris, seront rendus de bonne foi avec leurs Cargaisons; & qu'on laissera revenir librement les Gallions en Espagne, dans la persuasion certaine où l'on est, que Sa Maj. Catholique en usera, par rapport aux Effets des dits Gallions & de la Flottille, ainsi qu'il en a toujours été usé dans tous les tems libres: Qu'en conséquence l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral HOSIER, *se retirera le plutôt qu'il sera possible de devant* Porto-Bello, *& de tous les autres Ports de l'Amerique apartenans à Sa Maj. Catholique; qu'il reviendra même en Europe avec son Escadre, pour ne plus donner aucune inquietude*

quiétude aux Sujets de Sa Majesté Catholique dans les Indes ; & que le Commerce des Anglois à l'Amerique se fera, comme il se faisoit auparavant, selon les Traités: Que pareillement, les autres Escadres, Françoises, Angloises, ou Hollandoises, qui pourroient se trouver vers les Côtes d'Espagne, ou celles des Etats de Sa Maj. Impériale, au tems que cette présente Cessation d'Hostilités commencera, s'en retireront le plûtôt qu'il sera possible, pour ne point donner d'ombrage, ni d'inquiétude aux habitans des dites Côtes ; & elles ne pourront rien entreprendre contre elles, ni directement, ni indirectement.

VI.

*Que la cessation des Hostilités ci-dessus mentionnée, durera autant que la suspension de l'Octroi de la Compagnie d'*Ostende, *c'est-à-dire, l'espace de 7 ans, pour pouvoir, pendant ce tems-là, travailler solidement à une conciliation des intérêts reciproques, & à une pacification générale.*

VII.

Que s'il arrivoit, sous quelque prétexte

que ce fût, quelque trouble ou hostilité, soit en Europe, soit dans les Indes, depuis la signature des présens Préliminaires, entre les sujets respectifs des Puissances contractantes, Elles se joindront ensemble, pour faire reparer de concert le dommage ou préjudice, qu'auront souffert leurs dits sujets respectifs.

VIII.

Que si ces Articles ci-dessus sont acceptés & signés, il sera assemblé dans quatre mois de tems, à compter du jour de la signature de ces Articles préliminaires, un Congrès à Aix la Chapelle, *dans lequel les Droits respectifs de toutes les Puissances Contractantes, & celles qui y sont invitées, seront examinés, discutés & terminés.*

IX.

Les Plénipotentiaires qui seront nommés, ne pourront y avoir que deux *Gentilshommes,* deux *pages &* six *gens de Livrée, pour être plûtôt prêts à s'y rendre, & pour éviter toute supériorité de Luxe & de Dépense.*

X. *Ils*

X.

Ils n'observeront aucun cérémoniel, & s'en tiendront à ce qui fut réglé dans le dernier Congrès de Cambrai, *pour éviter toutes les difficultés de préséance; avec liberté pourtant de protester, ainsi que chacun le jugera à propos.*

XI.

Les Princes recommanderont respectivement à leurs Plénipotentiaires, d'éviter tout embarras qui pourroit allonger ou troubler le Congrès.

XII.

La Ratification de ces Articles Préliminaires se fera en deux mois, à compter du jour de la signature, ou plûtôt, s'il est possible.

En vertu de mon susdit Plein-pouvoir, je déclare que cet Acte ainsi signé de moi seul, sera obligatoire pour le Roi de la Grande-Bretagne mon maître envers Sa Maj. Cath., comme s'il avoit été signé avec

un Ministre de sa dite Majesté. Bien entendu que Son Excellence le Duc de BOURNONVILLE *en remettra aussi un signé de lui, pareil au présent Acte, lequel sera de-même obligatoire envers le Roi mon maître: Promettant qu'il sera remis, dans le terme marqué par le XII. des Articles Préliminaires, une ratification du Roi de la Grande-Bretagne, pour être échangée contre celle de Sa Maj. le Roi d'Espagne. En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration; & y ai fait apposer le cachet de mes armes. A* Paris, *le* 31 May, *de l'an de grace* 1727.

Signé H. WALPOLE.

Nous soussignés Ministres Plénipotentiaires de Sa Maj. Imp. & Cath., de Sa Maj. Très-Chrét., & de Leurs Hautes-Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, certifions que ce qui est ci-dessus est la vérité; & que c'est-là le cachet & la signature de Monsieur WALPOLE, *dont nous avons tous été témoins. En foi de quoi nous avons signé le présent Acte, & y avons apposé le ca-*

chet

chet de nos Armes. Fait à Paris *le même jour* 31 May, 1727.*

Signé *Marc* Baron de FONSECA.
Fleuriau de MORVILLE.
Guillaume BOREEL.

La ſatisfaction que marquerent les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande de l'heureuſe concluſion de la paix, parut très-grande : & auſſi-tôt après la ſignature des préliminaires, ils firent pârtir Mrs. ** ROBINSON & LARCHE' pour en aller porter la nouvelle ; le premier

* A l'occaſion de la ſignature des Articles préliminaires, on frappa à Paris une médaille, où d'un côté le Roi étoit repréſenté, avec ces mots : LUDOVICUS XV. *Rex Chriſtianiſſimus.* Au revers on voyoit les figures de Mars & de Minerve, qui ſe donnoient la main. Derriere eux s'élevoit un Olivier, aux branches duquel étoient attachés les Ecus de l'Empire, de France, d'Eſpagne, d'Angleterre & de la Hollande ; & il y avoit pour Legende : *Spes pacis æternæ.* Et à l'Exergue : *Pravüs conditionibus ſancitis Lut. Paris.* 31. *Maii* 1727.

** Il a été depuis Miniſtre d'Angleterre à *Vienne*, & ſecond Plénipotentiaire au Congrès d'*Aix la Chapelle*, en 1748.

mier à Londres, & l'autre à la Haye. Elle y fut reçue avec une joye universelle. On applaudit beaucoup à la sagesse & à la fermeté, que le Cardinal avoit montrées pendant le cours de cette importante négociation. Celui-ci, de son côté, ne parla pas avec moins d'éloge de la fidélité que la France avoit trouvée dans ses Alliés; & il témoigna publiquement, qu'il regardoit la conservation de la paix, comme l'effet de l'union qui regnoit entre les Couronnes de France, de la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux: Ce qui devoit servir à convaincre ces trois Puissances, que le meilleur moyen d'assurer leur tranquillité, & celle de toute l'Europe, étoit de continuer à bannir la méfiance & la mesintelligence, auxquelles certaines facheuses conjonctures n'avoient que trop souvent donné lieu. Et comme le contentement d'esprit fait toujours trouver de grands sujets d'éloge dans ceux qui nous le procurent, le Cardinal, qui étoit dans cette situation, ne tarissoit point sur les louanges de la bonne foi des Alliés du Roi; sur celles de leurs Ministres; & sur les avantages qui alloient en resulter pour le bien public.

Cette

Cette Eminence ne fut pas moins ſenſible à la confiance dont l'Empereur l'avoit honoré, dans tout ce qui s'étoit paſſé. Elle témoigna au Baron de FONSECA, à quel point Elle ſouhaittoit la conſervation d'une faveur ſi précieuſe; & combien Elle deſiroit, de faire ſucceder une ſincere intelligence à la froideur & à la jalouſie mal entendue, qui duroient depuis ſi long-tems entre les deux Cours de Vienne & de Verſailles. Le Cardinal affecta de louer publiquement les ſentimens pacifiques & pleins de moderation de l'Empereur: & auſſi flatté d'avoir eu les intérêts de preſque toute l'Europe à menager, que bien aiſe de jouer un pareil rolle le plus long-tems qu'il pourroit, il profita de la circonſtance agréable où il étoit, pour s'attirer de plus en plus la confiance des Puiſſances étrangeres, par un langage, qui, ſemblant reſſuſciter la droiture & la candeur des premiers tems, ſervît à diſſiper, à meſure qu'il feroit connu, les préjugés que l'on avoit, que la France ne ſuivoit pas toujours des maximes ſi deſintereſſées.

Tout le monde ſait le progrès que fit la haute opinion que le Cardinal avoit

ſu établir, de ſa délicateſſe ſur cet article : & que ce Miniſtre a été regardé dans les Cours, & ſurtout en Hollande, malgré les obſervations de quelques incrédules, comme le deſtructeur des artifices de la politique & de la fauſſeté dans la societé. A la fin certains traits de ſa part, qui ne répondoient aucunement à cette idée, & qui avoient été cachés, ſoit par les diverſes conjonctures du tems, ſoit par la crainte de ſa puiſſance; ces traits, dis-je, venant à ſe découvrir, l'édifice s'eſt peu à peu écroulé, ſans qu'il en reſte preſque aucun veſtige.

A la joye de la concluſion de la paix, ſuccéda encore en France celle que cauſa à toute la Nation la groſſeſſe de la Reine, qui fut tout-à-fait certaine dans le courant du Mois de May. On regardoit la naiſſance d'un Dauphin, comme le moyen le plus certain de conſerver à l'Europe la tranquillité que l'on travailloit à lui aſſurer : & l'eſperance de cet événement, intereſſant toutes les Puiſſances, elles parurent partager la ſatisfaction que reſſentoient les François.

Le calme qui ſucceda de toutes parts aux troubles dont on avoit été mena-

cé, ne regnoit point dans l'Empire de Russie. Le grand crédit où étoit parvenu le Prince MENZIKOFF sous le Regne de PIERRE I., & qui s'étoit accru depuis que l'Imperatrice CATHERINE étoit montée sur le trône, au point que la fille de ce Ministre étoit destinée à épouser le jeune Prince † PIERRE, héritier de la Couronne, avoit excité contre lui autant d'ennemis que de jaloux.

La haine contre les Favoris procede autant du dépit de ceux qui desirent la faveur, sans pouvoir la posseder, que de l'abus qu'ils supposent qu'en font les autres. Le Prince Menzikoff, de simple garçon patissier, étoit parvenu aux plus hautes dignités. Il disposoit à son gré, sous le Regne de l'Imperatrice Catherine, de tous les emplois & de tous les revenus de l'Etat. Sa fierté, le mépris qu'il affectoit pour les grands, & sa passion pour les richesses, le rendirent odieux. On murmuroit d'abord sourdement, comme c'est l'ordinaire, & ensuite plus ouvertement contre l'Im-

† La Cérémonie de leurs fiançailles fut faite le 6. Juin, par l'Archevêque de *Novogorod.*

peratrice, d'avoir donné toute sa confiance à un homme qui la méritoit si peu. Le déchainement du public rejaillissant ainsi sur cette Princesse, le desir de renverser une puissance devenue odieuse, fit porter l'audace jusqu'à attenter à celle de l'Imperatrice même; de changer le Gouvernement & l'ordre de la succession; & de donner à l'Empire des Russiens une forme toute nouvelle.

Sa Maj. Imperiale, instruite du complot, fit arrêter plusieurs Seigneurs Russiens; & Elle établit une Commission pour les juger, à la tête de laquelle elle mit le Grand-Chanchelier Comte GOLOFKIN. Ce Tribunal condanna les coupables à differens genres * de supplices. Mais cette découverte ne précéda que de bien peu la fin de la vie de l'Imperatrice. Sa Santé, depuis environ un an, étoit devenue fort languissante; & le fameux Mr. STAHL, Médecin du Roi de Prusse, qu'elle avoit fait venir à sa Cour pour le consulter, augu-

* Environ trois semaines après la mort de l'Imperatrice l'Empereur PIERRE II. fit publier le détail de cette conspiration, qu'on trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives* N°. XIX.

auguroit mal des ſuites de cette maladie. Le chagrin d'enviſager de ſi près la fin de ſa vie, dans un âge ſi floriſſant, ſe joignant à celui que lui cauſa la nouvelle de la conſpiration qu'on formoit, pour la détrôner & l'enfermer dans un Couvent, la conduiſit enfin au tombeau : & elle mourut le 17. de May, veille du jour, où, par quelque légere eſperance qu'on avoit conçue de ſa convaleſcence, on ſe préparoit à celebrer avec magnificence l'anniverſaire de ſon Couronnement.

Cette Princeſſe étoit dans ſa trente-huitieme année, & elle avoit regné deux ans & quelques mois ; ayant ſuccedé à l'Empereur ſon Epoux le 29 Janvier 1725. Il ne reſtoit de pluſieurs enfans qu'elle avoit eus de ce Prince, que deux Princeſſes, dont l'ainée, mariée au Duc d'*Holſtein*, mourut peu de tems après des ſuites d'une couche. La ſeconde, nommée ELIZABETH, regne aujourd'hui ſur l'Empire Ruſſien, avec autant de ſageſſe que de gloire.

La beauté, dont l'Empire eſt ſi puiſſant, avoit fait monter ſur le trône CATHERINE *Alexiwna*. L'Empereur de Ruſſie PIERRE I. l'ayant vue par

hazard chez le Prince Menzikoff, en devint amoureux, & l'époufa enfuite fecrettement en 1707, lorfqu'elle n'avoit que 18 ans: mais il ne déclara fon mariage qu'en 1711. L'élévation des fentimens, & les qualités du cœur, égaloient l'éclat des charmes de cette Princeffe, & furent lui attirer l'eftime avec l'amour de fon augufte Epoux. Elle montra combien elle méritoit l'une & l'autre, par la fageffe des confeils qu'elle donna à ce Monarque, dans la funefte fituation où les Turcs l'avoient reduit près de la Riviere de *Pruth* en 1711: & les Ruffiens n'ont fait aucune difficulté de publier *, que c'étoit à elle que leur Souverain étoit redevable de fon falut & de celui de fon Empire. Ce fut auffi pour reconnoître la conftance de l'attachement qu'elle lui avoit marqué, qu'il la fit facrer † & couronner à *Mofcou* le 18 de May 1724, avec toute la pompe & la magnificence poffibles; qu'il inftitua l'Ordre * de Ste. *Catherine*; & qu'en-

* A la fin de ce volume, *Pieces Juftificatives* N°. XX.

† A la fin de ce volume, *Pieces Juftificatives* N°. XXI.

* Il confifte en une croix attachée à un ruban

qu'enfin, pour assurer la possession de ses Etats après sa mort à une Epouse si chere, il fit une ordonnance, par laquelle se reservant le droit de choisir son successeur, il préparoit de loin les esprits de ses sujets, à recevoir & à suivre le Reglement qu'il meditoit de faire en sa faveur.

Quand d'une condition commune on est parvenu au comble des grandeurs, on oublie quelquefois facilement ceux qui ont contribué à nous y faire monter: Leur présence, qui nous rappelle le souvenir de l'état different où ils nous ont vus, blesse l'amour propre, & nous devient presque importune. L'Imperatrice de Russie se mit au-dessus de cette foiblesse; & par une magnanimité de sentimens bien superieure à la naissance & au rang; cette Princesse rappella auprès d'elle la famille du Ministre Lutherien *Gluck*, qui avoit eu soin de son éducation & de sa subsistance: Elle eut soin de la fortune de tous ceux qui la composoient; & elle ne cessa pendant la vie de l'Empereur son Epoux, & durant toute

ruban blanc, avec cette devise: *Par l'amour & la fidélité pour la patrie.*

toute la sienne, de soutenir le Prince Menzikoff, à qui elle étoit principalement redevable de son élevation. On peut même dire, que sa reconnoissance lui fit oublier ses propres intérêts, qui sembloient lui dicter, de témoigner moins de bienveuillance & de confiance à un favori devenu odieux au public.

Comme cette Princesse entroit parfaitement dans les vues de l'Empereur son Epoux, elle se fit un plaisir de civiliser sa Cour; & d'établir parmi ceux qui la composoient, les usages & les coutumes des Nations les plus policées de l'Europe. Elle s'appliqua après la mort de ce grand Prince, à former entierement l'Academie des Sciences, qu'il avoit établie sur le modele de celle de Paris; à augmenter la Marine; & à faire découvrir une route par le Nord de la *Tartarie*, pour aller à la *Chine*, & pour faciliter à ses sujets le Commerce des Indes Orientales & Occidentales: ce qui pouvoit leur procurer des richesses immenses. C'étoit pour l'exécution d'un si grand projet, qu'elle envoya le Capitaine BURING, Officier très experimenté, avec un grand nombre de Matelots & de Pilotes: mais la mort l'enleva,

leva, avant qu'on pût savoir des nouvelles de ce Capitaine, & des observations qu'il avoit faites.

Le lendemain de la mort de l'Imperatrice Catherine, son testament ayant été ouvert, & lû par le Secretaire d'Etat WASILI STEPANOFF, le Grand-Duc PIERRE *Alexiowits*, petit-fils de l'Empereur PIERRE le Grand, fut déclaré héritier & Empereur. Les Prélats, le Clergé, le Sénat, les Princes MENZIKOFF & GALICZIN, les Membres du Conseil privé, & les principaux Seigneurs Russiens, rendirent leurs hommages au jeune * Monarque, en le reconnoissant pour leur Souverain, & en lui prêtant serment de fidélité †.

Immédiatement après cette ceremonie, le nouvel Empereur se rendit à l'Eglise au bruit de l'Artillerie de la Place & de l'Amirauté. Le service divin étant fini, il

* Il étoit âgé d'*onze* ans, *sept* mois & *vingt-six* jours.

† On fit publier en même tems une Déclaration, pour obliger tous les sujets de ce Prince à s'aquitter du même devoir; & l'on y avoit joint la formule du serment qu'ils devoient prêter. Voyez *Pieces Justificatives* N°. XXII.

il ſignala le commencement de ſon Regne par des graces qu'il accorda à pluſieurs particuliers, & par déclarer le Prince MENZIKOFF Généraliſſime des forces de l'Empire par mer & par terre. Au ſortir de l'Egliſe, Sa Maj. Imp. paſſa à la Salle du Conſeil, où ſe trouverent ceux qui devoient en être membres. Après qu'Elle ſe fût placée ſous un dais, on tint le premier Conſeil d'Etat; & le Teſtament de l'Imperatrice fut lû pour la ſeconde fois, & ſigné par tous les aſſiſtans. Cette formalité terminée, le jeune Monarque ſe mit à table, avec les Princeſſes, le Duc d'Holſtein, & quelques principaux Seigneurs: on y admit auſſi le Comte de Rabutin Ambaſſadeur de l'Empereur des Romains.

Pendant la ceremonie de l'inauguration, on arbora ſur les Forts l'Etendart Imperial; & quand on l'eut retiré, on commença à tirer cent coups de canon, ſavoir un coup de diſtance en diſtance, pendant que toutes les cloches ſonnerent, pour annoncer au peuple la mort de l'Imperatrice, & l'avénement de l'Empereur au trône. Ce double événement fut auſſi notifié dans les formes à tous les Miniſtres étrangers, par le Secretaire

d'Etat

d'Etat STEPANOFF; & le Prince MENZIKOFF dépêcha à Vienne Mr. LIEVEN son Adjudant-Général, pour s'aquitter de la même commission envers l'Empereur.

Le décès de l'Imperatrice de Russie, à qui l'on attribuoit de si vastes projets dans le Nord, acheva de calmer entierement toute l'inquiétude qu'ils avoient causée à la Suede & au Dannemarck. La minorité du jeune Empereur exigeoit de ceux qui dirigeoient ses conseils, de menager les Puissances voisines, & de dissiper entierement tous les soupçons qu'elles avoient conçus des vues secrettes de l'Imperatrice. C'est aussi le parti qu'ils prirent: ne paroissant occupés que du Gouvernement intérieur de l'Etat; d'en éloigner les cabales & les factions; & d'entretenir en même tems une bonne intelligence avec les Puissances étrangeres.

Au reste, le changement survenu par la mort de l'Imperatrice, n'en apporta point à la puissance & à l'autorité du Prince MENZIKOFF, comme on s'en étoit flatté. Il parut au contraire, que l'une & l'autre n'avoit fait qu'augmenter. Le mariage projetté de l'Empereur avec sa fille, devoit se célébrer dès que

le

le jeune Monarque seroit en âge ; & pour l'assurer de plus en plus, la ceremonie de leurs fiançailles se fit le 6. Juin.

Une alliance si éclatante ; les services que ce favori avoit rendus à la Cour de Vienne dans le tems que l'Imperatrice vivoit, & dont le Comte de RABUTIN avoit informé l'Empereur ; enfin le rang distingué qu'il tenoit à la Cour du jeune Monarque de Russie, déterminerent CHARLES VI., pour l'engager de plus en plus dans ses intérêts, à lui donner la Ville & le Duché de Cosel en Silesie : & Sa Maj. Imp. lui écrivit à ce sujet une lettre très obligeante.

Cette nouvelle distinction, & toutes celles que son Souverain lui accordoit, en le poussant rapidément au faite des honneurs & des dignités, précederent de bien peu sa chute. C'est ainsi que la sagesse infinie de Dieu permet souvent dans les Cours, pour punir l'ambition des uns, & pour servir d'exemple aux autres, qu'il n'y ait presqu'aucune distance entre le comble des honneurs & celui de l'humiliation & des peines *.

Comme

* *Ut sciant distantiam servitutis meæ & servitutis Regni terrarum.* Paralip. 2. c. 12.

Comme j'avois pris, par toutes fortes de raifons, une part très fincere à l'efpece d'attaque d'apoplexie † que le Duc de BOURBON avoit eue à Chantilly, & que je craignois les fuites d'un mal fi dangereux & fi traître; il ne me laiffa pas ignorer fa convalefcence, & la réfolution que les Médecins lui avoient fait prendre d'aller aux eaux de Bourbon. Dans la lettre qu'il m'écrivit, il me manda, que pendant fon abfence je pouvois en toute fureté m'adreffer à Madame la Ducheffe fa mere, pour la confulter fur les chofes où je croirois avoir befoin de fes avis. Il ajoûtoit qu'elle étoit au fait de tout ce qui s'étoit paffé entre nous, & que par conféquent il n'y auroit aucun miftere à lui faire, quand je jugerois à propos d'avoir l'honneur de lui parler.

Quelques jours après que cette lettre m'eût été rendue, le Duc de Bourbon vint coucher à Paris, pour continuer enfuite fon voyage. Le jour de fon arrivée, je lui fis demander par le valet de chambre qui fervoit à entretenir la relation

† Il en a été parlé à la page. 336. de ce Tome IV.

relation que nous avions ensemble, s'il agréeroit que j'allasse secrettement à l'Hôtel de Condé? Mais il chargea le même homme de me dire, qu'il croyoit ne devoir pas consentir à ma proposition, crainte des inconvéniens qui pouvoient resulter pour lui de notre entrevue, si elle venoit à être découverte: qu'il me conseilloit seulement, de voir Made. la Duchesse, que je trouverois prévenue sur tout ce que j'aurois à lui dire.

Je suivis le conseil de ce Prince; & étant allé à Versailles, j'eus avec la Duchesse sa mere une conversation fort longue, sur les mêmes matieres qui avoient donné lieu à mon Voyage d'*Escouan*. Son Altesse me témoigna ensuite sa reconnoissance des services que j'avois rendus au Duc de Bourbon: & comme elle entroit parfaitement dans les vues de ce Prince, elle me promit de continuer pendant son absence, à me donner les lumieres & les conseils qu'elle jugeroit m'ètre utiles.

„ Vous ètes ici, *me dit-elle* (& je ne „ sai si vous en ètes instruit) un sujet „ de spéculation à bien des gens. Vous „ venez d'Espagne; vous devez retour„ ner bien-tôt dans ce pays-là; vos

„ confe-

„ conferences avec le Cardinal ne sont
„ point ignorées : tout cela occasionne
„ beaucoup de raisonnemens. Il ne
„ m'est pourtant point revenu, qu'il y
„ en ait aucun qui porte sur le véritable
„ motif de votre voyage. C'est un bon-
„ heur pour vous ; & je souhaitte fort
„ qu'il puisse continuer. Votre discre-
„ tion sur une matiere de si grande im-
„ portance ne sauroit être trop exacte ;
„ & je ne doute pas de votre atten-
„ tion à l'observer. "

Je repliquai à cela, que j'esperois de ne commettre à cet égard aucune faute : mais que je n'avois pas la même assurance de la part de tant de differentes personnes, à qui j'étois néanmoins obligé de parler. La Duchesse de Bourbon convint que j'avois raison, & que la circonstance où je me trouvois étoit très délicate de toute façon : & puis elle me demanda, si je me flattois que le Cardinal n'eût point pénétré mes desseins, & s'il ne m'avoit jamais laissé entrevoir qu'il les connoissoit ?

La question étant embarrassante, par rapport aux menagemens que tout ce qu'on a vu dans ces Mémoires, m'obligeoit d'avoir pour cette Princesse & pour

le

le Cardinal; je répondis, que ſuppoſé (ce que je ne ſavois point) qu'on eût donné au Cardinal quelque ſoupçon que je menageois plus d'une affaire en France; il regardoit vraiſemblablement ce qu'on lui avoit pu dire à cet égard, comme deſtitué de tout fondement. Je lui montre, ajoutai-je, toutes les lettres que j'écris en Eſpagne: il voit les réponſes qu'on me fait. D'ailleurs je ſai qu'il m'obſerve avec ſoin: cela doit le raſſurer, ce me ſemble, ſur ma bonne foi. Enfin la précaution que je prens, de m'attirer le plus qu'il m'eſt poſſible des lettres de ceux qui entrent dans mes vues, les obligeant au ſecret, m'aſſure de leur fidélité.

„ Cette précaution eſt bonne (reprit „ la Ducheſſe de Bourbon), & je l'ap- „ prouve fort: mais vous ne pouvez „ l'étendre ſur ceux à qui il faut don- „ ner connoiſſance de vos vues, avant „ d'être parvenu à les leur faire goû- „ ter; & ce ſont ceux-là qui ſont le „ plus à craindre".

La reflexion de votre Alteſſe (répondis-je) eſt très-juſte. Ces premieres ouvertures ſont auſſi tout mon embarras; & ſouvent pour qu'elles ne tirent à aucune

cune conféquence, je parts de bien loin pour arriver cependant au but: dans la maniere d'y tendre je fais plus d'un écart en chemin; afin de dérouter s'il eft poffible ceux qui traverferoient ma courfe.

„ Jufqu'à préfent (repartit Made. la „ Ducheffe) vous la menagez bien: il „ n'y a qu'à defirer que le Cardinal „ ne l'apperçoive ni ne l'arrète. S'il ne „ vous oppofe aucun obftacle, ce fera „ fans contredit la chofe du monde la „ plus finguliere. Mais avec vôtre per- „ miffion, je crois que vous favez à „ quoi vous en tenir fur tout ceci. Je „ n'entre point dans ce miftere: je me „ flatte feulement, que vous êtes avec „ le Cardinal, fur ce qui regarde Mr. „ le Duc & moi, auffi circonfpect que „ vous le paroiffez avec nous fur ce qui „ le concerne. Ce menagement de vo- „ tre part, lequel je vous repete enco- „ re que j'entrevois, ne me furprend „ point. Je vous dirai même que je „ le trouve prudent & néceffaire. Tout „ ce que je vous demande, c'eft de le „ continuer avec fidélité. La moindre „ faute qui vous échapperoit fur cet „ article, détruiroit en un moment l'ou-

„ vrage

„ vrage que vous conduisez avec autant
„ d'art que de sagesse ".

Je parlois à une Princesse remplie d'esprit & de lumieres, & à qui j'aurois entrepris vainement de vouloir en imposer. La pitoyable ressource de s'attacher à nier, ce que toutes sortes de raisons engagent une personne éclairée à regarder, non seulement comme vraisemblable, mais même comme certain; ne procure d'autre avantage, que celui de passer pour fourbe ou pour menteur: & certainement il n'est pas flatteur, de donner une pareille idée de son caractere. Pour éviter donc que la Duchesse de Bourbon ne formât un pareil jugement du mien, je ne m'obstinai point à combattre la prévention où je la voyois, en lui soutenant que le Cardinal n'avoit aucune connoissance des desseins du Roi d'Espagne. Mais pour éviter pourtant de la confirmer dans ses soupçons, je représentai à cette Princesse, qu'elle me paroissoit avoir de mon intimité & de mon intelligence avec le Cardinal, une idée qui n'étoit pas juste, & dont surement le Prince son fils la desabuseroit.

Les

..Les marques d'estime ou de confiance qu'il me donne, continuai-je, sont souvent entremêlées de témoignages tout opposés. Sa maniere d'agir avec moi, à quelque rapport aux caresses des chats, qui de tems en tems, quand ils flattent, font sentir leurs griffes: & j'ose assurer votre Altesse, que je suis toujours sur mes gardes pour éviter quelque égratignure.

La Duchesse de Bourbon, qui entra dans la plaisanterie, me dit qu'elle étoit au fait de tout ce que je lui disois: qu'elle ne desapprouvoit point ma vigilance à parer quelque coup de patte: mais que nonobstant cela il lui paroissoit impossible, que je pusse m'aquitter, comme je faisois, de la commission dont j'étois chargé, sans une espece d'assurance tacite de la part du Cardinal.

„ Si ma pensée est juste (ajouta-t-elle), vous alliez ici des choses bien „ contraires; & le dessous des cartes „ est en vérité singulier, & curieux à „ voir. Vous en conviendrez peut-être „ un jour avec moi. Quant à présent, „ il n'est pas juste de pousser les questions plus loin. Il me suffit de vous „ assurer, que Mr. le Duc & moi n'ou-

„ blierons jamais l'attachement que vous „ nous avez marqué. Vous pouvez en „ toute fureté ou me parler ou m'écri- „ re en fon abfence, quand vous le ju- „ gerez à propos. Je crois néanmoins „ plus fûr & plus convenable, de vous „ fervir du dernier moyen. Il eft à l'a- „ bri d'être remarqué, & ne tire à au- „ cune conféquence ".

L'avis de la Ducheffe de Bourbon me convenant très fort, je la remerciai de la permiffion qu'elle me donnoit d'en profiter, & des autres marques de bien-veuillance dont elle l'avoit accompagnée: Et après quelques queftions de fa part fur la Cour d'Efpagne, inutiles à rapporter, je pris congé d'elle. Je ne tardai pas à éprouver, comme on verra bien-tôt, la fidélité de fes promeffes, & les effets de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ce qui me regardoit.

Le Courier qui avoit été dépéché de Verfailles pour porter au Duc de RICHELIEU la nouvelle de la fignature des préliminaires, étant arrivé à Vienne le 9 de Juin, il remit à cet Ambaffadeur & à celui d'Hollande, les lettres fuivantes, qui étoient parfaitement conformes

mes à celles du Cardinal & du Comte de Morville.

LETTRE de Mr. WALPOLE Ambaſſadeur d'Angleterre en France, à Mr. le Duc de Richelieu Ambaſſadeur de France à Vienne.

à Paris le 1. Juin 1727.

M.

Pour accelerer autant qu'il eſt poſſible l'entiere concluſion d'une affaire, qui doit rétablir & affermir la paix de la Chrêtienté, en faiſant ceſſer les diviſions entre les Puiſſances, & en rétabliſſant entr'elles une bonne & parfaite harmonie tant deſirée; on eſt convenu ici, d'envoyer à V. Ex. la copie des Actes ſignés, afin que vous & Mr. BRUYNINX *puiſſiez ſigner des Actes pareils avec Mr. le Duc de* BOURNONVILLE, *puiſqu'il n'y a préſentement à la Cour de Sa Majeſté Très-Chrêt. aucune perſonne autoriſée par le Roi d'Eſpagne, ni à Vienne aucun Miniſtre du Roi mon Maître, Pour ſuppléer à ce manquement de Miniſtres, on a dreſſé*

un instrument, que j'ai signé seul; & on y joint une Déclaration, par laquelle je promets, & me fais fort, en vertu de mon plein-pouvoir, que cet instrument ainsi signé par moi, sera obligatoire pour Sa Maj. envers le Roi d'Espagne, de même maniere que s'il avoit été signé conjointément avec un Ministre de Sa Maj. Cath.; & que conformément à cela, Sa Maj. en fournira la ratification dans le tems marqué par les Articles préliminaires: bien entendu que Mr. le Duc de Bournonville, de son côté, signe & délivre à V. Exc. un pareil Acte de la part du Roi d'Espagne, qui soit pareillement obligatoire pour sa dite Maj. Cath. envers le Roi mon Maître.

Je joins ici cet Acte, avec une Déclaration des Plénipotentiaires de l'Empereur, du Roi Très-Chrêtien & des Etats-Généraux des Provinces-Unies; par laquelle ils certifient, que le dit instrument est signé de ma main, & cachetté de mon cachet. En cas que Mr. de Bournonville s'en contente, & qu'il consente de mettre entre les mains de V. Exc., pour m'être envoyé, un pareil Acte obligatoire pour Sa Maj. Cath. envers le Roi mon Maître; alors, Monsieur, *vous aurez la bonté de*

lui

lui remettre le mien, lorsqu'on signera & fera l'échange des instrumens à Vienne entre V. Exc. & le Duc de Bournonville, aussi bien qu'entre lui & Mr. HAMEL BRUYNINX. *Mais en cas que, contre toute attente, Mr. le Duc de Bournonville ne veuille pas accepter mon Acte, & en délivrer un pareil de son côté; V. Exc. verra par la dépêche de Monsieur de* MORVILLE, *qu'on est expressément demeuré d'accord ici, qu'en tel cas ni vous ni Mr. Bruyninx ne signerez aucune chose avec Mr. le Duc de Bournonville: d'autant qu'il paroîtroit fort étrange, & qu'il n'est nullement convenable, que les Ministres des Alliés du Roi mon maître, signent & concluent la paix avec l'Espagne, tandis qu'aucun Ministre de S. M. ne signeroit point la paix avec cette Couronne. C'est pourquoi on est convenu, que si Mr. le Duc de Bournonville refuse de vous remettre le susdit Acte obligatoire envers le Roi mon maître, V. Exce. & Mr. Bruyninx differera toute signature avec les susdits Plenipotentiaires de l'Empereur, jusqu'à l'arrivée d'un Plenipotentiaire du Roi mon maître, qui ne tardera point à se rendre à Vienne, sur les instances que j'en ai faites à ma Cour par un exprès.*

On est de plus convenu d'un commun accord, que si dans ces entrefaites, & avant qu'on fût instruit de ce qui se seroit passé à Vienne à cet égard, le Roi d'Espagne envoye à Mr. le Baron de FONSECA *un plein-pouvoir, ou que Sa Maj. autorise quelqu'autre personne pour signer de sa part ici, en ce cas nous signerons tous de nouveaux instrumens avec le susdit Plenipotentiaire d'Espagne &c.*

LETTRE de Mr. WALPOLE à Mr. HAMEL BRUYNINX Ambassadeur des Etats-Généraux à Vienne.

à Paris le 1. Juin 1727.

MONSIEUR,

JE *prends la liberté de vous informer, appréhendant que l'indisposition de Mr.* BOREEL *ne l'eût empêché de le faire, que Mr. de* MORVILLE, *lui & moi, signames & échangeames hier au soir, dans la maison de Mr. Boreel, les instrumens des Articles préliminaires, conformé-*

formément au dernier plan qui eſt venu de Vienne. C'eſt avec bien du plaiſir, Monſieur, *que je vous felicite aujourd'hui de l'heureux ſuccès de cette importante affaire, à laquelle vous avez eu tant de part. Je profite en même tems de cette occaſion, pour vous remercier des attentions que vous avez eues, & de l'interêt que vous avez pris pour ce qui concernoit le Roi mon maître durant cette négociation. La Copie cy-jointe d'un papier qui a rapport à un inſtrument que j'ai ſigné ſeul, pour être échangé avec pareil inſtrument de la part du Duc de* BOURNONVILLE, *& l'extrait d'une lettre que j'écris à Mr. le Duc de* RICHELIEU *par le même Courier qui vous rendra celle-ci, vous informera amplement de tout ce que nous avons fait dans l'Aſſemblée que nous avons tenue pour ſigner, & de ce dont on eſt convenu de tout côté devoir être fait à Vienne, pour mettre, le plutôt qu'il ſera poſſible, la derniere main à cette grande affaire, par la ſignature du Plenipotentiaire de Sa Maj. Cath., qui ſe doit faire avec les Plenipotentiaires de tous les Alliés en même tems. Vû l'étroite union qui ſubſiſte ſi heureuſement entre le Roi mon maître & leurs Hautes-Puiſſances,*

aussi bien que celle qui nous unit les uns & les autres avec Sa Maj. Très-Chrêt.; je ne doute pas que vous n'agissiez conformément à ce qui a été reglé & arrêté ici d'un commun consentement, & en présence de Mr. le Baron de FONSECA, *aussi bien que de tous nous autres.*

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect imaginable &c.

Comme il ne s'agissoit plus, pour mettre la derniere main à l'ouvrage de la paix, que de suivre à Vienne le plan qu'on avoit envoyé de Paris; il y eut le 13. Juin une conference chez le Prince EUGENE, où les Ministres d'Espagne & d'Hollande se trouverent. Elle se passa dans le commencement avec quelque vivacité. Le Duc de BOURNONVILLE, vetillard & semblable à tous ceux, qui, pour faire valoir leur zele ou leur capacité, s'attachent à chicaner sur des bagatelles, vouloit absolument que l'Acte obligatoire, semblable à celui que Mr. Walpole avoit envoyé pour lui, & contre lequel le sien devoit être échangé, fût dressé en Espagnol: & on ne pouvoit obtenir de lui, qu'il se désistât de cette prétention.

Le

Le Duc de RICHELIEU, de son côté, refusoit d'admettre le long préambule qui étoit à la tête du plein-pouvoir de l'Ambassadeur d'Espagne, sur ce qu'il renfermoit plusieurs Faits dont les Alliés d'Hanover ne pouvoient convenir : & il prétendoit, que la moitié au moins de ce Préambule fût supprimée. Or ce retranchement ne pouvoit se faire sans la permission de la Cour d'Espagne ; & comme il falloit pour l'attendre differer assés longtems la conclusion de l'importante affaire dont il s'agissoit ; ce qu'on vouloit éviter : on fit appercevoir cet inconvenient au Duc de Richelieu, & on le détermina à passer par dessus la difficulté, aussi bien que le Duc de Bournonville à se désister de faire écrire en Espagnol l'Acte qu'il devoit donner.

Ces deux obstacles levés, il fut question de remedier au manque de formalité qu'on trouvoit dans la signature qui avoit été faite à Paris, & qui se renouvelloit à Vienne : & pour prevenir que la trouvant placée en differens tems & dans divers Actes, le second ne parût qu'une simple copie du premier, il fut resolu, pour mettre les choses en meil-

leur ordre, que l'on ſigneroit un même inſtrument, ſoit à Vienne, ſoit à Paris, où ſe trouveroit un Miniſtre d'Eſpagne préſent.

Le Duc de Bournonville ayant obſervé alors, qu'on ne pouvoit ſe ſervir de cet expédient que quand la reconciliation des deux Couronnes ſeroit faite, & que leurs Maj. Cath. auroient un Miniſtre à Paris; ce qui alloit eloigner pour longtems la concluſion de la paix: on conclut, que le meilleur parti étoit, de faire cette ſignature à Vienne, de la même maniere & avec les mêmes formalités qu'à Paris; & de preſſer le Roi de la Grande-Bretagne, d'envoyer inceſſamment un Miniſtre de ſa part.

En conſéquence de cette détermination, le Duc de Bournonville ſigna d'abord un inſtrument ſemblable à celui de Mr. Walpole, auquel on joignit auſſi une atteſtation pareille à celle que cet Ambaſſadeur avoit envoyée, & que le Prince Eugene, le Duc de Richelieu & Mr. Hamel Bruyninx ſignerent. Enfin le même Duc de Bournonville ſigna un autre inſtrument avec le Duc de Richelieu; & il en uſa de-même avec Mr. Hamel Bruyninx.

C'eſt

C'eſt ainſi que l'on conſomma entierement la pacification de l'Europe, à la ſatisfaction mutuelle des Miniſtres qui aſſiſterent à cette conference. Quant à l'échange des ratifications, il ſe fit dans le tems marqué, entre l'Empereur, la France, la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux.

La nouvelle de la ſignature des Préliminaires, que Mr. de CHAVIGNY reçut le 6 Juin à Francfort par un Courier, ſe répandit bientôt dans l'Allemagne. Le ſoin que les Alliés d'Hanover s'étoient donné pour porter cet ouvrage à ſa perfection, confirma parfaitement tout ce que les Miniſtres de France & d'Angleterre avoient avancé dans la Diete de Ratisbonne, des diſpoſitions pacifiques de leurs Souverains. Comme elles étoient auſſi agreables qu'utiles aux Princes & aux Etats de l'Empire, on ne tarda pas à s'appercevoir du deſir qu'ils avoient de les entretenir. Le Cercle de Baviere en donna l'exemple aux autres : car auſſi-tôt qu'il fut informé que la paix étoit aſſurée, il reduiſit à un *ſimple* & demi, les trois qu'il avoit accordés à l'Empereur ; & voici comment il s'expliqua ſur ce ſujet dans ſon Recès.

Une suspension d'armes ayant été, par la grace infinie de Dieu, conclue pour sept ans, entre Sa Maj. Imp. & les autres Puissances de l'Europe; les Articles préliminaires étant déja signés; & par conséquent n'y ayant plus d'apparence de guerre: la situation des affaires du Cercle, & son sistême, tant politique qu'œconomique, ne lui permet point d'acceder à toutes les clauses du Recès de l'Association de Francfort. Néanmoins les Hauts Principaux du Cercle, pour donner des preuves de leur dévouement à Sa Maj. Imp., & de leur zele pour les interets de l'Empire, ont resolu d'accorder un simple *& demi pendant les 7 années de cette suspension d'armes; & en cas de guerre, de fournir trois simples pour la défense des constitutions de l'Empire: à condition qu'on n'exigera d'eux, sous quelque prétexte que ce soit, aucune autre contribution; & qu'après ce terme expiré, le Cercle sera déchargé de cet engagement, afin de prendre alors telles mesures qu'il jugera convenables, selon les circonstances. Le Cercle ofre d'entrer à ces conditions dans l'Association des cinq Cercles, dans l'esperance que de leur côté ils contribueront à tout ce qui peut entretenir une bonne & sincere correspondance.*

Le

Le Comte de ZINZENDORF, Miniſtre de l'Empereur, parut très mécontent de ce Recès. Il ſe rendit à Munich pour engager l'Electeur à ramener le Cercle à ſa premiere reſolution : mais la tentative fut inutile. Le Corps Germanique en général voyoit avec joye l'affermiſſement de la tranquillité, & ne vouloit rien faire qui tendît à la troubler. Ce ſentiment n'étoit pas du goût de la Cour de Vienne. Elle auroit ſouhaitté de voir les Princes & les Etats qui le compoſent, prendre un peu plus à cœur ſes interêts. Les Préliminaires détournoient à la verité l'orage dont on étoit menacé; mais ils ne le diſſipoient pas entierement. C'étoit du Congrès qui devoit s'aſſembler qu'on attendoit cette parfaite ſerenité : & en attendant qu'elle parût, l'Empereur étoit bien aiſe de voir ſon parti en état de ſe faire reſpecter. Il jugeoit qu'à tout événement, c'étoit le moyen de ſoutenir ſa puiſſance, & de donner plus de poids aux négociations qui le regarderoient au futur Congrès. Les inſtructions de ſes Miniſtres à Ratisbonne & dans les Cours d'Allemagne, ſe dirigeoient ſur ce principe :

pe; mais on n'y repondoit pas toujours au zele avec lequel ils les ſuivoient. L'événement qui venoit d'arriver, donna de nouveaux ſujets de les changer, comme nous aurons peut-être occaſion dans la ſuite de le dire.

Le Roi d'Angleterre, à qui l'Europe devoit en partie la conſervation de ſon repos, ne joüit pas longtems de la ſatisfaction, d'entendre les éloges que l'on faiſoit de toutes parts de ſa fermeté & de ſa ſageſſe. Il avoit reſolu de paſſer dans ſes Etats d'Allemagne; & il n'attendoit, pour faire ce voyage, que de ſavoir à quoi ſe détermineroit la Cour de Vienne. La ſignature des Préliminaires lui ayant été annoncée par Mr. ROBINSON, il ſe détermina quelques jours après à paſſer la mer; & après avoir nommé les Seigneurs Regents, qui devoient gouverner pendant ſon abſenſe, il partit de Londres le 14 Juin. Ayant débarqué le 18. près d'*Utrecht*, pour continuer ſon voyage à *Hanover*, il arriva le 20 à *Delden*, petite ville du pays de *Twente*, où il mangea le ſoir à ſouper beaucoup de melon, & but la nuit quelques verres d'eau. Le 21 étant monté en caroſſe

à

à 3. heures du matin, pour éviter la chaleur, il ſe trouva deux heures après fort incommodé d'une violente colique, à laquelle ſuccéda une léthargie, qui continuant toujours, fit prendre le parti à ceux qui le ſuivoient, de ne point reſter à *Lingen* où il devoit dîner; mais de faire toute la diligence poſſible pour ſe rendre à *Oſnabrug*, dont le Prince Evêque étoit frere de Sa Maj. Brittannique. On doubla, pour aller plus vite, les chevaux qui étoient devant ſon Caroſſe: mais cette précaution, pour avoir plus promptement du ſecours, fut inutile. Le Roi arriva entierement aſſoupi, & ſans parole, entre les bras de Mr. FABRICIUS ſon Chambellan. On le ſaigna auſſitôt du pied & du bras, ſans que ces remedes produiſiſſent aucun effet; & il mourut le 22. à 2. heures du matin, dans la même Chambre, dit-on, où il étoit né en 1660: ſon pere étant alors Evêque d'*Oſnabrug*.

Ce Monarque étoit fils d'ERNEST AUGUSTE Duc de *Brunſwik-Lunebourg*, premier Electeur d'*Hanover*; & de la Princeſſe SOPHIE, fille de FREDERIC V. Electeur *Palatin*, élu

Roi

Roi de *Boheme* le 4. Novembre 1619, & d'ELISABETH fille de JAQUES I. Roi d'*Angleterre*. Il avoit été appellé à la Couronne, par un Acte du Parlement de la Grande-Bretagne du mois de Mars 1701, comme heritier de la Princesse Sophie; & il avoit été proclamé à Londres le 12 Aoust 1714, immédiatement après la mort de la Reine ANNE, & couronné le 31. Octobre suivant. Ayant épousé en 1682. SOPHIE DOROTHE'E, fille de GEORGE GUILLAUME Duc de *Zell*, qui mourut 6 mois avant lui: il avoit eu de cette Princesse GEORGE AUGUSTE qui lui a succedé, & SOPHIE DOROTHE'E, mariée au Roi de *Prusse* FREDERIC GUILLAUME, pere du Roi de Prusse aujourd'hui regnant.

GEORGE I. avoit fait voir pendant le Cours de son Regne, & dans les conjonctures critiques & délicates où il s'étoit souvent trouvé depuis son avenement au Trône, autant d'affabilité & de clémence, que de sagesse & de fermeté. C'est par l'assemblage de ces qualités, qu'il avoit sû, quoiqu'étranger, se consilier l'estime & le respect

pect de la Nation Angloiſe, & la gouverner avec plus d'autotité qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Son union avec le Duc d'ORLEANS Regent de France, avoit fait de ſa Cour le centre de toutes les negociations de l'Europe. Ces deux Princes étoient devenus les arbitres des interêts de preſque tous les autres; & on recherchoit avec autant d'empreſſement leur amitié, qu'on eſtimoit l'étendue de leurs lumieres & qu'on redoutoit leur puiſſance.

Le Courier qui annonça la mort du Roi d'Angleterre à la Haye, y étant arrivé le 23. Juin; le Marquis de FENELON Ambaſſadeur de France, en dépecha un ſur le champ pour Paris. Le Comte de MORVILLE, qui y étoit alors, apprenant cet événement, ſe rendit auſſitôt chez Mr. WALPOLE, pour lui en faire part, & lui remettre en même tems une lettre ſur le même ſujet de Mr. FINCH, Envoyé extraordinaire d'Angleterre auprès des Etats-Généraux.

L'Ambaſſadeur fut d'autant plus touché de la mort ſi prompte de ſon Souverain, qu'il paroiſſoit fort vraiſemblable, que ſon frere n'auroit pas dans la

confiance du nouveau Roi, la même part qu'il possedoit dans celle du Roi son pere; & que par conséquent, il touchoit au moment de perdre le credit & l'autorité dont il jouïssoit. Pour éviter donc, s'il étoit possible, d'éprouver ce revers de fortune si ordinaire dans les changemens de Gouvernement, Mr. Walpole écrivit au Cardinal de Fleury, qui étoit alors à *Rambouillet* avec le Roi, par le même Courier qui alloit lui porter les lettres du Marq. de Fenelon, pour lui demander un Rendez-vous : & dès le lendemain le Cardinal se rendit à Versailles, où Mr. Walpole vint le joindre.

L'entretien qu'ils eurent ensemble, fut long & utile au dernier & à son frere: car le Cardinal, embrassant sincerement leurs interêts, représenta au Roi d'Angleterre: que comme ces deux Ministres avoient infiniment contribué, à former & à entretenir la bonne intelligence qui regnoit entre le Roi son pere & la France; il croyoit que Sa Maj. ne pouvoit mieux faire, que de les maintenir dans les Emplois qu'ils remplissoient si dignement : ajoûtant, que leur distitution du Ministere donneroit

roit lieu à penſer, que Sa Maj. Brit. s'éloignoit des principes du Roi ſon pere; ce qui étoit capable de faire naître des ſentimens de méfiance, que la prudence vouloit qu'on évitât, dans une circonſtance où l'union & la confiance entre les Alliés d'Hanover étoient plus néceſſaires que jamais.

Mr. Walpole, bien content d'avoir obtenu du Cardinal une lettre ſi ſatisfaiſante, retourna le même jour 27 Juin vers minuit à Paris; & le lendemain matin il partit pour ſe rendre à Londres, y porter lui-même la lettre du Cardinal au Roi d'Angleterre, qu'il prévoyoit devoir au moins ſuſpendre la reſolution que ce Monarque pouvoit prendre, de faire quelque changement dans le Miniſtere, & affermir par conſéquent la ſituation du Chevalier Robert Walpole, qui paroiſſoit très chancellante.

Dans le tems que ceci ſe paſſoit à Paris, le Courier que le Comte de TOWNSHEND avoit dépêché d'*Oſnabrug* à *Londres*, pour y porter la nouvelle de la mort du Roi, y étant arrivé le 25; le Chevalier Robert WALPOLE, qui étoit à ſa Maiſon près des Invalides

Invalides de *Chelsea*, donna les ordres necessaires pour faire doubler la Garde par tout dans Londres, & vint ensuite en diligence à *Richemond*, annoncer au Prince & à la Princesse de Galles le triste évenement dont il s'agissoit.

Leurs Altesses Royales monterent aussitôt en Carosse pour se rendre dans la Capitale, où Elles arriverent vers les 7 heures du soir. Immédiatement après, le Prince fit appeller les membres du Conseil privé qui se trouvoient en ville; lesquels s'étant rendus auprès de lui, le reconnurent pour leur Roi, & signerent l'ordre pour le faire proclamer en cette qualité dans Londres; après quoi le nouveau Monarque leur fit le Discours suivant.

La mort subite & inopinée du Roi mon très cher pere, a rempli mon cœur de tant de douleur & de surprise, que je ne sai comment m'exprimer en cette grande & triste occasion.

Je sens le fardeau que j'aurai à soutenir, en prenant le Gouvernement d'une Nation si puissante au dedans, & qui a tant d'influence au dehors: mais l'amour & l'affection que j'ai pour ce pays, par la

la connoissance & l'experience que j'ai de votre fidelité, me fait resoudre à surmonter avec plaisir toutes sortes de difficultés, pour l'amour & le bien de mon peuple.

La Religion, les loix & les libertés de ces Royaumes, me sont très chers; & la conservation de la constitution de l'Eglise & de l'Etat, comme elle est à présent heureusement établie, sera, dans tout le cours de mon Regne, le premier & le principal de mes soins.

Et comme les Alliances dans lesquelles le feu Roi mon pere est entré avec des Puissances étrangeres, ont contribué à rétablir la tranquillité, & à conserver l'équilibre de la Puissance en Europe; je tâcherai de cultiver ces Alliances, & de perfectionner & d'accomplir ce grand ouvrage, pour l'honneur, l'interêt & la sureté de mon peuple.

Le lendemain sur le midi le Roi GEORGE II. fut proclamé en cinq endroits differens de Londres, Roi d'Angleterre, de France, d'Ecosse & d'Irlande: savoir d'abord devant le Palais de *Leicester*, où leurs Maj. se trouvoient; ensuite à *Charing-cross*, au *Temple-barr*, dans *Cheapside* & à la *Bourse*

Bourſe Royale. Cette cérémonie ſe fit au ſon de toutes les cloches de la ville, & au bruit du Canon de la Tour. On arbora auſſi le pavillon Royal pendant toute la journée aux endroits accoutumés : & le ſoir la ville fit éclatter ſa joye par des illuminations, & par les feux de joye qui ſe pratiquent toujours en pareille circonſtance.

Le Parlement s'aſſembla auſſi le même jour au nombre de 260 Membres, qui prèterent au nouveau Monarque le ſerment preſcrit par les Loix : après quoi il fut prorogé juſqu'au 7 du mois ſuivant.

La mort du Roi d'Angleterre & celle de l'Imperatrice de Ruſſie, auroient, ſuivant toute apparence, produit des effets bien contraires à la pacification générale de l'Europe, ſi elles fuſſent arrivées à differens tems l'une de l'autre avant la ſignature des Préliminaires : & il eût été bien plus difficile alors de porter les Alliés de Vienne & ceux d'Hanover, à terminer à l'amiable leurs differens. La divine providence, qui voulut prévenir les ſuites funeſtes de la guerre dont on étoit menacé, diſpoſa les choſes de maniere, que la mort de Leurs Maj. Brit.

&

& Imperiale de Russie n'apporta aucun changement à ce qui avoit été réglé à Paris & à Vienne; & qu'on continua d'y travailler, à conduire à sa perfection l'ouvrage qu'on avoit ébauché.

Dans ce que j'ai rapporté jusqu'à présent de ce qui s'étoit passé en diverses Cours de l'Europe jusques à la signature des Préliminaires de la paix, on a pu remarquer, je crois, l'exacte * fidélité que j'ai tâché d'observer: On a pu s'appercevoir de même, que les lettres du Cardinal de Fleury ont souvent servi de preuves, du zele avec lequel j'avois travaillé depuis mon arrivée en France, soit à la reconciliation des deux Couronnes, soit à exécuter la commission secrette dont le Roi d'Espagne m'avoit chargé; & que, sans conserver aucun ressentiment de ce que le Cardinal avoit fait, en premier lieu, pour m'empêcher d'aller en Espagne, & ensuite, pendant mon séjour à Madrid, pour me faire perdre peu à peu la confiance & la bienveuillance du Roi & de la Reine d'Espagne,

* *Prima est Historiæ lex, ne quid falsi dicere audeat; ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo; ne qua simultatis.* Cicero.

pagne, je lui avois procuré en moins de trois mois la ſatisfaction, de voir cette Princeſſe recevoir ſes lettres & y répondre exactement, & ſe former outre cela entre le Roi & Leurs Majeſtés Cath. un renouvellement d'intelligence, dont il étoit l'unique confident.

J'ai fait voir également, que j'avois ſû entamer & continuer cette négociation, ſans que l'aſcendant que la Cour Imperiale avoit alors ſur celle de Madrid pût la traverſer; & ſans que tous les ſoins que ſe donnoient les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande, pour découvrir les relations que les deux Cours avoient par mon entremiſe, ſatisfiſſent à cet égard leur curioſité.

Il ſembloit donc, après l'utilité qu'on retiroit de mon travail & de ma bonne volonté, que je pouvois m'attendre à trouver le Cardinal de Fleury diſpoſé, à rendre un témoignage avantageux au Roi & à Leurs Maj. Cath. des ſervices que j'avois rendu; & que c'en ſeroit au moins la recompenſe. L'événement cependant me prouva bien le contraire: & l'on va voir à préſent, que loin de m'attirer aucune grace, ou de me marquer la moindre reconnoiſſance; il ſe ſervit

ſervit, dès qu'il crut pouvoir ſe paſſer de moi, de la facilité que je lui avois procurée, d'écrire quand il le trouvoit à propos à Leurs Maj. Cath., pour me dépeindre à leurs yeux comme un intriguant, qui avoit la témérité de prendre le parti de certaines perſonnes dont Elles paroiſſoient mécontentes, & auxquelles on attribuoit d'avoir brouillé avec Elles la Reine douairiere d'Eſpagne leur belle-fille.

Ce n'eſt (je ne me laſſe point de le repeter) ni l'ambition ni la vengeance que j'écoute dans le détail où je vais entrer, des moyens que le Cardinal de Fleury employa, pour établir de moi une ſi étrange opinion. Ma ſituation préſente exclud aſſurément toute eſperance de ſatisfaire la premiere: & à Dieu ne plaiſe que je ſois aſſez malheureux, pour ſuivre les mouvemens de l'autre. Je ne cherche † uniquement qu'à ſoutenir les droits de mon état, de ma naiſſance & de mon honneur, par le ſecours

† *Genus ſcribendi conſectatus ſum nudum & ſimplex, ut vel ſtilo ipſo me, ſicuti ab omni fuco & oſtentatione, ſic ab odio & gratia, vacuum oſtenderem.* Thuan. in dedic. hiſt. ſui temp.

de la vérité. Un dessein si naturel & si juste, ne peut ce me semble être condamné. Suivons-le donc; & tâchons, en commençant de tirer le rideau sur tout ce qu'on a entrepris pour me perdre, de nous dédommager de tant de traverses, par l'esperance de voir le public y être sensible, & en souhaitter avec moi la fin.

Quoique la maison de la Reine * Douairiere d'Espagne, veuve du Roi *Dom* LOUIS I., eût été composée de personnes, dont la naissance & le merite personnel faisoient esperer, de voir regner entr'elles une parfaite intelligence; il s'en falloit beaucoup qu'on ne l'y remarquât. La division, aussi bien que l'aigreur s'étoient au contraire tellement emparées des esprits, qu'il s'étoit formé parmi les principaux Officiers de cette Princesse, deux partis extrêmement animés l'un contre l'autre. La Duchesse de SFORCE *Camarera mayor* de S. M. Cath., & le Duc de NEVERS son Grand-Ecuyer, étoient les Chefs de l'un; & le Prince de ROBEC, Grand-Maître de la maison, l'étoit de l'autre.

Je

* *Louïse Elizabeth d'*ORLEANS.

Je n'entrerai point dans le détail de tous les ſujets de plainte que ces deux partis prétendoient avoir réciproquement; je ne les ai connus que par les diſcours du public. D'ailleurs les tracaſſeries, & même les vetilles, qui donnent ſouvent lieu à de ſemblables altercations, paroiſſent, quand elles ſont finies, plus dignes de riſée que de la moindre attention: & celles dont je parle avoient parfaitement ce caractere.

Quoiqu'il en ſoit, le Roi & la Reine d'Eſpagne, fatigués à l'excès des repréſentations ſans fin qu'ils recevoient de la part de ces deux partis, en témoignerent beaucoup de mécontentement: & comme ils ſembloient croire, que les griefs du Prince de Robec étoient mieux fondés que ceux de ſes adverſaires, & que l'on traverſoit mal à propos l'autorité que ſa charge lui donnoit dans cette maiſon; la Ducheſſe de Sforce & le Duc de Nevers, qui en étoient jaloux, trouverent le moyen d'engager Madame la Ducheſſe d'ORLEANS, à ſoutenir leurs interêts & leurs prétentions; & ils déterminerent S. A. R. à envoyer en Eſpagne Mr. de BEAUREGARD, Gouverneur (ſi je ne me trompe) des Pa-

 ges

ges de Mr. le Duc d'Orleans, auquel on associa d'abord le Pere JUDDE Jésuite, & Superieur de la Retraite du Noviciat, que je connoissois particulierement; afin d'informer plus exactement Leurs Maj. Cath. de ce qui se passoit, & de les desabuser en même tems des préventions qu'on leur avoit données contre eux, & qu'ils croyoient fort injustes.

Dans cette conjoncture, & sans que je susse un mot de la commission que l'on avoit donnée à Mr. de Beauregard & au Pere Judde; le Pere de LIGNIERES, alors Confesseur du Roi, me pria un jour à dîner à *Mon-Louïs*, Maison de Campagne hors du Faux-bourg *St. Antoine*, appartenante aux Jésuites de la Maison Professe: & il y invita pareillement le Pere d'HUALDE, (qui étoit chargé, pour ce qui concernoit les devoirs de la Religion, de l'instruction des jeunes Princesses d'Orleans,) & le Pere Judde; l'un & l'autre fort de mes amis depuis long-tems.

Cette petite partie, à laquelle la simple liaison d'amitié qui étoit entre nous quatre, avoit donné lieu, se trouvant composée de deux personnes qui pas-

soient

ſoient pour être attachées à la Maiſon d'Orleans, parvint, je ne ſai comment, à la connoiſſance du parti qui étoit oppoſé à Made. de Sforce & au Duc de Nevers; & excitant auſſi-tôt l'attention & l'inquiétude de ces perſonnes, elles donnerent à cette promenade un air de conference myſtérieuſe, dont certainement nous ne nous étions pas flattés qu'elle pût être décorée. Leur prévention ſur cet article alla ſi loin, qu'elles jugerent à propos de croire, & tout de ſuite de dire, qu'on ne m'avoit invité à dîner à *Mon-louïs*, que dans le deſſein de me faire écrire en Eſpagne en faveur de ceux que Made. la Ducheſſe d'Orleans devoit y envoyer: & comme une imagination échauffée multiplie toujours les objets, le Chevalier * DU BOURK Irlandois, qui avoit une Charge dans la Maiſon de la Reine, & qui étoit l'Orateur du Parti du Prince de Robec, augmenta de beaucoup les conviés du dîner du Pere de Lignieres;

S 3 car

* Il avoit reſidé longtems à *Madrid* comme un Miniſtre ſecret du Prétendant; & il étoit venu en France, préciſément dans le tems que j'avois paſſé en Eſpagne, où il conſervoit beaucoup de relations.

car il admit dans leur nombre le Duc de NEVERS, le Pere CATALAN, le Pere L'ALLEMAND & Monſieur de BEAUREGARD.

Sur cet Expoſé, & ſans ſe donner la peine d'approfondir la vérité, ni de me voir ou de me faire rien dire du ſujet de ſes allarmes, il alla en rendre compte au Cardinal de Fleury; & dans la relation qu'il lui fit, il me dépeignit comme un homme qui favoriſoit entierement le parti du Duc de Nevers: ajoutant que c'étoit moi, ſuivant toute apparence, qui avois conſeillé l'Ambaſſade qu'on méditoit d'envoyer en Eſpagne; & qui me propoſois par conſéquent, d'employer mes bons offices en ce pays-là, pour qu'elle y fût bien reçue.

Le Cardinal, déja inſtruit de toutes les tracaſſeries qui ſe faiſoient dans la maiſon de la Reine d'Eſpagne, étoit très mal diſpoſé pour Made. de Sforce & pour le Duc de Nevers: au moins leur attribuoit-il à l'un & à l'autre d'en être les ſeuls auteurs. C'eſt ce qui m'avoit paru dans quelques converſations que j'avois eues avec lui ſur ce ſujet, & qu'il n'auroit même pas été fâché que je les euſſe donné comme tels à la Cour d'Eſ-

pagne

pagne. Je m'embarrassois peu de tout cela : & dans ce que j'en dis casuellement à l'Archevêque d'Amida dans quelques lettres, je traitois cette matiere avec toute l'indifference que l'on se sent ordinairement pour des affaires auxquelles on n'a aucune part. Celles d'une espece bien differente qui m'occupoient, ne pouvoient en aucune maniere s'allier avec les idées que le Chevalier Du Bourk m'attribuoit ; ni par conséquent avec les liaisons, qu'il prétendoit que j'avois avec Made. de Sforce & le Duc de Nevers.

Personne assurément n'étoit plus en état que le Cardinal, de faire cette reflexion : & elle seule devoit suffire, pour lui faire regarder les préventions du Chevalier du Bourk comme de vrayes chimeres. D'ailleurs rien ne lui étoit plus aisé, que d'approfondir la vérité de la prétendue conference de Mon-louïs ; & il ne falloit pour cela qu'en dire un mot au Pere de Lignieres ou à moi. Enfin il semble que la justice exigeoit, de prendre au moins cette précaution, avant d'ajoûter si facilement foi au rapport qu'on lui faisoit, & d'entreprendre de l'autoriser auprès de Leurs Majestés Catholiques. Mais cette juste délicatesse

ſur la bonne foi, que la ſocieté civile établit en pareil cas entre les particuliers, paroiſſant apparemment frivole au Cardinal de Fleury, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, contraire au deſſein de me nuire dont il ne s'étoit jamais départi; ce Miniſtre ſaiſit avec autant de plaiſir que d'empreſſement l'occaſion qui s'en préſentoit. Elle dut même lui ſembler d'autant plus propre aux fins qu'avoit ſa mauvaiſe volonté, qu'il étoit moralement certain, que Leurs Majeſt. Cath. ne pourroient voir ſans étonnement, & même ſans indignation, combien je m'écartois des ordres qu'Elles m'avoient donnés, & du véritable ſujet de mon voyage en France.

Afin donc de mettre à profit tant de circonſtances favorables à ſes vues, le Cardinal apprenant la reſolution qu'on avoit priſe au Palais Royal, d'envoyer Mr. de Beauregard en Eſpagne, déclara d'abord, qu'il ne prétendoit prendre aucune part à cette démarche: & paroiſſant au contraire favoriſer ouvertement le parti du Prince de Robec, il chargea le Comte de St. FLORENTIN Secretaire d'Etat, d'aſſurer le Chevalier Du Bourk de la protection du Roi; & enſuite

ſuite il écrivit à la Reine d'Eſpagne, pour l'informer de tout ce qui ſe paſſoit; de la part qu'on prétendoit que j'avois dans toutes ces tracaſſeries; & enfin de la fameuſe conference de Mon-louis, où je m'étois trouvé.

L'avantage que le Chevalier Du Bourk croyoit avoir remporté ſur moi dans cette occaſion, ne lui permettant point de cacher ſon triomphe; il en fit part à pluſieurs de ſes confidens: & cela revint enſuite à la Ducheſſe de BOURBON. Comme il n'étoit point auſſi aiſé de lui en impoſer ſur cet article qu'au Cardinal de Fleury, & qu'inſtruite depuis quelque tems par le Duc de Bourbon de tout ce qui s'étoit paſſé entre ce Prince & moi, elle comprenoit aiſément, à quel point mes relations avec le Palais * Royal étoient chimeriques; elle me fit avertir ſous main de ce que le Chevalier Du Bourk débitoit, afin que je puſſe prendre, ſoit du côté de la Cour d'Eſpagne, ſoit de celui du Cardinal, les meſures que la prudence exigeoit de moi en pareille occaſion.

* C'eſt où demeure à Paris Madame la Ducheſſe d'ORLEANS & le Prince ſon fils.

Surpris (je l'avoue) au dernier point du procedé du Cardinal de Fleury, & de la promptitude avec laquelle il paroissoit, non seulement avoir ajouté foi à tout ce que le Chevalier Du Bourk lui avoit dit, mais autorisé de plus une relation si fausse auprès de Leurs Maj. Cath.; je me proposai de faire tomber sur lui la duplicité & le goût pour l'intrigue, qu'il cherchoit à m'attribuer.

Dans cette vue je lui écrivis; mais ce ne fut simplement que pour me plaindre de ce qui me revenoit que le Chevalier Du Bourk répandoit dans le public à mon désavantage: & sans lui dire un mot qui pût lui faire soupçonner, que je savois la part qu'il prenoit sourdement au succès de cette supposition, je me bornois à lui représenter, à quel point les inquiétudes & les soupçons de ce Chevalier étoient mal fondées. Je le priois ensuite de s'informer du Pere de Lignieres de ce qui s'étoit passé au dîner qu'il m'avoit donné à Mon-louïs, & du nom des Conviés. J'ajoutois enfin, qu'il étoit notoire, que depuis mon arrivée à Paris je n'avois ni vu Made. de Sforce & Mr. de Nevers, ni par conséquent eu aucune

ne relation avec eux : & je finiffois par la reflexion fuivante, qui pouvoit fervir à fon examen de confcience.

Il feroit auffi furprenant, Monfeigneur, *que contraire à la probité* *, *que je tâcherai toujours de pratiquer, de vouloir mêler la commiffion fecrette qu'on m'a donnée, & dont vous connoiffez auffi-bien que moi l'objet, avec les liaifons que l'on me donne dans la Maifon d'Orleans, & l'intérêt que Mr. le Chevalier* Du Bourk *fe perfuade que je prends à ce qui s'y paffe. Un perfonnage fi faux de ma part, me rendroit avec jufte raifon auffi méprifable aux yeux de Leurs Majeftés Cath., qu'à ceux de S. A. R. & de la Reine fa fille, dès qu'il feroit reconnu: & cela n'iroit pas loin. L'arrivée de Mr. de* Beauregard *à Madrid, foutenue de mes prétendus bons offices, feroit l'époque certaine de cette découverte. Le Chevalier* Du Bourk, *& peut-être bien d'autres, ne*

* *Homo laudabilis, qui in hac vita probitatem fectatur, fic fe comparare debet, ne hoftibus aut invidis ullam occafionem det, cum veritate calumniandi, & hæc obtrectatio vitium peffimum & abominabile: quia cum ex ea re parum fibi prodeffe poteft, alterius famam nimio plus corrumpit.* Xenoph. in 6. cyrop.

m'épargneroient point alors la confusion qu'elle m'attireroit : je conviens même qu'en pareil cas je la meriterois. Mais comme, graces au Seigneur, je fais profession d'avoir des sentimens bien contraires, j'espere de ne point tomber dans un semblable inconvénient. Le Chevalier Du Bourk *verra bien-tôt la vérité : & j'ose dire, que V. Eminence peut, mieux que persoine, la lui faire connoître.*

Il est difficile de resister à la vérité quand elle se manifeste ; on n'oseroit même feindre de ne pas la connoître. Le Cardinal, qui vouloit pourtant, dans la circonstance présente, non seulement paroître ne pas la voir, mais tâcher aussi d'en éteindre insensiblement la lumiere ; & qui s'appercevoit, que sa mauvaise * volonté à mon égard l'avoit engagé un peu trop légerement à écrire contre moi en Espagne ; le Cardinal, dis-je, s'avisa d'un expédient fort singulier, pour me persuader qu'il ne prenoit aucun intérêt à ce qui avoit rapport

* *Vela te, & verte te in varias formas ; ubicumque vera virtus non est, vitium subsequitur, & ex eo inquies in animo aut timor.* Just. Lips. monita & præcep. politic. c. VI.

rapport au Chevalier Du Bourk: Ce fut celui de † m'assurer hardiment dans la réponse * qu'il fit à ma lettre, que n'ayant aucune relation avec lui, il ne pouvoit lui imposer silence. Après quoi, persuadé

† *Totius autem injustitiæ nulla capitalior est, quam eorum, qui tum cum maxime fallunt, id tamen agunt ut viri boni esse videantur.* Cicer. Lib. I. offic. c. 13.

* La voici.

A Versailles le 2. Juin 1727.

J'Ai *reçu*, Monsieur, *la Lettre dont vous m'avez honoré du* 31. *sur ce que vous avez appris des discours que Mr. le Chevalier* Du Bourk *tient sur votre compte, je crois que vous me rendez assez de justice, pour ne pas craindre, que quand même il feroit ensorte de me faire parvenir tout ce que vous me marquez, cela ne feroit certainement aucun effet sur moi. Je n'ai aucune relation avec le Chevalier* Du Bourk: *ainsi je ne puis lui imposer silence. Mais il n'y a rien de mieux à faire de votre part, que de mépriser de pareils discours. Je vous prie d'être très persuadé qu'ils ne feroient pas capables d'apporter aucun changement à la sincerité des sentimens avec lesquels*, Monsieur, *je vous honore.*

Signé *le Cardinal de* Fleury.

persuadé qu'une pareille assurance devoit suffire pour m'ôter toute idée du contraire ; il se flattoit sans doute interieurement, que ne songeant point à contredire ce qu'il avoit écrit en Espagne, mon silence sur cet article m'ôteroit le moyen de parer le coup qu'il m'avoit porté.

Les marques d'estime, & même quelquefois de confiance que le Cardinal m'avoit données depuis mon arrivée en France, ne m'avoient ni séduit ni ébloui, jusqu'au point de m'empêcher de voir, qu'elles étoient presque toujours accompagnées ou suivies de quelque signe de méfiance ou de mauvaise volonté : & bien loin par conséquent de les regarder comme sinceres, je les avois uniquement attribuées au besoin que ce Ministre avoit de moi, & à l'utilité qu'il retiroit des relations que je lui menageois avec la Reine d'Espagne.

L'avis que la Duchesse de Bourbon venoit de me faire donner, achevant de me confirmer dans cette opinion ; je tâchai d'approfondir avec soin, sans cependant marquer ni vivacité ni inquietude, ce qui s'étoit passé entre le Carnal de Fleury & le Chevalier Du Bourk :
&

& cela me fut d'autant plus facile, que ce dernier logeant auprès de *St. Sulpice*, dans la même maison que la vieille Marquise de MAILLOC occupoit, Mesdemoiselles d'*Ailly* & *du Roeux*, qui passoient leur vie avec cette Dame, & qui voyoient souvent le Chevalier Du Bourk, me firent le plaisir de s'informer de lui de plusieurs particularités, dont ensuite elles voulurent bien me rendre compte. La Comtesse de SAILLANT* s'empressa à me rendre le même bon office : & ce fut par ces Dames que j'appris la confirmation de ce qui m'avoit deja été dit; que Mr. de St. Florentin avoit assuré le Chevalier Du Bourk de la protection du Roi; que le Cardinal lui avoit reiteré la même promesse par une lettre **; & que ce Chevalier, persuadé que j'étois de part dans tout ce que la maison d'Orleans devoit

* Veuve du Comte de SAILLANT Gouverneur des trois Evêchés.

** Comment concilier cela avec ce que le Cardinal me dit dans la sienne? Une duplicité si manifeste, & le motif secret qui la faisoit employer, convient-elle à cet homme par excellence que *Diogene*, dans une Estampe gravée en France, s'applaudit si fort en montrant

devoit faire ou écrire à son desavantage & à celui du Prince de Robec, paroissoit fort piqué, de ce que, sans le connoître, & sans qu'il m'eût donné le moindre lieu de plainte, je montrasse cependant contre lui une semblable partialité.

A ces éclaircissemens, la Comtesse de Saillant, les mèmes Demoiselles, & d'autres personnes, joignirent le conseil, de ne point negliger de faire connoître combien toute cette histoire étoit fausse, & de désabuser pour cet effet le Chevalier Du Bourk des préjuges où il étoit.

Cet avis, aussi utile que conforme à mon inclination, très éloignée, graces au Seigneur, de vouloir jamais offenser personne; m'ayant déterminé à prier d'abord Mesdles. D'Ally & Du Roeux, de travailler à tirer le Chevalier Du Bourk de l'erreur où il êtoit; elles s'en chargerent avec plaisir; & de mon côté j'affectai, dans toutes les occasions qui

trant le Cardinal de FLEURY d'avoir enfin trouvé. Ce philosophe n'avoit en vérité nul besoin d'allumer ni fallot ni lanterne, pour trouver un homme de ce caractere : les Cours en fourniront toujours à qui en viendra chercher.

qui se présenterent ***, & où je croyois que mes discours parviendroient au Chevalier Du Bourk, de faire connoître combien j'étois incapable du procedé dont il me soupçonnoit.

Soit donc, comme je le desirois, que venant à s'appercevoir à quel point on lui en avoit imposé, il fût fâché d'avoir si légerement ajoûté foi à tout ce qu'on lui avoit dit; soit qu'il voulût avoir pour moi les mêmes égards qu'il appercevoit que j'avois pour lui: Mr. *Colabau*, qui étoit son ami, passa chez moi, pour me rendre une conversation qu'ils avoient eue ensemble; & ne m'y ayant point trouvé, il m'écrivit la lettre suivante.

JAI *eu l'honneur*, MONSIEUR, *de passer chez vous ce matin, pour vous rendre compte d'une conversation que je viens d'avoir avec Mr. le Chevalier Du Bourk, qui est très persuadé qu'on a voulu lui en imposer. Vous en jugerez même par le Billet qu'il m'écrivit hier, sur ce que ne l'ayant pas trouvé chez lui, je lui laissai un*

*** *Multi sunt homines*, judicii parum firmi, *qui nihil audiunt leguntve, quod non credunt, nisi refutatum sciant. Senec.*

un mot, par lequel je le priois, de vouloir bien garder le silence sur les plaintes qu'il croyoit avoir droit de faire contre vous; jusques à ce que je pusse l'entretenir. Il m'a protesté n'avoir rien fait dire à ce sujet à Son Eminence, ni écrit: & j'ai vu, que dans tout ce qu'il a écrit à Madrid, il n'y parle en aucune façon de vous. Quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir, j'aurai celui de vous dire les particularités qui ont engagé Mr. le Chevalier Du Bourk, à croire le rapport infidele qu'on lui a fait de vos conferences avec les Reverends Peres.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, MONSIEUR,

A *Paris* le 2. Juin
Lundi après Midi.

Votre très-humble & très-obéïssant serviteur,
Signé COLABAU.

LETTRE de Mr. le Chevalier DU BOURK à Mr. COLABAU.

MONSIEUR,

JE *serois très faché de donner aucun juste sujet à Mr. l'Abbé de* MONTGON *de*

de se plaindre de moi. Il est vrai que l'on m'a assuré, qu'il avoit été dîner chez le Pere de LIGNIERES, *le jour qu'on détermina le Pere* L'ALLEMAND * *à faire le voyage de Madrid; & que Mr. le Duc* de NEVERS *& le Pere* CATALAN *étoient de ce même dîner à* Mon-louis. *J'avoue que j'ai raconté ce fait à Mr. le Prince* de ROBEC, *le même jour qu'on me l'avoit appris: mais aussitôt que j'ai ouï dire, que Mr. l'Abbé de Montgon assuroit que ce fait n'étoit pas vrai, je fus chez Mr. le Prince de Robec, pour lui dire qu'apparemment on s'étoit trompé, quand on m'avoit dit que Mr. l'Abbé de Montgon avoit été du dîner de Mon-louïs.*

Voila tout ce que j'ai dit de Mr. l'Abbé de Montgon; & les menaces qu'il fait, de prouver que je le mêle dans des tracasseries, sont superflues. Il suffit qu'il nie ce fait pour que je le donne pour faux; quoique je l'aye appris d'une personne respectable.

* Le Pere JUDDE s'étant excusé d'aller en Espagne, on lui substitua le Pere L'ALLEMAND.

J'ai

J'ai l'honneur d'être très parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

Signé *le Chevalier* DU BOURK.

Très sensible à la politesse de Mr. COLABAU, & à tout ce que Mr. le Chevalier Du Bourk lui écrivoit sur mon compte, j'allai les remercier tous les deux ; & dans la visite que je fis au dernier, j'achevai de dissiper les préjugés qu'on lui avoit donnés contre moi. Je le priai même, pour se convaincre encore mieux de ma bonne foi, de s'informer au Pere de Ligneres, dont il connoissoit la pieté & la candeur, de ce qui avoit donné lieu à notre petit voyage de Mon-louïs, & de ce qui s'y étoit passé.

Le Chevalier Du Bourk qui voyoit clairement la netteté de mon procedé, s'excusa honnêtement d'avoir besoin d'un semblable éclaircissement après ce que je venois de lui raconter. Il m'assura ensuite, qu'il n'avoit rien dit au Cardinal, ni écrit en Espagne, de ma prétendue intelligence avec Mr. de Nevers,

avec

avec Mr. de Beauregard & avec le Pere l'Allemand. Je ne crus pas tout-à-fait cet article; mais je ne fis semblant de rien.

Dans la même conversation le Chevalier Du Bourk ne me dissimula point, qu'il voyoit de tems en tems le Cardinal: & que sur le compte qu'il avoit rendu à ce Ministre, de toutes les tracasseries qui regnoient dans la maison de la Reine douairiere d'Espagne, & du projet qui s'en étoit suivi, d'envoyer à la Cour de Madrid le Pere l'Allemand, & le Gouverneur des Pages de Mr. le Duc d'Orleans; Son Eminence avoit fort désapprouvé ce projet; & l'avoit assuré de la protection du Roi: ce que Mr. de St. Florentin lui avoit aussi confirmé.

La contradiction, qui se trouvoit entre ce que le Cardinal m'avoit écrit, qu'il n'avoit aucune relation avec le Chevalier Du Bourk, & entre ce que celui-ci me disoit, ne m'auroit que médiocrement surpris. Les Ministres ne sont point obligés de faire connoître les relations qu'ils ont souvent avec differentes personnes; & il y auroit autant d'imprudence que d'injustice, à vouloir l'exiger de leur part. Ce n'étoit pas

non

non plus ce qui me bleſſoit dans la conduite que tenoit le Cardinal: c'étoit la malignité du deſſein que j'entrevoyois qu'il formoit contre moi, dans des circonſtances où je n'avois rien négligé pour lui être utile. Je trouvois d'ailleurs ſi peu d'inconvenient pour lui, d'avouer naturellement, qu'il s'étoit mal à propos laiſſé prévenir ſur ma prétendue liaiſon avec Made. de Sforce & Mr. de Nevers; que ſon attention à vouloir me perſuader le contraire, & à recourir pour cet effet à des ſuppoſitions, dont à tout moment je découvrois la fauſſeté, me rappellant le ſouvenir de tous les artifices que je lui avois deja vu employer contre moi, acheva de me convaincre, qu'il méditoit encore de s'en ſervir pour les mêmes fins; & que les reſſources de ſa mauvaiſe volonté étoient à cet égard inépuiſables.

Pour me donner pourtant le tems de démêler, ſi les avis qui m'étoit venus par la Ducheſſe de Bourbon étoient auſſi bien fondés qu'elle le croyoit; je cachai ſoigneuſement l'impreſſion qu'ils m'avoient faite, & je continuai à me comporter avec le Cardinal comme à l'ordinaire.

naire.

naire. Afin d'éviter néanmoins, que la Cour d'Eſpagne, ne fût autant ſurpriſe de me voir mèlé dans ce qui ſe paſſoit au *Palais Royal* & au *Luxembourg* *, que de ne recevoir ſur ce ſujet aucun éclairciſſement de ma part ; je rendis compte à l'Archevèque d'Amida, de tout ce qu'on avoit fait pour me mêler dans les brouilleries qui regnoient dans la maiſon de la Reine d'Eſpagne, à l'occaſion d'un dîner que j'avois fait à la Campagne chez le Pere Confeſſeur du Roi, mon ami depuis longtems : & pour ne laiſſer à ce Prelat, ſur toute cette hiſtoire, aucun doute de ma bonne foi, je lui adreſſai la lettre du Cardinal, avec celles du Chevalier Du Bourk & de Mr. Colabau. On verra bientôt la ſinguliere contradiction où cette précaution fit tomber le Cardinal avec lui-même.

La correſpondance qui s'étoit formée par mes ſoins entre la Reine d'Eſpagne & le Cardinal, & la propoſition que j'avois faite enſuite d'engager le Roi d'Eſpagne à recevoir un lettre du Roi ſon neveu, & à y répondre, ayant apparemment déter-

* C'eſt le Palais où Reſidoit la Reine Douairiere d'Eſpagne.

déterminé leurs Maj. Cath. à informer l'Empereur de ce renouvellement d'intelligence, afin qu'il ne pût se plaindre qu'Elles lui en eussent fait un mistere; l'Archevêque d'Amida m'envoya dans une lettre * dattée d'*Aranjuez* le 26 May, un billet qui contenoit l'extrait d'une autre lettre du Duc de BOURNONVILLE, par laquelle il rendoit compte à leurs Maj. Cath., que dans une conference qu'on avoit tenue à Vienne, l'Empereur informé par ce Ministre des démarches que j'avois faites en France pour la reconciliation des deux Couronnes, avoit répondu, qu'il n'y trouvoit aucun inconvenient, pourvû que cette négociation continuât à passer par les mains du Cardinal de Fleury seul.

L'Archevêque d'Amida, en m'envoyant cet Extrait, me chargeoit de le remettre au Cardinal avec les réponses que Leurs Maj. Cath. faisoient au Roi & à lui. Ce Prélat dans la même lettre, m'apprenoit, que la veille de la datte de sa lettre, le Roi d'Espagne étoit tombé en défaillance pendant la Messe; & qu'à

* Elle est comprise avec les autres lettres de ce Prélat, dont on s'est emparé.

qu'à cette incommodité s'étoit joint une fievre, qui inquiétoit beaucoup toute sa Cour. Il ajoûtoit que Leurs M. Cath. lui avoient ordonné de me faire savoir, qu'Elles avoient reçu avec plaisir l'Ouvrage du P. *Poisson.*

A l'occasion des marques d'estime que l'Empereur donnoit au Cardinal, l'Archevêque me recommandoit, d'exhorter ce Ministre à répondre aux bonnes intentions de ce Monarque, en se détachant insensiblement de l'Alliance d'Hanover, pour en former une étroite avec lui & Leurs Maj. Cath.; & de représenter en même tems à Son Eminence, que les négociations qui étoient déja entamées entre les deux Cours de Vienne & de Versailles, favorisoient beaucoup l'exécution de ce projet.

Enfin l'Archevêque d'Amida, voyant apparemment la Cour d'Espagne revenue de l'idée de prendre *Gibraltar*, m'insinuoit, autant que je puis m'en souvenir, de faire ensorte que le Cardinal se chargeât de proposer la restitution de cette Place, comme une condition décisive, & de laquelle la paix de l'Espagne avec l'Angleterre dépendoit absolument. Il terminoit sa lettre par me dire,

que Leurs Maj. approuvoient fort la conversation que j'avois eue avec Monsieur WALPOLE : mais qu'eu égard aux négociations pour une pacification générale, qui étoient entamées à Vienne, Elles jugeoient à propos d'attendre le succès qu'elles auroient, avant de s'expliquer sur les propositions que contenoit ma lettre.

J'allai à Versailles porter au Cardinal le paquet de la Reine qui lui étoit adressé; & dans lequel il y avoit une lettre du Roi Cath. pour le Roi. Je lui dis à cette occasion, que je regardois comme un heureux présage pour la paix & pour l'acceptation des articles préliminaires, l'exactitude de Leurs M. Cath. à répondre à la lettre du Roi. Il me repliqua qu'il falloit l'esperer; mais que toutes les chicanes que Mr. de Bournonville avoit faites à Vienne sur le même sujet, n'étoient pas propres à le confirmer dans cette idée: & il ajoûta, qu'il attendoit là-dessus avec impatience des nouvelles du Nonce & de l'Ambassadeur d'Hollande, qui étoient à Madrid.

Le Cardinal me fit ensuite quelques questions, sur la maniere dont je pensois qu'on prendroit en Espagne l'Article

cle V. des préliminaires ; & ſi l'on pourroit, (dit-il en riant) ſe conſoler de ne point s'emparer de *Gibraltar*, après l'avoir, ſuivant toute apparence, enſevelie ſous ſes ruïnes, depuis le tems qu'on étoit devant cette Place ?

Je lui repartis ſur le même ton, que j'étois perſuadé qu'on ſacrifieroit volontiers la gloire qui devoit reſulter de cette conquête, à celle qu'auroit Son Eminence, d'en procurer la reſtitution à Leurs Maj. Cath. dans le Congrès qui devoit s'aſſembler : & que je la priois de ſe ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé quelquefois ſur cet article, dans differentes converſations que nous avions eues ; & du zele avec lequel Elle m'avoit témoigné qu'Elle ſoutiendroit, en pareils cas, les intérêts de Leurs Maj. Catholiques.

Le Cardinal me répondit, ſelon que je m'y attendois, que quoiqu'il fût toujours dans la même intention ; je pouvois néanmoins facilement comprendre, par ce que je ſavois de l'entêtement de la Nation Angloiſe à conſerver cette Place, & par tout ce que Mr. WALPOLE m'en avoit dit, qu'il falloit pour le préſent ſe détacher de l'eſperance de

la trouver traitable sur cet article, & remettre la partie à une autre fois.

„ Si l'Espagne (continua-t-il) n'avoit „ point formé une entreprise, dont heu-„ reusement pour elle les Préliminaires „ la tirent avec honneur; peut-être eut-„ on pû essayer, de proposer la restitu-„ tion de Gibraltar comme un achemi-„ nement à la paix. Mais depuis ce qui „ s'est passé, & qui n'a servi qu'à re-„ veiller dans toute la Nation Angloise „ l'idée & le desir de conserver cette „ conquête; ce seroit se faire illusion, „ que de se flatter de réussir dans cette „ tentative. Le tems seul, & les cir-„ constances differentes qu'il fait naître, „ peuvent produire un tel changement. „ Mais aujourd'hui la chose est totale-„ ment impraticable: ce seroit le moyen „ de rendre inutile le Congrès qu'on „ veut assembler, que de faire dépen-„ dre la paix entre l'Espagne & l'Angle-„ terre d'une semblable complaisance ".

Ce que me disoit le Cardinal, me conduisit à le prier de faire reflexion, que depuis très longtems les Puissances de l'Europe s'étoient tellement établies le droit, de conserver la paix entr'elles aux dépens de quelque cession de la part

de

de l'Espagne, qu'il n'y avoit aucun Traité qui n'en eût été le fruit ; & que je craignois fort, que dans le cas présent on ne pût corriger une si mauvaise habitude.

Son Eminence me repliqua, que l'Espagne ne devoit s'en prendre qu'à elle-même de ce qui étoit arrivé ; puisque depuis la paix d'*Utrecht*, elle n'avoit cessé de former, tantôt en Italie & tantôt ailleurs, diverses entreprises capables de troubler la tranquillité publique, dont ensuite elle n'avoit pû se tirer, qu'en sacrifiant ou ses droits, ou quelques portions de ses Etats.

,, Cette Cour (ajouta le Cardinal) ,, se comporte depuis la mort de LOUIS ,, XIV, comme si elle étoit isolée, & ,, que ses intérêts n'eussent aucun rap- ,, port avec ceux des autres Puissances. ,, Le peu de disposition qu'elle a trouvé ,, dans celles-ci à condescendre à ses ,, vues, l'a souvent embarrassée. Il n'y ,, a point d'année qu'elle n'ait occupé ,, toute l'Europe de ses projets, & qu'el- ,, le n'ait donné lieu à quelques Trai- ,, tés. Dieu veuille que nous ne lui ,, voyions point continuer le même sis- ,, tême. C'est de quoi nous serons bien- ,, tôt instruits ".

Appercevant l'inutilité des instances que je pouvois faire, pour engager le Cardinal à s'employer pour la restitution de Gibraltar, je voulus proposer celle de *Port-Mahon*: mais il employa les mêmes raisons pour combattre mon sentiment. Il me repeta seulement plusieurs fois, qu'il ne laisseroit point d'avancer là-dessus quelques propos à Mr. Walpole; mais qu'il n'en esperoit aucun fruit.

A la suite de ce que je viens de rapporter, je lus au Cardinal l'extrait de la lettre du Duc de BOURNONVILLE, que l'Archevêque d'Amida m'avoit envoyé. Il me parut d'autant plus sensible aux marques que l'Empereur lui donnoit de sa confiance & de son estime, qu'elles lui étoient accordées avant que la conclusion de la paix l'eût mis à portée de ses les attirer: Et sur ce que je l'en félicitai, il me repartit, que depuis que l'on avoit entamé à Vienne les négociations qui venoient de se terminer heureusement, il s'étoit principalement attaché à faire revenir la Cour Imperiale de ses anciennes préventions contre la France; persuadé que l'union de l'Empereur avec le Roi, étoit un des

moyens

moyens les plus sûrs qu'on pût prendre pour conserver la tranquillité en Europe.

Nous passâmes de là à la nouvelle de la maladie du Roi d'Espagne. Le Cardinal me parut craindre, qu'elle n'apportât quelque changement dans ce qui se passeroit à Madrid par rapport aux Préliminaires : car les regardant comme son ouvrage, il avoit fort à cœur leur exécution ; & il me recommanda beaucoup de presser l'Archevêque d'Amida, pour qu'il portât la Reine d'Espagne à suivre le bon exemple de toutes les autres Puissances, qui paroissoient desirer sincerement la paix, & vouloir prendre les moyens de la conserver.

Ayant épuisé avec le Cardinal tout ce qui concernoit la lettre de l'Archevêque d'Amida ; & m'appercevant qu'il ne me disoit pas un mot, ni de celle que je lui avois écrite au sujet du Chevalier Du Bourk, ni du dîner de Mon-louis, ni en un mot de toutes les tracasseries dans lesquelles on m'avoit mêlé : je voulus, avant de le quitter, découvrir un peu ce qu'il pensoit sur tout cela ; & si les avis que la Duchesse de Bourbon avoit eu la bonté de me faire donner étoient bien fondés. Pour ne lui don-

ner cependant aucun lieu de ſoupçonner mon deſſein, je me contentai de lui dire, ſans marquer ni curioſité ni inquiétude, que je le remerciois de la bonté qu'il avoit eue de m'aſſurer par ſa derniere lettre, que les diſcours que l'on avoit tenus à l'occaſion du dîner de Mon-louïs, ne faiſoient aucune impreſſion ſur lui: Que je le ſuppliois de me pardonner de lui avoir parlé d'une ſemblable bagatelle, peu digne de ſon attention; mais que je m'étois cru obligé de l'en informer, vû qu'il auroit été ſans doute fort ſurpris, après ce qu'il ſavoit que j'étois venu faire en France, de me voir tout-à-coup mêlé dans ce qui ſe paſſoit au Palais Royal & au Luxembourg.

Le Cardinal, qui ne découvroit dans ce que je lui diſois ni crainte ni apparence de méfiance, me répondit qu'il étoit vrai qu'on lui avoit parlé de tout ce que je lui diſois; mais qu'il y avoit fait ſi peu d'attention, qu'il ne s'étoit point ſouvenu de m'en dire un mot.

„ Je n'ai (ajouta-t-il avec l'air du „ monde le plus indifferent) nulle re- „ lation avec ce Chevalier Du Bourk „ dont vous vous plaignez. Je ne l'ai

„vu,

„ vu, je crois, que deux fois depuis
„ qu'il eſt arrivé d'Eſpagne; & il ne m'a
„ jamais parlé de vous. Mais quand il
„ l'auroit fait, vous comprenez bien, par
„ les mêmes raiſons que vous venez de
„ me dire, que je n'aurois pas fait grand
„ cas de tous ſes diſcours. Le con-
„ noiſſez-vous, & l'avez-vous vu en
„ Eſpagne ?"

Non, Monſeigneur, lui repliquai-je; car il étoit parti de Madrid, préciſément quand j'y arrivai: Mais à l'occaſion de toutes les altercations où il me croyoit mêlé, & qui, comme V. Eminence peut aiſément ſe l'imaginer, pouvoient tirer pour moi à de très-grandes conſéquences en Eſpagne; j'ai été chez lui ces jours paſſés, pour le tirer de l'erreur où il étoit: Je crois y avoir réuſſi; & j'ai tout lieu de me louer de ſa politeſſe.

„ Vous l'avez donc été voir (reprit
„ le Cardinal avec une précipitation que
„ je remarquai à merveille)? Eh bien,
„ ne vous a-t-il pas dit qu'il ne m'avoit
„ ni vu ni parlé ?"

Oui, répondis-je; & ce n'étoit pas de quoi j'étois en peine, après ce que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire:

Je voulois ſeulement éviter par cette attention, qu'il ne fît quelque hiſtoire de moi dans ſes lettres en Eſpagne, dont certainement Leurs Majeſt. Cath. auroient pu avec juſte ſujet être extrémement ſurpriſes. La part qu'il me donnoit dans les reſolutions du Palais Royal, cadroit mal avec la commiſſion dont je ſuis chargé, & devoit naturellement faire penſer au Roi & à la Reine d'Eſpagne, que je jouois le perſonnage d'un maitre fourbe.

„ Il n'y a qu'à laiſſer tomber totale-
„ ment cela (me dit le Cardinal); &
„ je vous conſeille de n'en rien écrire
„ à l'Archevèque d'Amida: la choſe n'en
„ vaut pas la peine; & d'ailleurs vous
„ ſavez, qu'en voulant inſiſter trop for-
„ tement à deſabuſer des perſonnes que
„ l'on croit prévenues, on leur donne
„ quelquefois ſujet de penſer, qu'on
„ pourroit bien avoir quelque raiſon
„ ſecrette de prendre cette précaution".

Quoique l'avis eût tout l'air d'être dicté par l'envie qu'avoit le Cardinal de me détourner d'écrire en Eſpagne, je parus néanmoins le croire bon. Les indices que j'avois des mauvais offices que cette Eminence travailloit à me rendre, étoient

étoient encore incertains ; & c'étoit de l'Archevèque d'Amida que je devois desormais attendre d'être éclairci sur ce point. Le dénouement de la piece ne pouvoit aller loin : & n'ayant, après les mesures que j'avois prises, qu'à voir patiemment dans la coulisse, de quelle façon les Acteurs se tireroient d'affaire, je pris congé du Cardinal avec la même liberté d'esprit que je l'avois abordé.

Comme je me levois, ce Ministre me demanda, ce que je pensois du voyage qu'alloient faire en Espagne Mr. de BEAUREGARD & le Pere L'ALLEMAND? „ C'est un tripotage (conti-„ nua-t-il en haussant les épaules) dans „ la maison de la Reine d'Espagne, qui „ en vérité est pitoyable, & dans lequel „ je n'ai point voulu entrer ".

Votre Eminence fait à merveille, lui répondis-je ; Elle seroit à chaque moment importunée des deux partis : & pour moi, ajoûtai-je, quoi qu'en puisse dire le Chevalier Du Bourk, je n'irai point, à l'exemple du Bourgois-Gentilhomme, gâter ma belle Robbe de Chambre pour les séparer. En disant ces mots je me retirai.

Après la démarche qu'avoit faite le Duc de BOURNONVILLE de ſigner, quoiqu'en rechignant, les Préliminaires; on s'attendoit que la Cour d'Eſpagne les ratifieroit ſans difficulté. Il s'en fallut pourtant beaucoup, quand elle reçut la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à cet égard à Vienne & à Paris, qu'elle voulût ſuivre l'exemple de ces deux Cours. On témoigna au contraire à Madrid une ſurpriſe ſi grande de cet événement, qu'on auroit cru, ou que Leurs Majeſt. Cath. ignoroient les négociations qui l'avoient produit; ou qu'Elles s'imaginoient, qu'il étoit incompatible avec leurs intérêts & avec leur gloire, de ſouſcrire à ce qui venoit de ſe regler.

En effet, quand Mr. VAN DER MEER, Ambaſſadeur d'Hollande, voulut aller féliciter le Marquis DE LA PAZ de la concluſion de la paix, ce Miniſtre Eſpagnol parut recevoir cette nouvelle avec une grande indifference. Il la pouſſa même ſi loin, auſſi bien que ſon ignorance, qu'il aſſura l'Ambaſſadeur d'Hollande, qu'il ne pouvoit croire que des Préliminaires, dont il n'avoit pas eu la moindre connoiſſance, euſſent été ſignés par aucun Miniſtre de

Sa

Sa Maj. Catholique: Qu'au surplus, il apprenoit avec plaisir, que les Etats-Généraux avoient terminé leur accommodement avec l'Empereur.

„ Mais quoi, (lui repartit avec éton-
„ nement Mr. Van der Meer) Mr. le
„ Comte de KÖNIKSEG, qui a reçu
„ un Courier *, ne vous a-t-il donc
„ point communiqué les lettres qu'il a
„ reçues de Mr. le Baron de FON-
„ SECA?"

Non, lui repartît le Marquis de la Paz.

„ Si cela est ainsi (lui dit alors Mr.
„ Van der Meer) ayez donc la bonté
„ de lire la lettre que ce même Cou-
„ rier m'a rendue de Mr. PESTERS †,
„ & par laquelle il m'informe de ce qui
„ s'est passé à Paris chez Mr. BOREEL,
„ Ambassadeur de mes Maîtres, au su-
„ jet de la signature des Préliminaires".

J'avoue ajouta-t-il ensuite, que ne pouvant imaginer que la Cour de Vienne eût pris quelque resolution dans une affaire si importante, sans en informer Leurs M. Cath.;

* Dépéché par Mr. de Fonseca le 12 Juin.

† Il avoit été chargé des affaires de la République d'Hollande à Paris après la mort de Mr. BOREEL.

Cath. ; je n'ay pas douté un moment, qu'Elles ne fussent & n'eussent approuvé tout ce que Mr. de Fonseca avoit fait à Paris.

Le Marquis de la Paz, continuant à montrer ou à affecter la même ignorance, repliqua à Mr. Van der Meer, que comme Leurs Maj. n'étoient point instruites qu'on eût eu égard à leurs intérêts, dans ce qui venoit de se conclurre à Paris ; il le prioit de lui donner une Copie de la lettre de Mr. Pesters, afin de la leur faire voir, & qu'Elles pussent apprendre par ce qu'elle contenoit, comment les choses s'étoient passées. L'Ambassadeur la remit aussi-tôt en Original : & il eut ensuite plusieurs conférences soit avec ce Ministre, soit avec le Comte de Könikseg, soit avec le Nonce, dans lesquelles on ne concluoit rien. La maladie du Roi servoit encore de prétexte pour traîner l'affaire en longueur. Enfin le 19. Juin le Roi, sur les pressantes instances de l'Ambassadeur d'Hollande, accepta les Préliminaires, & consentit (le sacrifice n'étoit pas grand) à faire suspendre les hostilités devant Gibraltar. On dépecha le même jour un Courier au Comte DE LAS TORRES

pour

pour lui apprendre cette résolution ; & par son moyen à Milord PORTMORE, Gouverneur de cette Place, à qui Mr. VAN DER MEER écrivit à ce sujet la lettre suivante, qu'on chargea le Général Espagnol de faire tenir.

MILORD,

JE *commence par féliciter V. Exc. sur le bon acheminement que je vois pour la paix : & j'ai l'honneur de lui dire, que le* 31 *du Mois de May passé les Préliminaires furent signés à Paris dans la Maison de Mr.* BOREEL, *Ambassadeur de mes Maîtres à la Cour de France ; par Mrs.* WALPOLE, *de* MORVILLE, *de* FONSECA, *& le susdit Ambassadeur. Mais Sa Maj. Cath. n'ayant point de Ministre à la Cour de France, on dépêcha ici pour savoir l'intention de Sa M. Cath., laquelle a trouvé à propos d'envoyer un Plein-pouvoir à Mr. le Duc de* BOURNONVILLE *son Ambassadeur à Vienne, afin d'y signer en son nom les dits Préliminaires. Mr. Walpole ayant pour cet effet signé deux instrumens, qui ont été envoyés à Vienne, pour que Mr. de Bournonville les signe aussi avec Mr. le Duc de*

de RICHELIEU *& le Ministre de mes Maîtres qui reside à la Cour Imperiale.*

C'est de quoi j'ai cru devoir vous faire part, afin que V. Exc. puisse convenir & prendre les mesures nécessaires avec son Exc. le Comte DE LAS TORRES, *pour faire cesser les hostilités, & empêcher une plus grande effusion de sang Chrêtien.*

J'aurai l'honneur de rendre compte de ceci à Sa Maj. Brit., par un Courier qui partira aujourd'hui, & suis très-parfaitement.

MILORD

Votre &c.

P. S. J'ai l'honneur d'envoyer cy-joint à V. Exc. les Préliminaires, tels qu'ils ont été signés à Paris, afin qu'Elle soit informée de l'état où sont les choses. Celle-ci vous sera envoyée par Son Exc. le Comte de las Torres, auquel Sa Maj. dépêche un Courier qui porte ma lettre.

Ce Courier étant arrivé le 23. Juin au Camp devant Gibraltar, le Comte DE LAS TORRES, très satisfait d'apprendre un événement qui le délivroit de

de l'embarras où il se trouvoit, fit aussi-tôt remettre à Milord PORTMORE la lettre de l'Ambassadeur d'Hollande: & celui-ci, de son côté, ayant envoyé au Camp Espagnol un Colonel & un autre Officier, ils convinrent avec le Comte de las Torres d'une suspension d'armes, dont voici les Articles.

I.

ON *est convenu d'une suspension d'armes reciproque entre l'Armée Espagnole & la ville de Gibraltar, jusqu'à ce qu'on ait reçu avis de la ratification des Traités.*

II.

La Garnison se tiendra dans la Place, sans pouvoir communiquer avec les troupes de l'Armée, qui, de leur côté demeureront tranquilles dans leurs tranchées.

III.

Le Colonel de tranchée qui sera de garde, pourra entrer tous les jours dans la Place, pour voir s'il ne se fait aucun travail dans son circuit: & un Officier de la

la Garnison, d'un rang égal, pourra faire la même chose, venant au Camp pour reconnoître les attaques.

IV.

Personne, ni de l'Armée ni de la Garnison, n'approchera du Peujel, *sans s'exposer au feu de la Montagne & de la Tranchée.*

V.

Personne ne pourra non plus s'approcher de la Langue de terre, *sans un Passeport du Général de l'Armée, ou du Gouverneur de la Place, pour entrer ou sortir: le Commerce par mer & par terre avec cette Langue de terre restant suspendu.*

VI.

En conséquence de cette Convention toutes hostilités cesseront dès ce moment de part & d'autre.

Voila comment se termina le fameux Siege de Gibraltar, qui avoit fait tant de bruit. L'Armée Espagnole presque détruite; l'Artillerie hors d'état de servir;

vir ; & les travaux, après plus de cinq mois de siege aussi avancées que les premiers jours, confirmerent parfaitement l'opinion que le public avoit d'abord conçue de ce siege, qui, sans les Préliminaires, auroit pû devenir le second Tome de celui de *Ceuta.*

La maladie du Roi d'Espagne avoit commencé par une indigestion ; & la fievre étant survenue, avec des inquiétudes qui l'empêchoient de dormir, ce Prince tomboit insensiblement dans la melancholie à laquelle il étoit sujet. Cet état lui donnoit une extrême répugnance pour le travail & pour le soin du Gouvernement : & quoique le mal ne parût pas dangereux, il jugea pourtant à propos de faire son Testament. *Dom Joseph* PATIÑO, Secretaire d'Etat, fut chargé de le dresser : mais rien ne transpira de son contenu. Sa Maj. signa en même tems un Décret, par lequel Elle déclara la Reine *Governadora del Reyno* pendant sa maladie : & au moyen de cette disposition, se tenant retiré dans son appartement, il ne voyoit personne qu'elle. Le Prince des Asturies & les Infants entroient seulement pour lui baiser la main selon la coutume ; & se retiroient aussi-

auſſi-tôt : & le Capitaine des Gardes en quartier n'avoit pas la liberté de lui demander le mot. La Reine travailloit ſeule avec les Miniſtres, & rendoit enſuite compte au Roi des principales affaires. La langueur où étoit ce Monarque en répandoit dans toutes les affaires : & l'exécution des Préliminaires éprouvoit le même ſort.

Le Chevalier de BLAIRON, que le Duc de Bournonville avoit dépêché de Vienne, pour informer Leurs M. Cath. de ce qui s'étoit paſſé, étoit reparti avec l'approbation de la conduite de ce Miniſtre, mais ſans qu'on eut donné ni même promis la ratification uſitée en pareil cas, laquelle on faiſoit entierement dépendre des éclairciſſemens que Leurs M. Cath. vouloient avoir ſur 2. & le 5. Article * des Préliminaires.

Mr. VAN DER MEER, qui ſavoit avec quelle impatience on attendoit la détermination de la Cour d'Eſpagne, travailloit de ſon mieux à l'obtenir ; & redoubloit pour cet effet ſes inſtances auprès du Marquis DE LA PAZ : mais il n'avançoit gueres : les difficultés au con-

* Voyez ci-deſſus pag. 58. & 360.

contraire se multiplioient de la part du Ministre Espagnol ; & outre celles qu'il avoit d'abord faites sur l'entiere levée du Siege de Gibraltar, & sur la restitution aux Anglois du Vaisseau le *Prince Frederic*, qu'on avoit arrêté à la *Vera Cruz*, comme une juste represaille, disoit-il, du blocus des Gallions à *Portobello* ; il en formoit d'autres sur la distribution des effets arrivés sur la Flotille. Ce Ministre prétendoit qu'elle se fit d'une maniere qui lezoit extrémement les particuliers, & que l'Ambassadeur d'Hollande représentoit être contraire à ce que l'Article V. des Préliminaires avoit reglé.

Pour montrer cependant, à travers toutes ces chicanes, qu'on vouloit sincerement la paix, Leurs Maj. Cath. avoient envoyé ordre dans les Ports de leur Monarchie, d'y admettre amiablement les Vaisseaux Anglois. Mais comme on ne s'étoit point déterminé à faire cette démarche d'abord après la signature des Préliminaires, mais seulement après être assuré, que l'Amiral WAGGER entroit de bonne foi dans les mêmes vues pacifiques ; cette précaution, qui laissoit appercevoir qu'on avoit toujours quel-

que

que ſecrette méfiance des deſſeins des Anglois, devenoit tout-à-fait inutile par celle que l'Ambaſſadeur d'Hollande devoit prendre, de n'envoyer ni à cet Amiral ni au Lord Portmore, l'ordre du Roi d'Angleterre de ceſſer tout acte d'hoſtilité, qu'en même tems qu'il en auroit reçu un pareil du Roi d'Eſpagne pour ſes Généraux de terre & de mer.

On voit par la lettre de cet Ambaſſadeur au Marquis de la Paz, que je rapporte plus bas, qu'on avoit autant de peine à prendre cette reſolution en Eſpagne, ſur-tout pour ce qui concernoit le Siege de Gibraltar, que ſi la conquête de cette Place eût été auſſi aſſurée qu'elle étoit devenue impoſſible; & que ſelon l'habitude où l'on y étoit, de tenir toute l'Europe en ſuſpens, on formoit à tous momens quelque difficulté ſur les Préliminaires, en exigeant pour les éclairciſſemens qu'on demandoit, une condeſcendance & une complaiſance de la part des autres Puiſſances, qui éloignoit de plus en plus la conſommation de la paix.

Mr. Van der Meer, qui le remarquoit, & qui ne laiſſoit pas d'être vivement preſſé par les deux Cours de Ver-
ſailles

ſailles & de Londres pour obtenir une réponſe ſatisfaiſante de l'Eſpagne, n'étoit pas peu embarraſſé à concilier des diſpoſitions ſi contraires, & à menager les deux partis. La feinte ignorance que le Marquis de la Paz avoit fait paroître de ce qui s'étoit paſſé à Vienne augmentoit ſon inquiétude. Il croyoit voir qu'il ſe paſſoit entre l'Empereur & Leurs M. Cath. certains miſteres pour trainer les choſes en longueur, difficiles à dévoiler. Ce ſoupçon lui paroiſſoit d'autant plus fondé, qu'il apprenoit, que malgré tout l'empreſſement que la Cour Imperiale montroit pour la paix, elle apportoit beaucoup de lenteur à donner une ſpécification exacte des Vaiſſeaux de la Compagnie d'Oſtende, à qui il devoit être permis de revenir des Indes; & que ce n'étoit qu'avec une extrême repugnance qu'elle renonçoit à ſon maintien.

Dans cette circonſtance délicate, l'Ambaſſadeur d'Hollande mettoit tout en uſage pour découvrir les ſentimens du Comte de Könikſeg & ceux du Marquis de la Paz, & pour les rendre favorables aux propoſitions qu'il devoit faire. Le premier paroiſſoit les goûter, & vouloir

loir même les feconder : l'autre pefoit les moindres minuties ; tiroit des conféquences à l'infini des Articles fur lefquels on le prioit de s'expliquer ou de fe relâcher ; & quand il fe fentoit trop preffé, ne manquoit point d'objecter, que la maladie du Roi ne permettoit point de fatiguer Sa Maj. par de longs détails ; & qu'il falloit attendre que fa fanté étant rétablie, lui laiffât la liberté d'examiner murement des affaires fi importantes.

La bonne volonté de l'un & la lenteur de l'autre, paroiffoient à Mr. Van der Meer une Enigme difficile à deviner, mais qui pourtant cachoit, fuivant toute apparence, des projets bien contraires à ceux qu'on avoit eus à Paris. Le mois de Juin s'étoit écoulé, fans le tirer de l'incertitude où il étoit : & comme il fentoit aifément que les Alliés d'Hanover ne s'accommoderoient point de la partager avec lui, il préfenta un nouveau Mémoire le 1. Juillet au Marquis de la Paz, dans lequel recapitulant tout ce qu'il lui avoit déja dit, des mefures que le Roi d'Angleterre avoit prifes, tant en Europe que dans les In-

des,

des, pour faire cesser les hostilités, & exécuter à cet égard fidelement les Préliminaires; il demandoit au nom de ce Monarque & de ses Alliés, que le Roi d'Espagne montrât la même exactitude, & déclarât ses intentions : supposant après cela qu'elles étoient parfaitement conformes à celles de Sa Maj. Brit., il prioit le Marquis de la Paz, de lui envoyer une permission pour avoir des Chevaux de Poste, afin de faire partir un Courier, qui portât en France & à Londres la nouvelle de l'effet que les représentations contenues dans son Mémoire auroient produit.

Ce redoublement d'instance embarrassant le Marquis de la Paz, il écrivit à Mr. Van der Meer une longue lettre, qui tendoit encore à éloigner la réponse qu'il dmandoit & le départ du Courier. Cet Ambassadeur lui fit à ce sujet la reponse suivante.

A Madrid le 5 Juillet 1727.

MONSIEUR,

COMME *vous ne m'avez pas envoyé l'ordre que je vous avois demandé* pour

pour avoir des chevaux de poste, je juge que vous souhaittez que je réponde, avant que d'expedier mon Courier, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me faire connoître l'intention de S. M. C. par rapport au memoire que je vous ai remis le premier de ce mois, touchant les mesures & les ordres de S. M. Britannique pour une entiere cessation d'hostilités; & pour que de la part de Sa Maj. Catholique on fasse les mêmes dispositions. Pour satisfaire à votre attente, je vous dirai, Monsieur, *que j'avois esperé, qu'immediatement après les conferences tenues entre nous, on auroit pu regler les affaires d'une maniere qui m'auroit mis en état de remettre à Milord* PORTMORE, *aux Amiraux* WAGGER & HOSIER, & *à vous,* Monsieur, *les Originaux des ordres. Mais comme je vois que les sentimens de Sa Majesté Catholique sont fort differents de ceux des Cours de la Grande-Bretagne & de France, je crois qu'il est nécessaire que j'attende de nouveaux ordres, avant que de livrer ceux ci: Et je prévois avec chagrin, que les affaires traîneront encore longtems, à moins que Sa Majesté Catholique ne veuille cooperer à surmonter les*

les difficultés que l'on forme à l'éxécution primitive des Articles préliminaires, qui, suivant l'idée que j'en ay, paroissent si clairs, qu'ils ne laissent aucun doute sur la question qui est sur le tapis.

Je conviens avec vous, Monsieur, *que sans vouloir donner d'explications à ces Préliminaires, ils doivent uniquement servir, suivant le sens litteral, à montrer de quelle maniere les Puissances contractantes doivent se comporter. En conséquence de cela, Sa Majesté Britannique ne paroit pas s'éloigner de ce qui a été établi de part & d'autre, & ses ordres sont entierement conformes au sens & au but de ces Préliminaires.*

L'Article cinq *que vous alleguez, & où vous remarquez qu'il est dit expressément, que les Escadres Angloises qui sont dans les Mers d'Espagne & des Indes auront à les quitter, après que la cessation d'hostilités aura été commencée, comprend, selon mon jugement la levée entiere du Siege de* Gibraltar; *parce qu'il n'est pas possible de pouvoir s'imaginer que les hostilités ayent cessé, tandis qu'une Armée est encore en campagne devant une Place, avec des batteries en état de tirer: & je vous demande à vous-même,* Monsieur,

s'il conviendroit à la prudence de la Grande-Bretagne, de se reposer entierement sur la bonne foi des Traités, & de rappeller ses vaisseaux, qui sont une partie de la sureté de ses Places, pendant que du côté de l'Espagne on voudroit rester armé, sans mettre bas les armes qu'après l'exécution des points dont on est convenu à l'amiable.

Regardons à cette occasion, quoique dans un sens un peu different, le Continent d'Espagne bloqué par l'Escadre Angloise: les Préliminaires ne sont pas plûtôt signés, qu'elle se retire dans ses ports, & laisse une entiere liberté aux sujets Espagnols de naviger. N'est-il pas du droit réciproque, que l'Armée Espagnole, qui assiege Gibraltar, se retire camme a fait l'Amiral WAGGER, *qui en cela a montré l'exemple de la sincerité des intentions du Roi son maître? Ce qui se passe aujourd'hui devant cette Place ne peut être regardé comme une veritable cessation des hostilités, mais seulement comme une suspension ad interim, dont les Généraux Commandans de part & d'autre sont convenus reciproquement, dans un tems où celui de la Place n'avoit pas d'ordre de sa Cour. Ainsi il est à présent dans*

la

la régularité, que Sa Majesté Catholique fasse connoître par des effets réels, qu'effectivement ces hostilités finissent entierement, & que pour cela le siege soit levé; afin que Milord PORTMORE *& l'Amiral* WAGGER *soient en état d'accomplir leurs ordres, & de renvoyer en Angleterre les Vaisseaux & le nombre superflu des troupes qui sont devant Gibraltar. Je suis persuadé que Sa Majesté Catholique tiendra exactement les engagemens qu'Elle a pris en signant les Préliminaires; & je le suis de même de la part de Sa Maj. Britannique: mais ces deux Puissances se doivent une confiance reciproque. Si l'Espagne ne veut point avoir cette confiance, comment peut-elle prétendre que la Grande-Brétagne l'ait à son égard?*

La restitution en général des vaisseaux & effets pris de part & d'autre avant la signature des Préliminaires, ne devroit pas non plus souffrir de difficultés; puisqu'outre qu'elle est reciproque, c'est que la Clause en est inserée dans le cinquieme Article, en ces termes: Les vaisseaux qui pourroient avoir été pris, seront rendus de bonne foi avec leurs charges &c. *Et quant au vaisseau le* Prince

 Frederic,

Frederic, *appartenant à la Compagnie du* Sud, *c'est un cas particulier, qui ne sauroit être équivoque, ni souffrir le moindre retardement; puisqu'il est dit dans les Articles II. & III. des Préliminaires:* que toutes les possessions & privileges, tant aux *Indes* qu'en *Espagne*, seront rétablis sur le pied des Traités & Conventions faites avant l'année 1725. *Et par le Traité de* l'Assiento, *Article* XL., *il est stipulé, qu'en cas de déclaration de guerre entre les deux Couronnes*, la Compagnie du Sud aura un an & demi pour retirer ses effets des Indes & d'Espagne. *Cet Article est très positif de toute maniere. C'est même une chose irreguliere, quoique pendant une guerre ouverte, de se rendre maître d'aucun vaisseau ou effets appartenans à la dite Compagnie, qui, suivant le sens des Traités, ne devroit rien avoir de commun avec les hostilités entre les 2 puissances: de sorte qu'il est clair, qu'il ne devroit y avoir aucune difficulté pour la restitution non seulement de ce vaisseau, mais aussi de tous les autres effets appartenants à cette Compagnie, quels qu'ils puissent être.*

Les choses étant sur ce pied-là, vous pouvez bien comprendre, Monsieur, *que*

je

je ne puis remettre à Milord Portmore & aux Amiraux WAGGER & HOSIER, *les ordres de Sa Majesté Britannique, puisque mes instructions portent de ne les remettre, qu'après que l'on m'en aura remis de pareils de la part de Sa Majesté Catholique.*

Je suis donc obligé de donner avis au Roi de la Grande Bretagne & à mes Maîtres de ce qui se passe, afin qu'ils me fassent savoir leur intention. En attendant je ne saurois répondre de ce que feront les dits Amiraux & Milord PORTMORE; *& ce sera à eux à regler leur conduite sur les instructions auterieures qu'ils auront reçues.*

Après avoir parlé des affaires d'Espagne, vous me dites, Monsieur, *qu'à l'égard des Indes Sa Majesté Catholique est prête à donner les ordres, afin d'y faire cesser toute hostilité dans le terme de 3 mois, à compter du jour de la dépêche, & qu'on restitue aux Anglois les Prises qu'on aura faites sur eux depuis la signature des Articles Préliminaires; mais que Sa Majesté Catholique ne juge pas à propos de donner de semblables ordres touchant ce qui aura été pris avant ce tems-là, parce, dites-vous,* Monsieur, *qu'il ne*

se trouve aucun endroit dans les Préliminaires, qui fasse mention de semblable restitution : Sa Majesté voulant même en exclure le vaisseau le Prince Frederic, *comme une affaire qui doit être renvoyée à la discussion du prochain Congrès. J'ay déja parlé au long de ce qui regarde ce vaisseau ; & je ne puis à présent que le repeter, en vous priant,* Monsieur, *d'observer, que dans l'Article 5. des Préliminaires, avant que d'en venir à ce qui concerne le retour de l'Escadre de Sa Majesté Brittannique des Indes, on trouve les mots que j'ay déja rapportés, savoir :* que les vaisseaux qui pourroient avoir été pris seroient rendus de bonne foi avec leurs charges ; *& qu'il est dit, comme une suite de cette clause,* qu'on laissera revenir librement les Gallions. *Et comme cette restitution est la condition* sine quâ non, *l'Amiral* HOSIER *ne peut, sans qu'elle soit exécutée, permettre le départ des Gallions, autant qu'il lui sera possible de l'empêcher. Cette idée toute naturelle a été saisie également par la Grande-Bretagne & par la France, avec les quelles Sa Majesté Britannique a agi de concert pour l'expédition de ses ordres touchant la cessation des hostilités. Et je*

ne

ne comprens pas pourquoi on voudroit donner une explication contraire au sens litteral des Préliminaires, qui n'ont d'autre but, que de faire cesser d'abord la guerre, & de remettre chacun dans ses droits, sur le même pied qu'on y étoit avant la rupture entre Sa Majesté Catholique, & Sa Majesté Britannique; afin d'être par là en état de porter au futur Congrès, non les points qui sont clairs & solidement établis par des Traités solemnels, mais seulement ceux qui sont litigieux, équivoques ou obscurs. Et si dans le dit Article V. il se trouve quelques paroles qu'on veuille confondre comme si elles regardoient uniquement l'Empereur & les vaisseaux d'Ostende, il est aisé de voir qu'on veut s'arrêter à l'équivoque & ne point aller au but. Les expressions des Préliminaires ont dû être simples & courtes, pour ne pas traîner les affaires en longueur. Dans l'Article V. les intérêts de Sa Majesté Catholique sont mêlés avec ceux de Sa Majesté Imperiale; mais avec une distinction qui marque, qu'au moment que les Articles seront signés, toutes hostilités cesseront; & à l'égard de *l'Espagne*, 8 jours après que les Préliminaires auront été com-

muniqués à cette Cour ; & que les vaisseaux d'Ostende qui seront partis avant la cessation des hostilités pourront librement revenir. *On parle ici de l'Espagne, & la conséquence est juste, que c'est en vertu de l'un que l'autre doit avoir son effet ; comme c'est en vertu de la cessation des hostilités, que les vaisseaux d'Ostende pourront librement revenir chés eux &c. J'ay cru devoir deduire tout ceci le plus succinctement qu'il m'a été possible.*

J'y ajouterai une réflexion naturelle, savoir : que si dès à present nous rencontrons de si grandes difficultés dans de simples Préliminaires, que ne devons nous pas attendre de celles qui surviendront au futur Congrès ; où, bien loin de rien conclurre, on tombera dans un Cahos & dans un embaras beaucoup plus grand, que celui où l'on se trouve aujourd'hui ? Mais en attendant que cela arrive, ce que je trouve de plus facheux, c'est que si Sa Majesté Catholique persiste à ne pas se relâcher sur les points dont il s'agit, j'ai lieu de craindre que nous ne perdions le fruit des bonnes intentions de ceux qui ont toujours été portés pour la paix ; & que les soins que le Cardinal de FEURY *s'est*

s'est donnés avec tant de zele, pour concilier des affaires si délicates, si difficiles & si contraires, n'ayent pas le succès que Son Eminence & les Puissances respectives auroient dû s'en promettre.

Je vous supplie, Monsieur, *de vouloir bien représenter ceci à Sa Maj. Cath. & la porter à surmonter les difficultés qu'Elle-même fait naître. Toutes les Puissances de l'Europe sont interessées à faciliter toutes choses pour parvenir au bien général d'une paix si ardemment desirée. Les Préliminaires en sont le premier fondement: s'ils n'ont pas lieu, dans quelle confusion n'allons-nous pas tomber? Et après avoir surmonté des obstacles qui paroissoient invincibles, ce grand ouvrage, qui a couté tant de peines, ne demeurera-t-il pas infructueux? Indépendamment de l'intérêt général que toutes les Puissances doivent avoir de conserver l'union & la paix, c'est en particulier celui de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne & des Etats-Généraux mes Maîtres, de chercher les moyens d'établir en Europe un équilibre, qui mette en sureté les Droits & les Possessions de chaque Puissance. Il n'y a que la prompte tenue d'un Congrès qui puisse conduire à ce but. Seroit-il possible que Sa Majesté*

Catholique voulût en retarder l'effet par des délais, & par des difficultés inespérées? Je ne saurois me le persuader; & je me flatte encore, que Sa Majesté Catholique, qui a bien voulu accepter les Préliminaires, voudra bien aussi consentir à ce qu'on lui demande en conséquence de son acceptation.

Si vous croyez, Monsieur, *que Sa Majesté Catholique, ayant égard à ce que je viens de dire, veuille bien entrer dans mes raisons, & expédier les ordres que j'ai demandés, conformément à ceux de Sa Majesté Britannique, en ce cas-là je differerai à expédier mon Courier. Mais si Sa Majesté Catholique persiste dans la resolution que vous m'avez marquée, je vous prie d'avoir la bonté de me faire avoir des chevaux de poste, afin que je le dépêche demain; n'étant pas en mon pouvoir de le retarder plus long-tems.*

Je vous prie aussi, Monsieur, *avant que de finir ma lettre, de vouloir bien remarquer, que dans le septieme Article des Préliminaires il est dit:* que si après la signature des dits Articles il survenoit des troubles & des hostilités, qui causassent quelque dommage ou préjudice, les Puissances respectives agiroient de concert, soit par Conseil ou par force, pour

pour obtenir la reparation des torts & dommages que les parties auroient soufferts. *Or comme il pourroit arriver, ce qu'à Dieu ne plaise, que le refus de Sa Majesté Catholique méneroit à de nouvelles hostilités; en ce cas-là, ce ne seroit pas à l'Angleterre qu'on devroit s'en prendre.*

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite consideration, MONSIEUR, &c. &c.

Le contenu de cette Lettre donna lieu à de nouvelles conferences. On voyoit qu'il n'y avoit plus moyen de differer à répondre: & comme on ne vouloit point, en rejettant les propositions des Alliés d'Hanover, replonger l'Europe dans les troubles qui venoient d'être appaisés, ni condescendre à les accepter, sans retirer quelqu'avantage de cette complaisance; on dépêcha le 7 de Juillet un Courier à Paris, qui portoit les explications que la Cour d'Espagne demandoit sur quelques Articles des Préliminaires, & les raisons qu'elle croyoit avoir d'en suspendre la ratification jusqu'à ce qu'elle les eût obtenus.

Nous aurons lieu de parler bien-tôt des suites de cette démarche: mais il convient auparavant de rapporter quelques

ques particularités qui se passerent entre le Cardinal de FLEURY, le Comte de MORVILLE & moi, à l'occasion de deux lettres * que je reçus de l'Archevèque d'Amida du 2 & du 16 de Juin. Mes relations avec ce Prélat depuis mon arrivée en France, avoient fait connoître à Leurs Maj. Cath., que soit pour ce qui concernoit la reconciliation des deux Couronnes, soit par rapport à la commission secrette dont j'étois chargé, j'avois en assez peu de tems exécuté leurs ordres avec autant d'exactitude que de succès; augmenté considerablement le nombre de leurs partisans en France; & donné au zele de ceux-ci pour le Roi d'Espagne, un degré de force & d'activité parfaitement conforme aux vues de ce Monarque.

Comme on craignoit avec raison, que les bruits qui se répandoient en Espagne aussi-bien qu'en France, que sa maladie procedoit autant du desir qu'il continuoit d'avoir d'abdiquer une seconde fois la Couronne, que d'aucun autre principe; l'Archevèque d'Amida, en m'envoyant un

* Elles sont comprises dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées. La liste du Secretaire de la Ville de *Douay* en fait foi.

un détail des circonſtances qu'elle avoit eues, un peu different pourtant de celui qui venoit par d'autres perſonnes, me recommandoit de deſabuſer le public, autant qu'il me feroit poſſible, de la fauſſe opinion qu'il avoit; & de faire connoître, que quoique la ſanté de Sa Majeſté Cath. ne pût être rétablie auſſi promptement qu'on le deſiroit, on ne craignoit point que ſon mal eût aucune ſuite fâcheuſe. Il ajoûtoit enfin, que ſi le Roi s'étoit déterminé à remettre le Gouvernement du Royaume à la Reine, c'étoit uniquement pour que les affaires de la Monarchie ne ſouffriſſent aucun retardement.

Quant à la lettre du 16, ce Prélat commençoit par m'apprendre, que Leurs Maj. Cath. paroiſſoient de plus en plus contentes des ſervices que je leur avois rendus: & que pour preuve de leur ſatisfaction, il avoit ordre de me dire, qu'Elles verroient avec plaiſir, & qu'Elles ſouhaittoient même, qu'on m'envoyât pour Ambaſſadeur de France à leur Cour, quand la reconciliation deviendroit publique: & que je pouvois le témoigner de leur part au Cardinal. L'Archevêque accompagnoit cet avis de beaucoup d'ex-
preſſions

preſſions obligeantes, ſur les avantages qui reſulteroient, ajoûta-t-il, de ce choix pour les deux Cours, par l'eſtime que l'heureux ſuccès de mes operations m'attiroit dans l'une & dans l'autre.

Indépendemment de cela le Prélat me diſoit encore, que ſi je préferois de reſter au ſervice du Roi d'Eſpagne, & de revenir à ſa Cour; ſon intention & celle de la Reine étoit, de m'accorder des graces dont j'aurois lieu d'être content: en un mot que je pouvois choiſir en toute liberté celle de ces deux propoſitions qui me conviendroit le mieux.

Le Prélat paſſant de ce qui m'étoit perſonnel à ce qui avoit rapport aux affaires générales, ſe plaignoit du peu d'attention qu'on avoit eu, en les réglant, pour les intérêts de Leurs Maj. Catholiques. Il citoit les fâcheuſes conſéquences qu'entraînoit l'exécution du plan qu'on avoit dreſſé à Paris: & en me chargeant de communiquer ſa lettre au Cardinal, il me prioit de lui repréſenter, le plus fortement qu'il ſe pourroit, que malgré tout le deſir que le Roi & la Reine avoient de conſerver la paix, ils ne pouvoient admettre certains Articles des Préliminaires, que préallablement

ment ils ne fussent changés ; & que Leurs Maj. comptant toujours sur le zele de Son Eminence, se flattoient qu'Elle leur en donneroit de nouvelles preuves dans cette occasion.

J'allai rendre compte à mon ordinaire au Cardinal du contenu de ces lettres : mais bien loin de goûter les raisons dont l'Archevèque d'Amida se servoit, pour l'engager à consentir qu'on fit les changemens que la Cour d'Espagne desiroit ; il parut très mécontent de l'éloignement qu'on remarquoit, me dit-il, dans cette Cour pour la paix, & des difficultés mal fondées qu'elle faisoit sur ce que contenoient les Préliminaires.

„ J'en suis déja informé (continua-t-il) „ par les lettres que l'Ambassadeur d'Hol„ lande, qui est à Madrid, m'a écri„ tes, & à Mr. WALPOLE: & j'au„ gure très mal de ce début ; il va ac„ crocher toutes les mesures qu'on pre„ noit pour assembler promptement un „ Congrès, & renouvellera de plus une „ méfiance entre l'Espagne, l'Angleter„ re & la Hollande, que j'ai eu bien „ de la peine à dissiper cet hyver. Je „ ne puis plus répondre des suites de „ tout ceci : & je suis persuadé que vous

„ voyez

„ voyez comme moi, qu'elles peuvent
„ être à tous égards très fâcheuses".

Je repartis à cela, que l'entiere & juste confiance que Son Eminence s'étoit attirée des deux Puissances maritimes, la mettoit, selon mes foibles lumieres, à portée d'obtenir pour le bien de la paix, qu'elles se prêtassent un peu aux changemens que l'Espagne desiroit; & d'éviter ainsi l'inconvénient qu'Elle sembloit craindre. Mais ce Ministre me répondit, que ce que je lui proposois, ne pouvoit convenir que dans le cas où le Congrès seroit assemblé; & que la Cour d'Espagne, en s'opiniatrant à ne point ratifier les Préliminaires, empêchoit qu'il ne s'ouvrît.

„ Je ne suis point surpris (ajouta-t-il)
„ de la voir tenir une pareille conduite.
„ Elle est depuis long-tems en possession
„ de donner plus d'embarras à toute
„ l'Europe, par ses prétentions & ses idées,
„ qu'aucune autre Puissance: & cepen-
„ dant elle devroit se corriger de cette
„ maxime; car elle s'en est presque tou-
„ jours mal trouvée. Si Mr. l'Archevê-
„ que d'Amida ou les Ministres Espa-
„ gnols, operoient un tel changement
„ par leurs conseils, je les croirois fort
„ ha-

„ habiles : mais le premier n'a garde de „ former une entreprise si difficile, & „ je crois les autres médiocrement con- „ sultés ".

Le Courier qu'on attendoit alors de Madrid, & qui devoit apporter plus en détail les intentions de Leurs Majestés Cath., n'étant point encore arrivé ; le Cardinal, qui étoit dans l'incertitude de la réponse qu'Elles feroient, & de leur derniere resoluion, cessa de m'en parler. Notre entretien, à qui ces deux points avoient servi long-tems de matiere, tomba sur une lettre * que le Cardinal m'avoit écrite de *Rambouillet*, & dans laquelle, en me parlant de Mr. de MORVILLE, il m'apprenoit qu'*il l'avoit entierement dévoilé, comme je le remarquerois dans notre premiere entrevue.*

Cette expression m'avoit frappé ; & l'ayant rappellée exprès au Cardinal, pour qu'il voulût bien me l'expliquer ; il me dit, qu'il étoit presqu'assuré, que ce Ministre avoit fait tout son possible pour traverser en secret la conclusion de la paix, dans l'idée sans doute, que la

* Elle étoit comprise dans celles que je présentai à St. Ildephonse à Leurs Maj. Cath.

la Cour d'Espagne lui étant contraire, pourroit plus facilement après la reconciliation lui attirer quelque désagrément. Le Cardinal, pour me prouver que ses soupçons & ses connoissances étoient bien fondées, me rapporta differens petits faits, & plusieurs historiettes de Cour, qui tendoient effectivement à établir cette opinion; mais dans lesquelles je croyois appercevoir plus de mauvaise volonté de la part du Cardinal ou des espions qu'il employoit, que de vraisemblance : puisque toutes ces choses supposoient dans le Comte de Morville une fausseté, & une partialité contre l'Espagne, que je n'avois point remarquée en lui; & qui me paroissoit même entierement contraire à ce que j'ai rapporté des mesures qu'il vouloit prendre, pour faire revenir Leurs Maj. Cath. des préventions qu'on leur avoit données sur ses sentimens.

Le Cardinal ne s'arrêta pas là; & dans la vue apparemment de m'éloigner de toute liaison avec le Ministre dont il me parloit, il chercha à me faire entendre, qu'il étoit fort attaché à la Maison d'*Orleans*; qu'il paroissoit s'interesser au succès de la commission de Mr. de BEAUREGARD & du Pere L'ALLEMAND:

&

& que lui (Cardinal) me conseilloit par conséquent, quand je le verrois, de me tenir extrémement sur mes gardes, pour ne rien laisser échaper, qui pût donner le plus leger soupçon de mes liaisons avec le Duc de Bourbon, & de ce qui s'en étoit suivi. „ La stoïcité qu'il affecte „ (ajoûta le Cardinal) ne doit point vous „ en imposer : elle n'est qu'extérieure ; & „ il sait parfaitement la faire compâtir avec „ des vues d'ambition, & une duplicité, „ qu'elle semble devoir exclurre ".

Tout ce raisonnement du Cardinal, les reflexions qui l'accompagnoient, & l'apparente confiance qu'il me marquoit, me paroissant des signes peu équivoques de quelque dessein secret de sa part, ou contre Mr. de Morville ou contre moi, dont je devois me méfier ; je me renfermai, jusqu'à ce que je pusse le démêler, à le remercier de tout ce qu'il venoit de me communiquer : & sans excuser ni aggraver les prétendues intrigues du Comte de Morville, je dis simplement à cette Em. que je n'aurois pas cru ce Ministre capable de former des desseins si opposés au bien public ; à ceux de Son Eminence ; & à sa propre utilité, qui lui prescrivoit de travailler plutôt à lever les difficultés

qui retardoient la reconciliation, qu'à les multiplier, afin que cette bonne volonté servît à desabuser la Cour d'Espagne, du peu de zele pour ses intérêts qu'elle lui imputoit.

„ Mais (reprit alors le Cardinal) est-„ ce par vous que Mr. de Morville est „ informé qu'elle a de lui cette idée? Et „ ne vous a-t-il pas prié en ce cas, de „ lui rendre le bon office de la détruire? „ Je ne puis douter qu'il n'aye cette af-„ faire-là fort à cœur".

Je ne saurois, répondis-je, condanner en lui ce sentiment; & la conservation de sa Place le porte tout naturellement à l'avoir. Au reste, je lui ai fourni peu d'occasions de le manifester avec moi. V. Eminence sait, & a vu, que l'instruction du Roi d'Espagne me prescrit d'user sobrement de son commerce: je ne m'en sers aussi, que dans la vue de le rendre utile au service de Leurs Maj., & avec toute la circonspection possible. Au surplus, ajoutai-je, si Mr. de Morville a été capable de vouloir traverser l'ouvrage salutaire que vous avez heureusement conclu, il faut que sa dissimulation soit bien profonde: car il m'a souvent témoigné desirer de voir les deux Couronnes réunies;

&

& depuis la ſignature des Préliminaires il m'a encore renouvellé les mèmes aſſurances. Ceux qui lui attribuent des diſpoſitions contraires ne ſe feroient-ils point trompés ? J'avoue à V. Eminence, que je ne ſaurois ſoupçonner ce Miniſtre de l'extrême imprudence, de vouloir s'attirer votre indignation & celle de Leurs Maj. Catholiques.

Le Cardinal, qui ſentoit peut-être mieux que perſonne la juſteſſe de cette reflexion, ſe contenta de faire un ſigne de tète, qui ſembloit dire qu'il ne l'approuvoit ni ne la condannoit : & comme j'étois bien aiſe de profiter de l'occaſion, pour eſſayer de découvrir ce qui pouvoit avoir porté le Cardinal à s'expliquer ſi clairement ſur Mr. de Morville ; je dis à Son Eminence, que ſi je devois ajoûter foi aux nouvelles que l'on débitoit à Paris, je n'aurois pas beſoin long-tems des précautions qu'elle venoit de me conſeiller de prendre dans mes relations avec ce Miniſtre, puiſqu'on diſoit aſſez ouvertement qu'Elle ſongeoit à l'ôter de place, & qu'on lui donnoit même déja differens ſucceſſeurs.

„ Voila des bruits (repartit le Cardi-
„ nal en hauſſant les épaules) aſſurément
„ bien

„ bien mal fondés. Ils ont à coup ſûr
„ pour auteurs les nouvelliſtes des *Thui-*
„ *leries* ou du *Luxembourg*; & Paris ne
„ tarit point ſur ces ſortes de diſcours.
„ Mais quels ſont donc les ſucceſſeurs
„ qu'on donne à Mr. de Morville? Ceux
„ de qui vous tenez le changement que
„ je dois faire, ſe ſeroient-ils piqués de
„ diſcrétion ſur cet article?"

Non, Monſeigneur, lui dis-je; on en nomme pluſieurs; & entr'autres Mr. de TORCY, Mrs. de BONAC & de ROTTEMBOURG, & le Préſident CHAUVELIN. Il me ſemble même, continuai-je en ſouriant, que le Public croit que ce dernier a bien autant de part au gâteau que les autres; au moins ſes Actions prennent chaque jour dans Paris plus de faveur.

„ L'idée eſt ſinguliere (reprit alors le
„ Cardinal) d'imaginer qu'on ira choiſir
„ un Préſident à Mortier du Parlement
„ de Paris, qui s'eſt appliqué toute ſa
„ vie à l'étude des Loix & de la Juriſ-
„ prudence, pour le charger du détail
„ des affaires étrangeres. Ces deux cho-
„ ſes n'ont-elles pas à votre avis bien du
„ rapport? Je paſſe encore qu'on me
„ ſoupçonne de jetter les yeux ſur Mr.
„ de

„ de Torcy; car il a rempli dignement
„ cette Place ſous le feu Roi, & d'ail-
„ leurs il eſt mon ami de tout tems :
„ Mais pour le Préſident Chauvelin, je
„ n'en reviens point; & j'avoue que je
„ ne me ferois jamais attendu à le trou-
„ ver dans le nombre des Candidats. L'i-
„ dée, je vous le repete, eſt très digne
„ d'occuper les gens dont je viens de
„ vous parler ".

L'air de dériſion avec lequel le Cardinal affectoit de regarder ce que je venois de lui dire, ne m'en impoſoit point; je ſavois à quoi m'en tenir ſur ſes vues ſecrettes pour le Préſident Chauvelin. Certaines perſonnes de la Cour, qui ſouhaittoient ardemment de le voir en Place, m'avoient ſouvent preſſé de prévenir de bonne heure la Cour d'Eſpagne en faveur de ce Magiſtrat: & je l'avois fait, en parlant avantageuſement de ſes talens & de ſon attachement pour Leurs Majeſtés Cath.; & en le déſignant même comme un ſujet très capable de remplir la place de Mr. de Morville, ſi celui-ci, dont je tâchois pourtant toujours de juſtifier la conduite, venoit à la perdre. Au reſte je me conformois avec d'autant plus de plaiſir aux intentions de ceux qui s'intereſ-

ſoient pour ce Préſident, que mes liaiſons avec le Marquis de BISSY ſon Beau-frere, & beaucoup d'autres raiſons particulieres, inutiles à rapporter, me donnoient un juſte ſujet de compter ſur ſon amitié.

Le Cardinal ne me croyoit ni ſi bien inſtruit, ni ſi porté en faveur de Mr. de Chauvelin; & je n'avois garde de le tirer de cette ignorance: c'eût été manquer à la fidélité que je devois aux perſonnes qui m'honoroient d'une confiance qui m'étoit très utile, & m'expoſer peut-être à quelque inſinuation de la part de cette Eminence, d'écrire en Eſpagne contre Mr. de Morville. Pour éviter ce double inconvénient j'entrai dans la plaiſanterie qu'Elle m'avoit faite, ſur les auteurs de la nouvelle qui couroit: & quoique je m'intereſſaſſe ſincerement au ſort du Comte de Morville, j'eus grand ſoin de diſſimuler à cet égard mes ſentimens.

L'eſperance d'obtenir la *Grandeſſe*, ou au moins la toiſon d'or, faiſoit regarder l'Ambaſſade d'Eſpagne, qui conduiſoit à l'une ou à l'autre, comme une place auſſi ágréable qu'avantageuſe à remplir. Pluſieurs de ceux qui la deſiroient, ſe perſuadant que je pou-
vois

vois leur rendre quelques bons offices auprès de leurs Maj. Cath., s'étoient empressés à me les demander. Dans ce nombre étoient, le Duc de VILLARS BRANCAS, le Marechal d'ALEGRE, le Marquis de MAILLEBOIS son Gendre, à présent Marêchal de France, le Marquis de SILLY Chevalier des Ordres du Roi, le Marquis de BISSY Neveu du Cardinal, & bien d'autres. J'étois également serviteur & ami de tous, & je les proposai ensuite selon qu'ils le desiroient, à l'Archevêque d'Amida; j'insistai cependant plus fortement (je l'avoue) sur le premier & le dernier, que sur les autres.

Devenu, sans y songer, le concurrent de tous ces prétendans, par la lettre que le Prélat Espagnol m'avoit écrite, je voulus; quoique très éloigné (par les raisons que je dirai bientôt) de me prévaloir de la bienveuillance de leurs Maj. Cath., pour obtenir du Cardinal la grace dont il s'agissoit, voir l'effet que produiroit sur son esprit l'avis que l'Archevêque me donnoit, afin de juger par la maniere dont il le recevroit, des dispositions où il étoit pour moi.

La circonſtance où je me trouvois avec le Cardinal me paroiſſant très propre à faire cette découverte, je lui dis, après avoir répondu à quelques queſtions qu'il me fit ſur l'état où étoit le Roi d'Eſpagne, que j'avois une propoſition à lui faire ſur le choix d'un Ambaſſadeur qu'il faudroit envoyer auprès de ce Monarque; & que l'Archevêque d'Amida me déſignoit même un ſujet.

„ Quel eſt-il (reprit le Cardinal avec „ vivacité) ? Je ne ſuis pas en peine „ que nous n'ayons ici bien des gens „ qui deſirent cette place. Quelqu'un „ auroit-il donc écrit ou fait écrire en „ Eſpagne, pour s'attirer le ſuffrage de „ leurs Maj. Catholiques ? La précau„ tion ne laiſſeroit pas de me ſurpren„ dre: Je crois même que de ſe lever „ ſi matin ne feroit pas le moyen de „ la rendre utile. D'ailleurs il n'eſt „ point queſtion de ſonger encore a „ cela: & j'ai bien peur, ſi leurs „ Maj. Cath. ne ſe prêtent plus qu'El„ les ne font, à l'exécution des Préli„ minaires, que le tems de nommer „ un Miniſtre pour aller à Madrid ne „ ſoit fort éloigné. Mais n'importe:

„ dites

„ dites moi, quel est celui dont vous
„ parle l'Archevèque d'Amida" ?

A ces mots, présentant à cette Eminence la lettre du Prélat: Je crains bien, dis-je en riant, que vous ne trouviez, Monseigneur, que Mr. l'Archevèque d'Amida s'entend mal à choisir des Ambassadeurs; & que vous ne vous en rapportiez gueres desormais à ce qu'il pourra vous dire sur cet article.

Le Cardinal, dont la curiosité redoubloit, ayant pris & lû la lettre, me la rendit avec une physionomie si embarrassée & si interdite, qu'elle me développoit clairement le déplaisir qu'il avoit. Il s'apperçut bien que je remarquois l'un & l'autre; & dans la nécessité de s'expliquer, il me dit: „ La pensée de
„ Mr. l'Archevèque d'Amida n'a rien
„ que de bon; & vous êtes, Mon-
„ sieur, très capable de vous bien a-
„ quitter de la Commission dont il s'a-
„ git. Mais vous voyez les circonstan-
„ ces où nous sommes: & de plus je
„ ne vous cache point, qu'il me paroit
„ indispensable, quand la reconciliation
„ sera terminée, d'envoyer en Espagne
„ un homme titré. Vous savez pen-
„ dant le sejour que vous y avez fait,

 „ qu'on

„ qu'on a proposé pour cet effet ou un „ Cardinal, ou même Mr. le Duc du „ MAINE."

Après m'être diverti pendant quelques momens de la situation où je venois de mettre le Cardinal, je crus devoir rétablir le calme dans son esprit; & soutenant toujours le même air de liberté que j'avois montré en lui présentant la lettre de l'Archevêque d'Amida, je lui dis : que n'ayant jamais songé à donner à ce Prélat la pensée qui lui étoit venue, & qu'il avoit vraisemblablement insinuée à L. M. C.; son Emin. devoit la regarder comme l'unique effet de la bonne volonté du Confesseur de la Reine pour moi : Qu'au surplus je n'en avois parlé qu'en badinant, comme Elle avoit pû le remarquer; & pour faire voir simplement, qu'on paroissoit content de moi en Espagne.

On ne peut servir deux maîtres, ajoûtai-je. C'est par la permission du Roi que je suis entré au service du Roi son Oncle : & c'est pour exécuter les ordres de Sa Maj. Cath. que je suis actuellement ici. Profiter de cette occasion pour me rengager avec le premier, marqueroit une inconstance si singuliere, qu'elle ne pourroit que me compro-

compromettre désagréablement avec le public. Je n'ai d'autre ambition que de voir ma conduite approuvée : & à Dieu ne plaise que je paroisse tantôt Espagnol & tantôt François, selon que l'alternative peut m'être avantageuse..

Le Cardinal, qui, pendant que je lui parlois, avoit eu le tems de se remettre, approuva beaucoup ma maniere de penser, aussi bien que celle de l'Archevêque d'Amida en ma faveur. „ Ce que vous avez fait pour lui, me-„ rite bien (continua-t-il) un juste „ retour de sa part; & je ne doute „ pas que par son credit, il ne vous „ procure en Espagne toutes sortes d'a-„ grémens. "

Quelque flatteur qu'il parut pour moi, d'aller consommer à Madrid, avec le caractere d'Ambassadeur de France, l'ouvrage que j'avois entamé & continué ensuite à Paris; & de dissiper par cette distinction, l'obscurité dans laquelle j'avois été obligé de cacher mes operations: l'état que j'avois embrassé, & ma situation présente, ne pouvoient du tout compâtir, comme je l'avois dit au Cardinal, avec un pareil employ. Et quand cette consideration ne m'auroit

pas empêché de le rechercher, il y en avoit d'autres qui n'étoient pas moins importantes. En devenant Ambaſſadeur de France, je retombois dans une entiere dépendance du Cardinal : & outre ce que j'avois à craindre de ſes anciennes preventions contre moi, dont ce qui venoit de ſe paſſer tout récemment au ſujet du Chevalier du Bourk, m'étoit une preuve peu équivoque ; combien les moyens de me nuire, & les prétextes de ſe plaindre pouvoient-ils ſe multiplier ? Et quelle facilité, en un mot, n'alloit pas avoir ce Miniſtre, d'imputer à une condeſcendance criminelle de ma part pour l'Eſpagne, les fautes que toute la vigilance & le zele ne mettent point à l'abri de commettre dans le cours d'une négociation ? Le moindre inconvenient qui reſultoit de là, étoit d'avoir un vain titre d'Ambaſſadeur, dépourvu de toute marque d'eſtime & de confiance ; & de joindre au deſagrément de jouer un perſonnage ſi indécent, celui de le terminer par quelque diſgrace encore plus humiliante. Le ſoin de ma réputation & de mon repos m'étoit trop cher, pour ſacrifier ainſi l'une & l'autre à un titre purement

ment imaginaire : & je n'avois garde de le préferer aux bienfaits également flatteurs & honorables qu'on me promettoit à la Cour d'Espagne, qui n'étoient point exposés aux revers que le caprice ou la mauvaise volonté du Cardinal de Fleury me faisoient envisager.

C'est aussi dans ce sens que je répondis à l'Archevêque d'Amida : & je le suppliois, après avoir remercié leurs Maj. Cath. de la bienveuillance qu'Elles m'accordoient, de leur représenter les justes raisons que je croyois avoir, de ne point profiter de la grace qu'Elles vouloient m'attirer en France ; & d'agréer que je n'en attendisse que de leur part.

Ce que le Cardinal m'avoit dit du Comte de Morville m'ayant d'autant plus surpris, qu'il ne s'étoit jamais expliqué si clairement sur ce sujet ; je crus entrevoir, que le dessein qu'il avoit d'ôter ce Ministre de place, n'étoit pas loin de son exécution ; & que sur des prétextes que fournissoient des rapports malins & peu vraisemblables, il cherchoit à justifier la resolution qu'il méditoit. Pour éclaircir un peu mes doutes sur tout cela, & tâcher en même

tems de découvrir, si les soupçons du Cardinal contre Mr. de Morville avoient quelque fondement, je fus chez ce dernier; & je fis à dessein tomber insensiblement la conversation sur les griefs que le Cardinal prétendoit avoir. Ils me parurent injustes: & le Comte de Morville, bien loin de montrer aucune partialité pour l'Angleterre, ou de laisser entrevoir qu'il desapprouvât l'ouvrage qui s'étoit terminé par la signature des Préliminaires, continua au contraire à me temoigner une veritable satisfaction, de ce que les troubles dont on étoit menacés se fussent calmés, & que l'on pût ainsi se flatter de voir bientôt la réunion des deux Couronnes. La contradiction qu'il savoit que l'exécution de certains articles des Préliminaires trouvoit à Madrid, l'engagea même à m'exhorter pressemment, à travailler pour la faire cesser; & à representer à leurs Maj. Cath., qu'Elles ne pouvoient surement compter que sur l'amitié de la France, & qu'infailliblement, c'étoit de leur union avec elle que dépendoit l'accomplissement de tous leurs projets.

Ce langage ne me paroissant pas celui d'un ennemi secret de l'Espagne, me

me confirma dans l'opinion que j'avois, ou qu'on trompoit le Cardinal, ou qu'il cherchoit à être trompé: & cette reflexion me portant naturellement à confiderer les fuites funeftes qu'entrainoit dans les Cours, l'envie ou la fauffeté, me rendit pendant quelques inftans occupé & rêveur. Le Comte de Morville, qui ne pouvoit certainement connoître le principe de cette légere diftraction, l'attribuoit à la connoiffance que j'avois peut-être, des difficultés que l'on trouveroit à faire foufcrire leurs Maj. Cath. aux propofitions qu'on leur faifoit. Prévenu de cette idée, il me repeta, que fi dans la conjoncture préfente Elles s'obftinoient à les rejetter, une pareille refiftance étoit capable de détruire entierement les mefures qu'on avoit prifes pour conferver la paix; & que c'étoit une confideration que je devois fuggerer à l'Archevèque d'Amida.

Revenu à moi-même, j'affurai fort ce Miniftre, que j'avois exécuté d'avance ce qu'il me confeilloit; & que je renouvellerois fur ce fujet mes inftances. J'ajoutai que la matiere dont il me parloit, regardoit deformais bien plus les Nonces & le Cardinal, que moi. Il

me répondit, qu'il en convenoit: mais qu'il étoit pourtant persuadé, que ce que j'écrirois en Espagne pour confirmer les avis & les sentimens des autres, ne pourroit que produire un bon effet.

Notre entretien étant tombé sur ce qui m'étoit personnel, le Comte de Morville me demanda avec amitié, si la Cour d'Espagne ne m'accorderoit pas quelque grace, quand le reste des nuages qui duroient encore, seroit pleinement dissipé? „ Elle vous doit (continua-t-il obligeamment) cette recompense pour vos services. Vous avez „ ici contenté tout le monde; le Nonce, Mr. Walpole, & tous ceux, en „ un mot, qui ont eu occasion de „ traiter avec vous, ne tarissent point „ sur vos louanges. Enfin vous soutenez parfaitement en France, l'idée „ avantageuse que vous m'avez donnée „ de vous quand vous allates en Espagne. Le Cardinal même ne disconvient point de cela: & quoique plus „ reservé sur votre chapitre que les „ autres, il ne laisse pas d'applaudir „ de tems en tems à votre conduite. „ Ce témoignage (ajouta-t-il en riant) „ ne doit point être suspect."

Ne

Ne lui en coûte-t-il rien de me l'accorder, repartis-je ? Il me reste toujours quelque scrupule sur cet article, dont j'ai bien de la peine à me débarrasser.

„ Cela n'est pas non plus absolu„ ment nécessaire (me repliqua le „ Comte de Morville) : & il est bon „ que cette précaution vous tienne „ toujours sur vos gardes. Il me pa„ roit aussi que vous n'avez pas be„ soin d'instruction là-dessus. "

Je n'en disconviens point, lui disje : & je me crois d'autant plus obligé à suivre le conseil que vous me donnez, qu'il est bien difficile, comme vous savez, que deux Armées perpétuellement en présence, se tiennent toujours dans l'inaction. Aussi crois-je m'appercevoir depuis quelques jours, que je cours risque d'essuyer au moins quelque escarmouche.

„ Mais sur quoi fondez-vous cette „ crainte (me repliqua le Comte de „ Morville) ?

Le voici, lui répondis-je : & je crois que vous conviendrez, après ce que je vais avoir l'honneur de vous exposer, que mes conjectures ne sont pas fausses.

Je lui racontai alors tout ce que j'ai rapporté ci-devant des intrigues dans lesquelles on avoit voulu me mêler ; les avis qu'on m'avoit donnés, que le Cardinal, non seulement croyoit ces rapports bien fondés, mais qu'ils les avoit même donnés pour tels à la Cour d'Espagne ; les mesures que j'avois prises en conséquence, tant auprès de lui, qu'auprès du Chevalier Du Bourk, pour leur faire connoître la verité ; & quelles avoient été leurs réponses. Après tout ce détail, je demandai au Comte de Morville, s'il n'étoit pas porté à croire comme moi, qu'en ne m'attaquant point ouvertement, on tâchoit au moins de me dresser quelque embuscade ?

Ce Ministre, fort surpris de ce que je lui découvrois, convint que mes soupçons étoient bien fondés : & quoique, vû l'ignorance où il étoit de ce que renfermoit l'instruction du Roi d'Espagne, il ne pût connoître toutes les suites qui resultoient pour moi des liaisons qu'on me donnoit avec le Palais Royal & le Luxembourg ; il étoit pourtant assez instruit, combien ce qui se passoit au sujet de la division qui regnoit dans la maison de la Reine Douairiere, étoit censuré à la

Cour

Cour d'Eſpagne, pour comprendre le mauvais gré qu'on me ſauroit d'y entrer, de les favoriſer; & de prétendre ſoutenir des perſonnes dont Leurs Majeſt. Cath. paroiſſoient très mécontentes. Son étonnement augmenta bien davantage, quand je lui eus fait comprendre que le Cardinal, ſans ſe donner la peine d'approfondir la vérité, ſans me voir, & ſans me parler, travailloit ſur l'étiquitte du ſac, à me faire paſſer à la Cour d'Eſpagne pour un brouillon & pour un intriguant, dans le tems préciſément, où il commençoit à recueillir les fruits des peines que je m'étois données, pour lui attirer la confiance de Leurs Maj. Cath.

Un ſemblable procedé paroiſſant à tous égards au Comte de Morville, contraire à la bonne foi & à la juſtice; il me dit, qu'il avoit peine à croire le Cardinal capable d'une pareille noirceur: & tout de ſuite il me demanda, par quel moyen j'avois pû découvrir tout ce que je venois de lui dire. Mais comme il ne me paroiſſoit pas prudent, eu égard aux circonſtances où j'étois, de lui apprendre que c'étoit principalement par la Ducheſſe de Bourbon; je me contentai de lui répondre, que je le ſavois par des perſon-

nes

nes qui paroissoient bien instruites, & dont la probité & la véracité n'étoient point suspectes : Qu'au surplus ces personnes m'ayant extrêmement recommandé de ne point abuser du secret qu'elles m'avoient confié, je le priois, quelqu'entiere que fût la confiance que j'avois en lui, de ne pas trouver mauvais que je m'abstinsse de les lui nommer.

Le Comte de Morville, poliment, n'insista plus à vouloir en savoir davantage. Il me demanda simplement, quelles précautions j'avois prises pour empêcher que la Cour d'Espagne n'ajoûtât foi aux relations qu'elle alloit recevoir, & dans lesquelles sans doute je serois mêlé?

Je lui appris alors, que j'avois adressé en original les lettres du Cardinal, du Chevalier Du Bourk & de Mr. Colabau, à l'Archevèque d'Amida; afin, à tout hazard, qu'elles pussent servir de contrepoison à celles que j'avois tout lieu de croire qu'on lui avoit écrites, & peut-être à Leurs Maj. Cath., contre moi: & que s'il n'étoit point nécessaire qu'elles produisissent cet effet dans le moment présent; elles serviroient au moins à faire voir combien j'étois éloigné de me mêler de tout le tripot dont il étoit question.

,, La précaution eſt bonne (me dit le
,, Comte de Morville) à l'égard de la
,, Cour d'Eſpagne ; mais j'en crains les
,, ſuites pour vous dans celle-ci. Si le
,, Cardinal ſe trouve compromis avec
,, Leurs Maj. Cath., il ne vous le par-
,, donnera pas ; & le ſoupçon qu'il con-
,, cevra infailliblement, que vous avez
,, eu intention de lui jouer cette piece,
,, le piquera vivement. J'aurois donc pré-
,, feré à votre place d'avoir un éclairciſſe-
,, ment avec lui, & enſuite de m'en
,, tenir là ".

C'eſt ce que j'ai déja exécuté, repliquai-je, par lettre & de vive voix ; & cela dès que j'ai été inſtruit qu'on me mêloit dans tout ce qui ſe paſſe entre les grands officiers de la Reine Douairiere : Mais comme, par les avis qu'on m'a donnés, toute la déference que j'ai cru devoir marquer au Cardinal ne l'a point empêché de ſoutenir, au moins indirectement, par ſes lettres à la Cour d'Eſpagne, ce qu'on y avoit écrit à mon deſavantage ; je n'ai pas cru devoir pouſſer la délicateſſe & la diſcretion, juſqu'à laiſſer donner tranquillement à Leurs Maj. Cath. des préventions contre moi, pendant qu'il m'eſt ſi facile de les diſſiper : & pour

mettre

mettre fin à tous ces artifices, j'ai envoyé à l'Archevèque d'Amida, comme je viens de vous le dire, les lettres du Cardinal & du Chevalier Du Bourk. Si après cela l'un ou l'autre, ou peut-être tous les deux, en paroissant ici contens de mon procedé, ont écrit d'une maniere toute differente en Espagne ; il ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes d'ètre convaincus par leurs propres Ecrits, d'avoir manqué à la bonne foi envers moi. Mon procès, comme vous voyez, est instruit ; & les pieces sont en bonne forme. Je touche au moment de débrouiller ce mistere ; & suivant toute apparence, la réponse que j'attends de l'Archevèque d'Amida tirera l'affaire au clair.

„ J'en conviens (me répondit le Comte de Morville) : mais si ce que je „ commence à soupçonner avec vous „ dans tout ceci, se trouve vrai ; vous „ devez compter, je vous le repete, que le „ Cardinal en sera vivement offensé : Et „ comme il se méfie depuis long-tems de „ vous, il ne croira pas que le parti que „ vous avez pris d'envoyer sa lettre à „ l'Archevèque d'Amida, procede d'une „ simple précaution de votre part, pour „ éviter l'inconvenient de paroître mèlé

„ dans

„ dans toutes les brouilleries dont il eſt
„ queſtion ; mais jugeant au contraire
„ de vos intentions par l'événement, il ne
„ doutera point que vous n'ayez formé
„ le ſecret deſſein de le compromettre
„ avec Leurs Maj. Catholiques. Si mes
„ conjectures ſe trouvent vrayes, vous
„ ne tarderez pas à vous appercevoir du
„ changement que je vous prédis de ſa
„ part ".

L'amitié avec laquelle je voyois que le Comte de Morville me parloit, m'engageant de plus en plus à m'intereſſer à ce qui le regardoit; je crus devoir l'avertir à mon tour, de faire un peu plus d'attention à l'orage dont le public vouloit qu'il fût menacé : & ſans lui découvrir ce qui venoit de ſe paſſer entre le Cardinal & moi ſur ſon compte, je lui conſeillai encore, comme je l'avois fait précédemment, d'engager cette Eminence à écrire en Eſpagne, d'une maniere qui pût diſſiper les préjugés qu'il craignoit toujours qu'on n'eût contre lui en ce pays-là. Mon but, en donnant cet avis au Comte de Morville, tendoit non ſeulement à lui procurer un moyen de connoître clairement les diſpoſitions du Cardinal, par la maniere dont il recevroit ou rejetteroit cette

cette propoſition ; mais encore ſi cette Eminence conſentoit à rendre à la Reine un témoignage avantageux de lui, d'empècher au moins pour quelque tems, qu'il ne lui prît envie de le retracter, juſqu'à ce qu'étant de retour en Eſpagne, je puſſe juſtifier pleinement ſa conduite & ſes ſentimens.

Je ne pouvois aſſurément propoſer rien de plus convenable au Comte de Morville, dans la circonſtance où nous nous trouvions tous deux. Mais par malheur pour lui, ne connoiſſant pas ſi bien que moi l'utilité du conſeil que je lui donnois, il n'en profita pas ; & ſéduit, comme preſque tous les gens en place, par la conſideration & les égards qu'on leur marque juſqu'au moment de leur diſgrace, il ſe croyoit aſſuré de conſerver la ſienne, quoique minée de toutes parts.

Cette ſituation où je le voyois, & dont je jugeois mieux que lui, me faiſant redoubler mes inſtances pour qu'il veillât avec plus d'attention ſur les deſſeins & les operations de ſes adverſaires ; il me demanda ſi j'avois quelque avis, que la Cour d'Eſpagne eût intention de lui rendre de mauvais offices : & ſur ce que je l'aſſurai qu'il ne m'étoit rien revenu

par

par l'Archevèque d'Amida qui eût aucun rapport à cela ; il me dit, que pourvû que Leurs Maj. Cath. ne se missent point de la partie, il esperoit arrêter facilement les intrigues & la mauvaise volonté de ses ennemis.

Terminons ce volume par une reflexion, que l'état où l'on vient de voir le Comte de Morville, doit naturellement faire naître. On recherche † avec empressement dans les Cours à y être employé ; & quand on y parvient au Ministere, il semble qu'on est au comble de la félicité. Si l'ambition est flattée de jouir de l'autorité, de la consideration, & des honneurs que la confiance des Rois procure ; le repos, la liberté d'esprit, l'aimable gayeté qu'elle répand dans l'humeur, ne pourrois-je pas dire aussi la paix de la conscience, ne perdent-elles rien à les rechercher ! Que d'obstacles à surmonter pour les obtenir ! Que de peines pour les conserver ! Que d'inquiétudes sur les traits de la jalousie & de l'envie ! Que de travail pour les découvrir ! Que d'aigreur

† Telas araneæ texuerunt ; telæ eorum non erunt in vestimentum, neque operientur operibus suis ; opera eorum opera inutilia. *Isay.* c. 56. ✝. 5.

d'aigreur & de ressentiment contre ceux qui les lancent! Enfin que de dépit, de découragement & de douleur, quand ils attirent une disgrace qu'on ne peut éviter! Heureux * mille fois celui, qui, con-

* Hoc ut facilius dijudicetur, non vanescamus inani ventositate jactati, atque obtendamus intentionis aciem, altisonis vocabulis rerum, cum audimus populos, regna, provincias: sed duos constituamus homines (nam singulus quisque homo, ut in sermone littera, ita quasi elementum est civitatis & regni) quorum duorum hominum pauperem unum, vel potius mediocrem, alium prædivitem cogitemus: sed divitem timoribus anxium, mœroribus tabescentem, cupiditate flagrantem nunquam securum, semper inquietum, perpetuis inimicitiarum contentionibus anhelantem, angentem sane his miseriis, patrimonium suum in immensum modum, atque illis augmentis curas quoque amarissimas aggerentem: mediocrem vero illum, re familiari parva atque succincta sibi sufficientem, carissimum suis, cum cognatis, vicinis, amicis, dulcissima pace gaudentem, pietate religiosum, benignum mente, sanum corpore, vita parcum, moribus castum, conscientiâ securum; nescio utrum quisquam ita desipiat, ut audeat dubitare quem præferat. Ut ergo in his duobus hominibus, ita in duabus familiis, ita in duobus populis, ita in duobus regnis regula sequitur æquitatis, qua vigilanter adhibita, facile videbimus ubi habitet vanitas, & ubi felicitas. *Augustin. civit. Dei*, *lib.* 4. *c.* 3.

content en ce monde du partage des biens & des peines que la divine Providence juge à propos de lui départir, uſe des premiers d'une maniere moderée & Chrètienne; & recevant avec ſoumiſſion les autres, ſe comporte à leur égard comme un voyageur, qui, dans un ſentier rempli de ronces & d'épines, où il ſe voit engagé, cherche, ſans s'impatienter inutilement, à en éviter le mieux qu'il peut la piquure, & à continuer ſon chemin.

FIN.



PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *IV.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON.



N°. I. & II. de ce Tome IV.

LETTRES *de Made. de* MAINTENON *à Made. la Comtesse de Montgon.*

à *Marli* le 10. *Aoust.* 16. . . .

J'AI été très aise MADAME, de recevoir votre lettre ; & j'y répons sur le champ, pour vous en remercier. Si mon estime vous fait plaisir, vous êtes en ce cas-là fort heureuse : car vous l'avez toute entiere, & beaucoup plus qu'il ne faudroit pour une personne de votre âge ; mais en verité, tout ce que nous voyons dans la jeunesse, doit faire admirer ce qui se sauve de tels exemples. Continuez, ma chere fille, à travailler pour établir de plus en plus une bonne réputation : c'est un trésor que vous serez ravie d'avoir aquis, & que rien ne pourroit vous donner, si une fois vous l'aviez perdu. Jouissez du bonheur d'être dans une famille remplie d'honneur & de vertu. Admirez bien vos enfans : car sans doute ils sont admirables. Pourquoi ne me mandez-vous pas quelque gentillesse de leur façon ? Je vous aime assez pour vous écouter là-dessus, & pour voir avec plaisir ; que c'est là votre foible : on peut vous le pardonner. Leur

Grand-Mere de ce païs ici s'appelle présentement *Agathemiter*, c'eſt un nom Grec, qui lui a été donné à *Marli* : appellez-la ainſi dans votre premiere lettre, & cette plaiſanterie réuſſira fort bien. Je vous embraſſe ma chere enfant, ſans pouvoir m'empêcher de vous careſſer : aſſurez bien tous les *Montgons*, que je ne vous en reſpecte pas moins; & faites milles complimens à Mr. votre Beau-pere. Je n'oſe rien dire à Made. votre Belle-mere, n'ayant pas l'honneur d'être connue d'elle; quoique je crois avoir celui de la connoitre, par tout ce que vous m'en avés dit. &c.

le 16. *Septembre.*

Il eſt vrai, ma chere fille, que vous avez un agréable établiſſement; & que ſi vous ſaviez la bonté du Roi pour vous en cette occaſion, la joie que vous en avez redoubleroit encore: Mais il n'eſt pas beſoin d'exciter votre reconnoiſſance, & je deſire que vous montiez plus haut. Tout vient de Dieu; c'eſt lui qui vous place auprès d'une jeune Princeſſe deſtinée à regner: vous y êtes avec des Femmes, qui joignent à leur bonne conduite une grande pieté; il eſt à croire qu'il vous convie auſſi, & qu'il veut, que vous les égaliez dans la conduite. Je ſai les bonnes impreſſions qu'il y a dans votre cœur, & que vous n'êtes retenue que par le reſpect humain : il faut devenir plus hardie. Vous voila en quelque maniere ſéparée des occaſions propres à vous détourner : attachez-vous à votre devoir, qui, joint aux affaires domeſtiques,

mestiques, suffira pour vous occuper. Commencez à servir Dieu avec cette Belle-mere, dont vous admirez tant la vertu; & revenez, de sorte, qu'on ne vous distingue point de vos compagnes. Pardonnez cette petite exhortation à la tendresse que j'ai pour vous, & à celle que vous me marquez en toute occasion.

Revenez quand vous voudrez. Nous ne reviendrons point de *Fontainebleau* avant le 8. ou le 10. de Novembre ; à moins qu'il n'arrive des choses que je ne prévois pas. &c.

N°. III.

LETTRE *de Mr. le Duc du* MAINE *à Made. la Comtesse de* MONTGON.

à *Versailles* le 7. *Septembre* 1706.

COMME la proposition que vous a faite le Sr. *de la Pommeraye*, MADAME, n'est pas tout-à-fait nouvelle, j'ai cru que le mot de recommandation que vous me demandez auprès de Mr. de *Chamillart*, seroit plus propre à gâter l'affaire qu'à l'avancer : c'est pourquoi j'ai pris la liberté de vous le refuser : & d'ailleurs, pour toutes sortes de raisons, vous ne devez pas être mal reçue du Ministre.

Mon départ pour la Chasse m'avoit apparemment bouché l'esprit ce matin : car j'étois persuadé, comme je l'ai dit à celui qui m'a

rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'une grandissime feuille de papier, ne suffiroit pas pour vous répondre tout ce que j'avois à dire là-dessus; & je trouve à présent, MADAME, qu'en assez peu de mots j'ai tout dit Pardonnez-moi donc, s'il vous plait, de vous les avoir fait tant attendre; & ayez quelque indulgence pour votre petit frere d'autre-fois.

Louis Auguste de BOURBON.

N°. IV.

LETTRE *du Général Espagnol* DE LAS TORRES *au Colonel* CLAYTON *Lieutenant Gouverneur de* Gibraltar.

MONSIEUR.

J'AI reçu votre Lettre du 22. de ce mois. Quant à la tranchée qui a été ouverte pour attaquer la Ville de *Gibraltar*, je répons que ce que l'on a fait jusqu'à présent, a été fait sur notre terrain, pour fortifier les endroits où nos batteries pourront servir utilement: mais comme cette Place n'a d'autre district que celui de ses fortifications, suivant les mêmes Traités que vous alleguez & que vous avez pris possession des deux Tours, qui sont de notre jurisdiction; vous pouvez être

être assuré, que si vous ne les abandonnez d'abord, j'en userai de la même maniere dont vous me parlez; vous donnant avis, que pour faire le Siege de cette Place, il n'étoit pas besoin de former les attaques de si loin, comme vous le reconnoîtrez dans l'occasion. Je suis &c.

Au Camp de *Gibraltar*
ce 22. *Fevrier* 1727.

Signé le Comte DE LAS TORRES.

N°. V.

REMARQUES *sur la conduite du Ministere Britannique dans la situation présente de l'Europe.*

LES Ministres Anglois ne peuvent apporter aucun prétexte spécieux, aux dépenses excessives dans lesquelles ils ont jetté leur Nation par leurs expéditions belliqueuses: il faut qu'ils avouent qu'en vertu des Traités, la Cour d'Espagne a droit d'empêcher tout commerce clandestin dans les Indes Occidentales. Ils ne peuvent dire que les Anglois n'en ont jamais entrepris; & s'il est arrivé que les Gardes-côtes ont excédé leur devoir en quelques rencontres particulieres, il a été pourvû par ces Traités, que justice seroit rendue à l'amiable: mais la plainte est en

termes généraux, sans specifier ni les cas, ni les tems auxquels le tort a été fait, ou qu'on ait refusé de faire justice. Cette plainte, comme ils l'avouent eux-mêmes, est encore de vieille date: d'où vient donc qu'on n'a pas apporté plûtôt le remede qu'on prétend être si propre & si nécessaire, présentement que les Vaisseaux de guerre Anglois, qui ont été constamment postés à la *Jamaique*, semblent avoir été suffisans pour ce sujet, ou du moins pouvoient devenir suffisans par une très petite partie des dépenses de l'Escadre d'*Hosier*?

Mais voyons comment cette Escadre a été employée pour le dessein prétendu, de proteger le commerce contre les Gardes-côtes. Croise-t-elle dans ses propres stations pour un tel dessein? Bien au contraire, l'Amiral Hosier a amené avec lui, non seulement son Escadre, mais encore les Vaisseaux qui étoient auparavant dans ces stations, jusqu'à *Porto-Bello*, où il a commis des hostilités ouvertes contre la Couronne d'Espagne, laissant en même tems le commerce exposé, non seulement aux Gardes-côtes, mais encore aux pirates. Il faut remarquer ici, que comme il est repeté plus d'une fois, & de la maniere la plus forte, dans la lettre du Marquis DE LA PAZ, que le Commerce des Indes Occidentales est expressément défendu à toutes les Nations, par les loix d'Espagne & des Indes, aussi bien que par plusieurs Traités; ceci contredit directement ce qu'on a prétendu, que par le Traité de Commerce de Vienne, on ait donné permission aux sujets de l'Empereur

pereur de trafiquer dans les Indes Occidentales.

Voyons enſuite ſi les Miniſtres Anglois ont de meilleures raiſons à donner pour le deſſein de l'Eſcadre de l'Amiral JENNINGS. Ils diſent en premier lieu, que l'Amiral n'eſt pas venu ſur les côtes d'Eſpagne, avec intention de commettre aucune hoſtilité; mais en ami, & avec des diſpoſitions pacifiques; ayant été forçé ſur cette côte par les vents contraires, & par la néceſſité de faire aiguade. Il eſt à remarquer, que l'Amiral n'avoit pas été longtems en mer, quand il arriva ſur les côtes d'Eſpagne; de ſorte qu'il paroit bien extraordinaire, comment il pouvoit étre reduit ſitôt à la néceſſité de prendre des rafraichiſſemens au port de *Santona*: & s'il a êté jetté ſur cette côte par les vents contraires, il ſera bien difficile de deviner, qu'elle devoit être ſa courſe directe. Ainſi ce ſeroit un miſtere à placer entre les *arcana Imperii* de quelques grands politiques; à moins qu'on ne l'explique par la ſuite de la repréſentation de pluſieurs raiſons prétendues de cette expédition.

Mais quelles ſont ces raiſons? On avoit fait de grands armemens de mer dans les ports d'Eſpagne, & on avoit envoyé un Corps conſiderable de troupes en cet endroit de la côte, d'où l'on pouvoit fort facilement faire une entrepriſe ſur les Etats d'Angleterre. Que ſont donc devenus ces grands armemens? ils n'ont point paru en mer; & on ne nous dit point, que l'Amiral Anglois en ait découvert dans les Ports. Les Miniſtres Anglois ne diront pas certainement, que ces

desseins ont été arrêtés par les résolutions vigoureuses de leur Parlement : car alors la dépense de cette Escadre étoit tout-à-fait inutile pour obvier à des dangers qui étoient passés plusieurs mois auparavant; & pour la marche des Troupes vers les côtes, ils y avoient eux-mêmes donné sujet, par ce qui avoit été publié dans leurs gazettes les plus autentiques, de la grande allarme que leur Escadre avoit donnée aux Espagnols, & qui, pour dire le vrai, a été le seul effet que le Public ait encore connu de cette expédition.

C'est ainsi qu'ils prétendent, des conséquences nécessaires de leurs actions, tirer des raisons, pourquoi ils les ont faites. Ils donnent l'allarme aux côtes d'Espagne; & quand on leur en demande la raison, ils répondent, parce que les Espagnols, sur cette allarme, ont tâché de se mettre en état de défense. Mais ne sera-t-il pas permis au Roi d'Espagne, d'avoir des garnisons dans les places de ses Etats, qu'on dit être les plus proches de la Grande Bretagne? Les Anglois croiroient-ils ce raisonnement suffisant, pour les empêcher d'équiper des Vaisseaux & de tenir des garnisons à *Plimouth* & à *Portsmouth*?

Mais nous avons fort grande raison, disent les Ministres Anglois, de soupçonner & d'appréhender de mauvais desseins, parce que trois Vaisseaux Russiens avoient été de *Cadix* à St. *Andero*; & parce que les Emissaires du Prétendant avoient conçu de grandes espérances, & s'étoient publiquement vantés, quels secours ils devoient recevoir : ce qui a été prouvé par la conduite pernicieuse & indiscrette

crette de quelques-uns de ses Emissaires à Madrid.

Il faut que j'avoue, qu'en ce cas les Ministres Anglois peuvent le mieux juger, combien il a été nécessaire de garantir le Royaume contre le danger de trois Vaisseaux, & de la conduite indiscrette de quelques Emissaires du Prétendant. Mais je ne puis pas m'empêcher de dire, que la Cour d'Espagne a jugé bien différemment jusqu'à présent, du pouvoir & de la force de la Nation Angloise, aussi bien que de leur affection & de leur fidélité pour leur present Souverain : Et si l'indiscrétion des Emissaires du Prétendant est d'une si dangereuse conséquence, sa cause n'est donc pas dans un état si languissant, ni si désespéré qu'on l'a généralement cru. Mais alors il auroit été de la prudence & de la sagesse des Ministres Anglois, de n'avoir pas découvert ce secret important à une Cour, qu'ils ont provoquée par toute sorte de mauvais traitemens. Ils feroient bien aussi de considerer, si le Prétendant n'a pas plus d'Emissaires indiscrets, & s'il ne conserve pas plusieurs puissans & bons amis dans des endroits, où la Nation Angloise a pour le présent jugé à propos de prendre des liaisons, par une intime, pour ne pas dire une dépendante amitié.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter aucune observation à ce qui est dit dans ces papiers, de l'Alliance offensive, & de l'engagement pour le recouvrement de Gibraltar par force. Je suis persuadé que les Ministres Anglois ne s'imaginent pas, que l'on pouvoit croire un tel engagement nécessaire, dans un cas où la promesse du Roi leur Maitre a été déja en-

gagée : mais je ne puis m'empêcher de faire quelques réflexions sur l'article du Duc de Ripperda. Comment les Ministres Anglois entreprennent-ils, d'une maniere si extraordinaire, la protection d'un homme, qu'ils avoient toujours regardé comme le principal promoteur de ces mesures ; & dont ils s'étoient, comme ils disent eux-mêmes, plaints si souvent & si hautement ? Son élévation à la Cour d'Espagne étoit autrefois leur plus grande plainte. Sa disgrace est devenue maintenant leur principal grief.

Mais il ne faut pas s'étonner si on donne dans des foibles raisonnemens, lorsqu'on s'éforce de tirer des raisons des fausses mesures, qu'on a d'abord prises soi-même. Ils commencent par des assurances, que l'Amiral Jennings est venu sur les côtes d'Espagne en ami, & par accident : ensuite ils prétendent de donner des raisons, pourquoi il y est venu en ennemi : enfin ils concluent, que pour ces raisons, ils s'attendent que ses Vaisseaux doivent être admis dans les Ports d'Espagne, en vertu des Traités de paix & d'amitié des deux Nations.

On pourroit dire beaucoup pour convaincre le monde des dispositions sinceres, & des efforts particuliers de Sa Majesté Catholique pour conserver cette paix & cette amitié ; mais on trouvera peut-être une occasion favorable pour le faire. Quoiqu'il en soit, en supposant même que chaque article de la représentation de Monsieur STANHOPE soit vrai, excepté seulement celui qui suppose que la Cour d'Espagne ait actuellement formé des desseins, pour une entreprise contre les Etats

Etats Britanniques en faveur du Prétendant ; & que les Miniſtres Anglois ſavent, auſſi bien que moi, être ſans fondement, je me rapporterai au jugement des Anglois mêmes, qui ont les véritables intérêts de leur païs à cœur, ſi ces prétendus griefs n'auroient pas pû être redreſſés ſans des Eſcadres & des actes d'hoſtilités; & même ſi, étant tous réunis, ils ſuffiſent pour plonger la Nation dans la dépenſe, & dans les calamités d'une guerre, dont ſelon toutes les apparences, elle portera tout le fardeau, ſans pouvoir eſperer d'en profiter, quand même elle réuſſiroit ? Et quoi qu'il importât médiocrement, qu'en peu d'années la Nation doive 50. ou 60. millions, (comme on m'a rapporté qu'un de leur grand Miniſtre doit avoir avancé dernierement) ; on fera cependant réflexion encore que les dépenſes préſentes, & l'augmentation de leurs detes, ne feront pas la plus mauvaiſe conſéquence de la guerre; mais qu'ils peuvent perdre outre cela pour jamais, quelques unes des branches les plus conſiderables de leur commerce, qu'ils ne pouront jamais recouvrer par aucun Traité, quand elles auront une fois paſſé dans d'autres canaux, & que des Manufactures ſeront établies dans d'autres païs.

N°. VI.

N°. VI.

REMARQUES *sur le Memoire du Colonel* STANHOPE *du* 25. *Novembre* 1726.

CEUX qui ont lû les lettres qu'on a données depuis peu au public, ont été ſans doute ſurpris en liſant celle de Mr. STANHOPE, de voir que les Miniſtres Anglois ne font que repeter les mêmes choſes en plus de paroles; puiſqu'il n'y a preſque pas un ſeul motif des plaintes prétendues dans cette Lettre, qui ne ſe trouve dans la repréſentation de Monſieur Stanhope du 24. Septembre dernier; excepté celui qui regarde les Vaiſſeaux Hollandois, qu'ils jugent à propos de regarder comme un acte d'hoſtilité, ſoit parce qu'ils n'ont pas de meilleures raiſons à donner pour leur prétendue querelle avec l'Eſpagne; ſoit ſelon la générosité avec laquelle ils ont coutume d'épouſer les intérêts de quelques-uns de leurs Alliés, avec plus de chaleur & de dépenſe, que les parties elles-mêmes ne jugent à propos de le faire.

Les Lecteurs ſeront de plus ſurpris, de voir que dans la dite lettre, en ſe plaignant, on ſe ſert d'une expreſſion bien rude, comme ſi le Roi d'Eſpagne avoit évité de donner une réponſe directe, claire & ſatisfactoire au Mémoire ou à la repréſentation de Monſieur Stanhope: au lieu que ſi l'on compare la repréſentation de Monſieur Stanhope avec la Lettre

Lettre du Marquis DE LA PAZ du 30. Septembre dernier, on y trouvera, comme nous esperons, une réponse directe, claire & satisfactoire à chaque article de la représentation; excepté celui du Consul, auquel si on n'a pas donné réponse, les Lecteurs pourront juger, par ce qu'on dit présentement, si on ne doit pas plûtôt en attribuer l'omission, à l'égard qu'on a eu pour ceux qui se sont hazardés de faire des plaintes si frivoles & si mal-fondées.

Mais puisque les Ministres Anglois témoignent tant d'empressement à taxer les autres, comme s'ils cherchoient à éviter de donner des réponses directes; voyons comme ils s'en acquittent eux-mêmes en pareilles occasions. Ils ont été chargés dans la lettre du Marquis de la Paz du 30. Septembre, des hostilités commises par l'Amiral HOSIER, & attestées par les dépositions les plus autentiques: sur quoi ils disent qu'ils ne peuvent point faire de réponse à cet article, parce qu'ils n'ont pas reçu des nouvelles de l'Amiral Hosier sur aucune des choses dont on se plaint; comme s'il étoit possible de croire, que l'Amiral Hosier n'a pas rendu compte à sa Cour de son procedé, pas même deux mois après que les plaintes avoient été portées d'Espagne & lorsque les faits étoient si notoires, qu'on les avoit même rendus publics dans toutes les Gazettes Angloises. Les Ministres Anglois s'attendoient-ils, que ceux d'Espagne raisonneroient dans ce cas-ci de la même maniere qu'ils le font eux-mêmes par rapport au Duc de Ripperda; que puisqu'eux qui avoient préparé les instructions de l'Amiral Hosier, & qui

qui devoient mieux que perſonne en ſavoir non ſeulement le contenu, mais encore la vérité de toutes ſes démarches, n'avouent pas directement ni l'un ni l'autre ? Donc on ne veut pas donner crédit à aucune plainte, que les Eſpagnols peuvent faire ſur cet article. Que le public juge par-là, qui ſont ceux qui méritent le plus qu'on les charge de chercher des évaſions.

Mais voyons ſi ces Miniſtres ſont connoître plus de franchiſe & de candeur, dans aucune autre partie de la lettre. Ils s'étoient plaints dans la repréſentation de Mr. Stanhope, d'une Alliance ſecrette & offenſive, faite avec l'Empereur pour le recouvrement de Gibraltar par force; laquelle, à ce qu'ils prétendent, le Duc de RIPPERDA lui-même avoit avoué. Le Marquis de la Paz, dans ſa réponſe ayant appellé ceci une fauſſe confidence du Duc de Ripperda, dit que l'Empereur avoit tâché de déſabuſer entierement Sa Majeſté Britannique ſur cette affaire, & avancé de plus, que les vues du Roi d'Eſpagne pour recouvrer Gibraltar, étoient entierement fondées ſur les promeſſes que Sa Majeſté Britannique en avoit données. Et certainement on ne peut blâmer le Roi d'Eſpagne d'avoir compté deſſus, & d'avoir cru qu'il étoit inutile de faire des Traités avec d'autres Puiſſances, pour engager Sa Majeſté Britannique à accomplir une promeſſe qu'elle avoit faite ſi ſolemnellement.

Que répondent préſentement à ceci les Miniſtres Anglois dans la Lettre de Mr. Stanhope ? Diſent-ils, que l'Empereur n'avoit pas entrepris de détromper le Roi leur Maitre

là-

là-dessus ? Nient-ils, qu'il n'y avoit aucune promesse donnée de sa part pour la restitution de Gibraltar ? Non, ils semblent admettre tout cela ; & la copie ci-jointe mettra le tout hors de dispute.

* *Cùm verò per Ministrum Serenissimi Hispaniarum Regis expositum fuerit, restitutionem Gibralterræ cum Portu suo per Regem Britanniæ promissam fuisse, & Regem Hispaniarum insistere ut Gibralterra cum Portu suo, & Insula Minorcæ cum Portu suo Maon, Majestati suæ Reg. Cath. restituantur; ex parte Sacræ Cæsareæ Catholicæque Majestatis, hisce declaratur, huic restitutioni, si amicabiliter fieret, se non oppositurum, ubi utile videbitur omnia bona officia, & si partes id desiderarent, etiam mediatoria adhibiturum esse.*

Mais ils disent que le Duc de Ripperda avoit déclaré à deux Ambassadeurs, qu'il y avoit une telle Alliance secrette : il étoit premier Ministre, & doit avoir dit la vérité ; parce qu'il doit savoir s'il la disoit ou non. Si ce raisonnement étoit juste, certains grands Ministres pourroient prétendre au caractere de véracité, dont ils semblent avoir grand besoin. Mais les Ministres Anglois ont donné une autre réponse dans l'affaire présente, qui détruit entierement tous ces argumens. La voici : c'est que le Duc de Ripperda a été continué dans son emploi & dans l'entiere confiance du Roi son Maître, pendant quelque tems après cette déclaration, ce qui ne paroit du tout probable s'il avoit découvert une telle

* *Ceci est l'Article II. du Traité secret entre l'Empereur & l'Espagne.*

telle Alliance offenſive réelle, laquelle, comme ſecrette, devoit avoir été tenue telle juſqu'à-ce que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, euſſent eux-mêmes jugé à propos de la découvrir par leurs opérations. Si donc cette déclaration du Duc de Ripperda étoit ſeulement une fauſſe confidence, provenante peut-être de quelques fauſſes notions de politique, dont il n'a pas peut-être été le ſeul Miniſtre dans ce tems qui en eût été ſuſceptible; on peut avec aſſés de raiſon imputer à la même imagination les vains diſcours qu'il peut avoir tenus à Vienne, ſuppoſant que tout ce qu'on a dit ſoit exactement vrai, auſſi bien que la connoiſſance & les converſations avec le Duc de Warthon. Mais le moyen qu'un Prince devienne reſponſable de toutes les expreſſions vaines & extravagantes d'un Miniſtre imperieux & violent? Si cela étoit une juſte cauſe de déclarer la guerre, certains païs ne pourroient jamais eſperer d'avoir la paix, ſans une reforme entiere de leur Miniſtere: & l'on pourroit en appeller à la Nation Angloiſe, pour ſavoir s'ils croiroient qu'on auroit raiſon de les attaquer, à cauſe des paroles injurieuſes dont quelques-uns de leurs Miniſtres peuvent s'être ſervi, contre un très-grand & puiſſant Prince, quand même ils l'auroient fait, non dans la chaleur d'une converſation privée, mais dans une occaſion très-ſolemnelle, & lorſqu'on préſume que le tempérament & la délibération doivent être très exactement gardées.

Il eſt à remarquer dans cette partie de la Lettre de Mr. Stanhope, qui regarde l'argent qu'on dit avoir été envoyé en Hollande, en Suede,

Suede, en Pruffe, &c. qu'ils ne contrediſent pas le fait comme il a été rapporté par le Marquis de la Paz; mais ils font leurs efforts de l'éluder, comme une calomnie faite à de grands Princes & à de grands Etats : comme ſi l'argent qu'on envoye à une Cour ne pouvoit être employé qu'à ſuborner le Prince même. Mais cette affaire s'éclaircira peut-être en peu de tems.

Comme le prétexte des deſſeins formés par l'Eſpagne, contre le Roi de la Grande Bretagne & ſes Etats en faveur du Prétendant, n'a pas la moindre apparence de probabilité, ſi l'on conſidere les difficultés infinies, & le grand hazard d'une telle entrepriſe; il ſembleroit que les aſſurances, & les proteſtations ſolemnelles, qui ont été faites de la part de Sa Majeſté Catholique, devoient ſuffire par elles-mêmes, pour détruire toute la croyance qu'on avoit deſſein de produire, dans les eſprits de ceux, qui avoient le plus de diſpoſition à ſe laiſſer tromper : & quand les Miniſtres Anglois avoient formé ce complot, ils devoient s'être ſouvenus, que les trois Vaiſſaux Marchands de Moſcovie, dont ils font le principal fondement, s'en étoient retournés à Petersbourg, pluſieurs mois avant les réſolutions vigoureuſes du Parlement Anglois; leſquelles ſeules, à ce que diſent préſentement les Miniſtres, ont empêché l'exécution de ce deſſein ſi dangereux : à moins qu'ils ne veuillent que nous ſuppoſions, que les Moſcovites ſavoient d'avance quelles réſolutions le Parlement devoit prendre alors; comme la Gazette d'Amſterdam a entrepris depuis peu de nous le dire.

Quand

Quand les Miniſtres Anglois repetent ſi ſouvent leurs plaintes touchant l'enlevement du Duc de Ripperda de la Maiſon de Monſieur Stanhope, ils ne font pas ſans doute réflexion ſur ce qu'ils firent eux-mêmes, dans le cas du Comte GYLLEMBERGH, quoi qu'il fût natif, ainſi que Miniſtre, de Suede, & qu'il avoit été reçu & reconnu ſous ce caractere pendant pluſieurs années à la Cour d'Angleterre. Ils ne ſe ſont pas contentés de ſe ſaiſir de ſa perſonne; mais ils ont encore enlevé tous ſes papiers. C'eſt pourquoi ils ont crû, qu'un Miniſtre lui-même, dans ce cas-là, ne pouvoit pas jouir d'aucune protection par le droit des gens. Comment peuvent-ils prétendre maintenant, qu'un autre Miniſtre devoit avoir droit de l'accorder dans une Cour ètrangere, comme dans le cas du Duc de Ripperda, à un ſujet & premier Miniſtre, accuſé de haute trahiſon contre ſon Souverain & ſon Maître?

Il faut croire auſſi, que les Miniſtres Anglois ſe ſont oubliés eux-mémes, lorſqu'ils reprochent à la Cour d'Eſpagne les repréſentations faites autrefois de la part de Sa Majeſté Cath. contre la Compagnie d'Oſtende; puiſqu'il eſt impoſſible que ce reproche ne retombe directement, & fortement ſur eux-mêmes, pour avoir négligé d'avoir eu égard à ces repréſentations en tems & lieu, d'embraſſer l'occaſion favorable de prendre, conjointément avec S. M. C., les meſures qui auroient pû effectivement mettre fin à ce commerce, qu'ils regardent préſentement comme préjudiciable à la Nation Angloiſe & à ſes Alliés; & pour fournir enfin l'occaſion, ou du

du moins le prétexte, des dépenses excessives, & des difficultés infinies, dans lesquelles ils vont plonger leur patrie. Si pour lors ils se soucioient si peu du commerce, & s'ils avoient des raisons particulieres, & de plus grandes conséquences, de garder des mesures avec l'Empereur aux dépens de cet intérêt, ou de tout autre qui concernoit leur nation; S. M. C. croit en avoir de plus justes d'agir de même présentement, & elle ne fait aucune difficulté de l'avouer à tout le monde.

Les Ministres Anglois n'ont pas plus de raison de se plaindre, comme ils font ouvertement, des Traités de Vienne. Pouvoient-ils s'imaginer, qu'après la rupture faite entre l'Espagne & la France par le renvoi de l'Infante, S. M. C. ne feroit pas ses efforts pour se reconcilier au plûtôt avec l'Empereur? Et s'il y avoit de l'apparence qu'il pouvoit se trouver quelque chose dans les termes d'une telle réconciliation qui pouvoit regarder les intérêts de la Nation Angloise, par rapport au commerce d'Ostende ou autrement, d'où vient que les Ministres Anglois ne l'ont pas prévenu, comme ils l'auroient pu faire, en acceptant la médiation qu'on a offerte au Roi leur Maître, & qui l'auroit au moins rendu le maître de toutes les transactions entre l'Espagne & l'Empereur? Tout le monde sait qu'ils ont refusé ces offres; mais on ignore encore les bonnes raisons qu'ils ont eues de le faire. Et l'on doit observer de plus, que malgré toutes les clameurs faites touchant le Traité de Commerce de Vienne, comme si la Cour d'Espagne y avoit accordé aux sujets

jets de l'Empereur plusieurs avantages, non seulement préjudiciables à l'Angleterre, mais encore directement oposés à plusieurs Traités encore subsistans entre les deux Couronnes; les Ministres Anglois n'ont jamais jugé à propos, de demander à la Cour d'Espagne les explications propres sur ces articles, ni de débattre cette matiere amiablement, comme on le leur avoit offert. La premiere fois qu'ils en ont parlé, ç'a été dans la représentation de Monsr. Stanhope du 28. Septembre dernier, dans laquelle on en fait mention parmi d'autres griefs prétendus, comme une raison de leurs hostilités & procédures belliqueuses.

Ils ont gardé la même conduite par rapport à la plainte qu'ils font touchant les Gardes-côtes Espagnols. S'il étoit effectivement vrai que ces Vaisseaux avoient pillé & commis plusieurs actes d'hostilité contre les Négocians Anglois: il n'est pas possible que ceux qui ont souffert ces dommages, n'ayent fait leurs plaintes en forme à la Cour d'Angleterre, & qu'ils n'en ayent exposé toutes les circonstances particulieres. Mais si cela est, comment les Ministres Anglois se pourront-ils excuser envers leurs Compatriotes lezés, de n'avoir jamais représenté à Sa Majesté Catholique aucun de ces cas particuliers, comme il est constant qu'ils ne l'ont pas fait? Ils ne pouvoient attendre qu'une reponse générale à des plaintes générales. Mais il y a de l'apparence qu'ils ont un certain nombre de griefs prétendus qu'ils peuvent passer, ou faire revivre, sur lesquels ils peuvent insister avec beaucoup de chaleur, ou accorder sans peine,

peine, ſelon ce qui convient le plus avec leurs deſſeins préſens : & je ſuis convaincu, qu'on verra clairement, tant par le tour que par la ſubſtance des lettres qu'ils ont écrites dernierement à la Cour d'Eſpagne, qu'ils ne cherchoient pas tant par leurs plaintes à porter les choſes à un accommodement amiable & raiſonnable, qu'à irriter & provoquer; & que leurs lettres paroiſſent évidemment n'avoir pas été calculées pour Madrid, mais pour ſervir dans quelqu'autre endroit, où ils ſe propoſent de les faire paroitre, ſans les réponſes qu'on y peut proprement faire.

N°. VII. VIII. & IX.

ADRESSE *du Clergé de* Londres & *de* Weſtminſter, *préſentée au Roi* GEORGE I.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN,

NOUS les très-humbles & les très-fideles ſujets de V. Majeſté, l'Evêque, le Doyen & le Chapitre de votre Egliſe Cathédrale de St. *Paul*, & le Clergé des Cités de *Londres* & de *Weſtminſter*, nous croyons indiſpenſablement obligés dans la conjoncture préſente, de donner à V. Maj. une marque publique de notre attachement inviolable à Sa Perſonne, & de lui témoigner en même tems, que nous regardons avec horreur tous les

les efforts que l'on fait pour troubler le repos de votre Gouvernement.

Nous-nous interessons sensiblement en commun avec vos autres sujets, à tout ce qui a la moindre apparence de devenir préjudiciable au négoce & au commerce, dont on voit manifestement que dépendent la force & la sureté de ces Royaumes ; & surtout l'état florissant de ces deux grandes cités. Mais ce qui nous touche le plus, ce qui remplit nos cœurs du plus vif ressentiment & de la plus triste indignation, c'est l'engagement dans lequel on est entré, pour placer un Prétendant Papiste sur le Trône de V. Maj. : projet qui ne peut avoir été formé que par des gens, qui ne veulent ni voir ni considerer, à quel degré la douceur & la justice de votre Gouvernement, votre application tendre & constante au bien de votre peuple, votre attachement à notre constitution par rapport à l'Eglise & à l'Etat, & votre fermeté inébranlable à soutenir la cause Protestante, ont établi votre Trône, & vous ont rendu cher à vos peuples.

Toutes ces considérations font voir, combien vos ennemis auroient tort de se flatter, qu'un peuple en possession de bénédictions si précieuses, peut ne pas faire éclatter son zele, & faire les plus grands efforts pour s'en conserver & assurer la jouissance; soit par justice pour lui-même; soit par reconnoissance envers Votre Majesté, qui, après Dieu, est l'auteur de ce grand bien.

Nous devons toujours être attentifs à serrer de plus en plus les liens de la reconnoissance, de l'intérêt & de l'affection. Nous y sommes

fommes obligés par le devoir de nos emplois; & encore plus par ce qu'exigent de nous la confcience & la Religion : & nous ne doutons nullement, de venir à bout de détruire les infinuations funeftes & féditieufes des mal-intentionnés, en faifant connoître au peuple commis à nos foins, tout le prix des bénédictions dont nous jouiffons fous le Gouvernement de V. Maj., & en lui faifant fentir toute la mifere & la ruïne inévitable, qu'une Eglife Proteftante doit toujours attendre d'un Prince Papifte.

Nous affurons V. M. de notre obéiffance fincere, & de notre fidélité inviolable : & nous adreffons au Tout-puiffant les prieres les plus ardentes, pour la confervation, la fureté & la gloire de votre perfonne & de votre Gouvernement. Veuille ce grand Dieu, que V. M. jouiffe d'un Regne long & heureux ; qu'Elle trouve toujours en nous un peuple fidele & obéiffant ; & qu'enfin, Elle ne quitte cette Couronne terreftre, que pour recevoir une Couronne immortelle de gloire dans le Ciel.

ADRESSE *de l'Univerfité de* Cambridge.

TANDIS que les autres fujets de V. Maj. s'empreffent à venir de tous les endroits du Royaume, lui témoigner leur attachement, & leur zele pour fa perfonne & pour fon Gouvernement ; ferions-nous les feuls qui garderions le filence, nous qui avons été tant de fois & fi avantageufement diftingués par

par ſa faveur particuliere ? Ce ſeroit un reproche que le monde pourroit nous faire à juſte titre : & ce qui eſt encore plus ſenſible aux ames ſinceres, nous ne pourrions nous empêcher de nous le faire à nous-mêmes.

Quoiqu'il nous ſoit impoſſible d'oublier les faveurs réiterées que V. M. fait à cette Univerſité, toutes les fois que nous avons l'honneur de paroître en ſa préſence Royale; cependant nous ne venons point aujourd'hui pour la remercier de quelques bontés particulieres, mais pour lui payer le juſte tribut de nos actions de graces, pour des bienfaits d'une bien plus grande étendue, qui ſe répandent ſur tout le Royaume, par la ſageſſe des Conſeils de V. M.

Nous nous préſentons devant notre défenſeur, & notre Roi. Nous lui devons beaucoup à ces deux égards; & nous ſentons toute l'étendue de nos obligations : mais comme la liberté dont nous jouiſſons en qualité d'Anglois, & la Religion que nous profeſſons en qualité de Proteſtants, ſont de toutes les bénédictions de ce monde les plus grandes & les plus précieuſes, & ſans leſquelles toutes les autres deviendroient bientôt inutiles & de peu de conſidération ; c'eſt aux ſoins & à l'attention de V. M. pour ces bénédictions, que tous les Anglois partagent en commun, que nous venons aujourd'hui rendre un hommage public, de la reconnoiſſance dont nos cœurs ſont pénétrés beaucoup plus que nous ne pouvons l'exprimer.

Quand nous voyons V. M. menacée des dangers d'une guerre étrangere; & que des Princes qui lui doivent tout & à ſon peuple,

ple, conſpirent contre ſes Royaumes, ſans qu'on la puiſſe accuſer d'aucune injuſtice, ni d'avoir fait aucune breche à la bonne foi, & quoiqu'on ne lui ait rien demandé qui puiſſe être accordé, qu'en violant manifeſtement les juſtes droits de notre patrie; que pouvons-nous penſer, ſi ce n'eſt, que V. M. eſt chagrinée parce qu'Elle veut être le pere de ſon païs, & parce qu'Elle refuſe de ſacrifier les droits de ſon peuple au bien & à la tranquillité de ſa propre vie ? Des Princes qui ont l'ame moins grande & moins noble, peuvent vouloir compoſer avec les dangers, éluder les maux préſens, & en laiſſer paſſer le fardeau qui ſe multiplie ſur la poſtérité : mais V. Maj. a pris le parti le plus ſage & le plus glorieux, qui eſt d'aller au devant du danger; & de faire voir aux eſprits ambitieux, qui troublent le bonheur du monde, & qui regardent la force comme un titre ſuffiſant pour s'emparer de ce qui leur convient, que vous n'appréhendez autre choſe que de faire injuſtice, & que vous êtes diſpoſé & réſolu, de maintenir vos droits & ceux de votre peuple.

Ceux qui prétendent aujourd'hui que nous renoncions à notre commerce, prétendent auſſi ſans doute, ſe mettre eux & nous en état de pouvoir nous faire en ſureté d'autres demandes, dans quelque occaſion plus favorable.

Si leur politique leur réuſſiſſoit, & qu'ils fuſſent aſſez heureux pour ſe voir croître en richeſſe & en pouvoir, & notre Nation languir & décliner en l'une & en l'autre, il y a toute apparence que la premiere choſe qu'on

demanderoit, feroit le Trône même; & ne vaudroit-il pas autant demander à tout Anglois, de livrer fa liberté & fa Religion, & toutes les autres chofes qui peuvent rendre la vie agréable ?

Ce font les vues que l'on juge à propos de cacher pour le prefent; elles font partie d'un Traité fecret, qui n'a pour objet que de placer le Prétendant fur le Trône de ces Royaumes : mais ce ne fera plus un fecret, dès qu'on pourra furement l'avouer ; quand la décadence de notre commerce, & la diminution de la richeffe de ce pais en favorifera l'aveu, & favorifera l'exécution de ce deffein. Quoi que l'on nous puiffe regarder comme des gens peu entendus aux affaires du commerce, nous voyons affés clair pour devoir prendre part aux intérêts communs de la Nation, & pour être pénétrés d'un jufte reffentiment contre toutes les atteintes qu'on y peut donner, foit par la fraude ou par la force.

Nous & tous vos fujets, nous nous fommes vûs fi longtems dans un état de félicité & de fatisfaction fous l'heureux Gouvernement de V. M., que nous avions raifon de croire le Prétendant oublié entierement : mais puifque vos ennemis de déhors ont embraffé les vaines & trompeufes efperances, que ceux du dedans femblent avoir pour la plupart abandonnée; nous la fupplions de nous permettre de lui réïterer les affurances folemnelles que nous lui avons fouvent données, & que nous n'oublierons jamais, de foutenir de toutes nos forces & de tout notre pouvoir le Gouvernement de V. Maj. contre le Prétendant

dant & tous ses adhérans. Nous ne sommes pas plus fideles à V. M. qu'à nous-mêmes, & à nos intérêts; & nous sommes persuadés, que la Nation Angloise ne peut jamais rien faire contre ce qu'elle doit à V. M. à cet égard, qu'elle ne se trouve ennuyée de sa Religion & de sa liberté, & qu'elle ne veuille se livrer à toutes les miseres, dont la vue même la plus éloignée ne peut qu'effrayer la nature humaine.

Que V. M. puisse longtems jouir d'une parfaite santé, & de toute sa vigueur, pour achever le glorieux ouvrage qu'Elle a entrepris! Que le succès puisse répondre à la justice & à la sagesse de votre conduite; & que pour recompense, vous ayez la satisfaction de voir la paix & la tranquillité rétablie, & appuyée sur un fondement solide & durable! Ce sont les vœux de votre fidele Université de *Cambridge*, qui y contribuera toujours de tous ses efforts.

ADRESSE *des habitants de la partie Méridionale de la Principauté de* Galles.

TRES GRACIEUX SOUVERAIN.

LES précautions que V. M. a prises si à propos, pour prévenir les desseins & les machinations secrettes de vos ennemis du déhors, qui tendoient non seulement à ruiner notre commerce, mais encore à nous enlever notre Religion, nos privileges, & tout ce qui est le plus précieux à un peuple libre, sont si connues à tous vos sujets, que

 nous

nous, qui vivons dans les Mairies de *Galles*, contrée des plus reculées des domaines de Votre Majesté, ne pouvons l'ignorer, ni nous exempter d'en témoigner notre très-humble reconnoissance à V. M., & de faire éclatter notre indignation, de l'injustice faite depuis peu à V. M. & à la Nation Britannique, par le Résident de l'Empereur d'Allemagne, dont la prétendue reconnoissance, affection & estime envers cette Nation auroient été bien mieux témoignée, ainsi que nos Députés au Parlement l'ont dit, *en honorant le Roi qui honore la patrie*, & en rendant justice au peuple, dont les droits sont présentement attaqués par ses Alliés, & défendus par le meilleur des Princes, même au péril de ses propres domaines en Allemagne.

Mais c'est notre bonheur que les forces redoutables de l'Espagne, de la Russie, & de l'Allemagne soient si éloignées les unes des autres, que Votre Majesté peut en empêcher la jonction par le moyen des Flottes Britanniques; & que l'expérience, la sagesse & la prudence de V. M. soient telles, que si quelqu'un de vos Ministres, sous quelque prétexte spécieux d'épargner, eût conseillé à V. M. de souffrir que les Russiens reduisissent les Princes du Nord à la nécessité de permettre pour leur propre sureté, que la Flotte Russienne passât le *Sund*, & entrât librement dans les Ports qui sont vis-à-vis le Nord de la Grande-Bretagne, V. M. bien loin de prêter l'oreille à un conseil si dangereux, auroit au contraire regardé de pareils conseillers, comme des gens qui trahissent les véritables intérêts de V. M. & de votre peuple.

Aucun

Aucun des sujets de V. M., qui ont lû l'histoire de la Grande-Bretagne, ne peut oublier combien de fois, & avec quel succès on a ci-devant transporté dans cette Isle, des troupes des Ports du Nord; & il n'y a personne qui en connoisse la situation, qui ne doive être convaincu, qu'il sera très facile dans la suite, de suivre cet exemple, en cas que la Flotte Britannique ne s'y oppose. Et comme on ne peut comprendre que l'Espagne ait pû entrer en guerre avec cette Nation, sans qu'on ait auparavant formé quelques projets pernicieux pour nous, & pour le repos de l'Europe; nous ne pouvons assez reconnoitre la Providence Divine, en plaçant V. M. sur le Trône Britannique, & en vous inspirant la résolution d'envoyer à temps vos Flottes dans la Mer Baltique, aux Indes Occidentales, & dans la Méditerranée, pour détourner l'orage dont nous étions menacés: & nous voyons avec plaisir, que les fraix qui ont été faits pour cet effet, restent dans le païs; puisque nos Flottes ont été reparées par nos propres ouvriers, pourvues de nos vivres, & équipées par nos Matelots.

Nous sommes aussi convaincus, & tous les bons sujets doivent l'être comme nous, que tous ceux qui font éclatter avec tant d'unanimité leur amour pour leur patrie, dans une conjoncture aussi délicate que celle où nous sommes, prendront les mesures les plus convenables & les plus efficaces, pour affermir leurs véritables intérêts & ceux de leur Nation.

Nous ne pouvons donc conclurre cette très respectueuse adresse, sans supplier le Tout-

[b] 4 Puissant,

Puissant, de vouloir réunir les cœurs & les mains de tous vos sujets, pour vous mettre en état de continuer avec courage & succès, la défense indispensable de la Grande-Bretagne, contre tous ses puissants ennemis, & le maintien de l'heureuse constitution de ce Gouvernement, tant dans l'Eglise que dans l'Etat, qui est telle qu'elle a toujours été la gloire de cette Nation & l'objet de la jalousie de toutes les autres; & qui, dans un tems plus convenable étendra encore la renommée de V. M. jointe à son grand Conseil assemblé en Parlement, en établissant sur ce principe un fonds si inépuisable, qu'il sera suffisant pour acquitter insensiblement les dettes de la Nation, à la gloire de V. M. & à l'avantage de chacun des sujets en particulier.

Que V. M. regne encore longtems sur nous avec succès contre tous vos ennemis; que votre grand Conseil, assemblé en Parlement, aussi bien que les Ministres que vous voudrez employer, travaillent toujours avec la même unanimité & fermeté, qu'ils font à présent pour le bien de V. M. & de votre peuple: & que le Royaume de la Grande-Bretagne ne soit jamais dépourvû d'un Successeur Protestant de votre Illustre Maison, qui suive votre glorieux exemple, par rapport à l'équité & à la douceur, avec lesquelles Votre M. gouverne en dedans, & maintient la balance de l'Europe au déhors, & qui par conséquent, comme V. Maj, regne dans les cœurs de tous les Lords spirituels & temporels, & de toutes les communes du Royaume.

N°. X.

ACCESSION *de la* Suede *au Traité d'*Hanover.

NOTOIRE ſoit à tous & chaqu'un à qui il appartient où qu'il pourra appartenir. Sa Majeſté le Séréniſſime Roi de Suede ayant été amiablement invité de la part de leurs Majeſtés les Séréniſſimes Rois, Très-Chrétien, de la Grande Bretagne & de Pruſſe, par leurs Miniſtres, de vouloir bien accéder à l'Alliance défenſive que leurs Majeſtés ont conclue à Hanover le 3e. Septembre 1725. & aux trois articles ſéparés y joints, leſquels auſſi bien que la dite Alliance, auroient uniquement pour objet le maintien & la conſervation de la tranquillité publique, & en particulier de celle du Nord & dont la teneur s'enſuit.

Fiat inſertio.

Et Sa Majeſté le Séréniſſime Roi de Suede étant toujours diſpoſé à concourir à un but ſi ſalutaire, & voulant faire connoître combien cette invitation lui a été agréable, a muni de ſon pouvoir en due forme, ſes Commiſſaires les Sénateurs du Royaume de Suede, & membres de la Chancellerie ſouſſignés, pour entrer en conference avec les ſouſſignés Miniſtres de Leurs Majeſtés le Roi Très-Chrétien & le Roi de la Grande-Bretagne, munis

de pleins pouvoirs pareils, pour négocier, & convenir de l'accession de Sa Majesté le Roi & la Couronne de Suede au dit Traité d'Alliance conclu à Hanover, & pour en dresser & signer un Acte formel. Les dits Commissaires & Ministres Plénipotentiaires ayant été sur ce sujet plusieurs fois en conference, & ayant produit leurs pleins-pouvoirs de part & d'autre, sont convenus de ce qui suit.

Sa Majesté le Sérénissime Roi & la Couronne de Suede, déclarent & promettent que Sa dite Majesté, ses héritiers & Successeurs accedent pleinement à l'Alliance défensive conclue à Hanover, & ci-dessus inserée, de même qu'aux trois Articles séparés qui s'y trouvent joints; & que Sa Majesté & la Couronne de Suede, en vertu de cette accession, se joignent & s'associent comme partie principale contractante, à leurs Majestés les Sérénissimes Rois Très-Chrétien & de la Grande-Bretagne: s'obligeant & s'engageant les dites Majestés, leurs héritiers & Successeurs, conjointément & séparément, d'observer & de remplir de bonne foi & réellement, toutes les conditions & clauses, comprises dans le dit Traité d'Alliance défensive, & ses trois Articles séparés; & de fournir, quand le cas d'Alliance existera, un secours de trois mille hommes d'Infanterie, & de deux mille de Cavallerie, conformément aux obligations du Traité; le tout de la maniere & aussi fidelement, comme si Sa Majesté & la Couronne de Suede avoient été du commencement partie principale contractante avec les susdits Sérénissimes Rois Alliés, & avoient conclu avec leurs dites Majestés, conjointément ou séparé-

séparément, les Articles & conditions exprimées dans cette Alliance défensive, & les Articles séparés.

Leurs Majestés les Sérénissimes Rois Très-Chrêtien & de la Grande-Bretagne, admettent & associent Sa Majesté & la Couronne de Suede au susdit Traité d'Hanover, de même qu'aux trois Articles separés qui s'y trouvent joints, comme Partie principale contractante : déclarent & promettent de leur côté, que leurs Majestés, leurs héritiers & Successeurs, observeront & rempliront, conjointément & séparément, de bonne foi & réellement, envers Sa Majesté le Sérénissime Roi & Couronne de Suede, toutes les conditions & clauses contenues dans la dite Alliance défensive, & ses Articles séparés.

Cet Acte d'accession sera ratifié & approuvé de la part de Sa Majesté & de la Couronne de Suede, & Leurs Majestés les Rois Très-Chrêtien & de la Grande-Bretagne ; & les ratifications en seront fournies dans l'espace de deux mois, à compter du jour de la signature du présent Acte, ou plûtôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous, en vertu de nos pleins-pouvoirs respectifs, avons signé ce présent Acte, & y avons apposé le cachet de nos Armes. Fait à *Stockholm* le 14. *Mars*, vieux stile, l'an 1727.

ARTICLES *séparés de l'Accession de la Suede au Traité d'Hanover.*

QUOIQUE par l'Acte d'Accession & d'admission, signé ce jourd'hui, Sa Majesté & la Couronne de Suede accédent purement & simplement au Traité d'Hanover, les Commissaires de Sa Majesté sont néanmoins convenus avec les Ministres Plénipotentiaires de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique, des exceptions & Articles qui suivent.

I. Comme l'Alliance défensive conclue à Hanover le 3. Septembre 1725., n'a pour but que la paix & la tranquillité publique, & particuliérement celle du Nord, Sa Majesté le Roi & la Couronne de Suede, aussi bien que Leurs Majestés les Rois Très-Chrétien & de la Grande-Bretagne, déclarent que n'étant point engagés par aucun Traité ni convention avec d'autres Puissances qui seroient contraires à cette Alliance; les dits Traités & conventions ne pourront être affoiblies par cette Accession, mais resteront dans leur entiere vigueur: & Leurs Majestés déclarent en même tems, qu'elles sont dès à présent, & seront toujours dans la ferme résolution de garder & de remplir inviolablement tout ce qui est stipulé par la susdite Alliance d'Hanover; s'obligeant de part & d'autre, d'observer fidelement tous les engagemens pris par le présent Traité d'Accession & ses articles séparés & secret, sans y manquer ni contrevenir en aucune maniere, sous prétexte des Traités & engagemens antérieurs, ni sous quelqu'autre que ce soit.

II. Sa

II. Sa Majesté & la Couronne de Suede n'ayant point présentement de possessions hors de l'Europe, se reservent que leur garantie ne s'étendra point hors des limites de l'Europe.

III. Le Roi & la Couronne de Suede ayant témoigné, qu'ils souhaitteroient de n'être pas dans l'obligation d'envoyer les troupes, stipulées de leur part dans l'Acte d'accession au Traité d'Hanover, & par l'Article secret du présent Traité d'Accession, dans des païs trop éloignés, il est convenu entre les parties contractantes que le cas du Traité arrivant, les dites troupes ne pourront être employées en Italie ni en Espagne, mais bien par tout ailleurs: Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique conservant toujours le droit, d'exiger le contingent de cinq mille hommes, stipulé de la part du Roi & de la Couronne de Suede, dans l'Acte de leur accession au Traité d'Hanover, en argent ou vaisseaux, conformément à ce qui est réglé dans le dit Traité d'Hanover.

IV. Sa Majesté & la Couronne de Suede, pour ôter toute possibilité de doute par rapport aux Actes mentionnés dans le cinquième Article du Traité d'Hanover, comme ayant statué sur les affaires de l'Empire, déclarent que par les dits Actes elles n'en entendent point d'autres, que ceux qui ont été acceptés & approuvés par les Etats de l'Empire de la maniere accoutumée.

V. Sa Majesté le Roi & la Couronne de Suede déclarent, qu'elles accédent aux deux derniers articles séparés du Traité d'Hanover, n'y trouvant rien qui soit contraire aux obligations

gations dont Sa dite Majesté est tenue envers l'Empereur & l'Empire, en qualité de Prince de l'Empire.

VI. Comme par cette accession, S. M. le Roi & la Couronne de Suede n'entrent en aucun engagement avec quelqu'autre Puissance que ce soit, hormis celles qui sont nommément comprises dans le Traité d'Hanover, & dont les Ministres signent à présent; Sa dite Majesté & la Couronne de Suede, de-même que LL. MM. le Roi Très-Chrêtien & le Roi de la Grande-Bretagne, s'entrepromettent reciproquement, de ne point entrer à l'insû l'un de l'autre, & sans un concours mutuel d'engagement, avec quelqu'autre Puissance, qui puisse être contraire, ou invalider en quelque maniere ce Traité ni ses Articles séparés & secrets.

VII. Leurs Majestés Suedoise, Très-Chrêtienne & Britannique sont convenues & s'entrepromettent reciproquement, que si en haine du présent Traité, ou sous quelqu'autre prétexte également injuste, elles venoient à être attaquées, troublées, ou infestées, conjointément ou séparément, par quelque Puissance que ce fût; elles feront cause commune contre l'aggresseur; qu'elles se secoureront & s'entr'aideront mutuellement, de bonne foi & de la maniere la plus efficace, selon l'exigence du danger, & selon la situation de leurs affaires respectives, sans s'excuser sous le prétexte d'être elles-mêmes en guerre, ou sous quelqu'autre prétexte que ce puisse être.

Article secret.

Leurs Majestés Très-Chrêtienne & Britannique, pour témoigner leur amitié envers le Roi & la Couronne de Suede, promettent & s'engagent, en vertu du présent Article secret, de payer à *Hambourg*, *Amsterdam* ou *Londres*, au choix de la Suede, chacune pendant trois années consécutives, la somme de cinquante mille livres Sterling par an, ou leur valeur, suivant le change, payable en deux termes par an, de six en six mois d'avance; & dont le prémier terme pour l'année courante sera payé d'abord après l'échange des Ratifications; & le second terme de la même année peu après, & aussi-tôt que les arrangemens nécessaires pour cela pourront être faits; le troisieme prenant son commencement un an après l'échange des Ratifications: & ainsi des autres, de six en six mois.

Sa Majesté & la Couronne de Suede s'obligent & promettent de leur côté par cet Article, de tenir prêt, outre le secours dont on est convenu par l'acte de la présente Accession, encore un Corps de sept mille hommes d'Infanterie & trois mille hommes de Cavalerie, pour être employé là ou les cas d'Alliance le rendront nécessaire.

Bien entendu, que lorsque Leurs Majestés Très-Chrêtienne & Britannique, régleront le service de ces dix mille hommes, ils feront à leur solde, & non point à celle du Roi de Suede; laquelle solde, aussi bien que ce qui regarde les Recrues & autres circonstan-

ces

ces qui en dépendent, feront alors réglées par une Convention particuliere ; S. M. le Roi de Suede fe refervant le droit de rappeller ce Corps de troupes, ou bien de ne les pas envoyer hors du Royaume, toutes les fois qu'un danger réel & éminent le rendroit néceffaire pour la défenfe de fes propres Etats & Provinces.

Ces Articles féparés & fecrets, auront la même force que s'ils avoient été inferés de mot-à-mot dans l'Acte d'Acceffion conclu & figné aujourd'hui. Ils feront ratifiés de la même maniere ; & les Ratifications en feront échangées dans le même tems, que l'Acte d'Acceffion. En foi de quoi, nous, en vertu de nos Pleins-Pouvoirs refpectifs, avons figné les préfens Articles féparés & fecrets. *Fait à Stockholm, le* 14. *Mars, vieux ftile* 1727.

N°. XI.

RAPPORT *du Comité fecret, établi par la Diete des Etats de* Suede, *au fujet de l'Acceffion des dits Etats au Traité d'Hanover.*

ENTRE les affaires importantes qui ont été confiées au Comité fecret, tant en vertu du réglement de la Diete, que par des inftructions particulieres, le dit Comité a examiné avec toute l'attention poffible, les propofitions fecrettes, faites par Sa Majefté aux Etats,

Etats, touchant l'invitation amiable qui a été faite à Sa Majesté & à la Couronne de Suede, de la part des Alliés d'Hanover, pour entrer dans ce Traité.

On a vu non seulement nos voisins, mais aussi la plûpart des Puissances de l'Europe, fort attentives au dénouement d'une affaire si délicate, & dont l'importance a été la principale cause de ce qu'on a fait l'ouverture de cette Diete plûtôt qu'à l'ordinaire.

D'autant qu'il a plû à Sa Majesté en cette occasion, de demander l'avis & le conseil de ses fideles Etats, sur un point qui concerne si fort le bonheur de ce Royaume; & que Sa Majesté espere, que les Etats regarderont cette marque de sa confiance en eux, comme un témoignage éclattant de son tendre soin & de sa vigilance pour le bien du Royaume: le dit Comité, pour être d'autant plus en état de pouvoir se déclarer avec fondement sur cette importante affaire, a examiné les Protocoles du Senat touchant les affaires étrangeres, depuis la Diete de 1723.; l'avis de la Chancellerie Royale; les rapports & les correspondances secrettes des Ministres; les conferences avec les Ministres étrangers; leurs Mémoires & autres pieces, qui pouvoient donner quelque éclaircissement. Et ayant vû par là les raisons de part & d'autre, il les a pesées avec tout le soin & toute l'exactitude imaginable.

Le dit Comité a aussi examiné avec beaucoup d'attention, tous les précédents Traités de la Couronne, avec l'Empereur des Romains, la Russie, l'Angleterre & le Dannemarck, & le rapport qu'ils pouvoient avoir

avec

avec celui d'Hanover, afin d'être d'autant mieux en état de juger s'il s'y rencontre quelque obstacle, & quelle sureté la Suede pouvoit y trouver, soit dans la conjoncture présente, soit par rapport à l'avenir; & si le dit Traité pouvoit procurer quelque avantage plus considerable: en quoi le dit Comité a eu principalement en vue la conservation du repos en Europe, & particulierement dans le Nord; & de lever tous les obstacles qui pourroient s'y rencontrer, parmi lesquels on peut regarder l'affaire du *Slesvig* comme la principale pierre d'achoppement.

Le Comité secret, après avoir examiné le tout mûrement, a trouvé que l'Alliance d'Hanover est purement défensive; & qu'elle ne tend en aucune maniere au préjudice de qui que ce soit, excepté de ceux qui voudroient exciter des troubles en Europe: que par conséquent, ceux qui aiment la paix & le repos, ne peuvent s'en plaindre avec justice. D'où il s'ensuit sans replique, que le dit Traité, par rapport aux conditions auxquelles la Suede y entre, ne peut en aucune maniere être regardé comme opposé à ses précédentes Alliances avec d'autres Puissances: d'autant plus que notre Traité d'Alliance, conclu en 1720. avec l'Angleterre, qui, à tous égards, est plus fort que le présent, ne fut pas regardé par l'Empereur de Russie comme incompatible avec celui qu'il conclut avec la Suede en 1724.; mais au contraire on déclara expressément, par le 16. Article de cette Alliance avec la Russie, que ces deux Traités pouvoient en tout sens subsister ensemble, puisque le premier n'étoit que défensif.

Il

Il est donc visible, que ce qui en ce tems-là n'avoit pas été trouvé préjudiciable à l'amitié & à l'étroite union entre la Suede & la Russie, ne peut à présent être regardé autrement. Aussi avons nous déclaré expressément dans notre Acte d'Accession, que par cette Alliance, on ne s'écarte en aucun point de celles que la Suede peut avoir faite auparavant avec d'autres Puissances, lesquelles resteront en tout tems dans leur force.

La tranquillité & la fureté du Royaume, dans l'épuisement où il se trouve actuellement, ne peuvent, après la bénédiction de Dieu, trouver un plus ferme appui, que dans l'Alliance avec des Puissances, qui ont avec nous un intérêt commun, & dont, en cas de besoin, on peut attendre un secours suffisant.

On peut encore ajoûter, que par cette Accession, qui tend à l'honneur du Royaume & au maintien de la Religion Evangelique, nous conserverons non seulement la confiance que les Puissances Protestantes ont mise en nous, mais nous pourrons aussi, par notre bonne intelligence avec la France & avec les Puissances maritimes, faire fleurir notre commerce, qui est l'unique moyen par lequel on puisse rétablir notre Royaume, & le relever de l'abaissement où il se trouve : sans compter que par cette Alliance, la Suede a stipulé de plus grands secours, & divers autres avantages, que par le Traité conclu en 1720. avec l'Angleterre.

Quant à l'affaire qui concerne le *Sleswig*, on regarde l'Accession de Sa Majesté au Traité d'Hanover, comme le moyen le plus efficace pour faire éclatter la sincere disposition

de

de Sa Majesté envers S. A. R. le Duc de Holstein, & pour remplir en même tems les engagemens contractés par l'Alliance avec la Russie; sans agir contre la paix conclue avec le Dannemarck, fortifiée par les garanties les plus puissantes : au lieu que Sa Majesté, en rejettant cette Accession, seroit frustrée des moyens d'employer efficacément ses bons offices en faveur de S. A. R.

Voilà les motifs que l'on peut manifester: les autres, qui sont encore plus puissans, ont trop de relation avec divers secrets d'Etat, & trop de liaison avec les intérêts des Puissances étrangeres, pour que le serment & les instructions du Comité secret puissent permettre de les exposer au jour.

Toutes ces considérations ont engagé le Comité secret, à conseiller à Sa Majesté notre très-gracieux Roi, d'accepter l'offre obligeante & amiable des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, & d'entrer dans le Traité défensif conclu à Hanover entre les dites Puissances, sous certaines modifications & restrictions, que le dit Comité a trouvé à propos d'y ajouter pour la plus grande sureté du Royaume. Le Comité secret n'a pû se dispenser, de communiquer ce que dessus aux louables Etats du Royaume par le présent rapport.

Dieu seul, qui prévoit & dirige toute chose, tient en sa main le cœur des Rois, & les fait agir selon sa sagesse incomprehensible, pour la punition ou pour le bonheur des peuples : Ainsi tout ce que le Comité secret peut faire en cette occasion, c'est d'affirmer en vérité, & sur le serment qu'il a prêté, que

suivant

ſuivant la connoiſſance qu'il a pû avoir de l'Etat des affaires, il eſt convaincu en ſa conſcience, que cette démarche qu'il a eu l'honneur de conſeiller à Sa Majeſté en toute humilité, eſt telle, qu'aucune des Puiſſances voiſines de la Suede n'en peut être allarmée avec fondement, ou en concevoir la moindre inquiétude : d'autant qu'on n'a aucun deſſein de ſe départir des Alliances concluës cidevant avec elles, leſquelles on obſervera toujours religieuſement.

On a auſſi lieu d'eſperer, que le Royaume de Suede pourra par là ſe voir en état, d'augmenter l'étroite confiance avec tous ſes voiſins, par des marques viſibles d'amitié ; & procurer, par la paix & l'union, ſes intérêts ; & parvenir à ſon bût : comme auſſi, avec la bénédiction de Dieu, prendre de ſi juſtes meſures dans l'intérieur du Royaume, que ſes amis puiſſent s'en promettre un ſecours conſidérable & avantageux ; & que ſes ennemis, en cas d'attaque, y trouvent une forte & vigoureuſe réſiſtance & défenſe.

Le Tout-Puiſſant, qui connoit parfaitement l'innocence de nos vues, veuille y répandre ſes bénédictions, & réunir tous nos cœurs, pour y travailler unanimément & conjointément ; afin que la foi & l'amour entre nous s'entredonnent la main, que la paix regne dans nos murs, & que la proſpérité ſoit dans nos palais. *A Stockholm le 26. Mars* 1727.

Etoit

Etoit signé de la part du Comité secret.

Arved HORN Maréchal de la Chambre de la Noblesse.
Forst BUDEN Orateur du Clergé.
Jean BOSTROM Orateur de la Bourgeoisie.

N°. XII.

REPONSE *faite de la part de Sa Maj. Suedoise, au Mémoire présenté par le Comte de* FREYTAG, *Envoyé extraordinaire de Sa Maj. Impériale*

SA Majesté s'est fait faire rapport des raisons & motifs allegués amplement en plusieurs occasions par l'Envoyé extraordinaire, tant auparavant que dans son Mémoire du 6. Fevrier, & dans celui que par l'Ambassadeur de Russie il a fait inserer dans le Protocole des Conferences le 10. du courant, pour dissuader Sa Majesté d'accéder à l'Alliance d'Hanover, comme n'étant pas purement défensive, & d'ailleurs contraire aux engagemens anterieurement pris avec Sa Majesté Impériale & S. M. l'Imperatrice de Russie: Qu'en outre, à ce que l'Envoyé extraordinaire paroit croire, S. M. ne feroit pas, par cette accession, en état d'avancer les intérêts des deux dites Puissances; mais que plûtôt Elle perdroit la confiance que ces Puissances ont témoi-

témoignée pour Elle jusqu'à présent : Que l'Espagne se voyant obligée à prendre les armes pour une guerre défensive, & ayant pour cette raison actuellement assiégé Gibraltar ; S. M. Imp., à l'égard de son amitié sincere pour la Suede, fondée sur des Traités, & son inclination pour le bien de cette Couronne, s'est crû obligée d'en donner des avis certains, afin qu'ici on puisse songer aux moyens de prévenir, que le Commerce considérable que font tous les sujets de Suede en Espagne & en Portugal ne soit interrompu, & défenses faites à leurs vaisseaux d'entrer dans les Ports des dites Couronnes, dont les intérêts, par les raisons alleguées, seront à l'avenir tellement unis qu'elles auront les mêmes amis & ennemis : Que par l'Accession de la Suede au Traité de Hanover, S. M. s'écarteroit de l'Article secret de l'Alliance avec la Russie ; & que par conséquent, la restitution de Son Altesse Royale dans ses Etats auroit plus de difficultés. Avec d'autres représentations, déduites plus amplement dans les Mémoires mêmes, l'Envoyé extraordinaire rapporte enfin dans le dit dernier Mémoire, que S. M. I., pour d'autant mieux convaincre Sa Majesté de son affection sincere pour la Couronne de Suede, & de son intention pour contribuer à l'établissement & aux avantages de la dite Couronne, s'offre de concourir avec S. M. l'Imperatrice de Russie, pour conclurre un nouveau Traité de subsides, dont l'Ambassadeur *Knées* DOLGORUKI, dans la conférence du 3. du mois passé, a aussi fait mention. La Russie vouloit à cette fin s'engager, moyennant que la Suede s'abstienne

de

de nouvel engagement avec la Grande-Bretagne, non seulement à payer annuellement 150000. écus argent de Suede de la somme déja offerte; mais aussi de les augmenter jusqu'à 200000 par an: sans que de ce côté on s'engage à rien, sinon a observer les Traités antérieurs, & à rejetter toutes propositions y contraires.

Sa Majesté ayant murement refléchi sur tout ce qui est rapporté ci-dessus, n'a pas pu trouver les raisons alleguées contre l'Accession au Traité de Hanover assés fortes, pour la convaincre que le dit Traité ne soit purement défensif. Sa Majesté a trouvé, qu'il ne tend qu'à une défense mutuelle, & par conséquent à l'offense de personne, sinon de celui qui voudroit attaquer quelqu'un des Alliés. Ces sortes de précautions innocentes ont été mises en usage de tout tems, & regardées comme des moyens propres pour la conservation de la tranquillité publique. Comme en plusieurs occasions Sa Majesté Impériale a donné des preuves éclatantes de son zele pour le maintien d'un bien si précieux, S. M se flatte d'autant plus, que Sa dite Majesté Impériale ne voudra, ni ne pourra prendre en mauvaise part l'Accession innocente à l'Alliance d'Hanover faite sur ces instances amiables des Couronnes de France & de la Grande-Bretagne; que la vue principale de Sa Majest. en cette occasion, a été le maintien du repos de l'Europe, & particulierement celui du Nord. Sa Majesté a eu ces mêmes vues pures & innocentes, lorsqu'Elle invita, il y a quelque tems, Sa Maj. Imp. à accéder à l'Alliance défensive entre la Suede & la Russie, laquelle,

laquelle, suivant le sentiment de Sa Majesté, ne perd rien de sa vigueur par son accession à celle de Hanover; ces deux Alliances ne se trouvant nullement contraires. Sa Maj. assure, de donner à S. M. I. en toutes occasions, des preuves convaincantes, combien elle est fermement résolue de remplir exactement les engagemens pris avec Sa Maj. Imp. & Sa Maj. l'Imperatrice de Russie; & de donner des marques de l'estime particuliere & de l'amitié sincere qu'Elle porte à Sa Majesté Impériale: Et Elle espere, qu'étant en bonne intelligence, comme Elle est actuellement, avec les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne, il se présentera des occasions où elle pourra, de maniere ou d'autre, être utile à Sa Majesté Impériale & à Sa Maj. l'Imperatrice de Russie, & leur rendre des offices agréables: De sorte que, loin de craindre quelque refroidissement dans la confiance dont elle s'est vue honorée jusqu'à présent, Sa Majesté se tient assurée, que cette même confiance s'augmentera de plus en plus; sachant bien qu'elle ne donnera jamais de justes raisons pour la faire diminuer.

S. M. se tient très-obligée de S. M. Imp., de l'avis que, par l'amour pour le bien de la Suede, il lui a plu de donner par son Envoyé extraordinaire, touchant la Navigation & le Commerce des sujets de Sa Majesté sur l'Espagne & le Portugal. Cependant, comme Sa Majesté a toujours cultivé une bonne amitié avec les Couronnes d'Espagne & de Portugal, & qu'Elle tâchera toujours de ne leur donner aucune raison de justes plaintes: aussi ne veut Elle pas esperer, que les dites Cou-

 ronnes

ronnes fermeront leurs Ports pour les ſujets de Sa Majeſté; ſur tout ſi elles veulent conſiderer, que les dommages & pertes qui en pourroient réſulter, ſeroient plus préjudiciables à leurs propres ſujets, qu'aux Suedois.

Au reſte, Sa Maj. ayant ci-deſſus donné les aſſurances les plus fortes, que ſon Acceſſion à l'Alliance d'Hanover n'affoiblit aucunement ſes engagemens avec Sa Maj. Imp. & la Ruſſie; il eſt évident que Sa Maj. ne veut en aucune maniere déroger à l'Article ſecret. Par cet Article S. M. s'eſt obligée, en cas que les bons offices employés pour Son Alteſſe Royale le Duc de Holſtein à l'égard de Sleswig, ne réuſſiſſent, de convenir avec Sa Maj. Imp. & les autres Puiſſances intéreſſées dans cette affaire, des moyens pour la porter à une heureuſe fin. Il eſt notoire que la France & la Grande-Bretagne ſont du nombre des Puiſſances y intereſſées. En vertu dudit Article ces Couronnes ne peuvent pas être exclues de ces délibérations. S. M. eſpere que S. M. I., ſuivant ſes grandes lumieres & ſa pénétration connue, trouvera Elle-même, que par l'Acceſſion à l'Alliance de Hanover, & une bonne correſpondance avec ces deux Puiſſances, Sa Maj. ſera en état de contribuer avec plus de ſuccès qu'Elle n'a pu faire juſqu'à préſent, aux avantages de S. Alt. R. le Duc de Holſtein, leſquels S. M. aura toujours fort à cœur.

S. M. ne peut au reſte ſe diſpenſer, de témoigner à Sa Maj. Imp. la plus ſincere reconnoiſſance, de ſa bienveuillance pour le Royaume de Suede, & de ſes intentions louables à vouloir contribuer au bien & aux avanta-

ges

ges du dit Royaume : Et Elle regarde comme une preuve ſinguliere de l'amitié & des bonnes intentions de Sa Maj. Imp. pour Elle, les offres que ſon Envoyé extraordinaire a faites par l'Ambaſſadeur de Ruſſie au Protocole des Conferences, de vouloir concourir avec l'Imperatrice de Ruſſie à un nouveau Traité de ſubſides. Comme Sa Majeſté de ſon côté aura un ſoin particulier, de convaincre en toutes les occaſions S. M. Imp. de ſon intention ſincere d'entretenir inviolablement, & d'affermir la bonne intelligence qui regne entre Elle & Sa Majeſté Impériale, auſſi bien que de remplir en touts points ſes engagemens : Auſſi eſpere-t-elle fortement, que Sa Majeſté Impériale perſiſtera dans les ſentimens favorables qu'Elle a témoignés ; & cela d'autant plus, que Sa Maj. n'eſt entrée, & n'entrera jamais dans aucun engagement, qui pourroit, en quelque maniere que ce ſoit, être contraire à ceux où elle ſe trouve envers Sa Majeſté Impériale. Sa Maj. aſſure le Sieur Comte & Envoyé Extraordinaire de ſa bienveuillance Royale.

à *Stockholm le* 21. *Mars* 1727.

Signé D. N. Van HOPKEN.

N°. XIII.

REPONSE *faite de la part du Roi de Suede, au Mémoire présenté par le Prince* DOLGORUKI, *Ambassadeur & Plénipotentiaire de Russie.*

SA Majesté s'étant fait faire rapport de tout ce qui s'est passé dans les Conferences tenues avec le Sieur Ambassadeur de Russie, & s'étant fait lire les Mémoires présentés par le dit Sieur Ambassadeur; après avoir déliberé sur le tout, a trouvé conforme à l'intention sincere qu'elle a d'entretenir une amitié perpétuelle & inviolable avec Sa Maj. Impériale de Russie, de donner en réponse au dit Sieur Ambassadeur: Que les assurances réiterées au nom & de la part de Sa Majesté Impériale, touchant sa constante & sincere amitié, ont été très-agréables à Sa Maj.: Que Sa Maj. & toute la Nation Suedoise ont remarqué avec plaisir, les témoignages éclattans d'estime & d'amitié que Sa Maj. Impériale a bien voulu donner, en envoyant une Ambassade solemnelle, & en choisissant pour cet emploi une personne de qualité & un Ministre d'une grande expérience; ce que Sa Majesté regarde comme une preuve évidente des dispositions sinceres de Sa Maj. l'Imperatrice, de vouloir entretenir avec soin, & affermir de plus en plus la bonne intelligence qui regne à présent entre Sa Maj. & leurs Etats respectifs; intelligence

ligence si salutaire pour leurs peuples, en leur procurant le bonheur de gouter les fruits & les avantages d'une paix durable, après avoir essuié les malheurs d'une guerre pernicieuse.

C'est dans ces vues, & pour s'assurer la possession de biens si précieux, que S. M. & la Couronne de Suede, ont eu l'empressement de prévenir S. M. I. par une pareille Ambassade solemnelle, immédiatement après son élévation sur le Trône de Russie, pour honorer le commencement de son Regne.

S. M. & la Couronne de Suede ayant ainsi tâché, d'un côté, d'entretenir avec soin l'amitié avec la Russie : Elles ont aussi d'un autre côté jugé nécessaire, & conforme à leurs intérêts & à l'équité, de ménager les autres Puissances amies, dont les vues tendent au même but, qui est le maintien de la tranquillité en Europe, & particulierement dans le Nord.

Voici les raisons, en considération desquelles S. M. & la Couronne de Suede, n'ont pu se dispenser d'écouter favorablement les offres amiables faites par les Alliés de Hanover, par rapport à l'accession, & d'entrer avec eux en négociation : ayant trouvé, après une mure délibération, qu'une telle démarche ne pouvoit aucunement être contraire aux Traités conclus avec la Russie, & aux engagemens mutuels.

Cependant contre toute attente, S. M. & la Couronne de Suede ont apperçu, que l'Ambassadeur, au lieu de laisser valoir ces raisons équitables & paisibles, non seulement a continué de faire toutes sortes de représentations,

pour détourner Sa Maj. & la Couronne de Suede de cette acceſſion; mais auſſi qu'il l'a repréſentée comme directement contraire aux Traités conclus, & comme un deſſein prémédité de rompre la bonne intelligence & l'amitié avec la Ruſſie.

Le Sieur Ambaſſadeur voudra pourtant bien ſe ſouvenir, que les Traités cités de l'année 1721. & 1724., ſont des Traités de paix & d'amitié. Or étant inconteſtable qu'ils ne tendent qu'au maintien de la tranquillité publique, il eſt évident que tout engagement qui a le même but, n'y peut aucunement être contraire. Sa Maj. a fait examiner le Traité de Hanover, avec bien des ſoins & très-longtems: mais au lieu de le trouver rejettable, comme fait le Sieur Ambaſſadeur, Elle y a trouvé une intention claire & bien fondée, d'aſſurer la paix de l'Europe contre les atteintes, qui, un jour, la pourroient troubler; n'y ayant pas la moindre raiſon de ſoupçonner ces Puiſſances alliées d'un autre deſſein. . .

La méſintelligence qui ſubſiſte actuellement entre les Cours de la Ruſſie & de la Grande-Bretagne, eſt encore une raiſon dont ſe ſert le premier Ambaſſadeur; & d'où il veut tirer la conſéquence, que tous nouveaux engagemens entre la Suede & cette derniere Cour, ſeroient contraires à ceux qu'Elle a déja contractés avec la premiere.

Sa Maj. & la Couronne de Suede voyent avec déplaiſir, que cette méſintelligence dure encore; & ſouhaitteroient de pouvoir contribuer à une diſpoſition amiable. Mais le Sieur Ambaſſadeur trouvera ſans doute lui-même, que la Couronne de Suede n'a aucune part dans

dans ces différens, qui tirent leur origine des tems malheureux de la guerre, dont il a plu au Sieur Ambaſſadeur de faire mention.

Sa Majeſté & la Couronne de Suede verroient avec bien plus de plaiſir, que le triſte ſouvenir en put être entierement éfacé; & ſe tiennent aux liaiſons où les dites Cours ſe ſont volontairement engagées elles-mêmes, par l'Amniſtie générale.

Quant à l'Eſcadre que Sa Maj. Brit. a envoyée l'Eté paſſé dans la Mer Baltique, Sa dite Majeſté en a Elle-même déclaré les raiſons à S. M. I. On ſe tient aſſuré, que cette ſeule circonſtance convaincra le Sr. Ambaſſadeur de la conduite innocente de S. M. & de la Couronne de Suede; puiſqu'Elles ſe ſont entierement repoſées ſur la foi des Traités, & ſur les promeſſes; & qu'elles n'ont pas cru devoir s'allarmer des armemens conſidérables faits de part & d'autre, & moins encore s'armer de leur côté. Il ſeroit bon que le Sieur Ambaſſadeur voulût s'expliquer, d'où ait pu ſortir le plan qu'on lui a communiqué; ſi tant eſt que cette piece, ſans doute, puiſſe ſervir de preuve aux conſéquences qu'il lui a plu en tirer: autrement cette piece pourroit être regardée comme l'imagination de quelque mal-intentionné, qui voudroit ſemer de la défiance & de la diſcorde.

Bien loin d'entrer en ces ſortes de vues, fuſſent-elles même miſes en œuvre, S. M. & la Couronne de Suede ſeroient les premiers à s'y oppoſer de toutes leurs forces.

Sur quel fondement les peut-on donc ſoupçonner, d'agir ouvertement contre les Traités de Paix & d'Alliance avec la Ruſſie?

En parcourant les Hiſtoires de tous les ſiecles, on trouvera que la Suede a eu pour principe inviolable, de ſe défendre elle-même avec courage, & de venir généreuſement au ſecours de ſes amis, lorſqu'ils ont été diviſés entr'eux par des rebellions & des diſſenſions inteſtines, & attaqués par des voiſins ambitieux, ou qu'ils ont été opprimés à l'égard de biens auſſi précieux que ſont la Religion & la Liberté.

On allegue de plus, comme une bonne raiſon, pour prouver que les Alliés de Hanover viſent aux violences, les promeſſes de ſubſides, moyennant qu'on laiſſe un certain nombre de troupes à leur ſolde. Mais qui a jamais douté, qu'il ne ſoit permis de s'armer pour ſa propre défenſe ? La prudence le demande, & toutes les Puiſſances de l'Europe exercent ce droit, ſans être ſoupçonnés de mauvaiſes intentions : ſi cet argument devoit valoir, que n'auroit-on pas lieu de penſer de la Suede ſur le ſujet d'autrui ?

On ſe promet, que par ce qui vient d'être allegué, le Sr. Ambaſſadeur verra clairement que l'Acceſſion de la Suede au Traité de Hanover eſt très compatible avec les engagemens de cette Couronne avec la Ruſſie, leſquels ſeront toujours religieuſement obſervés.

S. M. ayant fait examiner pendant le cours de pluſieurs mois, & avec toute l'attention poſſible, chaque point & chaque période de ce Traité, n'y a rien trouvé qui ne ſoit conforme au droit qu'on a de ſe mettre en état de défenſe, & qui ne marque une intention très-innocente.

Ainſi

Ainsi ce n'est qu'après une très longue & mure délibération, que S. M. a trouvé bon d'entrer dans cette Alliance; ayant regardé le refus aux offres amiables de deux Puissances si considérables en Europe, & qui de tout tems lui ont été alliées, comme contraire, non seulement à cette amitié, mais même à la justice.

L'accession s'est faite sous des conditions, qui laissent dans toute leur vigueur les Traités précédens, & qui supposent une impartialité parfaite; caractere véritable d'alliances défensives, pour procurer le bonheur & la sureté du genre-humain.

Pendant le cours de cette longue négociation, on n'a pas oublié les intérêts du Duc de Holstein; & on a tâché de porter les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne à les prendre à cœur: On a même poussé cette demande aussi loin qu'il a été possible. Sa Majesté se flatte avec raison d'en voir les bons effets, ayant gagné par ce renouvellement d'amitié la confiance de ces deux Couronnes, comme aussi Elle espere que S. A. R. s'y joindra, pour obtenir un but si salutaire, & qui est tant à souhaitter.

Ainsi, au lieu que cette Accession puisse donner sujet à S. M. I. d'en prendre le moindre ombrage, moins encore de se croire par là dégagée de ses engagemens, ou dans la nécessité de songer à sa propre défense & sureté, comme le Sieur Ambassadeur l'a voulu faire entendre; on espere plûtôt, que Sa M. I. pourra sans peine être convaincue de l'innocence de cette Accession, & qu'Elle persistera

dans ses bonnes dispositions & son amitié pour la Suede.

On se le promet de la prudence & de l'équité de Sa Majesté; & que ni crainte, ni méfiance, dont les ames relevées & bien nées ne sont jamais capables, ne s'empareront jamais de son esprit. Sa Majesté & la Couronne de Suede, bien loin de vouloir troubler le repos de leurs voisins, s'apliqueront uniquement & avec soin à le maintenir par tout, pour ôter à leurs amis, par une conduite égale & sans reproche, toute raison de se plaindre avec justice, qu'on ait contrevenu aux Traités.

Au reste Sa Majesté reçoit avec une sincere & parfaite reconnoissance, les ouvertures faites en cette occasion par Sa Majesté Impériale, pour le bien & avantage du Royaume de Suede. L'offre que le Sieur Ambassadeur a bien voulu faire, de concourir avec Sa M. Impériale & Romaine à un nouveau Traité de subsides, est une preuve convaincante de cette amitié. Et comme Sa Majesté ne manquera jamais d'embrasser toutes les occasions, par lesquelles Elle pourra convaincre Sa Majesté Russienne de son desir d'entretenir inviolablement, & de fortifier de plus en plus la bonne intelligence qui regne présentement entre Sa Majesté & Sa Majesté Russienne, aussi bien que de remplir exactement tous ses engagemens; aussi Sa Majesté espere-t-Elle, que Sa Majesté Russienne voudra persister de même dans les sentimens qu'Elle a déclarés, d'autant plus, que Sa Majesté n'est jamais entrée, ni n'entrera en des engagemens contrai-

res

res à ceux qui ſont déja pris avec Sa Majeſté Ruſſienne.

Le Sieur Ambaſſadeur, comme un Miniſtre bien intentionné pour l'amitié & l'avantage reciproque, eſt requis de vouloir faire à Sa Maj. l'Imperatrice un fidele rapport de ces ſentimens ſinceres & équitables de Sa Majeſté & de la Couronne de Suede; & de l'aſſurer de l'intention ſincere & conſtante, d'entretenir l'amitié avec Sa Maj. Ruſſienne & la Ruſſie: Que ces nouveaux engagemens n'affoibliront en aucune maniere cette même amitié, ni ne donneront jamais occaſion à des troubles effectifs, ou aux maux de la guerre; mais qu'ils contribueront plûtôt au maintien d'une paix durable, & à l'avancement d'un Commerce floriſſant dans le Nord.

Les bons offices que le Sieur Ambaſſadeur rendra à la cauſe commune par des rapports ſi bien fondés, lui acquerront un honneur & un mérite diſtingué dans les deux Royaumes; & S. M. ſera toujours portée à lui donner des marques effectives de ſa Royale bienveuillance.

A Stockholm le 21. *Mars* 1727.

Signé D. N. Van HOPKEN.

N°. XIV.

Lettre *du Roi de Suede au Duc d'*Holſtein.

FRederic par la grace de Dieu Roi de Suede &c. Il Nous a été très agréable d'apprendre par la lettre amiable qu'il a plû à V. A. R. de nous écrire le 12. d'Août dernier, la joie que V. A. R. y témoigne ſur ce que nous avions réſolu d'aſſembler les Etats du Royaume. Nous remercions Votre A. R. de ſa félicitation ſincere & cordiale ſur cette Diete alors approchante, & ſur l'heureux ſuccès des délibérations. Pour ſatisfaire aux deſirs de V. A. R. & à la confiance qu'elle nous a témoignée, à notre inclination, à la ſincere bienveuillance & à la conſtante affection que nous portons à la perſonne de Votre A. R.; Nous avons, conjointément avec les Etats du Royaume, pris fort à cœur d'avancer les intérêts de V. A. R. autant que cela s'eſt pû faire ſans le riſque du Royaume. Nous eſperons auſſi, par la bénédiction Divine, que les ſoins que nous y avons employés ne manqueront pas de bons ſuccès. Il eſt vrai que nous aurions bien ſouhaitté, qu'à la négociation qui a été entamée, il y a déja aſſés long-tems, pour notre Acceſſion à l'Alliance d'Hanover, on eût pû porter les Couronnes de France & de la Gr. Bretagne à conſentir à un Article, en vertu duquel les dites Couronnes, vû la grande proximité du ſang

ſang entre nous & V. A. R., la Combinaiſon des intérêts de la Couronne de Suede & de ceux de V. A. R., & l'Article ſecret de notre Alliance défenſive avec la Ruſſie de l'an 1724., par lequel nous nous ſommes engagés de prendre part aux intérêts de V. A. R. & travailler à ſa ſatisfaction; euſſent voulu en faveur de notre entremiſe renouvellée, promettre & donner des aſſurances, de vouloir avec vigueur, & de leur mieux, concourir à tout ce qui peut procurer à V. A. R. une prompte ſatisfaction : Et nonobſtant que les vives repréſentations ſur ce ſujet, qui ont ſi ſouvent été réiterées, n'ayent pû porter les Miniſtres des dites Couronnes à accorder pour cette fois, (comme leurs paroles le portent) au dit Article propoſé par nous avec les plus fortes inſtances; alléguant entre autres raiſons, que juſqu'à préſent il n'a pas plû à V. A. R. d'en requerir leurs Auguſtes Maîtres, & que la conduite des Miniſtres de V. A. R. a juſqu'à préſent été telle, que malgré eux ils ne ſont pas encore en état de montrer par des effets, l'égard particulier qu'ils ont pour nos bons offices, & les bonnes intentions qu'ils ont pour la perſonne de V. A. R. & pour ſes intérêts : cependant les dits Miniſtres ont donné clairement à entendre, au nom de leurs Souverains, que par l'Acceſſion de la Suede au Traité de Hanover, non ſeulement le chemin pour contribuer à la ſatisfaction de Votre A. R. ne nous eſt point fermé; mais qu'au contraire, par ce renouvellement d'amitié avec les Couronnes de France & de la Gr. Bretagne, les bons offices auxquels nous nous ſommes engagés pour les intérêts de V. A. R., feront

feront chez eux d'autant plus valables, que notre acceſſion eſt le ſeul moyen par lequel ils pourroient être avancés; & que les repréſentations & entremiſes amiables qui pourroient être faites de notre part ſur ce ſujet, auroient toujours plus de poids chez eux, que celles de toute autre Puiſſance. Cela étant, V. A. R. verra aiſément elle même, qu'entre autres raiſons, particulierement celle d'avancer ſes intérêts, nous a portés à ne point refuſer l'invitation amiable des dites Couronnes, d'entrer dans leur Alliance défenſive d'Hanover, par laquelle nos engagemens antérieurs ne ſont nullement affoiblis, mais demeurent en toute leur vigueur: comme auſſi nous nous trouvons plus en état que par le paſſé, d'être utile à V. A. R., & de contribuer à une ſatisfaction qui lui puiſſe paroitre raiſonnable, étant toujours inclinés de donner à V. A. R., des preuves convaincantes de cette notre ferme réſolution, & de l'affection que nous nous ſentons pour elle. Nous aſſurons auſſi V. A. R., que nous ſerons toujours prêts, de profiter avec ſoin de toutes les occaſions qui ſe préſenteront, & particulierement de cette notre Acceſſion, pour porter L. M. T. C. & Brit. à ſonger aux moyens les moins dangereux, & les plus propres à procurer une prompte ſatisfaction à V. A. R.

Nous croyons ſuperflu de parler ici des avantages que V. A. R. pourroit trouver en recherchant l'amitié & la confiance des dites deux Puiſſances, leſquelles en vertu de l'Article ſecret, conjointement avec les deux Cours Impériales & autres Puiſſances intereſſées, agiroient de concert, pour trouver les moyens les

les plus convenables & les moins dangereux à procurer la satisfaction de V. A. R., en cas que les bons offices fussent employés sans succès. La grande pénétration de V. A. R., que nous lui connoissons, ne nous permet pas de douter, que sans une plus ample discussion, Elle ne voye elle-même les bons effets qui en résulteroient nécessairement, & combien l'affaire en seroit facilitée. Nous, aussi bien que les Etats du Royaume assemblés présentement, souhaittons sincérement, & de tout notre cœur, qu'on puisse trouver les moyens, par lesquels les véritables intérêts de V. A: R., & sa satisfaction, puissent avoir les succès désirés, & la tranquillité du Nord être en même tems conservée. Comme il a plû à V. A. R. d'honorer les Etats du Royaume par sa lettre amiable du 26. Août dernier, nous pouvons, suivant le desir que les dits Etats nous en ont témoigné, assurer V. A. R. de nouveau de leur constante attention pour ses intérêts, & de leur estime pour sa personne; dans la ferme esperance, que V. A. R. ne cessera jamais, de donner en toute maniere, & aussi souvent que l'occasion se présentera, des preuves de l'amitié & de la véritable affection qu'elle a pour nous, pour Sa Maj. notre très aimée Epouse & pour le Royaume. Nous recommandons V. A. R. à la Ste. protection de Dieu le Tout-Puissant, & sommes toujours prêts de temoigner à V. A. R. toute sorte d'amitié & de bienveillance.

A Stockholm, dans le Sénat, le 27. *Mars* 1727.

FREDERIC.

N°. XV.

N°. XV.

TRAITE *d'Alliance entre les Rois de* France, *de la* Grande-Bretagne *&* *de* Dannemarc, *conclu à* Coppenhague.

COMME Leurs Maj. le Roi Très-Chrêt. & le Roi de la Grande-Bretagne sont toujours attentifs à remplir leurs engagemens; & à veiller au repos & à la fureté de leurs amis & Alliés : & comme Leurs Maj. ont effectivement lieu de croire, que les *Moscovites* & leurs adhérans, pourroient bientôt concerter les moyens, & se disposer à venir attaquer les Etats de Sa Maj. le Roi de Dannemarc ; soit pour ôter par la force à Sa Maj. Danoise le Duché de *Sleswik* ; soit pour préparer les moyens d'exécuter d'autres projets, contraires à la tranquillité du Nord & de la Basse-Saxe, & des pays qui interessent les Hauts Contractans dans le Cercle de *Westphalie* : & d'autant que Leurs Maj. Très Chrêt & Brit. sont interessées, à se précautionner contre tout ce qui pourroit, en troublant la paix des dits pays, donner en même tems atteinte au Traité d'*Hanover*, confirmant spécialement les Traités de *Westphalie* ; & à se mettre en état d'exécuter fidelement les garanties données contre toute invasion ou hostilité de le part de la Czarine, ou de quelqu'autre Puissance que ce puisse être, qui viendroit pour attaquer le Duché de Sleswik : Leurs Maj. Très-Chrêt., Britannique & Danoise

noise ont trouvé à propos de donner leurs Pleins-Pouvoirs : c'est-à-dire Sa Maj. Très-Chrêt. au Sieur *Pierre* BLOUET Comte de CAMILLY, Chevalier Grand-croix de l'Ordre de St. *Jean de Jerusalem*, Capitaine des Vaisseaux de Sa Maj. Tr. Chr., & son Ambassadeur Plénipotentiaire auprès de Sa Maj. le Roi de Dannemarc : Sa Maj. Brit. au Sr. *Jean* Lord GLENORCHI, Chevalier de l'Ordre du *Bain*, & Envoyé extraordinaire de Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne auprès de Sa Majest. le Roi de Dannemarc : ainsi que Sa Maj. Danoise à ses Ministres ; savoir le Sr. *Ulric Adolphe* de HOLSTEIN, Comte de HOLSTENBOURG, Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant* & Grand-Chancelier, Conseiller privé du Conseil, & Chambellan de Sa Maj. le Roi de Dannemarc; le Sr. *Jean George* de HOLSTEIN, Seigneur de *Mollenhagen*, Chevalier de l'Ordre de l'*Elephant*, Conseiller privé du Conseil, & Gouverneur du Bailliage de *Sorden* de Sa Maj. le Roi de Dannemarc ; & le Sr. *Ludewig* de PLESSEN, Seigneur de *Fusingoë*, *Silsoë* & *Glorup*, Chevalier de l'Ordre de *Dannebrog*, Conseiller du Conseil privé de Sa Maj. le Roi de Dannemarc : Lesquels ayant pesé murement toutes les circonstances du tems, & des dangers qui menacent les Etats de Sa Maj. Danoise, & qui pourroient troubler le repos de la Basse-Saxe & des Pays sus-mentionnés ; sont convenus des Articles suivans.

ARTI-

Article I.

Sa Maj. Danoiſe étant pleinement perſuadée, que Leurs Maj. Tr. Chrét. & Brit. rempliront leurs engagemens & garanties données par rapport au Duché de *Slerwik*, & feront tous les efforts imaginables pour maintenir le repos de la *Baſſe-Saxe*; Sa Maj. Danoiſe, pour concourir à la même fin, promêt de tenir ſur pied un Corps de troupes de 24000. hommes; leurs Officiers, Equipages & Artillerie, qui s'aſſembleront ſans aucun retardement au lieu qui ſera le plus à propos, & ſe portera partout oú beſoin ſera, ſur les premiers avis certains qu'on aura du mouvement des Moſcovites, & de toute autre Puiſſance que ce puiſſe être, qui viendront pour attaquer le Sleswik, & pour troubler le repos & la tranquillité de la Baſſe-Saxe, & des Provinces appartenantes aux Hauts-Contractans dans le Cercle de Weſtphalie.

II.

Sa Maj. Dan. s'oblige en outre, à ce que le dit Corps de troupes de 24000. hommes venant à ſe mettre en marche, Elle auroit encore ſur pied un Corps de 6000. hommes, lequel ſera deſtiné à renforcer ce Corps, s'il en eſt beſoin.

III.

Et pour aider dès à préſent Sa Maj. Dan., à ſoutenir la dépenſe qu'Elle ſera obligée de faire,

faire pour remplir l'engagement porté par les précédens Articles; Sa Maj. Tr. Chrêt. promet, de faire payer à Sa Maj. Dan. une subside annuel de 350000. Risdales, argent courant de Dannemarc, lequel sera continué pendant le cours de quatre années, à compter du jour de la Ratification du présent Traité, & payés exactement tous les trois mois par avance à *Hambourg*.

IV.

Sa Maj. Très-Chrêt. promet encore, pour soulager Sa Maj. Dan. d'une partie des fraix qu'Elle auroit à faire, dans le cas que les dits 24000. hommes se mettent en marche pour se rendre au lieu du Rendez-vous, de prendre 12000. hommes à sa solde: en sorte que s'agissant premierement de la défense du Roi de Dannemarc, Sa Majesté Très-Chrêtienne les payera que sur le pied de neuf mille, dans la proportion que Sa Majesté Danoise donne à ses Troupes, quand elles sont en Campagne, tant pour la solde de chaque Régiment d'Infanterie, & de la Cavalerie, que pour celle de l'Etat Major-Général de l'Artillerie, proportionné au nombre de douze mille hommes, des Troupes, Officiers & autres gens nécessaires pour son service.

V.

La solde, ainsi qu'il vient d'être dit, ne commencera à être à la charge de Sa Majesté Très-Chrêtienne, que du jour de la premiere revue, qui se fera devant le Commissaire Général

Général de Sa Majesté, lors que les Troupes seront assemblées en Corps d'Armée pour entrer en Campagne. Le premier Mois sera payé d'avance; & ainsi de mois en mois, aussi longtems que les dites Troupes seront soldoyées par Sa Majesté Très-Chrêtienne.

VI.

Et quoique Sa Majesté Très-Chrêtienne pût prétendre avec justice, que le subside cesseroit au jour que la solde commenceroit à courir; cependant comme il pourroit arriver, que le payement de cette solde viendroit avant que le Roi de Dannemarc eût pû recevoir un secours effectif par le dit subside : Sa dite M. T. C. veut bien consentir à ce que, si la dite solde commençoit à courir avant que le Roi de Dannemarc eût pû recevoir deux années du subside, alors Elle feroit continuer le subside autant de tems qu'il faudroit, que le Roi de Dannemarc touchât toujours deux années de subside; compris ce qui seroit échu, & ce qui resteroit à écheoir : Et si après les dites deux années, les dites Troupes ne restent plus à la solde de Sa Majesté Très-Chrêtienne; alors le subside stipulé dans le troisieme Article, continuera d'être payé à Sa M. Danoise, jusqu'à la fin des 4. années, qui est le terme du présent Traité.

VII.

Sa Majesté Très-Chrêtienne envoyera sur les lieux, dès qu'elle en sera requise, un Commissaire pour assister à la Revue qui sera faite

faite des dites Troupes, pour ſe mettre en marche. Le même Commiſſaire prendra le nom des Régimens, qui paſſeront ainſi à la ſolde de Sa dite Majeſté Très-Chrêtienne : il examinera s'ils ſont duement équipés, montés & armés. La Collation des charges vacantes, & l'Adminiſtration de la juſtice, ſe feront, comme auparavant, par Sa Majeſté Danoiſe. Le Commiſſaire Général de Sa Majeſté aſſiſtera à toutes les délibérations pour les operations militaires : & quoi qu'il ne ſoit pas poſſible de ſtatuer d'avance ſur le cas non avenu de la guerre; on convient cependant en général, que les douze mille hommes de Troupes à la ſolde de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, ſur le pied de neuf mille Hommes, ſeront traités en tout dans une parfaite égalité avec les douze mille Hommes, entierement à la ſolde du Roi de Dannemarc.

VIII.

S'il arrive que Sa Majeſté Très-Chrêtienne ne crût plus avoir beſoin pour le ſecours de ſes Alliés, de continuer le payement de la dite ſolde; Elle ſera obligée d'en avertir Sa Majeſté Danoiſe, deux mois auparavant.

IX.

Sa Majeſté Britannique de ſon coté, tiendra prêt à marcher un Corps de douze mille hommes, pour être joints aux vingt quatre mille hommes de Troupes Danoiſes ſus-mentionnés, ſur les premiers avis certains qu'on aura du mouvement des Troupes Moſcovites,

ou

ou de toute autre Puiſſance que ce puiſſe être, qui viendroit attaquer le Sleswik, & pour troubler le repos & la tranquillité de la Baſſe-Saxe.

X.

Sa Majeſté Danoiſe ayant fait entendre à Sa Majeſté Britannique, qu'étant engagée par le préſent Traité, à faire marcher un Corps de Troupes conſiderable dans la Baſſe-Saxe, ſes Provinces maritimes ſe trouveroient expoſées aux entrepriſes de ſes ennemis; Sa Majeſté Britannique étant toujours diſpoſée à pourvoir ſelon ſes engagemens, en bon & fidele Allié, à la ſureté des Etats de Sa Majeſté Danoiſe, promet & s'engage d'envoyer au ſecours de Sa Majeſté Danoiſe, ſur les premiers avis des mouvemens de la Flotte Moſcovite, qui donneront de juſtes ſujets de crainte, une Eſcadre ſuffiſante de bons Vaiſſeaux de guerre, pour aider à couvrir les Côtes de Mer de Sa dite Majeſté Danoiſe, & empêcher que les Moſcovites ne puiſſent les attaquer.

XI.

Et quoique Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne ne ſoient obligées à aucun ſecours fixe envers le Roi de Dannemarc; cependant, comme Elles veulent éloigner des Etats de ce Prince toute invaſion, dont la ſuite ſeroit ſans doute d'allumer la guerre, en violation du Traité d'*Hanover*, auſſi bien que des Traités de *Weſtphalie*, qui les obligeroient

toient d'aller au soutien de leurs garanties, & aux secours de leurs Alliés, qui seroient attaqués, ou en danger de l'être : à cette fin Sa Majesté Très-Chrétienne s'engage, à tenir toujours pret un Corps, au moins de trente mille hommes; lequel Corps sera destiné, dès qu'il en sera requis, à être porté partout où le besoin sera, & dont on conviendra, ou à faire des diversions, ou autres operations nécessaires pour l'avantage commun, & pour la sureté de ses Alliés dans l'Empire ou dans le Nord : & en même tems Sa Majesté Britannique s'engage, à tenir aussi en Etat un autre Corps de Troupes, qui ne pourra être moindre de douze mille hommes, pour être destiné de la même maniere, à être porté partout où le besoin sera; & dont on conviendra, ou à faire des diversions, ou autres operations nécessaires pour la sureté de ses Alliés dans l'Empire ou dans le Nord, selon que le cas l'exigera.

XII.

Comme les Moscovites, ou autres Troupes qui pourront se joindre à eux, pour venir attaquer les Etats du Roi de Dannemarc, pour lui ôter le Duché de Sleswick, pourront tâcher de passer par les païs sujets au Roi de Prusse; ce que les Alliés se persuadent que ce Prince ne manquera pas de refuser : en cas donc que la Czarine, ou toute autre Puissance que ce puisse être, voudroit forcer les passages par le Territoire du Roi de Prusse, ou l'attaquer, ou lui faire aucun tort ou dommage; à cause du refus que Sa Majesté pour-

pourroit faire de laiſſer paſſer par ſes païs les Moſcovites ou leurs Adhérans, comme ci-deſſus; alors les Rois contractans feront marcher leurs Armées combinées au ſecours du Roi de Pruſſe, & feront la guerre à ceux qui l'auront envahi, ou troublé, juſqu'à ce que l'attaque de danger ceſſe, & que tout tort ou dommage ſoit reparé.

XIII.

Les Ratifications du préſent Traité ſeront envoyées à Copenhague dans ſix ſemaines, à compter du jour de la ſignature de ce Traité, ou plutôt ſi faire ſe peut.

En foi de quoi nous avons ſigné ce Traité, & y avons fait mettre le Sceau de nos Armes, *Fait à Copenhague, ce ſixieme d'Avril, l'an mille ſept cent vingt-ſept.*

(L. S.) GLENORCHY.

Articles ſéparés & ſecrets.

I.

Quoique Sa Majeſté Très-Chrêtienne puiſſe juſtement prétendre, que les Troupes qu'Elle prendra à ſa ſolde lui duſſent prêter ſerment: cependant Sa Majeſté Danoiſe ayant réſolu de commander en Perſonne l'Armée combinée; on eſt convenu, par conſidération pour Sa Majeſté Danoiſe, de s'en remettre à ſa parole Royale, pour agir conformément aux engagemens qu'Elle a pris par le Traité ſigné ce jourd'hui. Mais s'il arrivoit que Sa Majeſté Danoiſe

Danoiſe changeât la réſolution ſuſdite, & que les Rois contractans jugeaſſent à propos de ſéparer le Corps de Troupes, pour l'avantage de la cauſe commune, alors les ſuſdites Troupes à la ſolde de Sa Majeſté Très-Chrétienne, lui préteroient le ſerment en la forme ordinaire.

II.

Comme Leurs Majeſtés Britannique, & Très-Chrêtienne, font des efforts extraordinaires pour les intérets du Roi de Dannemarc, Sa Majeſté Danoiſe promet, de ne point diſpoſer d'aucune partie de ſes Troupes, ſoit directement ſoit indirectement, contre les intérêts de Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne: Et l'on convient, que pendant que ce Traité durera, Sa Majeſté Danoiſe ne donnera ni ne vendra aucune partie de ſes Troupes, à quelque Puiſſance que ce ſoit, qu'après en avoir concerté avec Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne; contre les intérêts deſquelles Elle promet de ne rien faire; s'engageant même, de s'oppoſer par tout où beſoin ſera, à tout ce qui pourroit être fait, ou projetté de contraire, par quelque Puiſſance que ce ſoit: ce que Leurs Majeſtés Britannique & Très-Chrêtienne promettent réciproquement.

III.

On eſt convenu, que ſi Sa Majeſté Très-Chrêtienne déſiroit employer leſdits douze mille hommes, qu'Elle paye ſur le pied de

 neuf

neuf mille pour des affaires qui n'ayent aucun rapport à la fureté du Roi de Dannemarc, n'intereſſeroient que le bien du ſervice de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, ou celui de l'Alliance d'Hanover; alors le Roi de Dannemarc ne feroit aucune difficulté de les donner au ſervice de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, & dont on conviendroit ſix ſemaines après la demande qui en auroit été faite par Sa Majeſté Très-Chrêtienne.

IV.

Et attendu que ſi les Moſcovites venoient par Terre, pour pénétrer dans l'Empire, & troubler la paix du Nord, ils ne pourroient avoir d'autre paſſage que par les Etats de *Pologne*; & que l'on ne peut douter, que ce Royaume ne ſe ſouvienne encore des déſordres qu'y ont commis les Moſcovites, il y a peu d'années : on eſt convenu par le préſent Article, de communiquer au Roi & à la République de Pologne, le Concert que l'on a formé, pour empêcher leur entrée dans l'Empire; & de les inviter à prendre auſſi de leur côté les meſures les plus efficaces, pour fermer aux Moſcovites les paſſages qu'ils voudroient prendre ſur les Terres de la République de Pologne. *Fait à Copenhague, ce Seizième d'Avril, l'an mille ſept cent vingt-ſept.*

Signé comme ci-deſſus.

N°. XVI.

N°. XVI.

LETTRE *de l'Empereur* MAXIMILIEN *à* MARGUERITE d'Autriche *sa fille.*

TRES CHERE ET TRES AME'E FILLE.

JE *entendu l'avis que vous m'avez donné par* Quillain Pingun *notre Garderobbe Vyest, dont avons encore mius pensé dessus.*

Et ne trouvons point, pour mille resun, bon que nous nous devons franchement marier; maes, avons plus avant mys notre deliberation & volonté, de jamaes hanter faem nuë; & envoyons demain M. de Gurec *Evêque à* Rome *devers le Pape, pour trouver fachon que nous puissuns acorder avec ly, de nous prenre pour ung Coadjuteur, afin après sa mort pourruns être assiuré de avoer le Papat, & devenir Preste, & après, être Saint; & qui vous sera de necessité, que après ma mort vous serez contraint de me prier, dont je me trouverey bien gloryoes.*

*Je envoye sur ce ung poste devers le Roy d'*Arogon, *pour ly prier qu'y nous voulle ayder pour à ce parvenir, dont il est aussi content, moyennant que je resigne l'Empir à notre commun fyls* Charl*; de cela aussi je me suis contenté. Le peupl & Gentilhomes de Rom ount fait ung Allyance contre les Franchoes & Espaignos, & sunt XXm. combatans, & nous*

ont mandé, que yl voulunt estre pour nous, pour faere un Pape à ma poste & du l'Empir d'Allemaigne, & ne voulunt avoer ne Francos Aragonoes, *ne mains nul* Venecien. *Je commence aussi à practiker les Cardinaulx, don II. C. ou III. C. mylle ducats me ferunt ung grand service, avecque la parcialité qui est deja entre eos. Le Roy* d'Arrogon *a mandé son Ambaxadeur, que yl veult commander aulx Cardinaulx Espaignos que yl veulunt favoryser le Papat a nous.*

Je vous prie, tenes cette matere empu secret; ossi bien en brieff jours je creins que yl fault que tout le monde le sache: car bien mal esti possible de practiker ung tel si grand matere secrettement, pour laquell yl fault auver de tant de gens & de argent, succurs & practikes. Et à Diu. Faet de la main de votre bon pere Maximilianus, *futur Pape, le XVIII. jour de Septembre* 1511.

Le Pape a encore les Vyevers dubl, & ne peult longement fytre.

N°. XVII.

Memoire *présenté aux Etats-Généraux par Mr.* Olivier.

Le Conseiller Secretaire, chargé des affaires de Sa Maj. Cath. auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, se donne l'honneur de dire à vos Seigneuries, que le Roi a appris par des avis differens, que depuis

puis le siege de *Gibraltar* les sujets de votre République doutoient, qu'ils pussent continuer leur commerce avec sureté dans les Ports d'Espagne, quoique Mr. le Marquis DE LA PAZ eût fait connoitre à Mr. l'Ambassadeur VANDERMEER, avant & après la tranchée ouverte, que le Roi ne vouloit point entrer en guerre avec Sa Maj. Très-Chrét. ni avec vos Seigneuries; encore bien que Sa M. étoit obligée de la faire aux Anglois, pour les motifs que la Cour de Londres lui en avoit donnés; mais qu'Elle en agiroit envers Messieurs les Etats-Généraux de la même maniere, qu'ils en useroient envers le Roi, & que puisque les sujets de la République affectoient d'ignorer les véritables sentimens de Sa Maj., il sembloit qu'ils leur étoient inconnus. C'est pour cette raison, que le soussigné a ordre exprès du Roi son Maître, de réiterer la Déclaration faite à Mr. Vandermeer, d'assurer vos Seigneuries en son nom, des intentions pacifiques de Sa Maj., de ne vouloir commettre la moindre hostilité contre Messieurs les Etats-Generaux, aussi longtems qu'ils seront disposés à conserver une parfaite harmonie & bonne intelligence, tant envers le Roi qu'envers ses Alliés.

A la Haye ce 17. May 1727.

Signé D'OLIVIER.

N°. XVIII.

PROTESTATION *des dix-sept Lords de la Chambre haute du Parlement d'Angleterre.*

NOus protestons : 1°. parce que par ce Bill il est porté , que des Aides ou Subsides accordés cette séance du Parlement, on pourra , selon les occasions , en dépenser , & appliquer telles sommes qui seront nécessaires, pour défrayer les dépenses, & remplir les engagemens qui peuvent avoir été faits , ou qui seront faits, jusqu'au 25. Decembre 1727. , par Sa Majesté, en concertant les mesures, qu'en sa grande sagesse Elle jugera les plus efficaces, pour la sureté du Commerce & de la Navigation de ce Royaume, & pour la conservation & le rétablissement de la paix de l'Europe : laquelle Clause, selon nous, est contraire à cette partie de l'Acte , qui défend l'application des subsides à d'autres usages, qu'à ceux qui y sont spécifiés , & rend inefficace & invalide une telle Application des deniers publics, que la sagesse de plusieurs Parlements a jugé d'être, & que nous sommes persuadés devoir être regardée comme une sureté nécessaire, pour en empécher le divertissement.

2°. Parce que dans le dit Bill, il n'y a aucune Clause, pour obliger qui que ce soit, à

à rendre compte des deniers dépensés, en vertu de la Clause susdite.

3°. Parce qu'on a déja accordé des sommes suffisantes pour tous les besoins qu'on peut avoir d'argent, autant que nos vues peuvent à présent s'étendre : Et si quelque incident imprévu demandoit un plus grand Subside, on pourroit selon nous, y pourvoir, comme il est pratiqué autrefois, lorsque la nécessité l'a requis : Et nous sommes persuadés que cela se pourroit faire avec moins d'inconvenient, qu'en donnant, comme on fait par cette Clause, une autorité approchante de celle d'un Dictateur Romain; du moins jusqu'à la tenue du Parlement, qui a déja donné tant de preuves de son zele pour Sa Majesté; qu'Elle ne pouvoit avoir aucun lieu de douter, qu'il ne fît bon tout ce qu'Elle auroit dépensé pour le bien de ses sujets.

4°. Parce que selon nous, un pouvoir si absolu ne doit être donné, dans un Gouvernement libre, qu'en cas d'une nécessité évidente, & lorsque l'Etat est en danger éminent: Et quoique nous reconnoissions, que la situation actuelle de nos affaires est presque aussi triste qu'Elle ait jamais été, nous croyons néanmoins, qu'il ne convient nullement d'y apporter du remede, en se départant des formes aprouvées, & selon nous essentielles d'accorder des subsides. Et nous ne saurions nous persuader que le seul, ou le meilleur expédient auquel on puisse avoir recours, pour nous tirer de la malheureuse situation où nous nous trouvons, soit de mettre une si grande confiance dans la Couronne, par rapport à la disposition de sommes immen-

immenſes, qui, par les conſeils de méchans ou inhabiles Miniſtres, (ſi nous avions le malheur d'en avoir jamais de tels) pourroit apporter un grand préjudice à nos biens, & mettre en danger nos libertés, que nous ne pouvons eſperer de pouvoir conſerver qu'en obſervant exactement l'excellente maniere parlementaire, de n'accorder aucunes ſommes d'argent, que ſelon les Etats de dépenſe, & dont les uſages ſont connus du Public.

5°. Parce que les exemples qu'on a allegués, pour juſtifier cette clauſe, nous ont paru très peu convaincans. Et quand même ils le ſeroient manifeſtement à ce ſujet, [ce que nous ne croyons pas,] ils ne doivent pas, ſelon notre opinion, être ſuivis; de peur que des Clauſes de cette nature ne deviennent trop fréquentes; & de peur qu'un pouvoir illimité dans le Souverain, de lever des Millions d'argent ſur les Peuples, ne ſoit peu à peu regardé comme une choſe ordinaire; & que par là le pouvoir abſolu de lever & de diſpoſer des deniers publics, ne ſoit déferé à une ſeule partie de la Puiſſance Légiſlative, qui par notre ſage conſtitution, réſide, & ne peut, avec ſureté, réſider, que dans l'unité des parties qui la compoſent.

Signé STRAFFORD, WARRINGTON, SCARSDALE, COVENTRY, OXFORD & MORTIMER, LICHTFIELD. BOYLE, BINGLEY, LECHMERE, AYLESFORD, MAYNARD, BATHURST, ABERDEEN, CRAVEN, FOLEY, BROOKE, GOWER.

N°. XIX.

N°. XIX.

DECLARATION *de l'Empereur de Russie* PIERRE II. *au sujet d'une conspiration qu'on avoit formée contre lui.*

IL est notoire à tous & un chacun comment PIERRE I. notre très honoré Seigneur & Ayeul de glorieuse Mémoire, porté par le soin paternel qu'il avoit du bonheur de la Russie, a fait en 1722., une constitution perpétuelle touchant la succession au Trône, savoir que la nomination du Successeur à l'Empire, dépendra uniquement de la volonté du Monarque régnant. Cette Constitution a été confirmée en 1726., par Sa Majesté Impériale notre très chere Ayeule, qui fit alors imprimer & publier non seulement la susdite Constitution ou Réglement avec le formulaire de serment, mais aussi le livre imprimé en 1722., avec la connoissance & le consentement des principaux Ecclésiastiques & séculiers, ayant pour titre, *le droit d'un Monarque touchant la succession au Trône*: Etant de plus ordonné, que quiconque découvriroit que quelqu'un auroit osé parler, en compagnie ou autrement, contre le contenu du dit Réglement, ou en auroit donné une mauvaise interprétation, seroit obligé de le dénoncer, & que tels délateurs seroient recompensés.

En conséquence de cet ordre, ceux qui en 1726., eurent la hardiesse de répandre sous main des Ecrits touchant cette affaire, furent déclarés rebelles & parjures, & comme tels excommuniés.

Nonobstant ces exemples, on a découvert pendant la derniere maladie de feuë Sa Majesté Imp., quelques chefs d'un complot formé secrettement contre cette ordonnance, & contre la respectable intention de S. M. I. de nous appeller à la succession. Le but de ce méchant complot étoit, non seulement de nous priver de cette succession légitime, mais même de nous éloigner de la patrie en nous envoyant dans les païs étrangers, pour établir un Successeur à leur fantaisie.

Les complices de ce mauvais dessein étoient *Antoine Devier*, *Pierre Tolstoi*, *Jean Butturtin*, *Gregoire Skoniakow Pissarev* & le Lieutenant Général *André Uschakoff*: ce dernier étant accusé d'avoir entendu *Pissarew* parler de la succession & de ne l'avoir pas dénoncé, selon son devoir, en quoi il s'est rendu coupable.

Non seulement les dits *Devier*, *Tolstoi*, *Butturlin* & *Pissarev*; mais aussi *Alexandre Nariskin* & le Knees *Jean Dolgoruki*, ont depuis longtems été mal-intentionnés contre nous; tâchant de détourner notre dite Ayeule de ses soins maternels à notre égard, sur tout par rapport à notre mariage avec la Princesse MENZIKOFF, que nous avons choisie pour notre épouse, au nom de Dieu, suivant l'intention de S. M. Imp. & de notre bon plaisir: ils ont tâché d'inspirer des craintes à S. M. I. sur ce sujet, comme s'il en pouvoit résulter

résulter quelque chose de facheux pour elle; & de plus, ils ont tenté, par toutes sortes d'adresses & de fourberies, d'engager Sa dite Majesté Imp. à nous envoyer au de-là de la Mer, & de nous couper ainsi le chemin à la succession.

Mais aussi-tôt que S. M. I., qui avoit pour nous & pour l'Empire une véritable tendresse & affection, eut découvert ce complot, elle ordonna d'examiner cette affaire, & nomma à cet effet un Tribunal, qui a rendu une sentence, suivant laquelle les dites personnes, suivant les dites ordonnances & les loix de l'Empire, doivent être punis comme ennemis de S. M. I. & de la Famille Impériale, & perturbateur du repos public: savoir *Antoine Devier & Pierre Tolstoi* de mort, comme chefs des rebelles; *Jean Butturlin* dépouillé de ses dignités & de tous les biens qui lui ont été donnés, & banni sur la plus éloignée de ses terres; *Gregoire Skoniakow Pissarev* dépouillé de sa charge, & privé d'honneur & de biens, & banni; le Knees *Jean Dolgoruki*, exilé de la Cour, & mis dans un poste de l'Armée moindre que celui qu'il occupe. *Alexandre Nariskin* dépouillé de sa charge & exilé en Province; & *André Uschakoff* pourvû d'un autre emploi, selon notre bon plaisir.

Cette sentence a été confirmée & signée par S. M. I., mais mitigée ainsi qu'il s'ensuit.

La peine de mort d'*Antoine Devier* & de *Pierre Tolstoi* a été commuée, par rapport au premier, qui sera privé de tout honneur, dignité & bienfaits, battu du Knout & envoyé en *Sibérie*; *Pierre Tolstoi* & son fils *Jean Tolstoi* privés d'honneur & de biens, & envoyés

envoyés dans le Cloitre de *Solowetzkoy*; *Butturlin* conservera ses biens, mais sera privé de ses charges & banni; *Pissarev* privé de charges, honneur & bienfaits, sera puni du Knout & banni; le Knees *Jean Dolgoruki*, *Alexandre Nariskin* & le Lieut. Gen. *Uschakoff* subiront la sentence rendue contre eux.

Mais comme cette grace ne leur a été accordée que par l'infinie clémence de S. M., puisqu'ils avoient mérité une peine plus sévere, personne ne doit compter sur cela à l'avenir.

Au contraire il est déclaré par les présentes, que si quelqu'un s'oppose dans la suite au susdit réglement de l'Empereur notre très cher Seigneur & Ayeul, aux ordres de S. M. I., & à l'ordonnance du Synode; s'il agit contre son devoir; s'il decide selon son propre sens, touchant la succession à l'Empire de Russie; s'il interprête faussement les mandemens Impériaux; ou s'il tient de mauvais discours contre nous & notre Famille: il sera puni sans aucune grace, dès qu'il en aura été convaincu, comme rebelle & parjure, perturbateur de la paix, & ennemi du public, & sera mis au ban de l'Eglise.

On en agira de la même maniere envers ceux, qui ayant entendu de pareils discours, jugemens & interprétations, ne les déclareront pas sur le champ: mais ceux qui en donneront d'abord connoissance, obtiendront une particuliere faveur & recompense. Donné à S. *Petersbourg* le 6. *Juin* 1727.

N°. XX.

N°. XX.

DECLARATION *pour faire reconnoître* CATHERINE Alexiwna *Imperatrice de Russie, après la mort de l'Empereur* PIERRE I. *son Epoux.*

ON fait à savoir à tous & un chacun, par ces présentes, qu'il a plû à Dieu Tout-Puissant, après une maladie de 12. jours, de retirer de ce monde le très Sérénissime & très Puissant Prince PIERRE le Grand, Empereur & Souverain de toutes les Russies, pere de la patrie notre très gracieux Seigneur, pour l'élever à la gloire éternelle. L'ordre de la Succession à l'Empire Russien a été réglé par S. M. Imp. de très Glorieuse Mémoire, dans sa Déclaration le 5. Fevrier 1722., qui a été publiée à toute la Nation & confirmée avec serment par tous les Etats assemblés : savoir, que celui ou celle qu'il plairoit à S. M. Imp. de choisir pour cela, lui succéderoit. Ensuite de quoi Elle a voulu, que l'année derniere 1724., sa chere Epouse notre très gracieuse Impératrice & Dame CATHERINE *Alexiwna* reçût, comme elle a reçu effectivement, la Couronne & l'Onction Sacrée à cause des innombrables, grands & importans services qu'Elle a rendus à l'avantage de l'Empire Russien ; ce qui a été suffisamment & amplement déduit dans la Déclaration du 15. Novembre 1723.

A

A ces causes, le Sénat en Conseil de Régence & le Sacré Synode, conjointement avec la Généralité, ont unanimément ordonné, & font notifier par la présente Déclaration imprimée, à ce que personne n'en prétexte cause d'ignorance, que tous & un chacun, soit Ecclesiastiques, soit Séculiers, tant Militaires que Civils, de quelque état & condition qu'ils soient, d'être soumis & fideles à la très Sérénissime & très Puissante Impératrice & Dame CATHERINE *Alexiwna* Souveraine absolue de toutes les Russies.

N°. XXI.

ORDONNANCE *de l'Empereur de Russie* PIERRE I., *concernant le futur Couronnement de l'Imperatrice son Epouse.*

NOUS Pierre I. Empereur & Autocrateur de toute la Russie &c. Savoir faisons à tous les Ecclesiastiques, Officiers Civils & Militaires, & autres de la Nation Russienne, nos fideles sujets... Personne n'ignore l'usage constant & perpétuel, établi dans les Royaumes de la Chrêtienté, suivant lequel les Potentats font couronner leurs Epouses ; ainsi que cela se pratique actuellement, & l'a été diverses fois dans les temps reculés, par les Empereurs de la véritable Croyance Grecque : Savoir l'Empereur BASILIQUE, qui a fait couronner son Epouse *Zenobie*

Zenobie; l'Empereur JUSTINIEN, ſon Epouſe *Lupicine*; l'Empereur HERACLIUS, ſon Epouſe *Martine*; l'Empereur LEON *le Philoſophe*, ſon Epouſe *Marie*; & pluſieurs autres, qui ont pareillement fait mettre la Couronne Impériale ſur la tête de leurs Epouſes : mais dont nous ne ferons pas mention ici, à cauſe que cela nous méneroit trop loin.

Il eſt auſſi connu, juſqu'à quel point nous avons expoſé notre perſonne, & affronté les dangers les plus éminens, en faveur de notre patrie, pendant le cours de la derniere guerre de 21 ans conſécutifs; laquelle nous avons terminée par le ſecours de Dieu, d'une maniere ſi honorable & ſi avantageuſe, que la Ruſſie n'a jamais vû de pareille paix, ni acquis la gloire qu'on a remportée par cette guerre.

L'Impératrice CATHERINE, notre très chere Epouſe, nous a été d'un grand ſecours dans tous ces dangers; non ſeulement dans la dite guerre; mais encore dans quelqu'autres expéditions, où Elle nous a accompagné volontairement, & nous a ſervi de conſeil, autant qu'il a été poſſible, nonobſtant la foibleſſe de ſon ſexe : particulierement à la bataille contre les Turcs ſur la Riviere de *Pruth*, où notre Armée étoit reduite à 22000. hommes, & celle des Turcs compoſée de 270000. Ce fut dans cette circonſtance déſeſperée, qu'Elle ſignala ſur tout ſon zele, par un courage magnanime & ſupérieur à ſon ſexe; ainſi que cela eſt connu à toute l'Armée, & dans tout notre Empire.

A

A ces causes, & en vertu du pouvoir que Dieu nous a donné, nous avons résolu d'honorer notre Epouse de la Couronne Impériale, en reconnoissance de toutes ses peines : ce qui, s'il plaît à Dieu, sera accompli cet hyver à *Moscou* : Et Nous donnons avis de cette résolution à tous nos fideles sujets, en faveur desquels notre affection Impériale est inaltérable &c.

N°. XXII.

DECLARATION *de* PIERRE II. *pour annoncer son avénement au Trône.*

NOUS PIERRE II. Empereur & Monarque des Russes &c. Savoir faisons, que comme il a plû à la Divine Providence, de retirer du monde le 17. de ce mois à 9. heures du soir, la très-Illustre, très-Puissante, & grande Dame, Dame CATHERINE *Alexiwna*, Impératrice & Autocratrice des Russes, notre très chere Dame & Ayeule ; la Succession au Trône de Russie nous a non seulement été dévolue & confirmée par serment, par tous les Etats de l'Empire Russien, en vertu du Manifeste du 5. Fevrier 1722. du feû Empereur notre Ayeul & Seigneur de Glorieuse Mémoire ; mais aussi, qu'après la mort de Sa dite Maj. Impériale, la très Illustre & très Puissante Dame & Impératrice notre Ayeule, a fait jurer à tous les Etats de l'Empire Russien, de prêter hommage & fidélité à celui, qui, conformément à sa

ſa volonté, & à la Souveraine Puiſſance qui lui a été donnée de Dieu, auroit été jugé digne de monter ſur le Trône de Ruſſie. Comme donc, ſuivant la teneur expreſſe & la haute diſpoſition du Teſtament de Sa Maj. Impériale, ſigné de ſa propre main, Nous PIERRE II. Grand-Duc héréditaire Empereur & Monarque des Ruſſes, montons ſur le Trône Impérial, Nous avons fait publier ce Manifeſte, afin que tous nos fideles ſujets, tant Eccleſiaſtiques que Militaires & Civils, de quelque qualité qu'ils puiſſent être, en ayent connoiſſance; qu'ils nous ſervent fidelement comme leur Seigueur & Empereur légitime; & qu'ils ayent à prêter ſur cela les ſermens requis &c.

Fin du Quatrieme Tome.

